



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

STRATEGIE REGIONALE 2024-2028 EN FAVEUR DE LA RURALITE
« Accompagner le développement durable des territoires ruraux »

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PREAMBULE.....	3
Pluralité des définitions de la ruralité	4
Les politiques publiques en faveur de la ruralité	6
PARTIE 1 : BILAN DE L'ACTION REGIONALE EN FAVEUR DE LA RURALITE DE 2016 A 2023	10
1 – Soutenir l'aménagement durable des territoires	12
2 - Agir pour les lycées, la formation, la culture, le sport et la jeunesse	15
3 – Décloisonner les territoires ruraux	18
4 – Accompagner à la transition écologique et énergétique	22
5 – Accompagner le développement économique, agricole et touristique	26
6 – Protéger nos concitoyens et prévenir les risques climatiques	31
PARTIE 2 : PERSPECTIVES 2024-2028	35
1. Approche méthodologique pour mieux accompagner les territoires ruraux	36
1.1 Constats en région Provence-Alpes-Côte d'Azur	36
1.2 L'accompagnement au changement des territoires, une priorité de la Région	37
1.3 Une démarche méthodologique pour élaborer une stratégie concertée	38
1.4 La concertation et l'écoute des acteurs des territoires ruraux	40
2. Sept enjeux à relever par les territoires ruraux	41
1.1 Maintenir les populations et préserver la qualité de vie dans les territoires ruraux	42
1.2 Soutenir une activité durable dans les territoires ruraux	58
1.3 Protéger les écosystèmes et favoriser l'alimentation durable	76
CONCLUSION	88
⇒ Accompagner à l'ingénierie territoriale et financière :	88
⇒ Simplifier les démarches des acteurs des territoires ruraux	89
⇒ Fédérer et animer le réseau d'acteurs	90
ANNEXES.....	91
Annexe n°1 : Fiches Bilan 2016 – 2023	92
Annexe n°2 : Fiches Dispositifs 2024-2028	131
Annexe n°3 : Les acteurs de la ruralité en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	229
Annexe n°4 : Un plan de communication concerté	232
Annexe n°5 : Les Villages d'avenir	234
Annexe n°6 : Projet SHERPA Synthèse & Document de position	240
Annexe n°7 : Support réunion de travail Associations de Maires et communes	273
Annexe n°8 : RESSOURCES	313

PREAMBULE

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur présente **un profil rural singulier** au regard des autres régions françaises. Les territoires ruraux y revêtent une grande diversité et sont maillés par un important réseau de territoires de projets : 9 parcs naturels régionaux (et un 10^{ème} est en cours de création dans le Massif des Maures d'ici 2028), 4 parcs nationaux, 11 GAL LEADER, 10 réserves naturelles nationales, 7 réserves naturelles régionales, plus de 120 sites Natura 2000, etc.

Alors qu'ils couvrent près de 75% de l'espace régional dont 65 % situés dans le massif alpin, les territoires ruraux n'hébergent que 15 % de ses habitants, 750 000 sur 5 millions. Ces territoires pour une grande partie sont une vitrine de notre patrimoine naturel exceptionnel et un réservoir de biodiversité unique. C'est aussi la 2^{ème} région la plus boisée de France.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, **les trois quarts des habitants de l'espace rural vivent dans des communes périurbaines sous forte influence des villes**. La proximité de ces territoires avec les espaces urbains tend d'ailleurs à estomper la frontière entre le rural et le périurbain.

L'espace rural régional est composé de petits villages et de villes moyennes. On compte 724 communes rurales dans la région (sur un total de 946 soit 76%). La moitié des communes rurales régionales ont moins de 500 habitants et hébergent 10% des résidents ruraux. 17% des communes ont plus de 2000 habitants et concentrent 58% des habitants du rural.

Nos territoires ruraux sont aussi ceux dont **la population a le plus augmenté** en France durant les dernières décennies, portés par leur attractivité (+ 0,7%/an entre 2008 et 2018). Le modèle traditionnellement caractérisé par une forme d'habitats groupés autour d'un noyau villageois est aujourd'hui interrogé par les attentes de ces nouvelles populations en quête d'espaces privatifs. Par ailleurs, les logements dans les communes rurales sont généralement plus anciens et plus énergivores que dans les communes urbaines induisant des charges plus élevées pour les habitants.

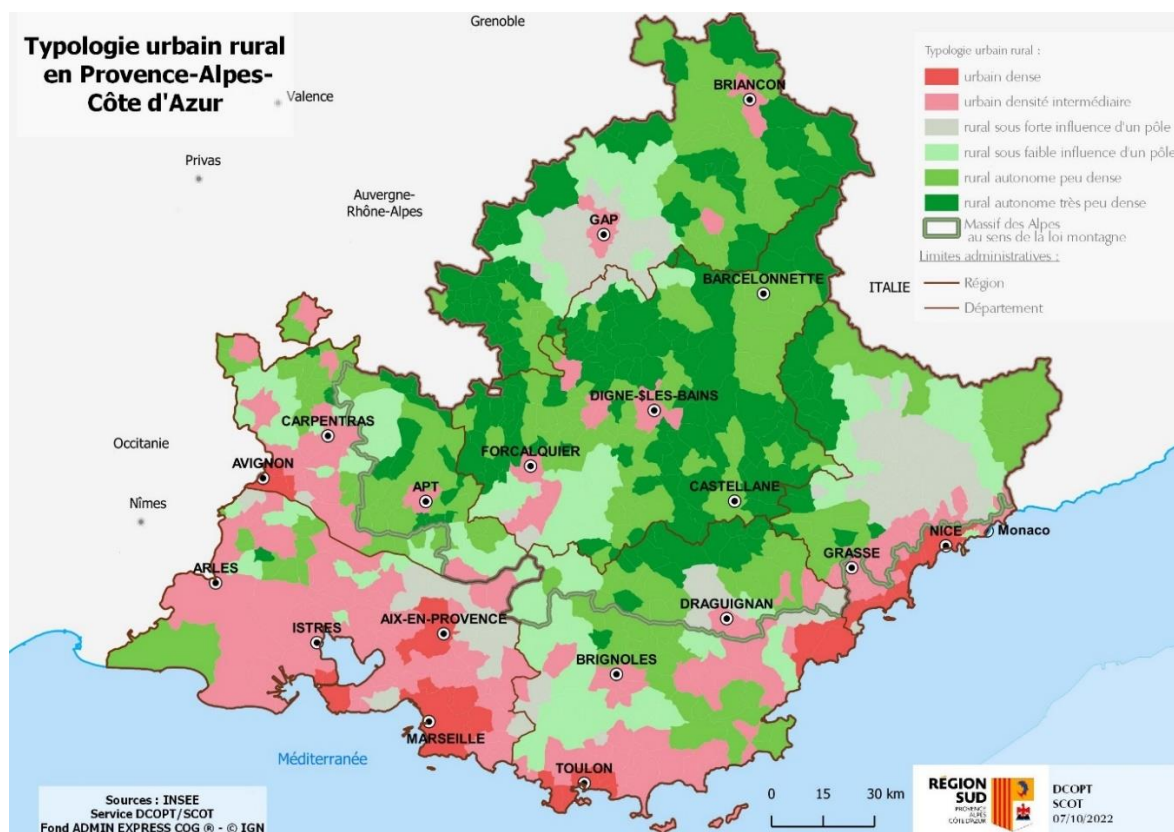
Une autre spécificité du rural régional est **la part importante et en augmentation de logements secondaires ou occasionnels**. Ce constat soulève des défis et des questions de suffisance de la ressource en eau en haute saison estivale, de spéculation foncière et d'accès au logement, de modèle économique local pour répondre à de nouveaux besoins et évolution des rapports sociaux.

Les habitants en zone rurale cumulent des difficultés liées à l'éloignement des grands équipements structurants, au manque de médecins, à l'insuffisance de l'offre de transport ou de couverture numérique. Face au risque d'isolement et de fractures territoriales, **l'accès aux services de base** est une des principales conditions pour maintenir et accueillir des populations et permettre le développement d'activités. Dans des territoires ruraux où le déploiement de réseaux de transport en commun est complexe, la voiture individuelle reste incontournable en l'absence d'une offre alternative adaptée. La **vulnérabilité énergétique** liées aux dépenses de carburant, touche plus de la moitié des ménages dans les petites communes, qu'elles soient périurbaines ou isolées. Les questions de **mobilité quotidienne** se posent alors à l'échelle de bassins de vie et d'emplois, souvent en décalage avec l'organisation administrative des territoires.

Pluralité des définitions de la ruralité

Il n'existe pas de définition précise et unanimement acceptée de la ruralité. Dans notre région, très contrastée et où les grandes métropoles et agglomérations se situent sur le littoral ou sur l'axe rhodanien, une petite commune qualifiée de rurale mais située en zone périurbaine peut avoir des problématiques bien différentes et moins « rurales » qu'une petite ville plus densément peuplée mais éloignée des grandes aires urbaines.

En 2020, l'INSEE a redéfini l'espace rural, comme l'ensemble des communes peu denses et très peu denses, qui ont des liens – ou non - avec les pôles de l'espace urbain, en termes de déplacements domicile-travail. Cette nouvelle définition, basée sur une approche par les densités, permet de mieux prendre en compte la diversité des territoires ruraux.



L'INSEE distingue ainsi trois types de communes. Les **communes densément peuplées** et les **communes de densité intermédiaire** qui constituent l'espace urbain et sont appelées « communes urbaines » et les **communes rurales**, différenciés par les « bourgs ruraux », le « rural à habitat dispersé » et le « rural à habitat très dispersé ».

A cette typologie de définition des communes fondée sur la densité de population, une récente publication de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) propose une classification des espaces ruraux nationaux en quatre familles :

- **Les ruralités résidentielles** (aisées et mixtes) forment un halo autour des villes et se caractérisent par un dynamisme démographique et une forte dépendance aux pôles urbains. On y réside, plus que l'on y travaille. Ce sont donc des communes qui, sans être urbaines au sens de la densité et au sens fonctionnel (les activités agricoles représentent 18% de l'emploi au lieu de travail), font partie des proches couronnes aisées des grandes villes et des villes moyennes. Si l'on ajoute que c'est dans ces communes que la part des logements sociaux

progresses le plus, on peut conclure qu'elles présentent une certaine mixité fonctionnelle et sociale. La présence de l'agriculture constitue sûrement un atout pour les prochaines années, au nom d'une demande croissante d'alimentation de proximité. Face à une très forte pression foncière et immobilière, l'objectif du Zéro Artificialisation Nette est dans ces communes particulièrement sensible.

- **Les petites polarités** (industrielles-artisanales et mixtes) productives et de services structurent l'espace rural. Elles concentrent :
 - o L'emploi : elles accueillent 46% de l'emploi total des communes rurales ; dans les plus productives de ces petites polarités, on compte en moyenne 108 emplois pour 100 actifs.
 - o Des équipements et des services de proximité.
 - o Des services publics : 1/4 de l'emploi des petites polarités « mixtes » est public.
 - o Une part significative de logements sociaux.

Sans être « urbaines », elles constituent une armature rurale structurante.

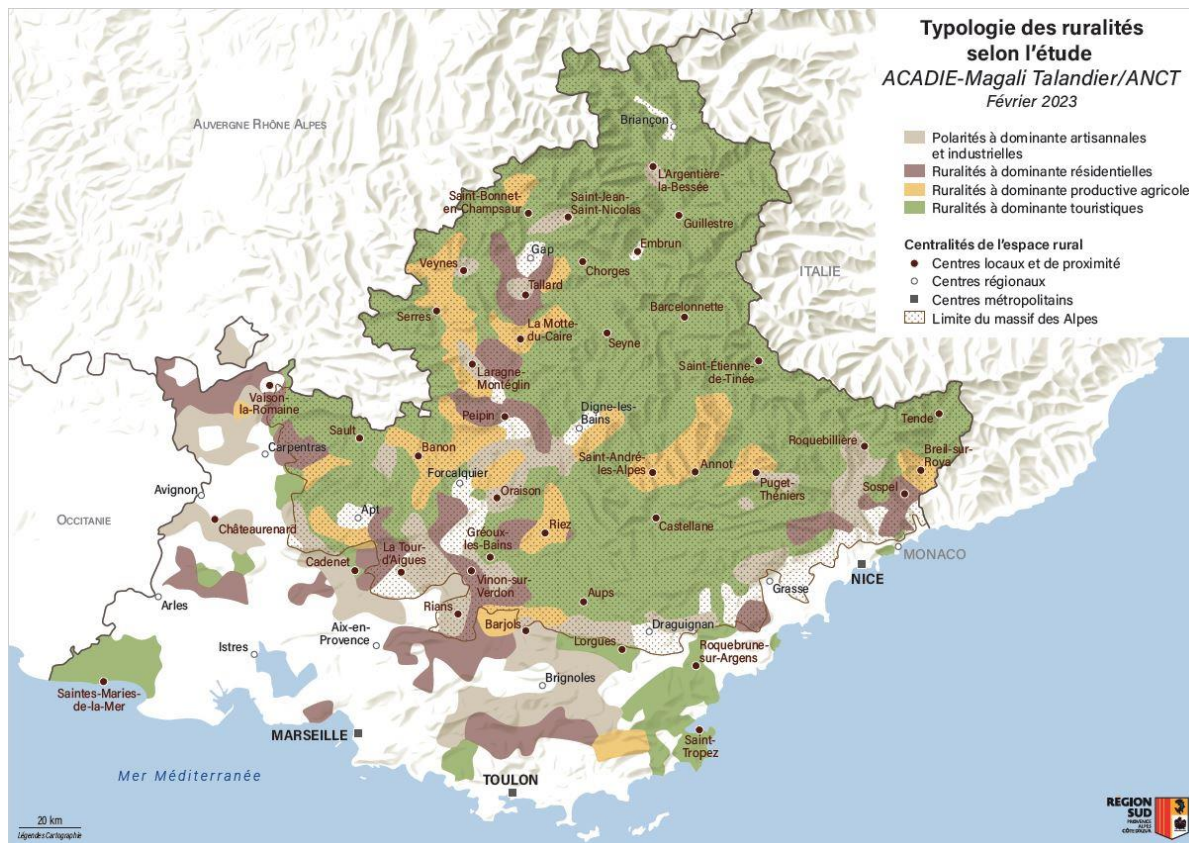
- **Les ruralités productives** (ouvrières et agricoles) recouvrent les communes rurales qui accueillent toutes des actifs, en particulier des actifs agricoles, mais sont dépendantes des zones d'emplois et de services des polarités voisines. Une part importante des actifs résidents travaillent dans les polarités voisines. Lieux de résidence des actifs de l'économie productive rurale, leurs difficultés pointent des besoins en termes de formation, d'accès à l'emploi, d'attractivité économique.
- **Les ruralités touristiques** (à dominante résidentielle et spécialisées) se concentrent dans la zone de massif des Alpes et le littoral, loin des pôles d'emplois et de services structurants. La capacité d'accueil touristique y est importante tout comme la part des résidences secondaires. Elles présentent la plus faible densité de population de l'échantillon, mais présentent des soldes migratoires positifs parmi les plus élevés des communes rurales, ce qui peut impacter leur vocation d'accueil saisonnier et temporaire et qui renvoie aux politiques locales du logement.

A cette typologie proposée par l'ANCT, une 5^{ème} famille pourrait être adjointe. Elle regrouperait les espaces ruraux concentrant les parts de population les plus faibles, dépourvus d'équipements de santé à moins de 30 minutes en voiture, ne disposant plus d'établissements scolaires... Globalement, cette famille agrègerait les communes ne disposant plus, ou très peu d'offre d'équipements et de services de proximité. Cette situation conduit à une iniquité territoriale justifiant une approche particulière en matière de mise en œuvre politiques de lutte contre l'enclavement numérique, d'accès aux services de base, de solutions en matière de mobilités...

Alors qu'ils couvrent près de 75% de l'espace régional dont 65 % situés dans le massif alpin, les territoires ruraux n'hébergent que 15 % de ses habitants, 750 000 sur 5 millions. L'espace rural régional est composé de petits villages et de villes moyennes. On compte 724 communes rurales dans la région (sur un total de 946 soit 76%). La moitié des communes rurales régionales ont moins de 500 habitants et hébergent 10% des résidents ruraux. 17% des communes ont plus de 2000 habitants et concentrent 58% des habitants du rural.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, **les trois quarts des habitants de l'espace rural vivent dans des communes périurbaines sous forte influence des villes**. La proximité de ces territoires avec les espaces urbains tend d'ailleurs à estomper la frontière entre le rural et le périurbain.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, si la moitié des communes rurales ont moins de 500 habitants et hébergent 10% des résidents ruraux, les trois quarts des habitants de l'espace rural vivent dans des communes périurbaines sous forte influence des villes. La proximité de ces territoires avec les espaces urbains tend d'ailleurs à estomper la frontière entre le rural et le périurbain.



Les politiques publiques en faveur de la ruralité

La ruralité est au **cœur** des enjeux des politiques publiques portées par l'Union européenne, la France et la Région Provence-Alpes Côte d'Azur :

⇒ **Une « vision à long terme » pour l'Europe**

La Commission européenne a présenté en juin 2021 une vision à long terme pour l'avenir des zones rurales à l'horizon 2040. Cette communication expose les défis et préoccupations auxquels les zones rurales sont confrontées et identifie les opportunités pour rendre les zones rurales plus connectées, résilientes et prospères à l'horizon 2040. Elle est assortie d'un pacte rural pour y engager les parties prenantes publiques et privées et d'un plan d'action rural.

Le Conseil européen a approuvé, le 20 novembre 2023, les conclusions sur cette **vision à long terme pour les zones rurales**, soulignant le rôle important des zones rurales dans l'économie européenne, ainsi que dans la transition écologique, la préservation du patrimoine culturel local ou encore pour la sécurité alimentaire. Toutefois, le Conseil a reconnu que les zones rurales étaient soumises à de multiples défis tels que le déclin démographique et le vieillissement de la population, le sous-développement des infrastructures, l'inégalité des genres, le manque d'emploi ou encore l'accès limité au numérique. Afin de relever les défis incombant à ces zones, le Conseil préconise d'élaborer une approche globale du développement rural avec les différentes parties prenantes (citoyens, collectivités locales et régionales...), et de rationaliser les financements européens, nationaux, régionaux et locaux.

Pour poursuivre le travail sur ce volet, le Conseil appelle la Commission à transposer cette communication en une stratégie rurale à part entière qui donnerait un cadre plus politique à cette vision partagée par les différentes institutions.

La période de programmation 2021-2027 apporte de nouvelles perspectives de financement pour les projets locaux via les programmes européens. Pour cette nouvelle génération, l'objectif de la Région est de capter 10 milliards d'euros à travers l'ensemble des fonds et programmes européens.

- Dans le cadre du **FEADER 2023-2027**, l'objectif est de mobiliser 115 millions € de FEADER pour l'agriculture et les zones rurales de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Parmi les nombreuses mesures déclinées en région, le programme LEADER revêt une importance particulière. Les **11 nouveaux territoires LEADER** sélectionnés se partageront une enveloppe FEADER de 17,7 M€ millions d'euros pour soutenir des projets contribuant à la vitalité des zones rurales.
- Certaines priorités d'intervention identifiées pour le **FEDER 2021-2027** concernent les territoires ruraux, comme le volet interrégional du Massif des Alpes (tourisme durable et diversifié, biodiversité, bois des Alpes, risques naturels, mobilité durable) et la revitalisation des centres-villes des zones rurales. Ainsi, les territoires ruraux sont soutenus via un volet spécifique doté d'une enveloppe de 20M€ de FEDER et sont prioritairement concernés par l'enveloppe de 32.8M€ dédiée au Massif des Alpes
- **Le FSE+ 2021-2027** peut également soutenir des projets impactant directement les territoires ruraux. Ainsi, en matière de santé, un appel à projets a été lancé en 2023 pour inciter l'installation de médecins dans les déserts médicaux. Il est ainsi prévu de cofinancer des bourses pour des internes effectuant un stage dans les territoires identifiés en ZIP (Zones d'Intervention Prioritaire) ou ZAC (Zones d'Action Complémentaire) et dont les indices de défavorisation sociale sont les plus élevés avec un classement des communes déterminé par l'Observatoire Régional de la Santé.
- **ALCOTRA**, Alpes Latines Coopération Transfrontalière est un des programmes de coopération transfrontalière européen. Doté d'un budget de 182 millions d'euros de FEDER, il couvre les territoires ruraux et alpins à la frontière franco-italienne. Trois départements régionaux sont concernés : Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence, Alpes Maritimes. Les objectifs du programme sont de répondre aux défis environnementaux, redynamiser les systèmes économiques et sociaux transfrontaliers et dépasser les principaux obstacles transfrontaliers, grâce à une coopération locale, intégrée et inclusive. A cet égard, sont notamment mis en place des Plans Intégrés Territoriaux (PITER+) 2021-2027 visant à aider les territoires ruraux et alpins à mieux se préparer aux défis de la résilience.
- Par ailleurs, à l'échelle transnationale, le **programmes Interreg Espace alpin** couvre 7 Etats alpins et 42 régions dans l'objectif de rendre la région alpine plus résiliente face au changement climatique. Principal contributeur de la Stratégie de l'Union Européenne pour l'Espace alpin, ce programme doté de 107 millions d'euros de FEDER permet le déploiement, au travers de « micro-projets » comme de projets de taille plus importante, d'initiatives en milieu rural, notamment en matière de smart ruralité.

⇒ **Une nouvelle ambition à travers France Ruralités**

Au niveau national, le plan France ruralités, présenté le 15 juin 2023, vise à répondre aux besoins des territoires ruraux à travers quatre axes :

- Accompagner les communes rurales à mener à bien leurs projets via le programme « **Villages d'avenir** » et le recrutement de 120 chefs de projet à partir de janvier 2024.
 - o **160 villages labellisés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur** sur cette première vague :
 - 34 villages pour le Département des Alpes-de-Haute-Provence (04).
 - 57 villages pour le Département des Hautes-Alpes (05).
 - 15 villages pour le Département des Alpes-Maritimes (06).
 - 17 villages pour le Département des Bouches-du-Rhône (13).
 - 15 villages pour le Département du Var (83).
 - 22 villages pour le Département du Vaucluse (84).
- **Rémunérer et reconnaître les « aménités rurales »**, à savoir les richesses et ressources environnementales des territoires ruraux : dotation biodiversité de 100 millions d'euros, pour permettre aux territoires ruraux de protéger et développer leur patrimoine naturel.
- **Apporter des solutions aux problèmes du quotidien** des habitants en matière de logement, de mobilité, d'éducation, d'accès aux services ou encore de santé.
- **Soutenir l'économie locale** avec la pérennisation des zones de revitalisation rurale (ZRR).

Les territoires ruraux pourront également bénéficier du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, pérennisé jusqu'en 2027. Ce « fonds vert » permet de financer les projets locaux des collectivités favorisant la décarbonation et les économies d'énergie, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

Enfin, la Stratégie nationale bas carbone, qui correspond à la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique et atteindre la neutralité carbone en 2050, se décline en plan d'actions. Le prochain Plan national d'adaptation au changement climatique (PACC) devrait s'appuyer sur des mesures pour aider les territoires à faire face aux défis qui les attendent.

⇒ **Une politique forte portée par la Région Provence-Alpes Côte d'Azur**

Depuis 2016, la Région Provence-Alpes Côte d'Azur s'est engagée aux côtés des territoires ruraux afin de les accompagner dans leurs développements et dans la préservation de leur patrimoine qui font l'identité et la richesse de nos territoires.

Cet engagement a été renforcé et concrétisé par la délibération du 17 décembre 2020 « Provence-Alpes-Côte d'Azur, une Région tournée vers la ruralité : 2016-2020, bilan et perspectives » qui a permis de dresser un bilan de l'engagement de l'action régionale en faveur de la ruralité depuis 2016 et de l'inscrire comme un élément central à l'agenda de l'ensemble des politiques régionales.

Depuis le Covid et face aux enjeux climatiques, les territoires ruraux connaissent une forte attractivité avec une croissance démographique et de nouveaux besoins émanent de ces populations. Les maires attendent un soutien au quotidien pour :

- Repenser les aménagements durables.
- Préserver notre patrimoine naturel, cultuel et culturel.
- Développer l'économie de proximité, l'agriculture et les circuits courts.

- Renforcer l'attractivité touristique des territoires.
- Répondre au besoin de service de proximité, au manque de moyens et de ressources.
- Simplifier la complexité administrative et réglementaire.
- Désenclaver les territoires (mobilité et numérique).

Fort de ce constat, le Président s'est engagé à renforcer notre proximité avec tous les territoires et notamment :

- Renforcer l'écoute des territoires pour réajuster nos politiques régionales.
- Accroître l'équité territoriale pour apporter une réponse « sur-mesure ».
- Jouer un rôle de chef de file sur les grands enjeux environnementaux pour fédérer et réussir des politiques efficaces.
- Être ambassadeur/porte-voix des collectivités auprès du gouvernement.
- Renforcer le partenariat et la co-construction avec les associations d'élus pour rapprocher davantage la Région de ses territoires (Montagne, littoral, rural...).
- Elaborer des dispositifs spécifiques répondant aux enjeux de développement et de résilience.
- Simplifier nos processus et accompagner nos territoires dans leurs demandes de subvention.

Aujourd'hui, une nouvelle étape vient renforcer la « Stratégie régionale 2024-2028 en faveur de la ruralité » afin **d'accompagner les territoires ruraux à leur transition écologique, adapter nos dispositifs pour mieux répondre aux besoins des habitants et fédérer les acteurs pour l'efficacité de nos politiques publiques.**

Aussi, ce rapport **dressera dans un premier volet un bilan de l'action régionale en faveur de la ruralité sur la période 2016-2023 dans ses domaines de compétences (transport, lycées, etc.) et, dans un deuxième volet, proposera les perspectives 2024-2028 pour accompagner les territoires ruraux à relever les défis qui s'imposent à eux :**

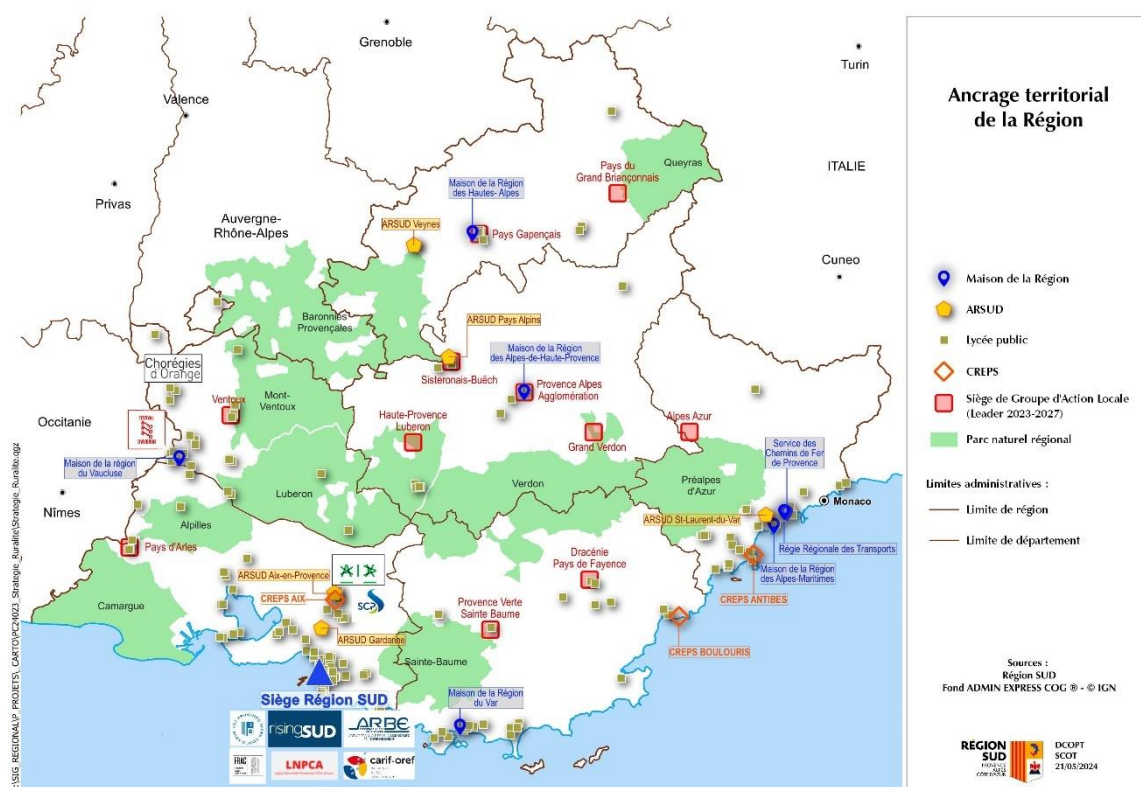
- L'adaptation aux impacts des changements climatiques et aux transitions auxquelles ces territoires vont être confrontés au niveau social et écologique.
- Le maintien des populations, le développement des activités et la préservation de la qualité de vie (services publics, santé, agriculture, culture, emploi, mobilité...) malgré le vieillissement de la population.
- Les défis liés à l'augmentation des mobilités résidentielles dans certains territoires ruraux et, en particulier, dans notre région à proximité des grands centres urbains qui peuvent amener des populations avec une haute exigence en matière de services.

* * *

*

PARTIE 1 : BILAN DE L'ACTION REGIONALE EN FAVEUR DE LA RURALITE DE 2016 A 2023

Depuis 2016, la Région Provence-Alpes Côte d'Azur a toujours été aux côtés des territoires ruraux comme le démontre l'ampleur des financements alloués et ses différents ancrages locaux (Maison de Région, structures culturelles et sportives, etc.).



Cette proximité de tous les territoires a permis à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'adapter ses stratégies en réponse aux besoins de nos concitoyens en partenariat avec les différentes parties prenantes des territoires :

- **Avec les Départements** : Des Contrats de proximité ont été signés en 2020 et 2021 entre la Région et les Départements (sauf avec les Bouches-du-Rhône). Ces contrats avaient une durée de validité de 3 ans et sont tous achevés.

Pour chaque département, ils visaient à identifier des pistes de collaborations entre les 2 collectivités sur des thématiques ou des compétences croisées. L'objectif était de mettre en valeur les collaborations existantes et d'améliorer leur cohérence et leur complémentarité.

Chaque contrat listait les axes de coopération en matière d'ingénierie territoriale, de mobilités, biodiversité et Parc naturels, formation, transition énergétique, amélioration de l'habitat et des bâtiments, agriculture et forêts, ressource en eau, déchets, santé et déserts médicaux, patrimoine et culture...

Le contrat signé avec le département des Alpes-Maritimes a par ailleurs engagé des financements spécifiques, dans un volet « tempête Alex ». Ainsi 25 M€ de crédits ont été contractualisés à ce titre, répartis sur les routes et ouvrages d'art (15 M€), l'habitat (5 M€) et les ouvrages de protection des inondations (5 M€).

Des Conventions entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les six Départements fixent les conditions d'intervention pour les aides économiques dans les domaines agricoles, forestiers, de la pêche et de l'aquaculture.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (dite Loi NOTRe) a fait des Régions le chef de file du développement économique. Dans ce cadre, le législateur a également prévu que le Département puisse par convention avec la Région et en complément de celle-ci, apporter un soutien au secteur agricole, agro-alimentaire, forestier, de la pêche et de l'aquaculture. Ainsi, en application de la loi NOTRe, la Région permet depuis 2017, aux Départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur, d'intervenir en complémentarité des aides régionales, par le biais de conventions. En cohérence avec les enjeux identifiés sur chaque territoire, la Région et les Départements s'inscrivent résolument dans un rôle d'impulsion et de coordination des actions de développement économique. Ces conventions n'engagent pas de financements mais permettent aux Départements d'intervenir financièrement sur les priorités définies avec la Région et en complémentarité des aides régionales.

- **Avec les associations d'élus** : La Région soutient l'ensemble des **associations représentant les Maires et les Communes** de son territoire : associations des Maires des six départements, associations départementales des Maires ruraux, association nationale des élus de la montagne et association des élus du littoral. En 2023, plus de 202 000 € ont été mobilisés à ce titre.

Dans le cadre de la politique régionale en faveur de la forêt, elle soutient également les associations des communes forestières (Union régionale des associations de communes forestières, association des communes forestières départementales), et au titre du pastoralisme l'association régionale des communes pastorales. En 2023, les aides apportées se sont élevées à 482 800 €.

- **Avec le Réseau rural régional** : Le Réseau rural de Provence-Alpes-Côte d'Azur est un **espace d'échanges et de coopérations entre acteurs du développement rural**. Il est intégré depuis 2015 à la Région qui le porte, avec deux postes d'animateurs, et le cofinance aux côtés de l'Union Européenne. Il s'adresse à tous les acteurs de la ruralité : maires ruraux, collectivités, agriculteurs, entrepreneurs, porteurs de projets, réseaux associatifs, chambres consulaires... Il touche une vaste communauté d'acteurs de la ruralité avec près de 2 300 contacts recensés, qui reçoivent sa lettre d'information. Entre 300 et 500 personnes par an participent aux événements, journées, rencontres, ateliers organisés par le Réseau rural régional.

Il conduit **plusieurs chantiers thématiques** tournés vers les besoins de la ruralité : alimentation durable, accès aux services, transition numérique, ingénierie financière, futur des zones rurales.

Sur la période 2016-2023, près de 1,4 M€ ont été investis pour le financement de l'équipe d'animation et 3 forums auront mobilisé 140 à 300 participants.

La Région a toujours porté une attention particulière aux territoires ruraux au regard de leurs spécificités et de leur contribution à la qualité de vie de nos cinq millions de concitoyens en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les chiffres consolidés sur la période 2016-2023 par politique sectorielle sont détaillés ci-dessous :

1 – Soutenir l'aménagement durable des territoires

⇒ Soutien aux communes et intercommunalités :

Depuis 2016, les aides aux intercommunalités se font au travers de contractualisations : Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial - CRET puis contrats Nos Territoires D'abord – NTD. Les dispositifs régionaux en faveur de l'aménagement urbain et l'habitat sont mis en œuvre au travers de ces contrats, qui s'adressent également à d'autres thématiques (mobilité, énergie, déchets, etc..). 46 contrats (CRET et NTD) ont ainsi été adoptés en faveur des territoires ruraux entre 2016 et 2023 pour une programmation de 284 M€ de financement régional toutes thématiques confondues.

Depuis 2016, 2945 projets des communes ont été accompagnés par le Fonds Régional d'Aménagement du territoire - FRAT puis par le dispositif Nos Communes d'Abord à l'échelle régionale.

Depuis fin 2022, **Nos Communes d'Abord permet d'accompagner les communes dans leurs projets de transition énergétique et écologique et une 2^{ème} subvention d'équipement pour les communes rurales de moins de 1 500 habitants** au cours de la même année.

⇒ Bilan Aménagement et Habitat dans les CRET/Nos Territoires d'abord 2016-2023 : **101 006 145 €**.

⇒ Bilan FRAT/Nos Communes d'abord 2016-2023 : **138 272 376 €** et un peu plus de 2 500 projets.

La Région soutient également le réseau des Bistrots de pays, qui permet de maintenir ou réouvrir des lieux de vie et d'attractivité dans les villages.

Bilan de la politique Aménagement, foncier et habitat en faveur de la ruralité 2016 – 2023 : 258,3 M€

⇒ Espaces valléens et contrats de station :

Le Massif des Alpes constitue un exceptionnel réservoir de ressources tant naturelles que culturelles. C'est un territoire attractif et fragile mais aussi un espace économique marqué par l'agriculture et le tourisme hivernal et estival.

Les axes de l'accompagnement à la transition dans les territoires touristiques de montagne des Alpes du Sud sont les suivants :

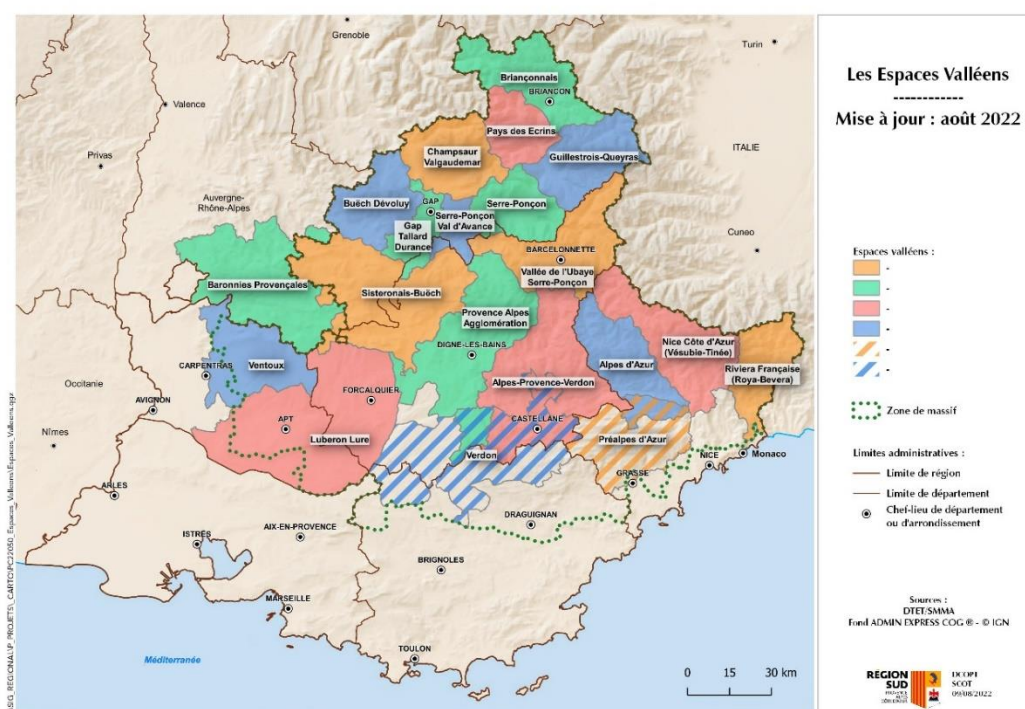
- Intensifier la transition économique et la diversification touristique.
- Soutenir la décarbonation des activités ainsi que la préservation des ressources.
- Traiter les secteurs de montagne comme des « lieux de vie à l'année » afin d'atténuer leur dépendance à l'activité touristique.

Dans le Massif des Alpes, un accompagnement est proposé aux territoires de projets qui déploient des stratégies de diversification et de transition touristiques à travers le dispositif des **Espaces valléens**.

Sur la génération « espaces valléens 15/20 », ce sont 35 territoires qui ont été labellisés à l'échelle du massif des Alpes, dont 19 sur le territoire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le bilan du programme témoigne d'une véritable dynamique enclenchée avec 316 projets achevés sur 730 enregistrés qui correspondent à 95,6 millions d'euros engagés, dont 13% alloués par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 13% par l'Etat, 10 % par la Région Auvergne Rhône-Alpes et 7% par d'autres financements publics. Pour la Région, l'engagement financier représente 11 770 058 €, portant sur 319 opérations.

Depuis 2021, 39 territoires « Espaces Valléens » sont à nouveau soutenus, pour la période 21-27, dans la réalisation de leurs projets de territoire, au niveau du massif alpin dont 20 territoires sur la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

⇒ **Bilan Espaces valléens 2015-2023 : 505 projets** accompagnés pour un engagement financier de **21 747 232 €**.



La Région a également soutenu les projets d'investissement portés par les stations de montagne par le biais des **contrats de station**. Les stations des Alpes du Sud sont confrontées aux effets du changement climatique et elles s'engagent pour faire évoluer leur modèle économique vers un tourisme de « 4 saisons » afin de diversifier leur clientèle et allonger les périodes de fréquentation.

⇒ **Contrats Stations 2016-2023 : 314 projets** accompagnés pour un engagement financier de **82 690 000 €**. 1 € de soutien régional = 4 € d'investissements dans les stations.

Bilan Espaces valléens et Contrats de station 2016 – 2023 : 104,4 M€.

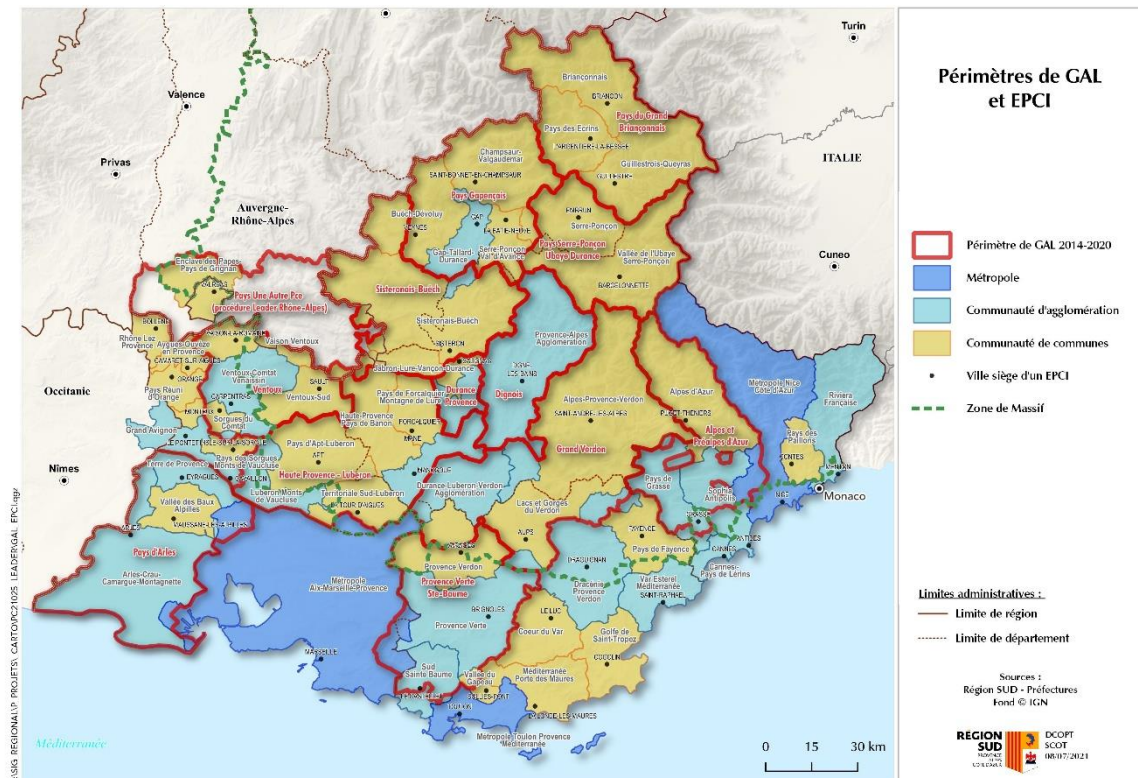
⇒ Programme LEADER

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme européen en faveur du développement rural. Il vise à encourager la mise en œuvre de stratégies de développement durable intégrées, de grande qualité, ayant pour objet l'expérimentation de nouvelles formes de développement. Il est financé par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), avec une contrepartie nationale (CPN) obligatoire pour tous les projets financés.

La Région accompagne et soutient, depuis sa création, ce dispositif original qui permet de financer des projets expérimentaux et innovants portés par des acteurs locaux, en particulier dans les domaines de l'alimentation locale, du tourisme durable, de la préservation de l'environnement, des services de proximité, ou encore de la valorisation du patrimoine et des ressources locales.

En tant qu'autorité de gestion, elle s'est fortement impliquée dans l'accompagnement des Groupes d'Action Locale, qui animent localement le programme, et le cofinancement des projets locaux.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une des seules régions à financer **l'ingénierie du programme**, un motif important de son succès sur les territoires.



Entre 2014 et 2023 :

- Les 12 GAL ont sélectionné **1021 projets** pour un montant de près de **60 millions d'euros** (FEADER : 35 M€ et cofinancements : 24M€).
- La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a apporté **près de 93% des contreparties nationales** au financement FEADER des projets des territoires, ce qui représente un effort financier de **plus de 22 millions d'euros** sur la période.

- La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a consacré **près de 5 millions d'euros au fonctionnement des équipes d'animation** des 12 groupes d'action locale (GAL) du territoire, en complément du FEADER.

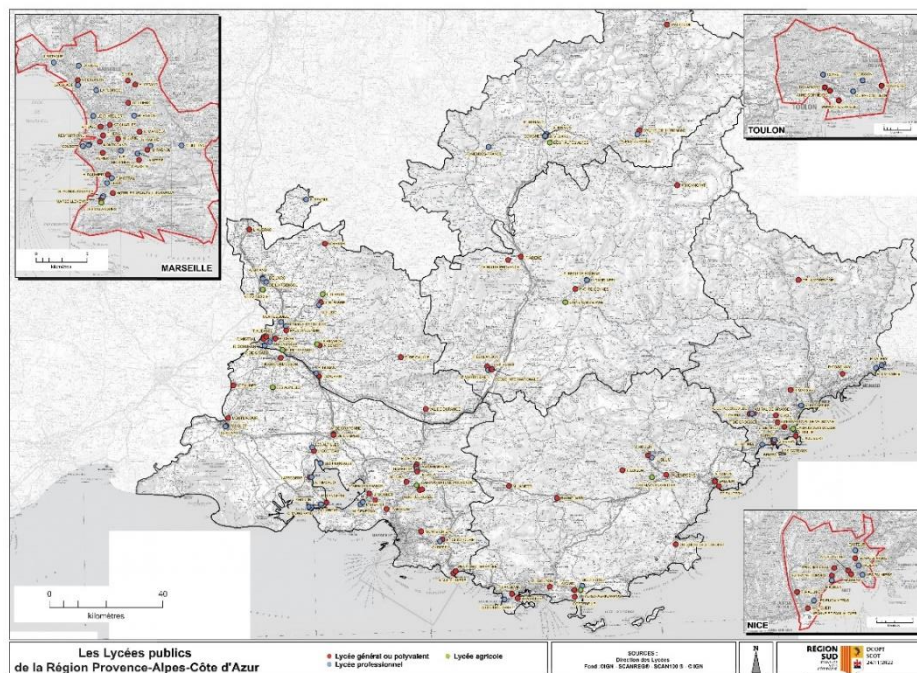
En 2024, la Région a conventionné avec 11 nouveaux territoires portant des Groupes d'action locale pour la nouvelle programmation Leader.

2 - Agir pour les lycées, la formation, la culture, le sport et la jeunesse

⇒ Les Lycées

55 Lycées publics sont situés dans des territoires ruraux, dont 44 établissements disposant d'un internat. Dans le cadre de son **Plan de rénovation des lycées**, la Région rend les lycées plus durables et plus sobres énergétiquement sur tout son territoire.

On peut noter en particulier que plus de 496 M € de marchés publics ont été engagés entre 2016 et 2023 en faveur des lycées situés en zone rurale.

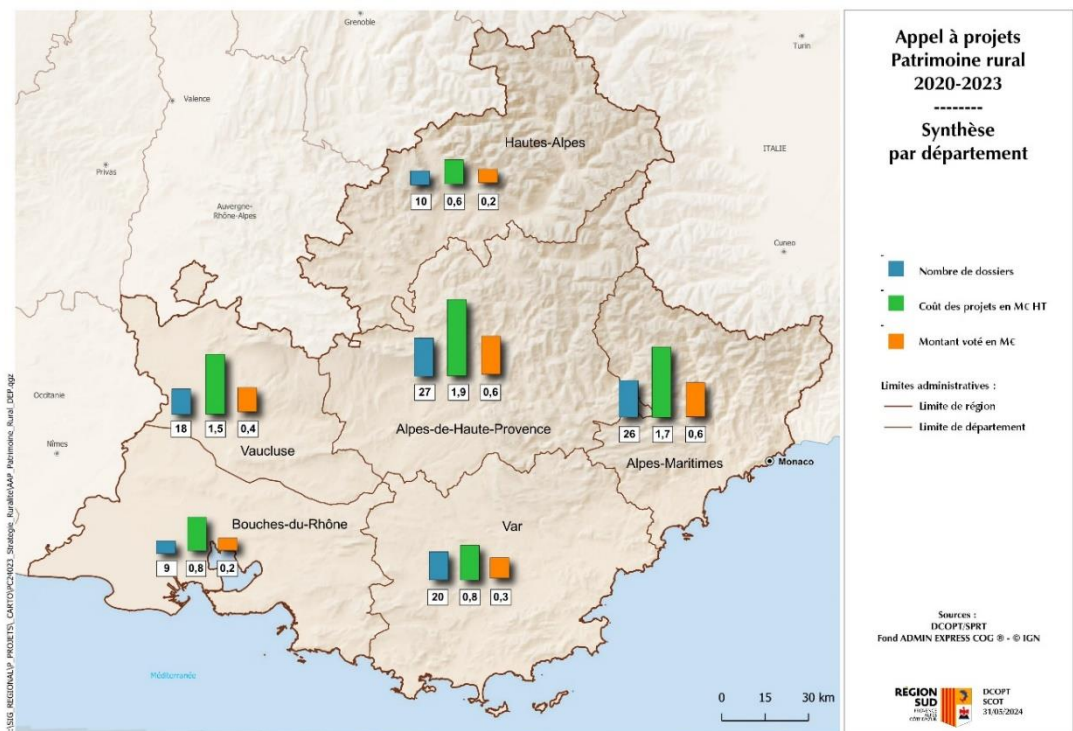
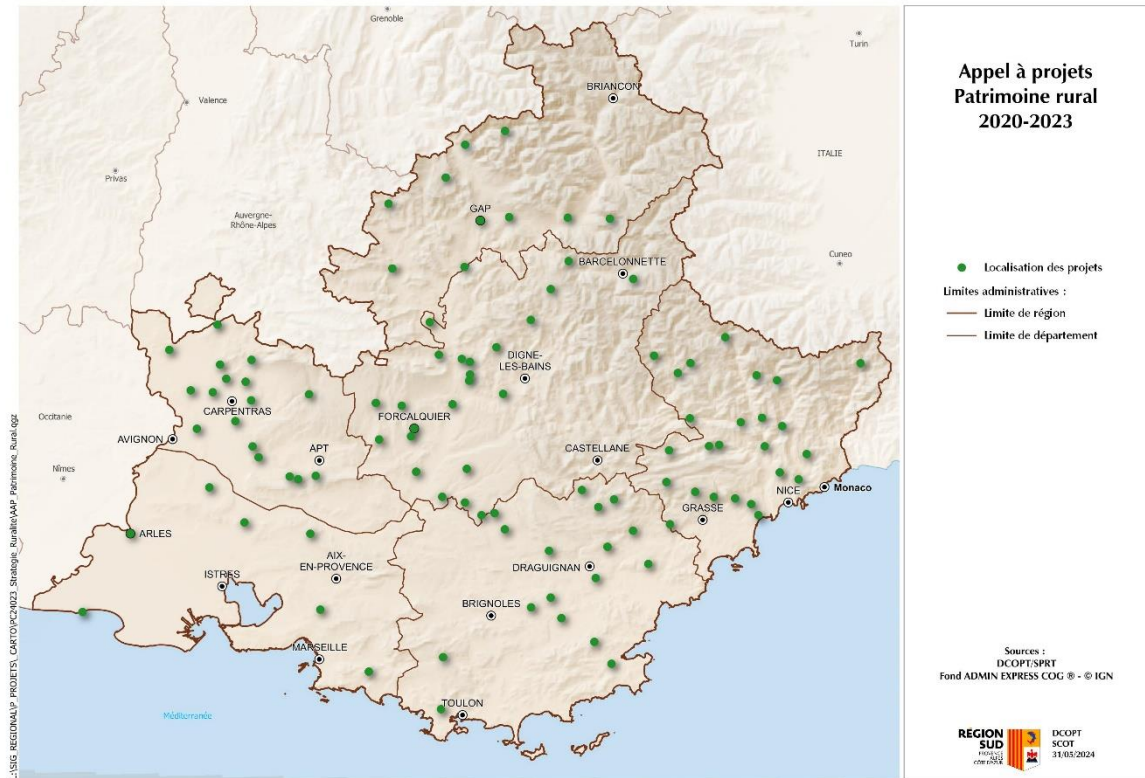


Bilan de la politique lycées en faveur de la ruralité sur 2016-2023 : 692,2 M€ (marchés et subventions attribués aux lycées)

⇒ Culture, sport et jeunesse

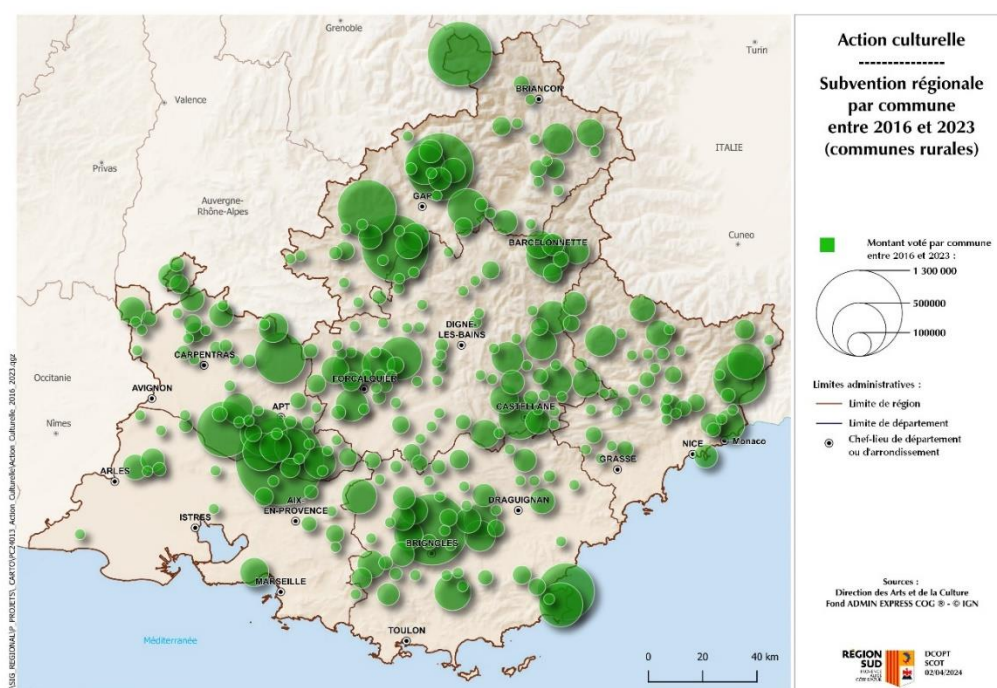
L'action régionale en matière de culture et de sport permet de mener une politique d'équilibre territorial et de soutenir le développement et l'attractivité des territoires ruraux.

En matière patrimoniale, l'action régionale contribue à la valorisation et au dynamisme économique des territoires ruraux. Ainsi, ce sont 4 247 720 € investis depuis 2017 pour 195 projets au titre de l'appel à projet pour la restauration et la valorisation du petit patrimoine rural non protégé.



Dans certaines de ses actions en faveur des territoires ruraux, la Région est aidée par son agence régionale Arsud, qui a pour mission d'accompagner la structuration et le développement de la filière culturelle en région Provence-Alpes-Côte-D'azur.

Des perspectives intéressantes s'offrent avec la **candidature de la Région à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2030** qui constitue un levier formidable de développement des territoires des Alpes du sud pour les années à venir.



Dans ce domaine, le bilan de l'action régionale sur la période 2016-2023 se répartit ainsi :

Bilan de la politique sport pour la ruralité : 16,1 M €.

Bilan de la politique culture pour la ruralité : 98,7 M €.

⇒ Formation-Apprentissage

Pour gagner la bataille de l'emploi et répondre aux besoins des entreprises, la Région a fait évoluer l'offre de formation professionnelle afin de l'adapter aux besoins des entreprises, désormais structurée autour de filières stratégiques. Elle maintient une offre de formation par apprentissage dans les territoires ruraux.

L'intervention de la Région en faveur de la ruralité se traduit par :

- ▶ Une offre de formation qui s'adapte aux besoins des territoires ruraux et aux enjeux écologiques.
- ▶ Un fonds qui permet de financer des projets innovants issus de la ruralité.
- ▶ Un soutien régional accru aux CFA situés en zone rurale.

Bilan sur la période 2016-2023 :

- 86,5 M€ au titre de la commande publique de formation 2016-2023.

- 63,22 M€ au titre de l'apprentissage entre 2016 et 2023.

- 237 000 € au titre du Fonds d'Innovation Formation entre 2016 et 2020.

Bilan de la politique formation-apprentissage en faveur de la ruralité 2016 – 2023 : 163 M€

3 – Décloisonner les territoires ruraux

⇒ Transports

Compétence majeure et historique de la Région, les transports et la mobilité sont des priorités pour l'exécutif régional.

Depuis 2016, les priorités d'intervention en zone rurale sont :

- Une implantation au plus près des territoires au sein des maisons de Région.
- Un accompagnement technique et financier des porteurs de projet (vélo, pôles d'échanges multimodaux, covoiturage...).
- Des lignes de dessertes fines (Car ou Train) qui irriguent tous les secteurs de la Région.
- Des lignes de transports scolaires ouvertes à tous publics sur réservation.
- Le développement de l'offre et l'utilisation de transports propres sur les lignes interurbaines de cars.
- Une tarification adaptée à tous.

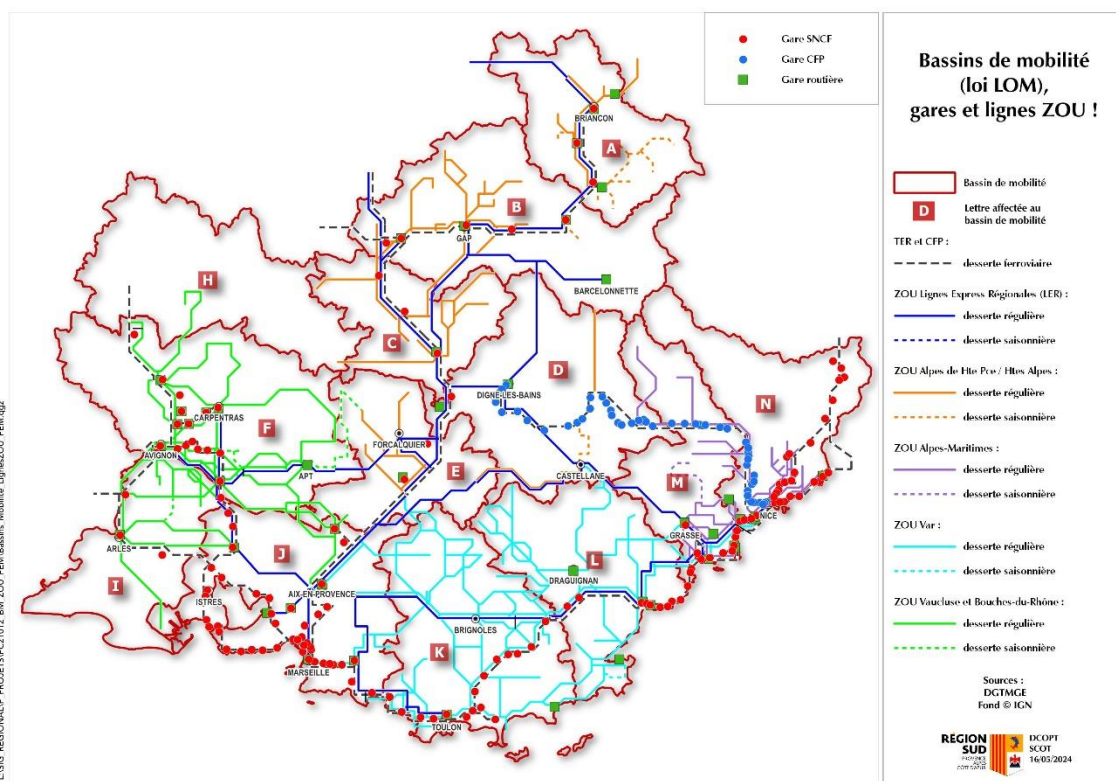
Pour un maillage optimal et des transports responsables, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur agit.

Elle investit massivement pour sécuriser les lignes de desserte fine du territoire (Chemins de fer de Provence, Nice-tende, L'étoile de Veynes...) et moderniser les pôles d'échanges multimodaux (Gap, Manosque...).

Depuis septembre 2018, la Région rassemble ses réseaux de transports (car et train) sous une bannière unique : ZOU ! Cette marque régionale s'étend à l'ensemble du territoire.

En 2019, une première mesure tarifaire forte est adoptée par la Région pour la mobilité des jeunes et les inciter à utiliser les transports publics régionaux : le **Pass Zou Etudes**. Il offre un accès illimité à tous les réseaux régionaux pour un abonnement à moins de 7,5€/mois. Il bénéficie aux jeunes des communes rurales pour leurs déplacements domicile-école comme pour leurs loisirs.

En janvier 2023, la **gamme tarifaire** des transports régionaux est entièrement révisée pour assurer une harmonisation des tarifs sur tout le périmètre régional ; pour offrir des tarifs très attractifs aux usagers du quotidien et aux personnes aux revenus modestes et pour proposer des tarifs incitatifs au report modal. Les spécificités locales ont pu aussi être prises en compte : barème kilométrique réduit de 20 % sur la ligne des Alpes au regard de sa sinuosité et de son temps de parcours peu performant, abonnement TER le long de la ligne des Alpes donnant accès à la ligne de car expresse régionale pour le même trajet et donnant bientôt accès aux lignes de car de proximité complémentaires dans les départements alpins.



La Région Provence-Alpes-Côte d’Azur a développé l’offre et l’utilisation de **transports propres** sur les lignes interurbaines de cars. Dès 2018, elle a mis en place des lignes d’autocars roulant au GNV (gaz naturel pour véhicules) ou à l’électricité, rompant ainsi avec l’idée répandue selon laquelle ces technologies décarbonées et moins émettrices de polluants n’étaient adaptées qu’aux secteurs denses. Avec plus de 30% de ses bus et cars qui sont décarbonés (plus de 600 véhicules fonctionnant avec de l’électricité, du bioGNV ou du biodiesel), la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur est pionnière en France en matière de décarbonation.

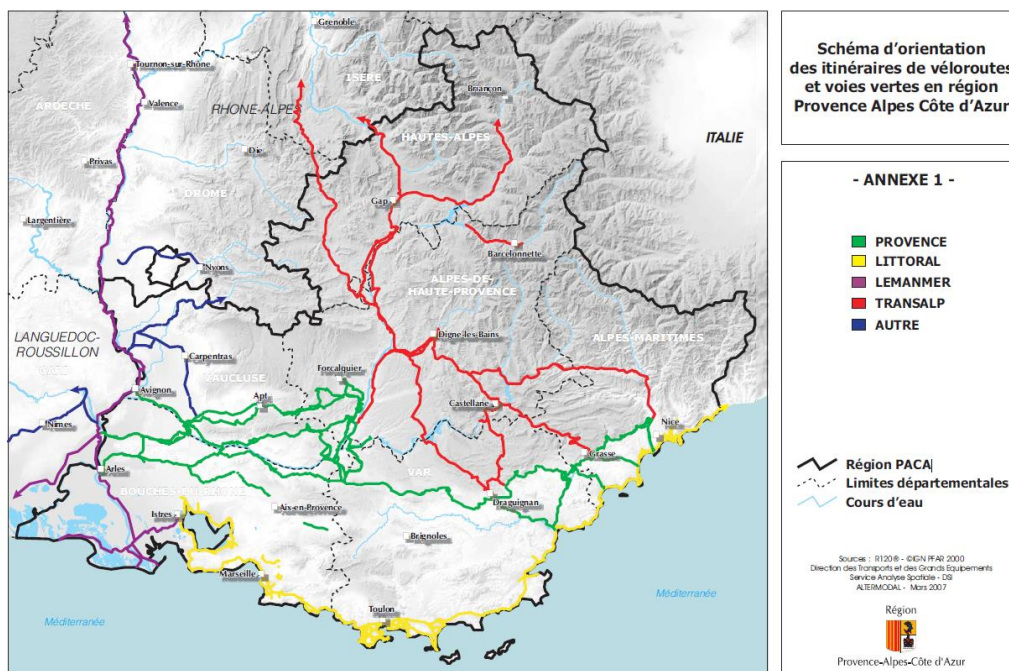
S’agissant du matériel roulant ferroviaire, les lignes en territoire rural sont pour la plupart non électrifiées. La Région poursuit ainsi la transformation de son parc de matériel roulant pour limiter les émissions de CO₂ et de polluants. Ainsi, la ligne des chemins de fer de Provence est d’ores et déjà exploitée avec du biocarburant, et la Région prévoit l’achat de rames neuves hybrides batterie – thermique, permettant une diminution très importante des émissions (-75 % par rapport à un même train 100 % diesel). Parallèlement, dès décembre 2024, les trains de la ligne Nice – Breil – Tende rouleront au biocarburant.

En outre, la Région poursuit l’expérimentation de trains à batterie 100 % électriques, à travers le remplacement des moteurs thermiques par des batteries sur une première rame expérimentale.

⇒ Mobilité douce

Dans un objectif de désenclavement des territoires et de promotion de la mobilité douce, l’action régionale a contribué au développement de la pratique du vélo (Plan Vélo), à favoriser le covoiturage (aires de covoiturage) et de modes de transport plus sobres (bornes électriques et chèque bio-

éthanol). Ces actions permettent d'améliorer le pouvoir d'achat face à l'augmentation du prix des carburants qui impacte en premier lieu les territoires ruraux très dépendants de l'usage de la voiture.



Enjeu majeur de mobilité durable, la **politique régionale en faveur du vélo** n'a eu de cesse de favoriser une utilisation du vélo pour les pratiques du quotidien et pour celles des loisirs : plus de 100 gares TER équipées de stationnements sécurisés vélo (déploiement massif engagé depuis 2 ans), schéma des vélo routes et voies vertes adopté dès 2015 représentant plus de 2 000 km dont 930 km sont mis en service, financement des aménagements cyclables, emport du vélo déployé sur certaines lignes routières, opérations spéciales train + vélo visant à favoriser le tourisme et cyclotourisme lors des weekends et jours fériés de la période estivale.

La Région assume ses trois rôles de chef de file de la mobilité, d'autorité organisatrice de mobilité régionale et locale par substitution là où les communautés de communes n'ont pas souhaité prendre la compétence mobilité.

Bilan de la politique régionale transports et mobilité en faveur de la ruralité 2016 – 2023 : 946,1 M€

⇒ Transition numérique

L'action de la Région s'organise autour de trois piliers :

1. Le **développement du très haut débit** est un enjeu prioritaire pour l'attractivité des territoires ruraux.
2. Ce déploiement doit s'accompagner de la mise en place de **services numériques** permettant d'améliorer le quotidien des habitants de ces territoires.

3. Pour utiliser et profiter au mieux de ces services les habitants quand ils sont en situation de difficulté vis-à-vis des outils numériques doivent **être accompagnés** pour se familiariser, monter en compétence et être acteur de leur citoyenneté numérique.

Pour organiser son action en lien avec toutes les parties prenantes du territoire, le Conseil régional a adopté le 15 décembre 2023 sa **Stratégie régionale 2024-2028 pour des territoires numériques 100% climat**.

L'exécutif régional fait du déploiement du très haut débit une priorité afin de constituer un « socle d'infrastructures » sur lequel prennent appui le développement de services et d'usages, un facteur essentiel de l'attractivité des territoires, un service jugé essentiel par les habitants et les entrepreneurs.

La Région apporte un concours financier aux projets de réseaux d'initiative publique très haut débit, dont l'échelle est au moins départementale, et suit activement les déploiements sur les territoires relevant de l'initiative publique comme privée.

Concernant les réseaux d'initiatives publiques (RIP), la région a investi près de 44 M€. La répartition des enveloppes investies par la Région l'élève à :

- 12,5 M€ dans les Alpes-Maritimes.
- 12,7 M€ dans le Var.
- 18,3 M€ dans le Vaucluse.

Il peut être ajouté les financements de la Région pour la montée en débit (ADSL, VDSL) de certains territoires en attendant le déploiement du très haut débit. Cela a concerné 125 communes sur les départements des Alpes-de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Bouches-du-Rhône et du Var et 50 000 lignes.

➤ Montant total pour ces opérations :

- Sur les 04, 05, 13 : 60 M€ dont 18,7 M€ de la Région (10,1 M€ depuis 2016)
- Sur le 83 : 8,84 M€ dont 4,4 M€ de la Région (4,4 M€ depuis 2016)

Concernant les zones d'appel à manifestation d'engagements (AMEL), le transfert de charges est équivalent à 80 M€ pour les départements des Alpes-de-Haute Provence, des Hautes-Alpes et des Bouches-du-Rhône.

La Région accompagne depuis 2019 les territoires à entrer dans une démarche de territoire intelligents (Smart territoires). Ainsi 18 Communautés d'agglomération rurales ont été accompagnées en ingénierie et soutenues en investissement.

Elle accompagne les habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur, qu'ils soient chefs d'entreprises, demandeurs d'emploi ou particuliers à se saisir des outils numériques. 121 lieux d'innovation et de médiation numérique maillent le territoire, les Sud Labs, accompagnent les publics dans leurs usages numériques. 50 d'entre eux sont situés en zones rurales.

Bilan 2016 – 2023 :

Aménagement Numérique du Territoire :

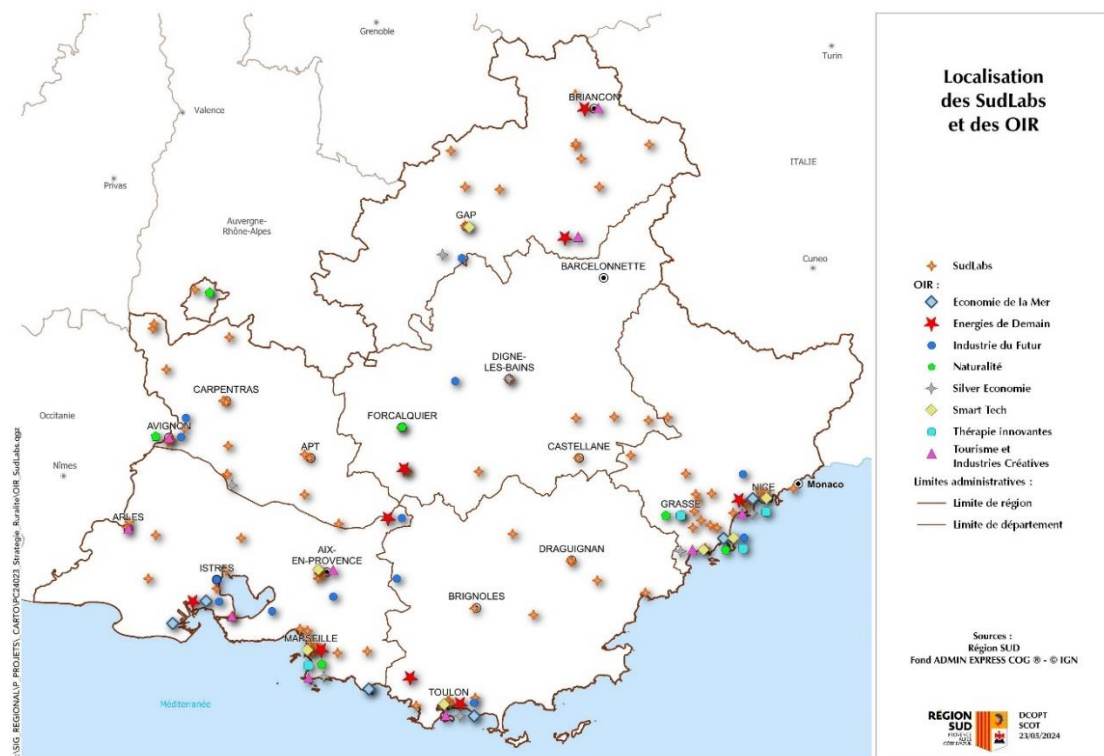
- 84 % du territoire couvert en fibre optique.
- 43,5 M€ investis par la Région dans les réseaux d'initiative publique (pour les territoires ruraux).

Parcours Sud Smart Territoires (2019-2023) destiné aux EPCI :

- Accompagnement à l'ingénierie de 18 EPCI ruraux : 228 744 €.
- Aide à l'investissement pour 15 EPCI ruraux : 809 872 €.

50 Sud Labs, lieux d'innovation et de médiation numérique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en zones rurales ont été soutenus et ont permis d'accompagner 5 450 entreprises, 15 003 demandeurs d'emploi et 20 422 particuliers.

⇒ Sur les territoires ruraux le financement de la Région pour ces Sud Labs s'élève à 1 609 279 € en fonctionnement et 696 723 € en investissement.



Pour les usages du numérique, l'intervention régionale entre 2016 et 2023 pour les territoires ruraux est d'un montant de 3 486 223 €.

Bilan de la politique numérique en faveur de la ruralité 2016 – 2023 : 61,4 M€

4 – Accompagner à la transition écologique et énergétique

⇒ Gestion des déchets et économie circulaire

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose de l'autorité de **planification sur les thématiques déchets et économie circulaire** et mobilise les parties-prenantes (collectivités, entreprises, associations) pour créer des filières de valorisation des déchets et, localement, une offre de matières recyclées.

Dans le domaine des déchets, l'action régionale vise à améliorer la gestion des déchets en favorisant la prévention, le recyclage, la valorisation et en luttant contre les dépôts sauvages et pour le zéro déchet plastique. Cette politique se traduit par plusieurs mesures comme la signature de contrats d'objectifs, le déploiement de la tarification incitative, la mise à niveau des équipements et du traitement des déchets ou encore la lutte contre les dépôts sauvages.

Sur 2016-2023 :

- **36 Contrats d'objectifs déchets conclus avec les EPCI ruraux sur un total de 44.**
- **13 collectivités rurales sur les 16 en réflexion ou déjà engagées dans la tarification incitative.**

Depuis 2018, la Région a développé une politique structurante de **soutien à l'économie circulaire** dans le cadre d'un partenariat avec les principaux acteurs publics du territoire (Etat, ADEME, Banque des territoires) et les chambres consulaires (CCI, CMAR, CRESS). Ce partenariat a pour objectif la diffusion du concept d'économie circulaire auprès des entreprises, l'implication des parties prenantes régionales au travers de la Plateforme Régionale de l'Economie Circulaire (PRECI) et le déploiement d'une gamme d'outils d'aide et d'accompagnement cohérente en direction des entreprises. Parmi les actions emblématiques mises en œuvre, on peut citer la PRECI, son portail numérique ont fortement contribué à la fédération des acteurs de l'économie circulaire et le concours « Prix Initiative Circulaire » lancé en 2023 qui a permis de valoriser les bonnes pratiques et les porteurs de projets.

Bilan de la politique déchets et économie circulaire en faveur de la ruralité 2016 – 2023 : 28 669 869 M€

⇒ **Transition énergétique**

Les objectifs de la politique régionale en matière d'énergie visent à :

- Accroître le recours aux énergies renouvelables.
- Diminuer le recours aux énergies fossiles.
- Diminuer la consommation totale d'énergie.

A ce titre différentes politiques sont conduites et présentent un bilan d'engagement régional de **15 736 098 €**.

Des projets ont pu être accompagnés sur des territoires ruraux peu denses :

- Le cadre « chaleur et froid renouvelable » a permis le soutien de près de 30 opérations d'envergure en milieu rural (de l'étude à la réalisation) pour un montant de 726 000 €.
- Le cadre gaz renouvelable a contribué à la réalisation de quatre opérations en milieu rural pour 38 000 €.
- Le Plan Solaire régional a permis la réalisation de 78 projets (67 « photovoltaïque » et 11 « thermique ») pour un total de subvention de 3,9 millions d'euros.
- D'autres projets ponctuels et intéressants pour leur efficacité ont pu également être accompagnés : 1 projet hydrogène (844 000 €), 23 projets de mobilité électrique (755 000 €), 3 projets de mobilité gaz (120 000 €), 20 projets d'hydroélectricité (844 000 €).

La Région a renforcé sa stratégie en faveur de la filière forêt-bois, notamment **la partie bois énergie**, avec des objectifs ambitieux concernant le développement de la partie chaufferie et réseau de chaleur biomasse.

Le bois énergie tient une place importante dans la souveraineté énergétique des territoires et dans la lutte contre le changement climatique. La stratégie régionale est de valoriser les produits de la forêt régionale, non valorisable dans la construction, dans le bois énergie en circuit court en encourageant la transition énergétique des territoires.

Dans le cadre du Contrat d'avenir, la Région finance avec l'ADEME les études et travaux permettant la fourniture du combustible bois énergie (plateforme bois énergie, unité de production de granulés) ainsi que la mise en place de chaufferies et réseaux de chaleur.

Le budget annuel consacré au bois énergie varie en fonction des besoins et des projets entre 1,5 et 3 M€ depuis 3 ans.

Bilan chiffré :

- Nombre de nouvelles plateformes plaquettes forestières ou production granulés : 15 pour 25 000 tonnes.
- Chaufferies bois et réseaux de chaleurs : 48 dossiers pour 23 500 tonnes.
- Nombre de jours d'animation et conseil (budget AE/500 euros) : 600 jours.
- Energie supplémentaire produite : 82 GWh.

La Région porte des dispositifs visant à soutenir **la rénovation énergétique des bâtiments**. L'objectif est de réduire les besoins énergétiques du territoire régional conformément aux ambitions du SRADDET de diminuer de 50% la consommation des bâtiments entre 2012 et 2050. Le cadre Bâtiments Durables a ainsi aidé de nombreux bâtiments à gagner une ou plusieurs classes énergétiques en recourant aux meilleures techniques disponibles.

Depuis 2022, le sujet de la rénovation des bâtiments publics a été transféré dans les politiques Aménagement. Le STE ne conserve en son sein que les dispositifs liés à la rénovation des logements privés, à savoir : l'animation du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (programme SARE) et le Chèque Energie Durable à destination des particuliers.

Cette politique a mobilisé **4 113 463 € de crédits régionaux** entre 2016 et 2023.

Bilan de la politique énergie en faveur de la ruralité 2016 – 2023 : 27 465 530 M€

⇒ **Biodiversité et espaces naturels**

Provence-Alpes-Côte d'Azur est la région de France métropolitaine **la plus riche en termes d'espèces** avec **71,5% de la totalité des espèces** recensées en France métropolitaine. **La préservation de la biodiversité** constitue l'un des principaux enjeux régionaux avec **9 parcs naturels régionaux et 4 parcs nationaux**.

Créés à l'initiative de la région, dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement du territoire, la Région apporte son soutien aux parcs naturels régionaux pour la préservation de la biodiversité, la lutte contre les incendies et l'éducation environnementale.

Le territoire régional abrite 7 réserves naturelles régionales, 10 réserves naturelles nationales et plus de 120 sites Natura 2000.

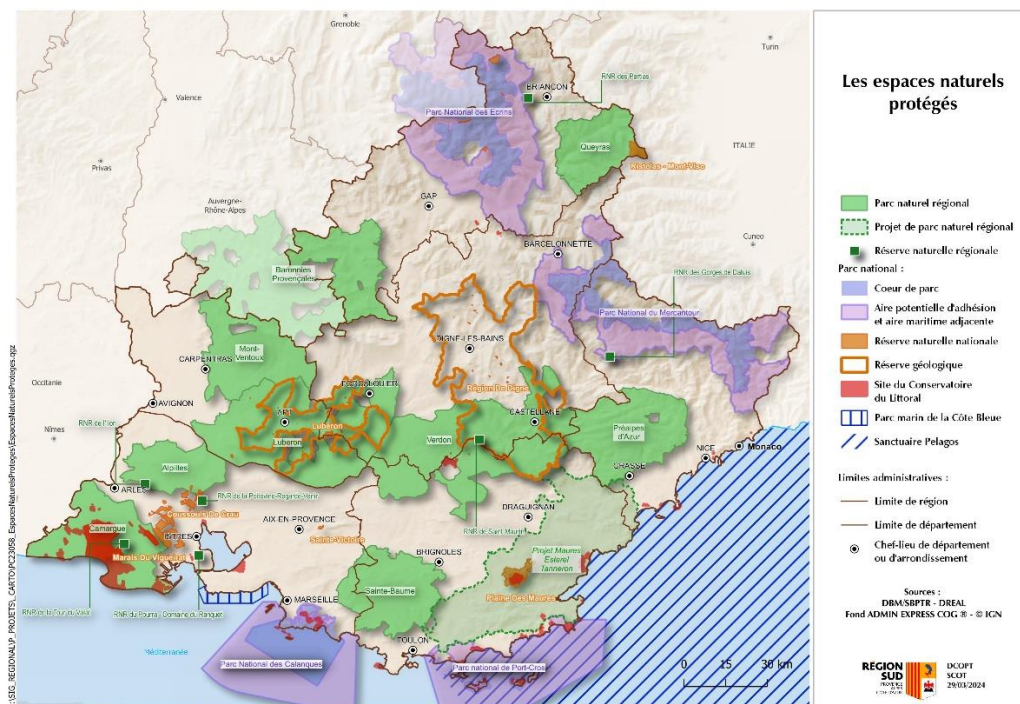
La Région, compétente pour le classement, l'organisation et la gestion des Réserves Naturelles Régionales, est chef de file des collectivités pour la protection de la biodiversité. Dans ce cadre, elle a engagé l'élaboration d'une **Stratégie régionale pour la biodiversité** (SRB), construite avec l'ensemble des acteurs, pour renforcer les objectifs de préservation et restauration de la biodiversité. La Région finance de nombreuses actions (protection, restauration, sensibilisation, etc...) et structures en faveur de la biodiversité.

En complément, la Région accompagne des contrats de milieux aquatiques : rivières, nappes, étang... Les contrats de milieux permettent aux gestionnaires de milieux aquatiques et aux autres acteurs d'un territoire (bassin versant notamment) de mettre en œuvre des actions cohérentes en faveur de la préservation des milieux et de la biodiversité aquatique. Entre 2016 et 2023, 24 contrats ont été accompagnés par la Région.

La Région finance les plans d'actions de nombreuses associations et structures intervenant dans le champ de la protection des espèces et des milieux, ainsi qu'un très grand nombre de projets en faveur de la biodiversité (protection et restauration des milieux, continuités écologiques, actions spécifiques en faveur de certaines espèces, actions de sensibilisation, de connaissance, etc. ...). Elle finance aussi les fédérations de chasseurs et de pêcheurs pour la mise en œuvre de leurs actions en faveur de la faune sauvage. Elle apporte son soutien aux associations intervenant pour l'accueil des animaux domestiques et a créé le label "Ville amie des animaux" pour récompenser l'action des communes.

Le contexte de changement climatique accélère la fréquence des épisodes de sécheresse et leur intensité. La Région a confirmé son engagement sur cet enjeu essentiel en sollicitant auprès du Gouvernement la délégation d'une mission d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques qu'elle a obtenu en 2018. A ce titre elle anime l'AGORA, assemblée régionale des acteurs de l'eau et elle a adopté en 2022 un fonds régional d'adaptation au réchauffement climatique qui a été renforcé par le vote d'un Plan Or Bleu en 2023.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Région assure une compétence nouvelle en matière d'animation et de financement de Natura 2000.



Les principaux financements de la Région pour préserver la biodiversité en milieu rural entre 2016 et 2023 sont les suivants :

- 8 022 483 € en soutien à l'ARBE.
- 48 567 428 € de cotisations aux 9 PNR.
- 1 488 819 € aux Réserves naturelles régionales.
- 3 398 121 € en faveur de la chasse.
- 553 180 € pour l'éducation à l'environnement et au développement durable.
- 5 619 392 € pour la biodiversité terrestre.
- 13 332 129 € pour la biodiversité aquatique.

D'autres dispositifs complètent cette action en faveur de l'environnement et de la biodiversité.

Bilan de la politique environnement en faveur de la ruralité 2016 – 2023 : 97,7 M€

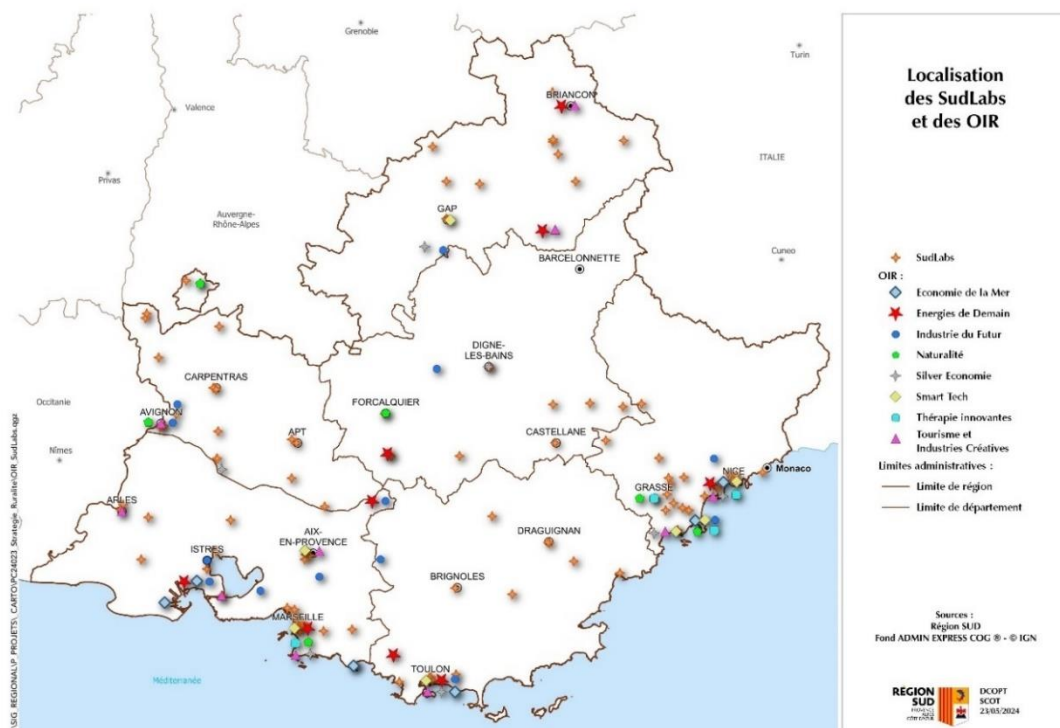
5 – Accompagner le développement économique, agricole et touristique

⇒ **Développement économique**

Cheffe de file du développement économique du territoire, la Région est un partenaire majeur des entreprises. Son intervention vise à simplifier la vie des entreprises et favoriser le développement économique durable et résilient des territoires. L'intervention régionale se déploie à travers une stratégie économique ambitieuse avec le nouveau Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. Parmi les mesures qui bénéficient aux acteurs de la ruralité, on peut citer : l'appui à l'entrepreneuriat, la revitalisation des centres-villes, l'accompagnement des entreprises à la transition écologique ou encore le soutien en situation d'urgence.

Dans les territoires ruraux :

- Sur la **politique d'appui à l'entrepreneuriat**, la Région a soutenu les parcours d'accompagnement et de financement, de la création jusqu'à la transmission, de près **3 300 entrepreneurs depuis 2016** (et jusqu'en 2022) dans le cadre de « Mon projet d'entreprise » (près de 15% des volumes régionaux). **Environ 13.4 M€** ont permis de financer des TPE (en prêt, garantie et prise de participation).
- 54 entreprises ont été soutenues pour progresser en matière **de transition écologique**, dans le cadre du programme CEDRE.
- Près de **200 artisans et commerçants** ont été directement aidés par la Région sur leur projet d'investissement (13.6% des aides allouées au niveau régional) pour un montant de 1,12M€. Au-delà des aides directes, la Région a soutenu des opérations d'animation commerciale et de revitalisation des centres-villes avec le dispositif « zéro rideau fermé ». Les démarches d'implantation de commerce « Mon projet de boutique » (et avant « Boutique à l'essai) ont concerné de nombreuses communes sur les départements alpins, comme dernièrement Volonne et Saint Bonnet en Champsaur. Enfin, les communes de Digne-les-Bains, Gap, Sisteronais-Buëch, Alpes Provence Verdon, Serre-Ponçon, Pays des Ecrins se sont aussi engagées sur le déploiement des opérations éco-défis, avec le soutien de la Région et de l'ADEME.
- En cas de situation d'urgence, la Région déploie des aides aux entreprises impactées. Par exemple, à la suite de la phase d'urgence de la tempête Alex en 2020, au cours de laquelle la Région a apporté **une aide de 2M€ à 319 entreprises**, un fonds d'appui a été mis en place en février 2022 pour favoriser la reprise de l'activité économique des entreprises impactées. 33 entreprises ont été aidées pour un montant total de 510 K€.



Bilan de la politique développement économique en faveur de la ruralité 2016 – 2023 : 124,9 M€

⇒ Développement agricole

Les activités agricoles et pastorales contribuent à la richesse du patrimoine paysager et à la vitalité des territoires ruraux au travers des multiples emplois directs et indirects qu'ils génèrent associés à une répartition des entreprises qui constituent un maillage dynamique favorable à l'implantation d'autres activités. Mais l'agriculture régionale doit faire face à de grands défis : changement climatique, compétitivité, renouvellement des générations, demande sociétale renforcée quant à sa performance environnementale et coût élevé du foncier.

La Région déploie donc une **stratégie agricole régionale** qui s'articule autour de cinq grands objectifs :

- Structurer les filières pour augmenter la valorisation des productions.
- Augmenter le potentiel productif : saisir les opportunités des marchés aval et renouveler les générations d'agriculteurs.
- Rendre l'agriculture régionale résiliente au changement climatique en accompagnant en particulier l'hydraulique agricole.
- Assurer la transition environnementale des exploitations.
- Accompagner les changements de comportement d'achat pour assurer la rémunération des producteurs.

En Provence Alpes Côte d'Azur, l'agriculture est très largement dépendante de l'eau tant dans les zones de plaines et de basse Provence que dans les massifs de montagne. La préservation de la ressource en eau, sa sécurisation, le recours à l'irrigation durable constituent donc un axe important de la politique agricole régionale qui accompagne la profession agricole par un soutien spécifique aux investissements en faveur de la modernisation, la sécurisation et l'extension des réseaux hydrauliques agricoles et grâce également à sa concession régionale du Canal de Provence et à la mise en œuvre d'outils de soutien des ASA.

L'augmentation du potentiel productif passe par le soutien à la transformation des produits de l'agriculture et de l'élevage et par le soutien aux entreprises agroalimentaires qui doivent davantage développer leur approvisionnement local. La Région favorise également la massification des ventes en circuits courts qui a vocation à reconquérir la vente de proximité.

Le renouvellement des générations d'agriculteurs est un enjeu majeur pour l'avenir de l'agriculture. La Région intervient de manière volontariste et complémentaire sur des étapes clés de l'installation :

- la formation et l'accompagnement à la construction du projet d'installation, notamment grâce aux lycées agricoles,
- de l'étude de la faisabilité du projet, grâce aux Chambres d'Agriculture,
- le test du projet, grâce aux espaces test,
- l'accès aux financements, grâce à deux instruments financiers pionniers en France : un prêt d'honneur et un fonds de garantie co-financés avec le FEADER (depuis 2019).

En parallèle la Région a complété ces interventions en soutenant le développement de l'accompagnement à la transmission avec à la mise en place de Points Accueils Transmission au sein des Chambres d'Agriculture (à partir de 2020). Depuis 2023, la Région a pris une responsabilité accrue dans la politique d'aide à l'installation, avec la gestion pleine et entière, ainsi que le cofinancement de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA).

Dans le domaine de la formation, la Région a développé également une politique de soutien des Maisons Familiales Rurales (MFR) qui peuvent souvent représenter dans les territoires ruraux l'une

des seules offres de formation de proximité, particulièrement ancrée dans les secteurs d'emplois de ces territoires, dont l'agriculture en premier lieu.

Les actions liées à la valorisation et à la promotion de l'agriculture contribuent au lien social, au maintien des activités sur les territoires ruraux, à la valorisation des productions régionales de terroir et à l'attractivité de la région. Aussi, la Région soutient les programmes collectifs de promotion des produits, et l'organisation de salons professionnels ou de manifestations grand public. A ce titre **690** évènements et actions de promotion ont été soutenus entre 2016 et 2023 sur l'ensemble du territoire régional pour plus de **6,3 M€**.

Bilan 2016-2023 :

- **Plus de 135 M€ d'aide régionale à l'agriculture** entre 2016 et 2023 dont **40 M€ pour les réseaux d'hydraulique agricole**.
- **Un budget de plus de 234 millions d'euros de FEADER** 2016-2023 sur le volet régional du programme, c'est à dire hors aides surfaciques (ICHN, Bio, MAEC).
- Plus de **13 000 projets soutenus** au titre du FEADER sur la période 2014-2022.

⇒ **Gestion et préservation des espaces forestiers**

En Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la forêt couvre 1,6 millions d'hectares qui représentent 51% de notre territoire. Ce taux est largement supérieur à la moyenne nationale (29 %). Elle constitue le deuxième taux de boisement des régions françaises métropolitaines. La forêt y est soumise à de nombreux enjeux liés à sa gestion, sa valorisation, sa protection.

Pour répondre à ces enjeux, la Région a développé une politique en faveur des espaces forestiers autour de deux axes principaux.

Tout d'abord, **une stratégie régionale en faveur de la gestion patrimoniale forestière** complétée par des financements privés dans le cadre du fonds RESPIR permet de protéger ce patrimoine forestier et de maintenir et développer une activité regroupant environ 2 800 entreprises dans le cœur de filière et 6 200 dans un périmètre partiel, représentant respectivement 8 000 et 12 600 salariés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les axes d'intervention sont les suivants : : soutenir les travaux de sylviculture, la gestion durable de la forêt et la filière bois au niveau de la mobilisation, de la transformation et la valorisation de ses produits.

Une convention triennale a été votée avec chacun des partenaires forestiers majeurs : ONF, CRPF, Réseau des communes forestières et Fibois en tant que coordinateur du contrat stratégique de la filière forêt-bois (CSF). Ce dernier est articulé avec les objectifs du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) à horizon 2030, document co-élaboré et suivi par l'Etat et la Région.

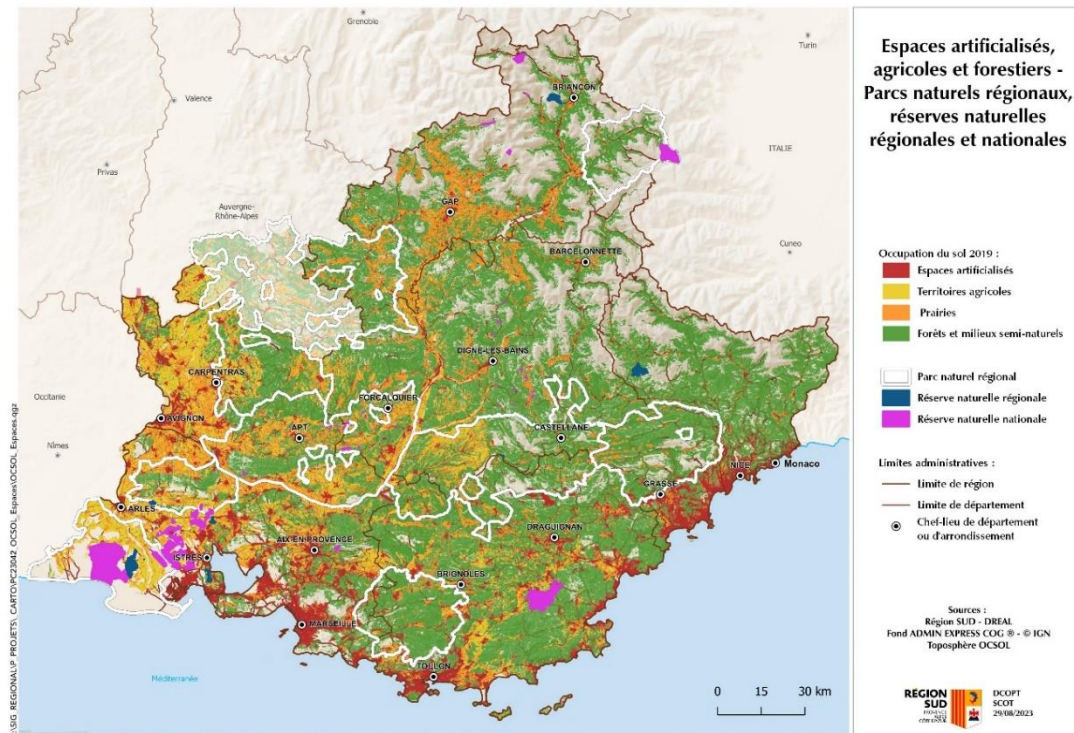
Depuis 2018, **un Plan ambitieux « Guerre du feu »** afin de mettre en œuvre des actions concrètes et participer activement à l'action collective pour préserver les forêts régionales menacées par le risque incendie. Parmi ces mesures, une Garde Régionale Forestière a été mise en place qui mobilise des jeunes de 18 à 26 ans afin d'informer et sensibiliser le public au risque d'incendies.

Bilan sur la période 2016-2023 :

- **Près de 49 millions d'euros consacrés à la forêt** depuis 2016 (50 % pour le développement et le soutien de la filière forêt bois et énergie bois et 50 % pour la prévention et gestion des incendies de forêts).

- En 2023, ce sont **220 Gardes Régionaux Forestiers** qui ont été déployés sur 18 collectivités du territoire régional du 1er juin au 15 septembre, chiffres en constante augmentation depuis la création de la garde.

Bilan de la politique « Agriculture et forêt » en faveur de la ruralité 2016 – 2023 : 185,1 M€



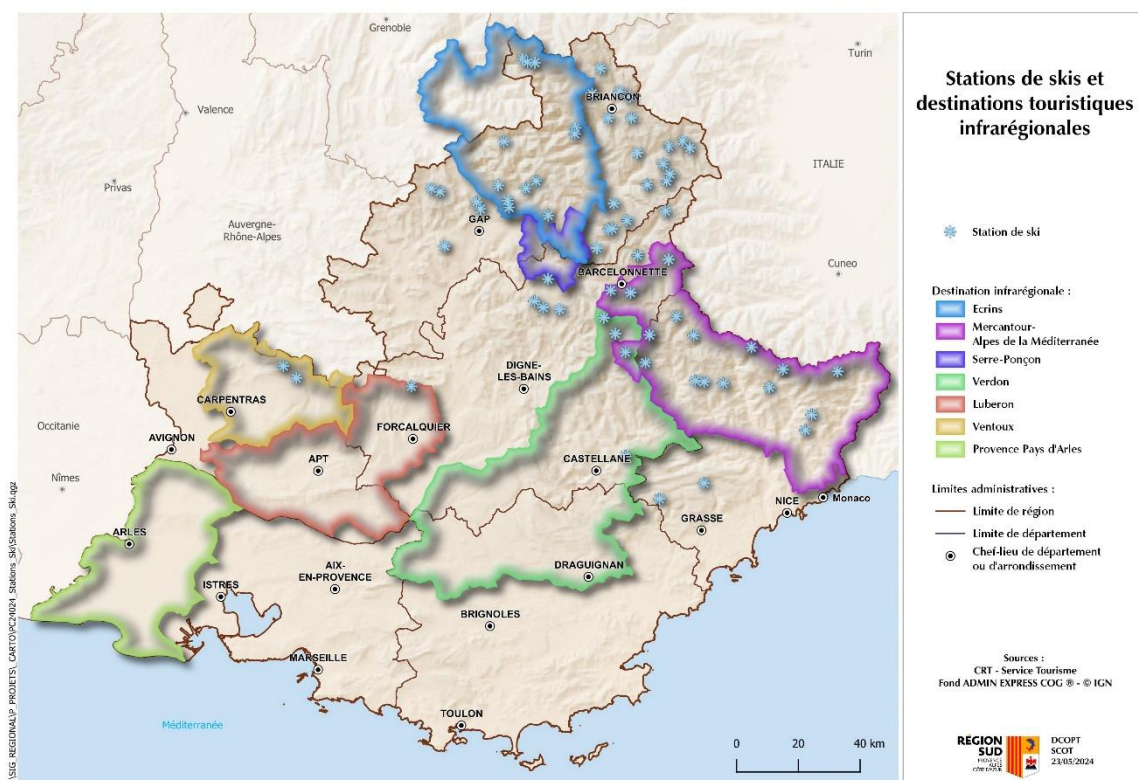
⇒ Développement touristique

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur accompagne les destinations et professionnels du secteur touristique dans un développement plus durable de leurs activités.

Plusieurs avancées majeures ont marqué la période 2016 - 2023 dont 3 marques monde reconnues, 3 contrats de filière ciblant plus particulièrement les territoires ruraux : Vélo, Ecotourisme et tourisme de savoir-faire, 4 destinations touristiques infrarégionales créées et 20 offices de tourisme intercommunaux aidés pour leur stratégie marketing et numérique.

Le secteur du tourisme s'est fortement structuré, mobilisé, professionnalisé et renforcé grâce à un véritable travail collectif.

Après la crise sanitaire, le **Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2023-2028** a été élaboré dans l'intention d'accompagner l'économie touristique vers un tourisme plus responsable, tout en apportant le soutien nécessaire à ses acteurs économiques face aux perturbations constantes qu'ils rencontrent.



Entre 2016 et 2023, les interventions régionales peuvent être réparties autour de trois axes :

- Subventions aux porteurs de projets dans les territoires ruraux : **16,32 M€**.
- Soutien aux plans d'actions régionaux des acteurs "institutionnels" (Comité Régional du Tourisme, Fédérations Régionale des Offices de Tourisme, Fédération Régionale de l'Hôtellerie de Plein Air, UMIH, UNAT, Vélo Loisir Provence, CERET, VPA) : On estime que les zones rurales bénéficient de 40% environ de ces budgets, soit **21,85 M€**.
- Deux autres dispositifs d'aide sont à prendre en compte :
 - **Chèques vacances** (crise covid) : 3 716 000 € distribués aux habitants des zones rurales
 - **Réaction** – reprise des acteurs du Tourisme par l'innovation et l'optimisation numérique : 673 000 € accordés aux établissements hôteliers ou restaurants des territoires ruraux pour une aide en investissement permettant la vente en ligne, la gestion relations clients, la digitalisation des serrures, etc.

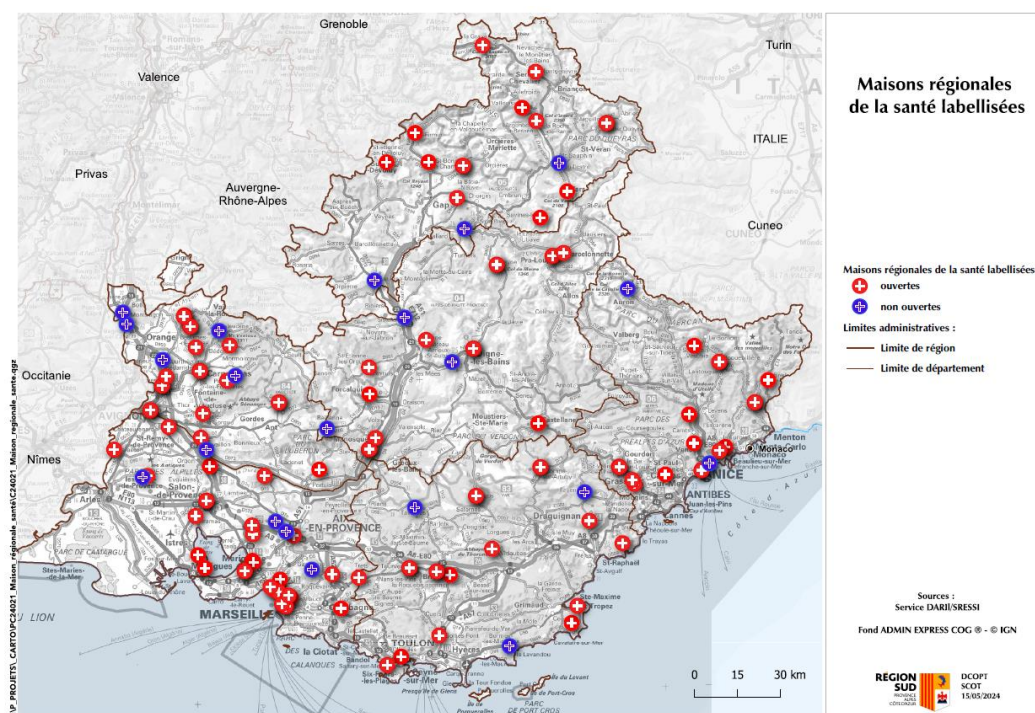
Bilan de la politique tourisme en faveur de la ruralité 2016 – 2023 : 42,6 M€

6 – Protéger nos concitoyens et prévenir les risques climatiques

⇒ Lutte contre les déserts médicaux

L'exécutif régional a fait de la lutte contre les déserts médicaux et de l'accès aux soins de proximité, une priorité de sa politique régionale de santé.

Depuis 2019, les aides et les outils de la Région en faveur de l'aménagement solidaire des territoires en matière d'accès aux soins sont regroupés dans le Kit Lutte contre les déserts médicaux.



Le bilan pour la thématique santé entre 2016 et 2023 permet de mettre en avant les résultats suivants :

- **86 maisons de santé** financées pour un montant de 12 476 282 € ;
- Plus d'une **vingtaine de projets de télémédecine** pour un montant total de près d'1 M€ ;
- **27 médecins généralistes** soutenus dans leur installation pour un montant total de 623 433 € ;
- **215 bourses de stage aux internes** inscrits en diplôme d'études spécialisées de médecine générale pour un montant de total de 550 800 €.

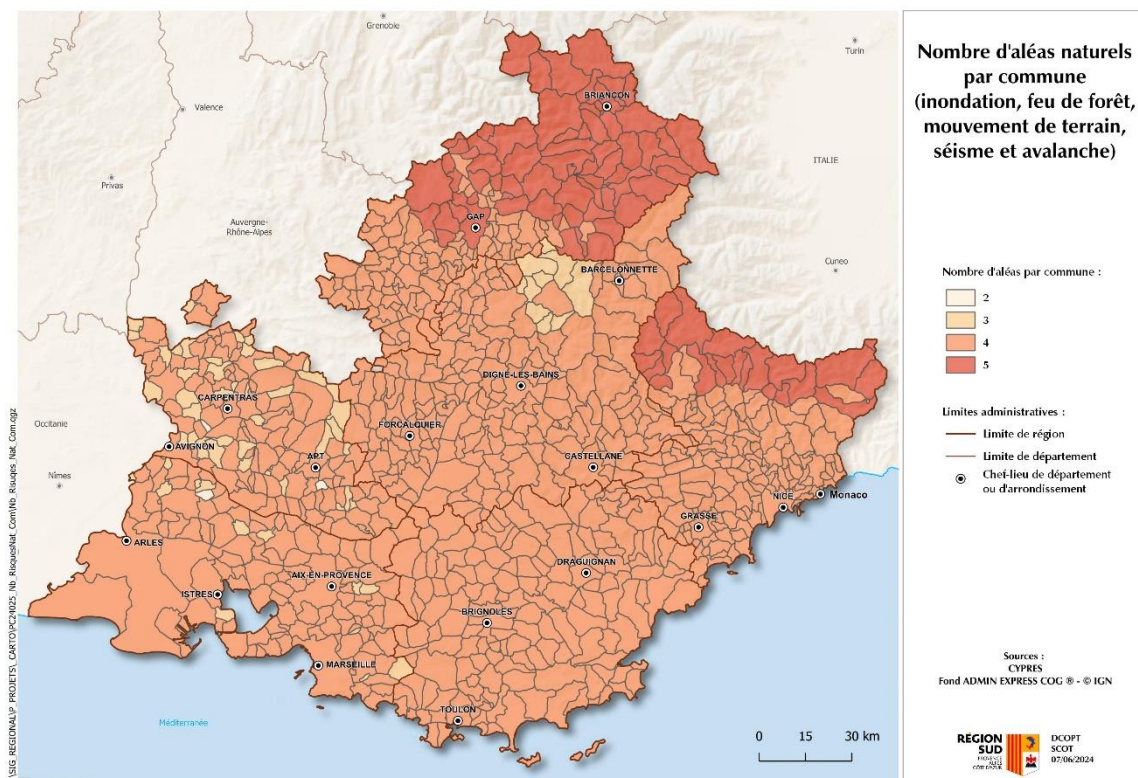
Bilan de la politique santé en faveur de la ruralité 2016 – 2023 : 31 M€

⇒ Résilience face aux catastrophes climatiques

La Région, en déclinaison de ses compétences en matière de développement économique et touristique, d'aménagement du territoire, et de chef de filât biodiversité, a fait le choix de développer depuis plusieurs années une politique régionale volontariste des risques naturels pour accompagner les territoires dans leur adaptation au changement climatique et à la gestion des risques naturels. Afin de s'adapter aux nouveaux défis climatiques, une nouvelle stratégie régionale des risques a été adoptée en février 2022.

Elle se décline selon deux cadres d'intervention : un cadre d'intervention risques naturels (inondations, séisme et mouvements de terrain) et un cadre d'intervention multirisques montagne afin d'afficher une forte solidarité aux territoires de montagne, particulièrement vulnérables et nécessitant une approche globale multirisques.

D'une politique de financement fondée sur une « résistance aux risques » et la création d'ouvrages de protection la nouvelle politique régionale souhaite développer une meilleure « résilience aux risques des territoires », en soutenant l'évolution des stratégies locales dans l'intégration du « vivre avec le risque » en recentrant le soutien régional sur les actions visant l'amélioration de la connaissance, le développement des systèmes de prévision et d'alerte, le renforcement de la culture du risque et la prise en compte des risques dans les outils de planification.



Depuis 2016, les territoires ruraux ont pu fortement bénéficier de l'accompagnement de la Région comme en témoigne le bilan financier : 314 dossiers et **54 529 570 €**.

En parallèle, la Région est intervenue lors d'événements de catastrophes naturelles en faveur des territoires sinistrés en votant des aides exceptionnelles à travers des dispositifs spécifiques. Elle a ainsi voté en décembre 2019 le « **FRAT Solidarité Inondations** » à la suite des intempéries survenues dans le Vaucluse, Var et Alpes Maritimes et en octobre 2020 le « **FRAT tempête Alex** » intempéries dans les Alpes Maritimes qui ont particulièrement touchés les territoires ruraux. Sur le FRAT inondations 2019, 42 dossiers ont été votés pour des collectivités rurales et un montant d'aides régionales de **1,4 M€** et sur le FRAT tempête Alex, 21 dossiers ont été votés pour un montant d'aides régionales de **2,71 M€**.

La Région a également souhaité augmenter à 7M€ l'enveloppe dédiée à la thématique « prévention des risques naturels » dans le cadre du volet interrégional Massif des Alpes.

Bilan global « prévention des risques naturels et gestion post-catastrophe » 2016-2023 pour les territoires ruraux : 58 638 613 €.

Ainsi, ce sont **plus de 3 milliards d'euros de financements régionaux** qui ont été mobilisés en faveur de la ruralité sur la période 2016-2023, soit une moyenne de 360 M€/an, à travers l'ensemble des dispositifs de droits communs et politiques sectorielles : transports (ferroviaires, routiers, scolaires), santé, économie et tourisme, formation et emploi, culture, numérique (infrastructures, usages), agriculture et biodiversité,

<p>SOUTENIR L'AMENAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES</p> <p>⇒ Aménagement : 249,7 M€ ⇒ Montagne : 104,4 M€ ⇒ Programme LEADER : 27 M€ ⇒ Habitat-Foncier : 8,7 M€</p>	389,8 M€
<p>AGIR POUR LES LYCEES, LA FORMATION, LA CULTURE, LE SPORT ET LA JEUNESSE</p> <p>⇒ Lycées : 692,2 M€ ⇒ Culture : 98,7 M€ ⇒ Sport : 16,1 M€ ⇒ Formation-Apprentissage : 163 M€</p>	970 M€
<p>DECLISOONNER LES TERRITOIRES RURAUX</p> <p>⇒ Transport et mobilité : 946,1 M€ ⇒ Transition numérique : 61,4 M€</p>	1 007,5 M€
<p>ACCOMPAGNER A LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE</p> <p>⇒ Gestion des déchets et économie circulaire : 28,7 M€ ⇒ Energie : 27,5 M€ ⇒ Biodiversité et espaces naturels : 97,7 M€ <i>dont 49 M€ pour le fonctionnement des PNR</i></p>	153,9 M€
<p>ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AGRICOLE ET TOURISTIQUE</p> <p>⇒ Développement économique : 124,9 M€ ⇒ Développement agricole et forestier : 185,1 M€ ⇒ Développement touristique : 42,6 M€</p>	352,6 M€
<p>PROTEGER NOS CONCITOYENS ET PREVENIR LES RISQUES CLIMATIQUES</p> <p>⇒ Santé/Solidarité : 31 M€ ⇒ Sécurité : 8,6 M€ ⇒ Résilience face aux catastrophes climatiques : 58,6 M€</p>	98,2 M€
<p>AUTRES (recherche enseignement supérieur, jeunesse, prospective, RH, soutien association d'élus...)</p>	36,4 M€
TOTAL	3 008,4 M€

A cela s'ajoutent 266,9 millions d'euros de financements européens gérés par la Région pour les territoires ruraux entre 2016 et 2023

- **234,7 M€ de FEADER** pour près de 13 500 projets de 2016 à 2023, sur le volet régional du programme, hors aides surfaciques (ICHN, Bio, MAEC). Pour rappel, le FEADER global 2014-2022 représente 793M€.
- **32,2 M€ de FEDER** sur la période 2014 / 2023 :
 - FEDER POIA 2014/2020 - 15,1 M€.
 - FEDER Massif 2021/2023 - 5,6 M€.
 - FEDER Rural 2021/2023 - 11,5 M€.

☞ Soit un soutien de près de 3,27 milliards d'euros en faveur de la ruralité en Provence-Alpes-Côte d'Azur entre 2016 et 2023.

PARTIE 2 : PERSPECTIVES 2024-2028

Soucieuse de maintenir un dialogue de proximité avec les acteurs des territoires, la Région adapte sa stratégie d'écoute et d'intervention en fonction des situations et des besoins.

- ⇒ **Dans la gestion de crise** : elle a mis en place les cellules de crise COVID par thématique en 2020 et 2021 et le Fonds Covid Résistance en soutien aux entreprises.
- ⇒ **Au fil de l'eau, pour adapter les politiques régionales** : lancement des états Régionaux de la relance en 2021 et 2022, permettant de définir les nouveaux dispositifs "Nos communes et nos territoires d'abord". En parallèle, un dialogue continu avec les territoires est assuré par l'organisation de réunions semestrielles avec les présidents des associations des maires, afin d'échanger sur les enjeux rencontrés par les territoires dans leur diversité et de définir les moyens pour la Région d'apporter des réponses adaptées et efficaces.
- ⇒ **En réponse aux évolutions législatives, avec quelques exemples** :
 - **L'intégration d'un volet ruralité plus important dans le SRADDET** : La Région a instauré des outils de dialogue pour permettre la mise en œuvre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'équilibre des territoires - SRADDET : la Conférence "Avenir de nos territoires" et les Instances territoriales de dialogue. Le projet de modification du SRADDET, approuvé le 15 octobre 2019, a fait l'objet d'une large concertation conduite en 2022 et d'un atelier spécifique consacré à la ruralité. Au terme de ce processus, la Région a fait le choix de favoriser le maintien des capacités de développement des territoires ruraux dans son projet de territorialisation des objectifs de sobriété foncière.
 - **La concertation par bassin de mobilité en application de la loi d'Orientation des mobilités** : Une concertation de 18 mois a été menée en 2022 avec chaque territoire pour la création des bassins de mobilité. Puis, à partir de 2023, plus de 100 réunions pour coconstruire les contrats opérationnels de mobilité.
 - **Les rendez-vous de la plateforme « connaissances du territoire »** : 6 journées départementales se sont déroulées entre avril et juin 2023. Ces temps de présentation, d'échange et de dialogue autour de la démarche de Plateforme, organisés avec l'appui des agences d'urbanisme régionales, ont constitué un espace privilégié d'écoute et de partage d'expérience destiné à croiser les regards, mettre en commun les approches, tout en permettant grâce à une séquence d'atelier participatif d'identifier les attentes et besoins de chacun.
- ⇒ **Pour élaborer les futures stratégies régionales, avec quelques exemples** :
 - En 2018, une tournée régionale des territoires a été organisée au printemps pour recueillir les avis, besoins et contributions afin d'alimenter l'élaboration du Livre Blanc sur les risques naturels. Cette tournée des territoires, constituée de 4 rendez-vous répartis sur le territoire régional, a rassemblé près d'une centaine de personnes.
 - En 2019, 8 réunions territoriales ont été organisées pour recueillir la parole des acteurs de l'eau. Cette tournée a permis de mobiliser plus de 200 partenaires et a fait émerger des propositions d'actions et de thèmes prioritaires pour une gestion durable de la ressource en eau.

- En 2022, six ateliers départementaux rassemblant 393 participants et 14 ateliers thématiques qui ont rassemblé 295 participants se sont tenus dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation.
 - En 2023, 10 réunions ont été organisées pour l'élaboration de la stratégie numérique 2024-2028.
- ⇒ **Pour former et accompagner les acteurs, avec quelques exemples :**
- Entre mars et avril 2023, la Région a, en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, organisé 5 ateliers/webinaires pour sensibiliser les élus locaux et agents territoriaux aux enjeux du numérique, leur donner les points de vigilance, des clés de réussites et des éléments concrets et opérationnels et illustrer par des témoignages et des retours d'expériences de collectivités. Une trentaine d'élus et techniciens a pu assister à ces ateliers.
 - Au printemps 2023, la Région a organisé 3 ateliers pour sensibiliser les élus locaux et agents territoriaux aux enjeux de la transition énergétique. Ils ont porté sur trois thèmes : le solaire photovoltaïque, les énergies thermiques avec les réseaux de chaleur et de froid associés et la sobriété énergétique. Dans les trois cas, les webinaires ont permis d'aborder le contexte régional et les enjeux du territoire, les objectifs régionaux, des exemples d'actions pour montrer que des réussites sont possibles et enfin un zoom sur les aides régionales disponibles. Des acteurs externes (Energie Partagée, ADEME, ...) sont également venus apporter leur expérience. Une centaine de participants ont pu bénéficier des échanges.

Afin de renforcer plus encore notre accompagnement des territoires ruraux, la présente stratégie a été élaborée à l'issue de concertations et d'études qui ont permis de définir 7 enjeux prioritaires pour mieux répondre aux nouveaux besoins des populations.

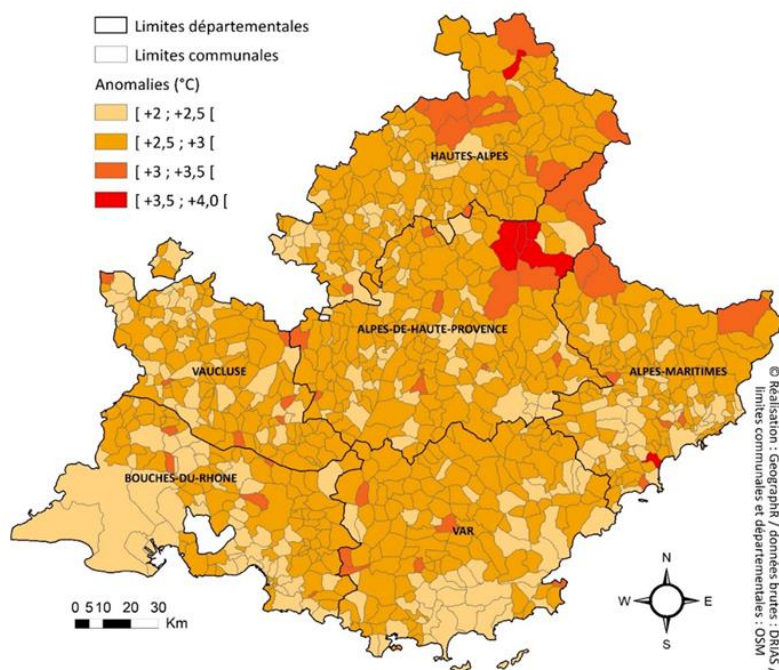
1. Approche méthodologique pour mieux accompagner les territoires ruraux

1.1 Constats en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dans le cadre de la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique, le gouvernement a fait le choix de partir sur un scénario de réchauffement de + 2° C à 2050 et de + 4°C à 2100, qui va imposer aux territoires ruraux de se préparer à des effets importants et parfois irréversibles.

D'une manière générale, le réchauffement climatique sera particulièrement marqué dans notre région. Sans la mise en place de mesures ambitieuses d'adaptation, la hausse de la température supérieure à 2°C (à comparer à + 1,1° C en moyenne à l'échelle mondiale) aura des répercussions non négligeables à maints égards : rendements agricoles en baisse, dépérissement des forêts, renforcement des îlots de chaleur urbains, baisse de l'enneigement, augmentation des feux extrêmes, érosion de la biodiversité, introduction d'espèces invasives, développement des maladies infectieuses, élévation du niveau de la mer... Le réchauffement climatique touchera diversement les territoires et sera plus marqué en zones de montagne, comme le montre la carte ci-dessous.

Anomalies moyennes de température (en °C) maximale en été à l'échelle communale l'horizon 2055 (2046-2065, médiane des modèles régionaux Euro-Cordex, RCP 8.5) par rapport à la période de référence 1996-2015, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (source GREC Sud).



Étroitement liés aux usages agricoles, les espaces ruraux régionaux sont à même de relever les défis de la transition écologique et d'une nouvelle demande alimentaire de qualité à condition de contenir le renchérissement du foncier, l'exposition aux risques naturels et la pression sur la ressource en eau.

En effet, le changement climatique entraînera également des conséquences importantes sur le cycle de l'eau avec des tensions sur la ressource en eau et particulièrement dans les territoires ruraux non desservis par les grandes ressources régionales que sont la Durance et le Verdon.

Pour les territoires de montagne, l'étude prospective portant sur le devenir des stations des Alpes du Sud conduite en 2020 et 2021 a confirmé que les conditions d'exploitation de certaines stations des Alpes du Sud allaient se dégrader dans les prochaines décennies en raison de la baisse de la couverture neigeuse. Ces résultats sont conformes aux tendances observées sur la durée.

Ces impacts globaux du changement climatique pourront rendre les territoires ruraux plus vulnérables à d'autres crises conjoncturelles. Les efforts d'adaptation au changement climatique sont donc incontournables au regard des projections qui se dessinent, rendant essentiel le soutien à la résilience de ces territoires.

1.2 L'accompagnement au changement des territoires, une priorité de la Région

La transformation écologique et énergétique du territoire régional est au cœur du projet de la Région depuis l'adoption du premier Plan climat « Une COP d'avance » en 2017. Le 23 avril 2021, l'Assemblée régionale a adopté un nouveau Plan climat « Gardons une COP d'avance ». En 2022, 715 M€ ont été engagés par la Région pour financer les actions de ce plan.

A l'automne 2022, le Président Muselier a annoncé l'accélération de l'engagement régional en faveur de la transition écologique et énergétique. Après avoir été désignée par la Commission européenne comme l'une des 118 régions européennes pionnières sur les enjeux d'adaptation au changement climatique, la Région a lancé son programme global « Le Sud se lève pour le climat », pour une Région 100% engagée pour le climat. Elle a adopté son premier budget vert pour 2023 et a engagé un travail pour soumettre l'ensemble de ses politiques à des critères verts.

Une structuration qui replace le citoyen au cœur des démarches de transition écologique

En 2021, le **second Plan climat « Gardons une Cop d’Avance »** a été adopté autour de 141 actions en faveur de la lutte contre le changement climatique et la préservation des ressources. Ces actions ont été organisées autour de 6 grands axes : Air / Terre / Mer / Energie / Déchets / Chez vous au quotidien. Un des objectifs principaux était de remettre le citoyen de la région Provence-Alpes-Côte d’Azur au cœur de cette démarche.

Pour poursuivre cet objectif de replacer les politiques régionales en lien avec les préoccupations des habitants, il a été proposé de décliner la **Stratégie régionale de la Biodiversité**, qui sera finalisée fin 2024, autour des grands enjeux suivants : habiter / se déplacer / se nourrir / protéger les écosystèmes / produire et consommer / se divertir.

Le protocole de planification écologique engagé en faveur de la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité est structuré autour des grands enjeux suivants : mieux se déplacer / mieux se loger / mieux préserver / mieux produire / mieux se nourrir / mieux consommer.

1.3 Une démarche méthodologique pour élaborer une stratégie concertée

⇒ **Le projet SHERPA : pour une vision de la ruralité à long terme proposée par les acteurs de la région**

De 2020 à 2023, la Région a participé à une plateforme d’échanges autour de la ruralité. Cette plateforme animée par le CIHEAM/IAMM avec l’appui de la Région a réuni un panel d’acteurs de la ruralité dans le cadre d’un projet européen d’action recherche.

Des acteurs issus de la science, de la politique et de la société ont pu débattre de leur vision de l’avenir de leurs territoires ruraux pour les 20 prochaines années, ainsi que des opportunités et des défis locaux.

La première phase de travail a permis de partager un diagnostic commun sur les territoires ruraux en région Provence-Alpes-Côte d’Azur et d’identifier les défis majeurs ainsi que les principales opportunités à l’horizon 2040 pour ces territoires. Ces différents éléments ont conduit à préciser les contours d’un futur désirable pour les espaces ruraux de la région. 6 grands défis, sources d’opportunités pour les territoires ruraux, ont ainsi été identifiés :

- la pression urbaine et l’artificialisation des espaces naturels et des terres agricoles.
- le vieillissement accru de la population et le déficit croissant de populations jeunes dans les zones rurales.
- l’adaptation au changement climatique.
- l’adaptation de l’activité et des emplois aux nouvelles demandes sociétales.
- la pauvreté dans les zones rurales et la qualité de vie.
- un accès équitable aux services dans les espaces ruraux y compris concernant le numérique.

A partir de ces défis, la plateforme a précisé quatre grandes problématiques, piliers d’une vision de la ruralité ou plutôt des ruralités de la région Provence-Alpes-Côte d’Azur à l’horizon 2030-40 :

- **Repenser les mobilités et les sédentarités dans les espaces ruraux.**
- **Créer les activités et les métiers de demain dans les zones rurales.**

- **Gérer, conserver et valoriser un capital naturel régional unique.**
- **Développer de nouveaux outils et modes de gouvernance pour accompagner les transitions économiques et écologiques dans les zones rurales.**

La seconde phase des travaux de la plateforme a conduit à l'identification de 8 priorités pour atteindre ce futur désirable : l'accès au logement, les mobilités, l'accès aux services de proximité, l'accès au numérique, l'adaptation au changement climatique, l'économie et l'emploi, le développement et l'adaptation du secteur agricole et alimentaire et aussi du secteur du tourisme. Pour chacune des priorités, des objectifs concrets et des pistes de mesures de transition ont été proposés.

Par ailleurs, **la gouvernance de la résilience pour piloter les transitions** a été considérée comme un élément essentiel pour mettre en œuvre toutes ces mesures et répondre de manière pérenne aux défis des territoires ruraux dans la région.

Enfin, le dernier cycle de réflexion a permis d'**approfondir la thématique des territoires ruraux dans le contexte de changement climatique** et proposer des actions concrètes pour accompagner la transition des territoires ruraux.

Les membres de la plateforme ont formulé des recommandations pour accompagner les stratégies de transition à mettre en œuvre dans les territoires ruraux :

- Plus de frugalité et de sobriété.
- Une transition juste, tenant compte des inégalités d'accès aux ressources et des inégalités territoriales, et reposant sur une coopération entre territoires.
- Territorialiser les enjeux et définir un projet de territoire (à l'instar des PCAET).
- L'importance d'une gouvernance associant tous les acteurs du territoire et de la coopération territoriale.
- Les besoins en ingénierie et financement adaptés.

Ce travail a conforté la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans sa volonté de réaliser cette stratégie régionale en faveur de la transition des territoires ruraux à partir des enjeux définis collectivement.

L'ensemble des productions de ce projet sont accessibles sur le site du [Réseau rural régional](#).

⇒ **Un renforcement de la prise en compte de la ruralité dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET**

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été approuvé le 15 octobre 2019, par le préfet de Région. Il appréhende les enjeux du territoire régional en prenant en compte les spécificités des quatre espaces territoriaux (Alpin, Azuréen, Provençal et Rhodanien) et propose une vision du territoire régional à horizon 2030 et 2050.

Les objectifs structurants du SRADDET sont les suivants :

- Diminuer de 50 % le rythme de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers agricoles 375 ha/an à horizon 2030.
- Démographie : un objectif de + 0,4 % par an à horizon 2030 et 2050.
- Atteindre 0 perte de surface agricole irriguée.

- Horizon 2030 : + 30 000 logements par an dont 50 % de logements abordables.
- Horizon 2050 : rénovation thermique et énergétique de 50 % du parc ancien.
- Une région neutre en carbone en 2050.
- Une offre de transports intermodale à l'horizon 2022.

La ruralité est prise en compte dans la SRADDET en vigueur à l'aune des enjeux suivants : l'organisation du territoire et le développement rural exemplaire, l'aménagement de l'espace et la sobriété foncière, le développement économique, le déploiement d'une offre de transport proposant des alternatives à l'autosolisme et favorisant l'intermodalité, l'accès aux services et équipements essentiels et le désenclavement physique et numérique des territoires ruraux et de montagne.

D'autres problématiques y sont également traitées sous l'angle de la ruralité :

- La tendance au vieillissement de la population dans les territoires ruraux et de montagne et les besoins d'adaptation qui en résultent.
- La rénovation énergétique des logements, enjeu clé dans les zones de montagne où de nombreux ménages sont en risque de vulnérabilité énergétique.

La présente stratégie en faveur des territoires ruraux s'attache à accompagner dans les territoires ruraux la déclinaison de ces ambitions et recommandations du [SRADDET](#)

1.4 La concertation et l'écoute des acteurs des territoires ruraux

La stratégie ruralité a été alimentée par différentes rencontres mobilisant les acteurs de la ruralité et notamment les ateliers du Forum du Réseau rural régional qui s'est tenu le 27 juin 2023 à Manosque sur le thème « Des territoires ruraux engagés pour l'adaptation au changement climatique ».

Lors du Forum, près de 140 participants sont venus échanger sur les défis de la transition écologique et énergétique et recueillir des témoignages et bonnes pratiques mises en œuvre dans les territoires ruraux.

A cette occasion, plusieurs élus de la ruralité se sont exprimés sur les difficultés et actions menées pour s'adapter, en mettant en lumière des sujets comme la relocalisation de l'alimentation, les modes de production et de consommation plus responsables, la gestion et le partage de la ressource en eau, le pastoralisme et la préservation de la biodiversité, ou encore le déploiement des énergies renouvelables.

Trois ateliers consacrés à l'économie circulaire, la sobriété énergétique et la biodiversité ont permis de mettre en lumière des exemples de projets et solutions opérationnelles.

Par ailleurs, un dialogue constant est maintenu avec les élus ruraux autour de leurs besoins lors des réunions avec les Associations de Maires, et lors des échanges avec les Maires impliqués dans différentes thématiques à enjeux pour la ruralité (pastoralisme, communes forestières...).

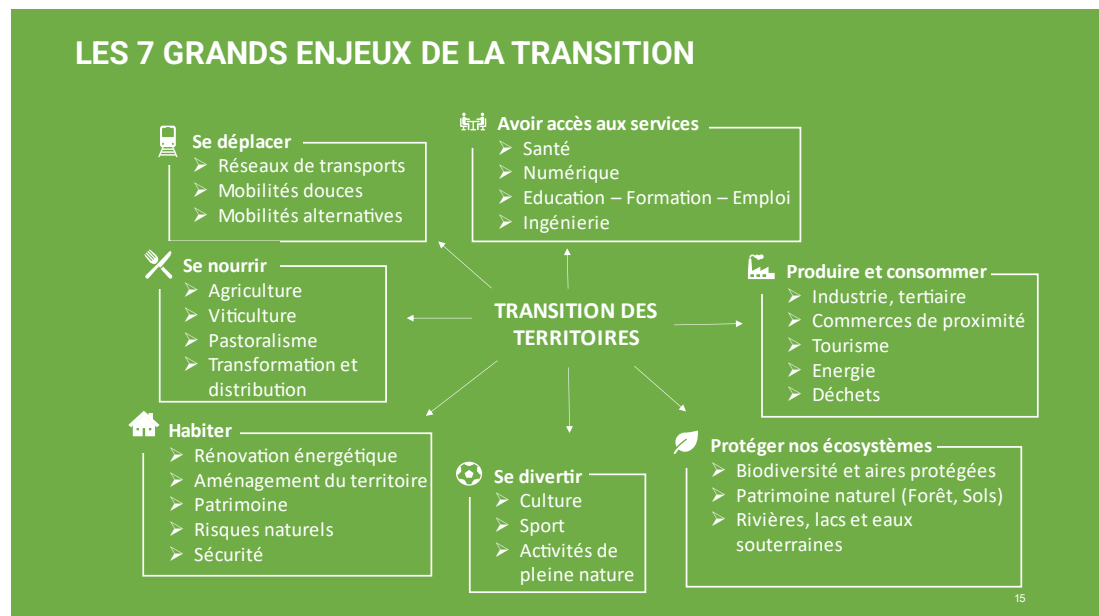
2. Sept enjeux à relever par les territoires ruraux

La convergence des approches méthodologique et l'intention politique de placer les territoires ruraux au centre des enjeux de la transition climatique, écologique et énergétique ont conduit à mettre ces derniers au cœur du volet « Perspectives » de la stratégie régionale pour les territoires ruraux. Il a été retenu d'intégrer deux axes complémentaires, correspondant à des problématiques fortes en territoire rural :

- Le soutien à la vitalité culturelle et sportive avec un enjeu « se divertir ».
- Le maintien des services à la population avec un enjeu « avoir accès aux services » qui demeure une question fondamentale pour les territoires ruraux de la région.

L'élaboration de la présente stratégie pour la transition des territoires ruraux s'appuie aussi sur l'ensemble des documents stratégiques thématiques régionaux en vigueur tels que par exemple le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, la stratégie régionale pour des territoires numériques 100 % Climat, le plan Or bleu, le plan montagne, etc...

Cette approche conduit ainsi à structurer le volet « perspectives » de la stratégie ruralité en 7 axes détaillés ci-dessous :



De ces sept enjeux, trois grands objectifs sont identifiés :

- *Maintenir les populations et préserver la qualité de vie dans les territoires ruraux :*
 - 1 - Mieux habiter.
 - 2 - Mieux avoir accès aux services.
 - 3 - Mieux se divertir.
- *Soutenir une activité durable dans les territoires ruraux :*
 - 4 - Mieux produire et mieux consommer.
 - 5 - Mieux se déplacer.
- *Protéger les écosystèmes et favoriser l'alimentation durable :*
 - 6 - Mieux protéger les écosystèmes.
 - 7 - Mieux se nourrir.

En annexe n° 2 se trouvent détaillés, de manière plus exhaustive, les dispositifs d'intervention soutenant les politiques mises en œuvre par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

1.1 Maintenir les populations et préserver la qualité de vie dans les territoires ruraux

⇒ Enjeu N°1 : Mieux habiter

❖ Favoriser un aménagement durable des territoires ruraux

Les espaces ruraux régionaux, s'ils sont pluriels et variés tant par leurs paysages que leurs inégales densités de population et leurs différentes fonctions productives, sont traditionnellement marqués par une forme d'habitats groupés autour d'un noyau villageois. Ce modèle d'habitat vertueux est interrogé par les attentes nouvelles de populations en quête d'espaces privatifs.

L'artificialisation des terres, l'arrivée de nouveaux résidents, mais aussi le développement du tourisme ou encore la multiplication des résidences secondaires, sont sources potentielles de conflits concernant l'usage des terres et des ressources, qu'il est nécessaire de prendre en compte et de gérer.

La question de l'aménagement du territoire est centrale également pour atteindre la neutralité carbone. Il s'agit notamment de stopper l'artificialisation des espaces naturels et des terres agricoles, d'accompagner la dynamisation du foncier, d'adapter l'urbanisme à l'augmentation des températures et ses impacts.

La Région souhaite accompagner dans les zones rurales les projets d'aménagement intégré qui participent à l'adaptation au changement climatique et préservent la qualité de vie des habitants. Ces projets doivent pouvoir prendre en compte les préoccupations suivantes :

- La capacité d'accueil du territoire au regard des ressources disponibles (eau et énergie, logements, services) pour de nouveaux résidents comme pour les touristes, et les moyens de faire l'usage le plus raisonné possible de ces ressources.
- La typologie des nouvelles constructions (maison individuelle, habitat collectif, habitat partagé/cohabitation ...) dans le contexte de sobriété foncière en lien avec les documents d'urbanisme.
- Le mode de gestion des résidences secondaires et des locations courte durée et des résidences de tourisme, l'utilisation des logements vacants.
- L'intégration de solutions fondées sur la nature dans les aménagements des centres bourgs ruraux, leur revitalisation ainsi que l'organisation de l'espace pour l'intégration de mobilités douces.

Dans les territoires de montagne, une attention particulière doit être portée d'une part à l'aménagement des stations pour les accompagner afin qu'elles puissent s'adapter aux conséquences du changement climatique tout en restant attractives et une source importante de revenus et d'emplois, et d'autre part à l'aménagement des vallées, porteuses de nombreuses perspectives de développement durable et de diversification des activités en particulier touristiques.

Sur la période de programmation 2021-2027, la Région mobilise également les crédits du FEDER pour soutenir des projets destinés à la revitalisation des centralités rurales du territoire régional.

Focus : Aménager les territoires ruraux

Pour accompagner ces projets des territoires ruraux dans les phases amont comme en réalisation, la Région pourra mobiliser **une large gamme d'outils** de politique publique : « Nos communes d'abord », le cadre d'intervention « Aménagement durable » au travers du dispositif « Nos territoires d'abord », l'AMI Friches qui permet de financer des études et des acquisitions foncières en vue de la requalification de friches, le dispositif « Nature en ville » pour le verdissement des centres-bourgs...

En matière de revitalisation des centres-bourgs, la démarche « Bistrots de pays » est à signaler. Le réseau régional des bistrots de pays contribue à la conservation et à l'animation du tissu économique et social en milieu rural par le maintien – ou la création – du café de village multiservices de proximité.

La Région soutient la Fédération Nationale des Bistrots de Pays dans le cadre de programmes triennaux : les maires sont accompagnés par la fédération tout au long de leur projet de création d'un établissement multiservices sur leurs communes et également après la création. En 2024 ce soutien vient d'être renouvelé.

Le soutien régional aux établissements multiservices de proximité a pour objectifs de développer dans les communes rurales, un réseau d'établissements destinés à la fois aux habitants (commerce de proximité ouvert à l'année) et aux touristes (recherche d'authenticité, cuisine du terroir et circuits courts, évènementiel).

Dans les territoires de montagne, la Région poursuit son engagement résolu : avec 200 millions d'euros mobilisés dans son Plan Montagne 2021-2027 (soit un doublement) avec en particulier les dispositifs Contrats de station 2030 et Espaces valléens, et en 2024 avec la candidature aux JOP d'hiver de 2030 pour permettre d'accélérer encore les investissements en faveur du développement durable de nos massifs.

❖ **Accompagner la sobriété et la rénovation énergétique dans les territoires ruraux**

La situation particulièrement tendue en matière d'approvisionnement énergétique, la hausse des coûts de l'énergie et les objectifs régionaux de diminution des consommations énergétiques, fixés à moins 30% en énergie finale à 2030 dans le contexte de la transition écologique et énergétique, invitent les collectivités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à engager une réflexion sur leurs consommations, notamment énergétiques en s'inscrivant dans des démarches de sobriété et d'efficacité.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les bâtiments tertiaires représentent 22% des surfaces bâties mais 30% des consommations énergétiques. Pour les communes, par exemple, ils représentent 76% de la facture énergétique, soit un enjeu budgétaire significatif pour des petites communes rurales.

D'autre part, les logements dans les communes rurales sont généralement plus anciens et plus énergivores que dans les communes urbaines. Et les populations de ces territoires doivent faire face à des dépenses plus élevées pour se chauffer. Ainsi, par exemple, dans les zones alpines, près d'un ménage sur trois est vulnérable à cause de la rudesse du climat et d'un habitat aux performances énergétiques médiocres.

Trois enjeux sont donc principalement associés à la rénovation et la sobriété énergétique en milieu rural dans notre région : lutter contre le changement climatique, redonner des marges de manœuvre budgétaires aux communes, lutter contre la précarité énergétique des ménages.

En matière de logement comme de bâtiments publics, la Région souhaite désormais concentrer son intervention sur les enjeux de sobriété et de rénovation énergétique, car les investissements à réaliser dans ce domaine sont massifs et indispensables pour atteindre les objectifs fixés en matière de lutte contre le changement climatique et de souveraineté énergétique. En outre ces travaux constituent un vrai levier d'économies pour les acteurs publics comme pour les ménages. Dans les territoires ruraux, la Région identifie un fort besoin en accompagnement et en expertise pour le montage des projets, dans un contexte où les compétences déjà rares à l'échelle de la région peuvent se révéler difficilement accessibles (et finançables) pour les acteurs de la ruralité. C'est la raison pour laquelle la Région

améliore constamment ses dispositifs pour mieux y intégrer la prise en charge de l'accompagnement en amont des projets (financement d'études ou de conseil). La Région apporte ensuite un cofinancement pour les travaux, essentiellement au travers de ces dispositifs « Nos communes d'abord » et « Nos territoires d'abord » pour les projets et programmes de rénovation portés par les acteurs publics, et via son « chèque énergie » pour les particuliers.

Sur la période de programmation 2021-2027, la Région mobilise également les crédits du FEDER par le biais d'appels à projet destinés à la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements sociaux.

Focus : Accompagner les territoires ruraux

Un nouveau dispositif régional a été pensé spécifiquement pour répondre aux besoins des communes rurales. La Région finance depuis 2023 une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner leurs démarches en matière de sobriété énergétique : celle-ci permet la mise à disposition des communes rurales de plus de 1500 habitants d'une expertise pour établir un diagnostic des consommations énergétiques, une stratégie et un programme d'actions sur le patrimoine de la collectivité.

Une réflexion est par ailleurs en cours pour créer un dispositif complet de « conseil – accompagnement technique et financier – travaux » à destination des particuliers pour la rénovation énergétique de leur logement qui viendrait compléter l'aide existante « Chèque énergie durable ».

❖ Sauvegarder et valoriser le patrimoine des territoires ruraux

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est riche d'un patrimoine remarquable, dont l'originalité se définit par sa quantité et sa répartition sur la totalité du territoire, son champ chronologique exhaustif, son champ thématique varié et par la présence de nombreuses œuvres majeures à l'échelle nationale. Ces dernières ne doivent pas faire oublier le patrimoine du quotidien dont le maillage constitue la trame de fond paysagère sans laquelle les grands monuments perdraient une part notable de leur attractivité et qui est en outre nettement identifié comme un bien commun par les populations.

Il est crucial de sauvegarder les **savoir-faire traditionnels et le patrimoine culturel** associé aux pratiques ancestrales, malgré la diminution de l'emploi agricole. La valorisation du patrimoine régional est une des prérogatives de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et constitue un enjeu majeur de la politique culturelle vis-à-vis de la ruralité, puisqu'une grande partie de ce patrimoine se trouve dans des zones rurales du territoire régional. Concrètement, cela passe par une meilleure connaissance de ces territoires - premier jalon de la valorisation de ces espaces via l'Inventaire général du patrimoine - mais aussi et surtout par la mise en place en 2016 d'un appel à projet concernant tout particulièrement le patrimoine rural.

Ainsi, la Région participe à faire du tourisme culturel rural le fer de lance de la promotion de la culture locale, y compris la gastronomie, l'artisanat et les festivals, afin de stimuler l'économie locale et préserver l'identité culturelle.

Richesse culturelle et élément du cadre de vie, le patrimoine est souvent, pour bien des territoires ruraux, le seul équipement pouvant constituer un point d'appui à une dynamisation économique et sociale. Cette dynamisation peut se jouer dans plusieurs secteurs : le tourisme, les activités du bâtiment, de l'artisanat, de la formation professionnelle, du commerce.

- **Connaitre** : **L'Inventaire général du patrimoine culturel** est un outil précieux pour la préservation et la valorisation du patrimoine culturel. En recensant, étudiant et en faisant connaître les éléments du patrimoine régional – de l'architecture au mobilier, qu'il soit public ou privé - qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique.

Ces travaux permettent d'apporter un soutien significatif aux zones rurales, notamment par l'acquisition d'une connaissance approfondie et fiable du patrimoine accessible en ligne, la valorisation du patrimoine pour, notamment, stimuler le tourisme, l'utilisation de ces données pour la protection du patrimoine via l'urbanisme et les programmes de restauration, et le renforcement des partenariats avec les collectivités territoriales pour diverses formes de soutien.

Focus : Valoriser les territoires ruraux

Le nombre croissant de collectivités sollicitant un partenariat de recherche pour l'inventaire de leur patrimoine est le signe d'une reconnaissance de la Région comme partenaire scientifique dans le domaine du patrimoine. C'est aussi la prise en compte du principe de la chaîne patrimoniale – la connaissance comme préalable à la restauration et à la valorisation touristique et économique du patrimoine – que la Région accompagne dans la totalité du processus.

Dans la droite lignée des partenariats en cours en 2024 et qui comprennent l'inventaire topographique du Parc naturel régional des Baronnies provençales, du patrimoine architectural religieux de la communauté de communes de Serre-Ponçon, et du SIVOM du Pays de Vence un fort accent est mis sur la **labellisation « Pays d'art et d'histoire »**. Outil stratégique pour les territoires qui souhaitent développer et promouvoir leur patrimoine tout en impliquant activement leur communauté dans ce processus. C'est un gage de qualité et d'engagement envers la préservation et la mise en valeur de la richesse culturelle et historique.

Pour la période 2024-2028, la région envisage par ailleurs un développement prometteur, marqué par un partenariat stratégique pour un inventaire topographique avec la Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin, et une candidature à la labellisation Pays d'Art et d'Histoire par la Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, renforçant ainsi son engagement envers la valorisation du patrimoine et l'essor culturel.

- **Développer** : En ce qui concerne le patrimoine rural, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis en œuvre une stratégie de conservation, restauration et valorisation du **patrimoine rural non protégé en mettant en place un appel à projets renouvelé tout au long de la mandature en faveur de la restauration et de la valorisation du patrimoine rural non protégé**. Entre 2017 et 2023, elle a accompagné 170 projets et a accordé un montant total de 3 611 831 euros d'aides à la restauration et à la valorisation d'édifices ruraux. Ont ainsi été restaurés 98 chapelles rurales, églises, oratoires, 28 lavoirs et fontaines, 21 moulins et fours à pain.

Le Plan Patrimoine de la Région privilégie la sauvegarde et la mise en valeur du "patrimoine du quotidien" qui comprend les fontaines, les hameaux, les cabanons agricoles et viticoles, et d'autres éléments qui témoignent de l'histoire. Cette politique ambitieuse doit être poursuivie et enrichie en permettant de couvrir le plus de territoires possibles pendant la mandature.

Pour l'avenir, la mise en avant des patrimoines naturels et culturels pourrait attirer une attention accrue sur les zones rurales. Cela offre une opportunité de développer et de promouvoir la culture

locale, tout en veillant à la protection et à la préservation de ces espaces face à l'afflux touristique potentiel.

Sur la période de programmation 2021-2027, la Région mobilise également les crédits du FEDER par le biais d'appels à projet destinés à favoriser le tourisme durable par la valorisation du patrimoine naturel et culturel dans le massif alpin.

Focus : Dynamiser les territoires ruraux

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a pris des mesures significatives pour préserver et mettre en valeur le patrimoine rural non protégé, reconnaissant son rôle essentiel dans la dynamisation économique et sociale des territoires ruraux. Le Plan Patrimoine de la Région se concentre sur le "patrimoine du quotidien" - fontaines, hameaux, cabanons agricoles et viticoles - qui sont les témoins silencieux de notre histoire.

Ce dispositif se traduit également par un soutien technique et scientifique avant même le vote de subventions, guidant les porteurs de projet vers les meilleures pratiques de restauration et d'intégration dans les politiques territoriales. Un comité technique évalue les projets, valorisant la qualité des travaux et le développement d'actions de valorisation éducatives et touristiques, ancrées dans le territoire.

Sur la seule année 2023, 25 nouveaux projets émanant de tous les départements du territoire régional ont été retenus pour leur qualité et leur intérêt territorial pour un montant total de 635 889 euros, ce qui portera le montant cumulé 2017-2023 des subventions régionales sur ce dispositif à 4 247 720 euros. Ce dispositif a été récemment développé via des partenariats, notamment avec le Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine (CICRP) qui permet d'élargir ces dispositifs aux mobiliers d'art et fait l'objet d'une réflexion constante (dates de l'AAP, temps fort) afin de répondre au mieux aux besoins des acteurs du territoire.

❖ Gérer les risques naturels dans les territoires ruraux

NB : le risque incendies de forêt est traité dans la fiche Préserver – partie Forêt

Les 947 communes de la région sont concernées par au moins un des 5 risques naturels majeurs présents en métropole (les inondations, les mouvements de terrain, les séismes, les avalanches et les incendies de forêts). 15% des communes sont soumises au 5 aléas. 67% des communes à 4 aléas. Depuis 2000, 77% des communes de la région ont fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. A l'aune de ces chiffres, on comprend aisément que les territoires ruraux sont dans leur très grande majorité concernés par la menace d'un ou plusieurs de ces risques naturels. Il est à noter que la Camargue est également concernée par le risque d'érosion / submersion marine.

De plus, les impacts du changement climatique sur l'augmentation des phénomènes extrêmes et les risques naturels constituent des enjeux majeurs à relever pour préserver ces territoires, poursuivre leur développement et atténuer les conséquences économiques et sociales liées à la récurrence des catastrophes naturelles. Or, il est plus difficile pour les territoires ruraux de faire face à cette situation : moins peuplés (mais accueillants parfois d'importantes populations de touristes à certaines périodes), ils ont aussi beaucoup moins de ressources tant financières qu'humaines et sont souvent soumis, particulièrement en montagne, à une plus large combinaison de risques.

La Région n'exerce pas de compétence propre en matière de risques naturels. Pour autant elle a fait le choix de développer une politique volontariste en la matière, compte tenu de l'importance du sujet et des enjeux en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Celle-ci s'appuie sur les conclusions du livre blanc sur les

risques naturels majeurs, élaboré par la Région à l'issue d'une large concertation territoriale. Depuis 2022, la Région flèche son intervention sur des actions de connaissance des risques, de déploiement de nouveaux systèmes de prévention et d'alerte, de développement de la résilience des territoires (adaptation des bâtiments, règles d'aménagement tenant compte des aléas, culture du risque, gestion de crise, etc.) et sur le développement de solutions fondées sur la nature. Pour les territoires de montagne, particulièrement vulnérables, la Région met en œuvre la solidarité territoriale en réservant à ces territoires uniquement une capacité d'intervention financière pour la mise en œuvre de solutions de protection, sur son budget propre et avec des crédits FEDER dédiés au massif alpin.

En complément de ces interventions, la Région restera également aux côtés des communes rurales impactées par des catastrophes naturelles en mobilisant son fonds d'adaptation au réchauffement climatique, créé en 2022 et doté annuellement de 5 millions d'euros, qui permet d'accompagner les travaux de remise en état des biens communaux non assurables, comme elle l'a fait après la tempête Alex ou encore les inondations d'octobre et décembre 2023.

Focus : Préserver les territoires ruraux

En montagne, la Région expérimente avec des territoires pilotes la mise en place d'une **garde régionale montagne** : elle finance des moyens humains dédiés à la prévention et la sensibilisation en matière de risques, mobilisables en particulier dans les périodes touristiques pour intervenir auprès de populations non-résidentes avec une moindre culture du risque en montagne.

Dans ces mêmes territoires de Montagne, la Région finance l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de prévention et lutte contre les risques à une échelle intercommunale permettant une meilleure prise en compte des enjeux et une meilleure mutualisation des moyens.

Pour ces deux dispositifs, la Région mobilise des crédits régionaux et des fonds FEDER dédiés au massif alpin, matérialisant ainsi la solidarité régionale avec les territoires ruraux les plus impactés.

La Région poursuit également son soutien volontariste à l'investissement des SDIS, auquel elle a prévu de consacrer une enveloppe de 800 000 euros par an de 2022 à 2027, en consacrant une attention particulière aux SDIS des départements les plus ruraux (04 et 05 notamment) qui doivent avec des moyens limités s'équiper pour faire face à des risques grandissants.

⇒ **Enjeu N°2 : Avoir accès aux services**

❖ **Accompagner la transition numérique des territoires ruraux**

L'un des piliers de l'attractivité des territoires réside dans la **connectivité très haut débit** fixe et mobile que ceux-ci mettent à disposition de leurs habitants, des entreprises et des touristes. Avec la crise sanitaire de 2020, la dématérialisation galopante des services aussi bien privés que publics ainsi que la généralisation du télétravail ont rendu la connectivité très haut débit nécessaire tout en creusant le risque de **fracture numérique**.

Avec l'arrêt du réseau cuivre de téléphonie traditionnelle à horizon 2030, la complétude de la couverture numérique devient désormais un **enjeu majeur de sécurité**, y compris dans les zones rurales.

Avec le dérèglement climatique, **la continuité des services numériques** devient aussi un enjeu majeur et nos territoires doivent ensemble se coordonner pour anticiper les prochaines crises et pour que le numérique permette de continuer à vivre, apprendre, échanger et travailler le plus normalement du monde.

Les territoires ruraux peuvent trouver dans les innovations technologiques des leviers pour améliorer l'accès et la qualité des services publics, notamment en santé. Etant éloignés des centres d'innovation plus urbains, leur accès doit être accompagné et facilité.

Pour la période 2024-2028, les priorités de la politique régionale relative au numérique et en faveur des territoires ruraux sont :

- **Finaliser la couverture des territoires ruraux en réseau Très Haut Débit fixes et mobiles d'ici 2025.**
- Promouvoir **Parcours sud smart territoires**, dispositif dédié à l'accès des territoires ruraux aux innovations en faveur de la transition écologique.
- **Consolider et animer le réseau des 50 Sud Labs ruraux** pour qu'ils développent des initiatives en faveur de la lutte contre l'illectronisme, mais aussi soient des lieux de découverte des innovations en faveur du grand public (IA générative notamment), et de sensibilisation aux risques cyber.
- **Mobiliser les innovations numériques au service de l'amélioration de l'accès aux soins** (télémédecine notamment).

Focus : Digitaliser les territoires ruraux

Sur la période de programmation 2021-2027, la Région mobilise également les crédits du FEDER par le biais d'appels à projet destinés à l'amélioration de l'efficacité de l'action publique par sa transformation numérique.

Les dispositifs régionaux pour mettre en œuvre ces priorités sont :

- La stratégie smart territoires, pour des territoires 100 % Climat (décembre 2023).
- Le Plan IA 2024/2028.
- Le campus cyber Région Sud.
- Le kit de lutte contre les déserts médicaux, appel à projets Télémédecine.

❖ **Améliorer l'accès aux services de santé dans les territoires ruraux**

En 2022, 5 343 médecins généralistes (MG) libéraux étaient en activité dans la région, soit une densité de 105 médecins généralistes pour 100 000 habitants, la plus élevée de France métropolitaine. Cependant, la densité médicale relevée variait, selon les départements, entre 85 MG pour 100 000 dans le Vaucluse et 132 MG pour 100 000 dans les Hautes-Alpes (*Source : FNPS*). De plus, 2 % de la population régionale résidait à plus de 10 minutes en voiture du médecin généraliste le plus proche, notamment dans les massifs alpins et dans les zones frontalières des Alpes-de-Haute-Provence avec le Var et les Alpes-Maritimes (*Source : FNPS – Insee Distancier METRIC, calculs ARS 2022*).

En 2022, plus d'un tiers des médecins généralistes (37,1 %) installés dans la région étaient âgés de plus de 60 ans (3ème rang national ; France : 32,0 %). Les départements des Alpes-de-Haute-Provence (47,6 %), du Var (40,2 %) et du Vaucluse (40,0 %) étaient les plus concernés par le vieillissement des médecins généralistes (*Source : FNPS – Insee 2022*). Cette situation laisse présager des départs importants en retraite dans les prochaines années.

Depuis 2011, la région a connu une baisse de 14 % de l'effectif total de médecins généralistes : le Vaucluse (- 21 %) est le département le plus touché, les Hautes-Alpes (- 8 %) et le Var (- 9 %) sont les départements les moins impactés.

Concernant les **médecins spécialistes**, si la région compte 6 087 médecins spécialistes libéraux en exercice, **50 % de l'offre est concentrée dans 4 communes** : Marseille, Nice, Aix-en-Provence et Toulon. Cet effectif est aussi en baisse (6 % entre 2011 et 2021), en particulier dans les Alpes-de-Haute-Provence (-21 %).

Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 55 services d'urgences autorisés. Le trajet médian est de 25 minutes vers le service le plus proche, comme en France (24 minutes) mais le temps de trajet varie selon les communes, entre 0 et 125 mn et 8 % de la population réside à plus de 30 mn du service le plus proche.

Ainsi, même si Provence-Alpes-Côte d'Azur présente une densité médicale parmi les plus élevées de France, le **territoire fait état de difficultés d'accès aux soins du fait d'une transition de la démographie médicale, de l'inégale répartition des professionnels de santé, du vieillissement de la population associé à une augmentation de la prévalence des pathologies chroniques. Cette situation fait de l'accès aux soins un enjeu d'aménagement des territoires et en particulier, dans les territoires ruraux.**

Dans ce contexte, la Région, consciente des difficultés rencontrées par les citoyens de Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec un risque accru d'inégalités d'accès aux soins sur le territoire, a décidé, d'engager une politique de santé et de formation ambitieuse, prenant en compte l'ensemble des problématiques : formation des futurs professionnels, lutte contre les déserts médicaux, santé publique, prise en charge des cancers, soutien à l'innovation en santé et à la modernisation des établissements hospitaliers, et déploiement de la télémédecine. **Les territoires ruraux sont particulièrement visés.**

Les enjeux principaux des territoires ruraux dans l'accès aux services de santé sont :

- **Lutter contre la désertification médicale** et préserver une offre de soins pour tous.
- **Renforcer l'attractivité des territoires ruraux** pour les étudiants du sanitaire et social, les professionnels de santé et leur famille.
- **Consolider les réseaux de professionnels de santé et sécuriser les établissements de santé.**

Pour la période 2024-2028, les priorités de la politique régionale relative à l'accès aux services de santé et en faveur des territoires ruraux sont :

- **Promouvoir et encourager le recours aux solutions régionales en faveur de la lutte contre les déserts médicaux** (kit de lutte contre les déserts médicaux) et promouvoir le Pass santé jeunes en zones rurales. La Région renforcera ses liens avec les EPCI et assurera une promotion systématique de ses aides.
- **Soutenir les initiatives des territoires** pour renforcer leur attractivité (réalisation de diagnostics de territoires, cofinancement d'études, ...) et faire connaître les bonnes pratiques locales.
- **Développer les initiatives itinérantes** et « Aller Vers » telles que le Dépistobus, ou les Médicobus.
- **Consolider de l'offre de formation et soutenir la modernisation des instituts de formation** dans une approche d'aménagement du territoire et de réponse formative de proximité (92 sites de formation pour 18 503 étudiants).
- **Faciliter l'accès aux stages et à la formation** des étudiants de la santé et du travail social dans les territoires prioritaires par des dispositifs de soutien et d'aides individuelles.

Focus : Se soigner dans les territoires ruraux

Les dispositifs régionaux pour mettre en œuvre ces priorités sont :

- Le Kit de lutte contre les déserts médicaux.
- Le Pass santé Jeunes.
- **Un axe spécifique de la future Feuille de route Santé sera consacré à l'attractivité des territoires ruraux** pour les professionnels de santé et les étudiants (2024).
- **Le schéma des formations sanitaires et sociales 2024-2028.**

❖ Être au plus près des besoins des lycéens des territoires ruraux

Dans les territoires ruraux, les enjeux relatifs à la politique éducative et à la vie des lycéens s'articulent autour :

- De la rénovation des bâtiments et plus particulièrement de l'efficacité énergétique des lycées (notamment dans les départements alpins en raison des conditions météorologiques spécifiques).
- Des conditions de scolarité et d'accueil des lycéens avec des établissements offrant des formations attractives, disposant des équipements pédagogiques nécessaires, de services publics d'hébergement et de restauration adaptés aux besoins des lycéens et de leurs familles.

Au titre de sa politique éducative, la Région met l'accent sur :

- La sobriété énergétique des lycées et les économies d'eau.
- L'entretien, la maintenance et la rénovation des lycées publics.
- Les services publics de restauration scolaire et d'hébergement.
- L'équipements des lycées et des lycéens (matériels pédagogique, premiers équipements et équipements de sécurité, etc.).
- L'adaptation de la carte des formations professionnelles.

Focus : Scolariser les jeunes de nos territoires ruraux

Depuis 2022, la Région met en œuvre son **Plan de rénovation des lycées 2022-2027** (PRL) destiné notamment à accélérer la transition écologique et énergétique des établissements et finance également les lycées publics pour les soutenir dans leurs démarches d'économies d'eau et d'énergie.

Concernant l'hébergement des lycéens, la Région, dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissement, investit dans la **réhabilitation des internats**. A ce titre, la Région a souhaité participer à l'Appel à projets « internats d'excellence » porté par France ruralité en 2024, en présentant 3 projets de réhabilitation d'internats (la pré-sélection des projets est encore en cours) :

- Charles de Gaulle à Apt : Réhabilitations fonctionnelle, technique et énergétique de l'internat.
- Altitude à Briançon : Réhabilitations fonctionnelle, technique et énergétique.
- Jean Moulin à Draguignan : restructuration de l'internat.

Concernant la **restauration scolaire**, la Région travaille, dans le cadre de Assises de la Restauration qui se sont tenues le 10 mai 2023, à l'élaboration d'un Plan Pluriannuel de Restauration Scolaire afin de répondre aux enjeux d'avenir sur le secteur. Dans le cadre de la dynamique Lycées en transition et afin de répondre aux enjeux règlementaires, un accompagnement quotidien des établissements est assuré sur le volet de la prévention et de la gestion des déchets, ainsi que sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. La Région dispose également de dispositifs de tarification sociale qui concourent à un service public de restauration scolaire adapté aux besoins des familles.

Dans le cadre de la **réforme des lycées professionnels**, la Région a signé avec l'Etat en 2023 une convention de partenariat visant à la mise en œuvre, au niveau régional, de cette réforme. Cette convention, pionnière en France s'articule autour de 5 axes qui font écho aux enjeux des territoires ruraux :

- Une meilleure mise en cohérence des offres de formation avec les besoins des acteurs économiques locaux.
- L'accélération de la transformation de la carte des formations
- Une meilleure orientation, information et promotion de l'attractivité des lycées, des filières et des métiers d'avenir ou en tension.
- La levée des freins périphériques (mobilité, logement, action sociale, etc...).
- La prévention des risques de décrochage avant, pendant et après le lycée professionnel.
- La Région participe enfin à l'équipement des établissements ainsi qu'au numérique éducatif (à travers son dispositif Tablettes et des Manuels numériques).

⇒ Enjeu N°3 : Se divertir

❖ Favoriser la création artistique et la lecture publique dans les territoires ruraux

L'action culturelle de l'Etat et des collectivités locales reste encore très urbaine et l'offre en direction des territoires ruraux est caractérisée par un manque d'équipements culturels (équipements muséographiques, de scènes de spectacle, de médiathèques etc.). Sur le territoire de Provence-Alpes Côte-d'Azur, la zone de montagne des Alpes maritimes est par exemple conçue essentiellement pour la période estivale et en complément de l'offre touristique côtière. Un grand nombre de villages ne disposent pas de salles des fêtes, même en format réduit, permettant de structurer une vie culturelle en milieu rural.

L'accès à la culture pour tous les habitants du territoire régional fait donc partie des préoccupations prioritaires de la politique régionale, notamment à travers les objectifs de « soutenir la création, la

production artistique et la diffusion des œuvres » et celui de « contribuer à l'aménagement et au développement culturel des territoires ».

La prise en compte de la ruralité dans la conception de la politique culturelle régionale représente une opportunité pour la co-construction des projets et politiques culturels, aussi bien dans la relation entre les artistes et les collectivités, qu'entre elles et les habitants.

Cela couvre les enjeux suivants :

- Accès et participation aux activités culturelles : Assurer un accès égal aux activités culturelles pour tous les habitants des zones rurales, indépendamment de leur situation économique, afin de prévenir la marginalisation et l'isolement culturel.
- Adaptation des infrastructures culturelles saisonnières : Les bibliothèques, les salles de spectacles et les centres d'art doivent s'adapter aux fluctuations saisonnières de la population pour répondre aux besoins culturels tout au long de l'année.
- Soutien aux créateurs culturels locaux : Encourager et soutenir les artisans, les artistes et les musiciens locaux est essentiel pour maintenir la vitalité culturelle des espaces ruraux et favoriser le dynamisme économique.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur engage des actions pour soutenir la création et la production artistiques dans divers domaines, y compris dans les régions moins densément peuplées, et fait en sorte que les initiatives artistiques naissant dans ces territoires puissent se connecter aux pôles culturels les plus actifs. Cette stratégie vise à réduire les inégalités territoriales et favoriser l'accès à la culture pour tous les citoyens, en mettant un accent particulier sur la valorisation de tous les territoires, y compris les zones rurales et périurbaines. Dans le cadre de la définition des axes stratégiques pour les territoires ruraux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la période 2024-2028, il est proposé de consolider les initiatives existantes et d'innover dans les domaines suivants :

- **Transition Écologique et Culturelle** : La Région s'engage dans une transition écologique ambitieuse, visant la neutralité carbone d'ici 2050. Elle se positionne comme un leader inspirant pour d'autres territoires, intégrant l'éco-responsabilité dans sa politique culturelle. Les subventions régionales seront attribuées en priorité aux acteurs engagés dans cette démarche, avec des initiatives telles que la convention « Transitions en scènes ». L'accent est mis sur la mobilité durable des publics et des équipes artistiques, ainsi que sur l'éco-production des projets culturels.
- **Valorisation et Transformation des Territoires** : La région dans le cadre de sa candidature aux Jeux Olympiques de 2030, a développé de nombreuses pistes de réflexion afin de rendre son action culturelle plus pérenne et de faire de cet événement un levier pour transformer les territoires alpins. Parmi les actions proposées, par exemple, un appel à manifestation d'intérêt pourrait encourager les intercommunalités à réfléchir à la reconversion des sites sous-utilisés en infrastructures culturelles, dynamisant ainsi l'économie culturelle rurale. Parallèlement, des expérimentations de mobilité, comme l'expérimentation liées aux TER pendant le Festival d'Avignon 2024, sont en train d'être développées pour faciliter l'accès aux événements culturels et étendre les bénéfices économiques aux zones périphériques.

Focus : Se divertir dans les territoires ruraux

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, déjà engagée dans une transition écologique ambitieuse, se projette désormais vers 2024-2028 avec une stratégie renouvelée. Cette période sera cruciale pour

consolider les acquis et accélérer les efforts en vue d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, conformément aux objectifs du plan de relance vert du gouvernement.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se positionne en leader de la transition écologique, prête à relever les défis de demain et à inspirer d'autres territoires par son exemple.

La politique culturelle régionale évoluera pour intégrer pleinement l'éco-responsabilité dans l'attribution des subventions, favorisant ainsi les acteurs engagés dans cette démarche. La **convention « Transitions en scènes »** demeure le socle de cet engagement, symbolisant la collaboration entre l'État et la Région pour soutenir les structures culturelles dans leur transition écologique. Avec pour principaux engagements la mobilité durable des publics, la mobilité harmonisée des équipes et projets artistiques et l'éco-production des projets artistiques et culturels. Cette stratégie vise à favoriser la création et sa diffusion sur l'ensemble de son territoire.

La mise en place de cette stratégie vise à la fois à valoriser la création régionale en lui donnant les moyens d'une diffusion sur l'ensemble du territoire, ces éléments ayant également pour objectif de permettre une amélioration du modèle économique de ces opérateurs en assurant une représentation plus large sur l'ensemble des départements que compte la Région, le tout en étant vertueux du point de vue environnemental.

Par ailleurs, si la mobilité des publics est un engagement fort de ce nouveau pacte écologique, la Région fait aussi sa part en développant **l'expérimentation TER pendant le Festival d'Avignon**. Testée dans les villes de Carpentras, Cavaillon, Arles et Orange, elle permettra de proposer une mobilité des publics de zones plus éloignées de ces temps forts. Cette expérimentation pourra être élargie par la suite.

La candidature de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour accueillir les Jeux Olympiques début 2030 dans les Alpes du Sud a ouvert des perspectives enthousiasmantes pour la transformation des territoires. Cette initiative a servi de catalyseur pour la **requalification des sites olympiques**, mais aussi pour une réflexion plus large sur l'intégration des artistes et des publics dans ces espaces. Dans cette dynamique, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour inciter les intercommunalités des départements alpins à envisager des préprojets ambitieux. L'objectif est de convertir des sites sous-utilisés, tels que des friches industrielles ou des stations de sports d'hiver abandonnées, en infrastructures culturelles. Cette démarche vise à stimuler une économie culturelle rurale pérenne et à insuffler une nouvelle vie dans ces régions, en harmonie avec les valeurs olympiques de progrès et d'excellence.

Par ailleurs, ces dispositifs devront s'appuyer sur l'expérience des tiers lieux à travers un **plan d'équipements culturels fixes ou démontables** qui, de surcroît, offrirait un accès aux territoires ruraux pour les troupes nombreuses en milieu urbain.

Enfin, un axe majeur de développement de la politique culturelle en faveur des territoires ruraux est la **lecture publique**. En effet, la majorité des communes de la région disposent d'une médiathèque ou bibliothèque, qui joue un rôle majeur, étant parfois le seul équipement culturel de la commune.

Ainsi, dans le domaine de la lecture publique, la Région soutient les collectivités territoriales pour la création et la rénovation de lieux culturels dans une perspective d'aménagement équitable du territoire culturel régional. Elle encourage plus particulièrement, aux côtés de la Direction régionale des Affaires culturelles, la réalisation de projets de construction, d'extension ou de rénovation de bibliothèques et médiathèques. La Région propose également des aides orientées spécifiquement

pour les librairies indépendantes, dont un grand nombre se trouve en zone rurale, pour leurs projets d'investissement et d'acquisition, de commercialisation ou encore d'innovation.

En cela, l'institution régionale entend œuvrer en poursuivant son soutien au développement et à la structuration de l'offre de lecture publique sur l'ensemble du territoire régional, et particulièrement les zones rurales.

❖ Développer le cinéma et l'audiovisuel dans les territoires ruraux

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a identifié deux axes de développement au titre de son intervention dans le domaine du Cinéma :

- La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est confrontée à plusieurs défis dans sa lutte contre les inégalités culturelles, particulièrement dans les zones rurales. Le Cinéma ne fait pas exception à ces défis, puisque l'absence d'équipements de diffusion culturelle limite l'accès des habitants à une offre diversifiée et de qualité. Il est donc essentiel de développer des infrastructures et des relais culturels dans ces salles pour réduire ces disparités et favoriser une participation équitable à la vie culturelle.
- Le nécessaire développement économique de la filière dont les zones rurales peuvent être un fer de lance, via la valorisation des décors naturels dont La région Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie. Les atouts naturels de notre territoire et son ensoleillement inégalable sont des atouts majeurs pour le développement économique et culturel de la région.

Le service cinéma et audiovisuel de la Région propose d'ores et déjà un panel d'aides diversifié dont plusieurs intègrent une composante rurale, qu'il entend poursuivre et développer.

Au même titre que les autres domaines d'action de la Région, l'accès aux équipements et plus spécifiquement aux salles de cinéma pour le public habitant en zone rurale est un enjeu d'équité territoriale fort. La Collectivité, en orientant son soutien dans les salles de cinéma d'art et d'essai, soit des équipements recevant moins de 7 500 spectateurs par semaine, s'implique dans une démarche de valorisation de la culture en milieu rural en favorisant la création et la rénovation de ces espaces culturels essentiels. Ce programme régional contribue ainsi à enrichir l'offre culturelle et à renforcer l'accessibilité au cinéma pour tous les habitants, soutenant ainsi le dynamisme culturel et économique des territoires ruraux. En outre, comme pour le spectacle vivant, la Région poursuit son engagement envers les territoires ruraux, notamment par le biais de ses aides à la diffusion avec des dispositifs itinérants qui s'agira de développer.

En ce qui concerne le développement économique, la poursuite du déploiement du réseau de bureaux des tournages constitue également une priorité pour la Commission du film. Ces opérateurs, dont l'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire, bénéficient d'un soutien actif pour encourager les tournages dans la région et il s'agit de poursuivre ces efforts en augmentant les aides financières.

Focus : Développer le cinéma dans les territoires ruraux

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur envisage de faire du **développement culturel en milieu rural** un axe emblématique de sa stratégie pour les quatre prochaines années. Cette initiative vise à renforcer l'action régionale envers les territoires ruraux, notamment à travers des **aides à la diffusion** qui favorisent la mobilité et l'accès à la culture pour tous. Le **Bureau d'Accueil des Tournages**, grâce à ce soutien, a pu diversifier ses missions, en offrant un accompagnement aux porteurs de projets de

tournage, en organisant des repérages de décors potentiels, et en animant le réseau local à travers des réunions d'information, des ateliers et des forums de formation. Ces efforts doivent être poursuivis de manière significative à l'avenir, l'élargissement de ce réseau organisé par le bureau des tournages sera un axe essentiel pour assurer le développement économique et culturel de la région pour les quatre prochaines en mettant l'accent sur les décors naturels uniques de nos territoires. En lien avec le CNC et en cohérence avec la stratégie de développement de la fréquentation, une mesure nouvelle visera à cofinancer avec l'Etat des **médiateurs des salles de proximité**. Ceux-ci auront pour feuille de route de développer les dynamiques territoriales existantes et les actions de réseau. Orientés sur les dispositifs d'Art et d'essai (structures recevant moins de 7 500 spectateurs par semaines), ces médiateurs agiront donc essentiellement en zone rurale et permettront par ailleurs, le soutien à la diffusion d'œuvres de qualité.

Toujours en termes de développement de l'offre et de démarche volontariste vers les publics, le soutien au développement et au changement d'échelle de la **Cinémathèque d'images de montagne à Gap** sera un axe emblématique de la stratégie régionale. Avec sa mission de collecte et de diffusion de films liés à la montagne, et l'organisation des Rencontres de la cinémathèque de montagne, elle valorise le patrimoine montagnard et permet de créer des liens forts avec les publics. Cette structure est sur le point de récupérer des locaux supplémentaires de la ville et changer son statut en EPCC, ce qui lui permettra de considérablement développer son activité, et actions en faveur des territoires. Ce choix illustre parfaitement la stratégie régionale et pourra être généralisé si de nouvelles opportunités se présentent sur d'autres territoires ruraux.

Au cours des quatre prochaines années, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'engage à renforcer son **soutien à la Commission du film et à son réseau de bureaux de tournages**, qui jouent un rôle clé dans le développement économique du territoire. Cette initiative, qui bénéficie d'un financement annuel de 20 000 € par l'ADDET depuis 2018, vise à promouvoir les tournages dans la région en mettant en valeur les décors naturels et en fournissant des informations essentielles sur les lieux de tournage. L'ADDET, qui a pris en charge les activités liées aux tournages en 2017, tire parti du paysage unique des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes, qui représentent 40 % de la région et sont un atout majeur pour son attractivité.

❖ **Promouvoir l'éducation artistique et culturelle dans les territoires ruraux**

Le départ des jeunes pour les études attirés par les perspectives d'éducation supérieure et les opportunités professionnelles, poussent cette population à quitter ces territoires. Ce phénomène, connu sous le nom d'exode rural, entraîne un vieillissement de la population rurale et une diminution de la dynamique économique locale. Les jeunes, en quête de diversité académique et d'expériences enrichissantes, sont souvent contraints de s'éloigner, laissant derrière eux une ruralité qui doit se réinventer pour retenir et attirer de nouvelles générations.

Il est important d'inculquer aux habitants, en particulier aux jeunes, une compréhension et un respect pour la culture et l'histoire locales afin de renforcer l'attachement à leur communauté et réduire l'attrait des villes.

Les réflexions pour les zones rurales portent sur le développement d'initiatives globales en éducation artistique et culturelle, favorisant la découverte du territoire et les rencontres entre artistes et habitants, avec une dimension éducative renforcée par l'implication des lycéens et apprentis.

Les axes de réflexion pour les zones rurales comprennent le développement d'initiatives globales à l'échelle de la région en matière d'éducation artistique et culturelle. Le but est de mener à bien des

actions qui favorisent la découverte du territoire et encouragent les rencontres entre les artistes et les habitants des Parcs à partir de créations artistiques. La dimension éducative est aussi mise en avant avec l'implication des lycéens et apprentis dans ces projets, renforçant ainsi leur éducation artistique et culturelle en relation avec l'environnement et le territoire.

Focus : Soutenir les artistes dans les territoires ruraux

La stratégie culturelle 2024-2028 en termes d'EAC (éducation artistique et culturelle) implique de poursuivre et d'élargir le succès du **dispositif « Terres de légende »** lancé en 2022. Afin de réduire les inégalités territoriales et sociales en milieu rural, le renforcement de la mise en place d'actions culturelles innovantes dans les Parcs Naturels Régionaux des Baronnies provençales, de la Camargue et du Mont Ventoux est une priorité.

L'objectif est d'organiser des **résidences d'artistes** accompagnées de médiations culturelles pour enrichir l'expérience des visiteurs. Ces résidences seront structurées autour de périodes dédiées à la création artistique et à la médiation, culminant avec la présentation des œuvres réalisées par les artistes en résidence. Cette approche permettra non seulement de valoriser les talents artistiques, mais aussi de promouvoir l'interaction et l'échange culturel entre les artistes et les communautés locales.

En outre, nous allons développer des initiatives globales en matière **d'éducation artistique et culturelle** à l'échelle de la région. Ces initiatives auront pour but de favoriser la découverte du territoire et d'encourager les rencontres entre les artistes et les habitants des Parcs à partir de créations artistiques. L'éducation artistique des jeunes, notamment des lycéens et apprentis, sera une priorité, leur permettant de se connecter davantage à leur environnement et à leur patrimoine culturel.

Enfin, la Région continuera à promouvoir l'excellence culturelle à travers le partenariat avec la Villa Médicis, en intégrant davantage de lycéens des filières agricoles et professionnelles. Le **projet « Résidence pro » à la Villa Médicis** à Rome sera un pilier de notre stratégie, mettant en avant les savoir-faire locaux et les talents des zones rurales, et offrant des opportunités de développement culturel et personnel aux jeunes et à leurs enseignants.

Cette stratégie ambitieuse vise à assurer une égalité d'accès à la culture sur tout le territoire, à renforcer la coopération entre les établissements scolaires ruraux et à valoriser les talents et les compétences des jeunes en zone rurale, faisant de la culture un vecteur de développement, d'éducation et d'inclusion sociale pour tous les habitants de la région.

❖ Développer une offre sportive de qualité dans les territoires ruraux

En matière de politique sportive, les enjeux se traduisent notamment en termes d'accès aux équipements et d'offre de pratique sportive.

L'accueil des Jeux olympiques de Paris 2024 s'est accompagnée d'un plan national de développement des équipements sportifs sur l'ensemble du territoire national. Le plan « 5 000 équipements » porté par l'Agence Nationale du Sport fait écho aux besoins de rénovation et de diversification des équipements sportifs collectifs présents dans nos localités, et notamment dans les quartiers prioritaires de la ville et les zones de revitalisation rurale.

Il s'agit pour la Collectivité de permettre à l'ensemble des habitants de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'avoir accès à une pratique sportive dans les meilleures conditions, quel que soit leur bassin

de vie. La politique sportive régionale s'attache à ce que chacune et chacun puisse bénéficier d'une offre sportive diversifiée et d'équipements sportifs de qualité dans les territoires ruraux de la région.

Enfin, le développement plus important des sports de nature dans ces zones moins peuplées nécessite des politiques sportives attentives aux enjeux de protection de l'environnement et de la biodiversité.

La politique sportive régionale s'inscrit dans une logique de développement des disciplines sportives sur son territoire au travers du soutien au sport fédéral qui se traduit par le conventionnement pluriannuel avec les ligues et comités de la région.

Elle permet, dans son volet aménagement du territoire d'assurer une répartition équilibrée des ressources et des moyens en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre d'une politique sportive au service de tous les habitants. De nombreuses aides régionales sont ainsi destinées à financer des investissements pour les associations sportives ou les communes tels que la réalisation de travaux sur les équipements sportifs de proximité, l'acquisition d'équipements sportifs et l'acquisition de véhicules de transport collectif à destination des sportifs.

Dans le cadre de ses financements à l'organisation de manifestations et d'événements sportifs sur l'ensemble du territoire régional, la Région soutient le développement touristique et économique ainsi que l'attractivité de ses territoires, y compris de ses territoires ruraux. Les manifestations soutenues doivent par ailleurs justifier d'une démarche écoresponsable en cohérence avec les objectifs du Plan Climat régional « Gardons une COP d'avance ».

Enfin, la Région accompagne les structures sportives dédiées au haut niveau (clubs de l'élite régionale, centre de formation des clubs professionnels agréés) ainsi que les athlètes (« Equipe Sud Olympique et paralympique » et « Champions du sud »).

A l'instar de Paris 2024, l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 doit également être une formidable opportunité d'accélérer le développement économique, social et environnemental du territoire régional, en particulier les Alpes du Sud, et d'inscrire les impacts positifs de cette olympiade dans la continuité des politiques publiques en faveur des vallées et des montagnes, portées par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis 2017, tout en favorisant le développement de la pratique du sport au sein d'une montagne authentique et préservée.

Focus : Développer le sport dans les territoires ruraux

La **politique sportive régionale** s'inscrit dans un cadre d'intervention qui a été mis à jour par délibération n° 22-201 du 29 avril 2022 du Conseil régional et s'articule désormais autour de quatre axes majeurs :

- Le soutien au sport fédéral par un conventionnement pluriannuel.
- La contribution à l'aménagement du territoire à travers le soutien aux travaux pour les équipements sportifs de proximité des communes ou à l'acquisition d'équipements pour les associations sportives affiliées à une fédération sportive agréée.
- La promotion de l'économie et de l'attractivité régionale via des subventions régionales pour l'organisation de manifestations et de grands événements sportifs et des partenariats en visibilité.
- L'accompagnement du sport de haut niveau avec le soutien aux structures d'accès au sport de haut niveau et d'excellence en région, aux clubs de l'élite régionale, aux centres de formation des clubs professionnels agréés, à la préparation olympique des sportifs « Equipe Sud olympique et paralympique ».

Dans le cadre de la candidature des Alpes française à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030, la Région souhaite mettre en œuvre un **Plan régional de développement des sports de montagne 2025/2030** qui sera présenté au vote des Elus régionaux d'ici fin 2024 et qui traitera notamment :

- du sport de haut niveau, excellence sportive et détection.
- du rayonnement et de l'attractivité du territoire.
- de la communication et visibilité régionale.
- de l'éducation et la jeunesse.
- des infrastructures et des équipements.

❖ **Prendre en compte la jeunesse des territoires ruraux**

L'attractivité vis-à-vis des jeunes ainsi que des conditions de vie pour les jeunes des communes rurales (accès au sport, aux loisirs, etc.) constituent des enjeux essentiels pour les territoires ruraux.

Les politiques régionales menées en direction de la jeunesse visent pour leur part à la fois à favoriser l'engagement des jeunes et leur insertion mais également le développement des territoires sur lesquels s'inscrivent les projets auxquels ils participent ainsi que le soutien à des initiatives locales.

Focus : Attirer les jeunes dans les territoires ruraux

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Région met en œuvre plusieurs dispositifs spécifiques parmi lesquels :

- Déploiement du service civique qui vise l'insertion professionnelle et l'engagement des jeunes.
- Soutien aux chantiers de jeunes bénévoles qui participe au développement local des territoires.
- La participation à la mise en place de missions de « volontariat rural » en soutien aux initiatives locales culturelles, sociales et environnementales dans les communes rurales.

La mise en œuvre du dispositif **E-pass jeunes** depuis 2017 a également favorisé l'accès à la culture et au sport de tous les jeunes, y compris en milieu rural. Il sera d'ailleurs proposé au vote des élus régionaux l'intégration de la Carte Jeunes Européenne au dispositif e-PASS JEUNES lors de la session du 12 juillet 2024.

1.2 Soutenir une activité durable dans les territoires ruraux

⇒ **Enjeu N°4 : Mieux produire et mieux consommer**

❖ **Développer l'attractivité économique des territoires ruraux**

La Région a adopté le 22 juin 2022, sa stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. Celle-ci donne 5 grandes orientations : positionner la région comme leader de la production d'énergies décarbonées, être une des régions les plus innovantes d'Europe, réindustrialiser le territoire, avoir des PME et ETI compétitives, être une région proche et simple, en particulier de ses territoires ruraux.

Les territoires ruraux sont pleinement partie prenante du développement économique de notre région : ils s'appuient sur une économie de proximité dont il faut appuyer la vitalité entrepreneuriale,

sur l'économie sociale et solidaire qui peut représenter dans certains endroits plus du quart de l'emploi privé, mais également sur des PME et ETI industrielles souvent familiales, qui sont des fers de lance de nos opérations d'intérêt régional. En outre, la protection des milieux naturels constitue un avantage comparatif dans la compétition économique.

Les activités de protection de la nature sont pourvoyeuses d'emplois et de richesses. L'économie circulaire (la transition agroécologique, la gestion des déchets, la production d'énergies renouvelables et l'isolation des logements), déjà fortement implantée sur les territoires ruraux, est un levier pour ces territoires et un gisement d'activités et d'emplois nouveaux.

Les enjeux principaux des territoires ruraux en matière de développement économique sont :

- Renforcer l'**attractivité économique** des territoires ruraux.
- Sécuriser le **développement du tissu industriel et l'accès aux innovations**, notamment dans les filières correspondant aux opérations d'intérêt régional (naturalité, silver économie, industrie, tourisme et industries culturelles et créatives, énergie, ...).
- Consolider l'**économie de proximité**, notamment dans les centre-bourg (artisanat et commerces), le développement de l'**économie sociale et solidaire et l'économie circulaire**.

Pour la période 2024-2028, les priorités de la politique régionale relative au développement de l'attractivité économique des territoires ruraux sont :

- **Finaliser l'accès aux infrastructures très haut débit.**
- **Promouvoir au plus près du terrain l'ensemble des dispositifs d'aides à l'entrepreneuriat et aux entreprises** (Mon projet d'entreprises, Mon Prêt TPE, Sud entreprises, Urgences cyber, Mon bouclier cyber, Cèdre, Région sud investissement, ...), en s'appuyant notamment sur les Maisons de Région, les réseaux consulaires, les clubs d'entreprises et les agences de développement économique, mais aussi sur des liens plus structurés et plus intenses entre les services régionaux et les EPCI => création d'un « **réseau éco Sud pour les territoires ruraux** ».
- **Mobiliser et animer le réseau des 50 Sud Labs en territoire rural**, afin d'en faire des points d'ancrage et d'accès aux innovations pour les entreprises de ces territoires. La cybersécurité et l'IA seront des thématiques prioritaires.
- **Faire des territoires ruraux les fers de lance de la politique régionale de soutien à l'économie circulaire et à l'économie sociale et solidaire.**
- **Promouvoir les réussites et les grandes réalisations des Opérations d'intérêt régional en territoire rural.** Celles-ci seront notamment mises en avant sur un site internet dédié et valorisées dans le cadre du plan de communication des OIR.
- Proposer des **formations professionnelles** rémunérées dans les métiers qui recrutent, et dans les domaines de compétences nécessaires pour assurer le développement économique de ces territoires.
- **Faire découvrir aux jeunes les opportunités professionnelles et les filières qui recrutent** dans les territoires ruraux (métiers de l'agriculture, du tourisme, de la naturalité, de l'industrie...). La finale des Worldskills à Marseille en 2025 sera l'occasion de faire connaître aux jeunes les métiers en zone rurale.

Focus : Renforcer l'attractivité économique des territoires ruraux

Les stratégies et dispositifs régionaux pour mettre en œuvre ces priorités sont :

- La **stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation adoptée 2022/2027** adoptée le 22 juin 2022 constitue le cadre général de la politique de la Région. L'économie des territoires ruraux ne fait pas exception, elle s'inscrit pleinement dans les enjeux de production d'énergie décarbonée, de réindustrialisation, d'innovation, et de développement de l'économie de proximité.
- **La promotion et développement de l'accès des entreprises rurales à la gamme d'aides aux entreprises Sud entreprises** et à l'ensemble des dispositifs d'appui au développement économique.
- **Le renouvellement de la politique de soutien à l'entrepreneuriat Mon Projet d'entreprises 2025/2029** : 100 % des territoires couverts par une offre Mon projet d'entreprises.
- La mobilisation de **l'agence de développement Rising Sud autour de l'attractivité des zones rurales, en lien avec les agences départementales, les Maisons de Région et les EPCI.**
- La création d'un service Grand compte au sein des services de la Région, pour offrir une réponse et un accompagnement personnalisé aux PME et ETI de la région, notamment en zone rurale.
- La mobilisation des leviers de la **politique régionale de l'orientation** (ressources numériques, Bus de l'orientation dès l'automne 2024, salons des métiers, ...).
- L'évolution en cours de **la politique de soutien aux Sud Labs (2025)** pour densifier leur offre en direction des entreprises et des populations en zone rurale.
- La création du **réseau « Sud éco territoires ruraux » en 2025.**
- **La politique régionale de l'ESS** (en construction, octobre 2024), et **politique régionale de l'économie circulaire** (en cours de construction).

❖ **Développer et pérenniser le tourisme**

Le poids du tourisme est particulièrement important dans notre région puisqu'il représente 13 % du PIB régional et implique 25 000 entreprises. L'importance du tourisme dans le développement économique est majeure pour les territoires ruraux : il représente entre 8 et 15 % des emplois dans les Alpes (15,1% dans les Hautes Alpes, 9,2 % dans les Alpes Maritimes et 8,3 % dans les Alpes de Haute Provence) et pèse beaucoup dans l'économie locale de certains territoires (Alpilles, Luberon, Verdon...) du fait d'une offre touristique et culturelle très développée (parcs et réserves naturelles, sites et patrimoines exceptionnels, festivals...). Cette dynamique doit être encouragée et consolidée, en formant les personnels nécessaires, et en développant et en modernisant les offres d'hébergement et les offres de loisirs à même d'attirer des touristes de toutes origines.

Ce développement doit toutefois faire face à un défi majeur : s'adapter aux effets présents et à venir du changement climatique, dont les effets sont nombreux : fragilisation des sites naturels, impact sur les infrastructures et sur les activités elles-mêmes en cas de forte sécheresse ou de moindre enneigement, ...Mais également se déployer en respectant la biodiversité exceptionnelle de notre région.

Les enjeux principaux des territoires ruraux en matière de tourisme sont :

- **Eviter le « surtourisme »** dans des zones particulièrement exposées et fragilisées.
- **Développer le tourisme toute l'année** (« tourisme 4 saisons ») pour diversifier les revenus et réduire les pics de fréquentation selon les cas, en été ou en hiver. Les 3 marques monde :

Provence, Alpes, Côte d'Azur sont relayées dans les campagnes de communication du Comité régional du tourisme.

- Disposer des **compétences** nécessaires, en formant les personnels, en rendant ces métiers plus attractifs, et en disposant d'infrastructures d'hébergement pour les saisonniers.

Dans le cadre de son schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2023-2027, en lien avec les professionnels du tourisme, le Comité régional du tourisme et les collectivités locales, la Région se donne comme priorités de :

- **Assurer une fréquentation touristique toute l'année**, en promouvant les 3 marques monde : Provence, Alpes, Cote d'Azur, **et développer la notoriété de sites moins connus.**
- **Accompagner les territoires dans le développement d'infrastructures d'accueil et de gestion des flux.**
- **Diversifier l'activité touristique** pour anticiper des évolutions sociales ou environnementales, notamment en zone de montagne, et encourager le développement d'une offre touristique responsable.
- **Développer l'offre d'hébergement touristique et sa montée en gamme, et former les populations aux métiers du tourisme et de l'hôtellerie-restauration.**
- **Anticiper les départs en retraite** et favoriser la transmission d'entreprises touristiques.

Sur la période de programmation 2021-2027, la Région mobilise également les crédits du FEDER par le biais d'appels à projet destinés à favoriser le tourisme durable et « 4 saisons ».

Focus : Développer le tourisme dans les territoires ruraux

Les stratégies et dispositifs régionaux pour mettre en œuvre ces priorités sont :

- **Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2023-2027** a été élaboré dans l'intention d'accompagner l'économie touristique vers un tourisme plus responsable, tout en apportant, le soutien nécessaire à ses acteurs économiques face aux perturbations constantes qu'ils rencontrent.
- **« Territoires touristiques d'avenir, pour des destinations attractives et durables » et Appel à projet « Sites touristiques exemplaires »** avec un accompagnement vers la transition touristique durable par des projets environnementaux ou numériques. Mise en valeur touristique de sites naturels régionaux, optimisation de conditions d'accueil et d'informations des visiteurs, régulation des flux.
- **Soutien financier à l'hébergement touristique** de la Région sur les travaux entrepris doit permettre de moderniser les hébergements touristiques, d'améliorer leur impact environnemental et l'accessibilité pour les personnes handicapées, d'accroître ou d'améliorer l'accueil des saisonniers.
- **INVESTour2, prêt participatif pour les entreprises du tourisme**, mis en place par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour intervenir en quasi-fonds propres avec un prêt participatif de 50 000 à 350 000 € ou exceptionnellement en obligations jusqu'à 500 000 € pour des projets de développement structurant, contribuant à la création ou au maintien d'un nombre significatif d'emplois pérennes.
- **Mon Projet d'entreprises – programme d'accompagnement en faveur de la transmission d'entreprise.** Dans le cadre de MPE 2025/2029, la création et la reprise d'entreprises du tourisme notamment en zone rurale sera une des priorités.

- **Proposé au vote en juin 2024 : dispositif en faveur du développement de l'agritourisme pour les exploitants agricoles, dispositif en faveur de l'hébergement saisonnier.**

❖ Favoriser la production des énergies renouvelables dans les territoires ruraux

La production d'énergie renouvelable est une composante essentielle de la transition écologique et énergétique du territoire régional : dans un contexte d'électrification massive des usages (industries, transports...), de tension sur l'approvisionnement en énergie et de hausse des coûts, la région doit impérativement développer la production, sur son territoire, d'une énergie décarbonée. Les territoires ruraux ont un rôle très important à jouer pour l'atteinte de cet objectif. En effet, sans une contribution forte de ces territoires pour accueillir des unités de production d'énergie verte, l'objectif régional ne pourra être atteint. En outre, les territoires ruraux disposent de ressources intéressantes et disponibles pour ce développement : déchets verts agricoles pour le développement de la méthanisation, bois issu des forêts locales pour les réseaux de chaleur, potentiel hydroélectrique, etc... Enfin le développement des énergies renouvelables sur leur territoire peut constituer pour les territoires ruraux une source de revenus et d'emplois durables. Cependant, des freins existent : acceptabilité sociale, complexité des projets nécessitant des expertises pointues et rares, disponibilités des compétences en milieu rural, adéquation avec les objectifs des Chartes des parcs naturels régionaux ... Le développement des projets d'énergie doit également se faire dans le respect d'autres impératifs comme ceux de la préservation de la biodiversité, des paysages ou encore du potentiel de production agricole.

Alors que la définition des zones d'accélération des ENR est en cours, l'enjeu est d'accompagner les territoires ruraux pour qu'ils puissent réaliser leur potentiel et contribuer à leur juste mesure à l'objectif de décarbonation de l'énergie et de souveraineté énergétique et créer ainsi des sources de revenus et d'emplois verts, en bonne conciliation avec les autres enjeux de la transition écologique.

Sur ce sujet stratégique, la Région souhaite se mobiliser pleinement pour les territoires ruraux :

- En développant une aide en ingénierie.
- En accompagnant le développement de projets correspondant aux besoins et aux atouts des territoires ruraux.

En matière d'énergies renouvelables, la Région a la capacité d'accompagner le déploiement d'un grand nombre de typologies de projet grâce à ses cadres d'intervention adaptés : plan solaire, plan hydrogène, cadres d'intervention pour le bois-énergie, pour la méthanisation, pour les réseaux de chaleur et de froid, etc....

Afin de soutenir en ingénierie les territoires ruraux dans la conception de projets performants, adaptés aux spécificités locales, et intégrant toutes les dimensions d'acceptabilité sociale et de préservation de la biodiversité, des ressources naturelles et du potentiel agricole, la Région intègre désormais dans tous ses cadres d'intervention le **financement du recours à des expertises externes pour concevoir les projets**. Dans certains cas, la Région s'engage même à porter directement le marché correspondant à la prestation d'accompagnement, pour en faire bénéficier les collectivités au travers d'un AMI. C'est le cas par exemple pour le développement de réseaux de chaleur et de froid, avec l'appui de fonds européens, dans le cadre du projet LIFE « Heat and cool » piloté par la Région.

La région, et notamment ses territoires ruraux, présente un important potentiel de production de gaz renouvelable par le développement de la méthanisation, mais elle accuse pourtant un vrai retard en la matière par rapport à la dynamique nationale. Pour y répondre, la Région s'engage et a décidé de candidater en 2024 à une **délégation de gestion des crédits dédiés de l'ADEME**, afin de faciliter le

parcours des porteurs de projet en créant un guichet unique de financement et en renforçant les moyens d'animation sur cette thématique.

❖ **Soutenir la gestion et la diminution des déchets dans les territoires ruraux**

Caractérisés par des densités de population plus faibles, les territoires ruraux apparaissent cependant comme insuffisamment équipés en installation de gestion des déchets, alors même que nombre d'entre eux doivent, avec le développement du tourisme, faire face à un afflux de populations temporaires engendrant une augmentation des quantités de déchets à gérer. L'amélioration du maillage d'installations est donc un enjeu important, d'autant que, en l'absence de solutions satisfaisantes, leurs espaces agricoles et naturels d'exception peuvent se trouver dégradés (dépôts sauvages, décharges illégales, etc...). La mise en œuvre d'une gestion durable des déchets procure en outre des opportunités de création de valeur et d'emplois en favorisant le développement d'une économie circulaire et locale. Elle peut également permettre une diminution du coût de gestion des déchets qui peut peser lourdement sur le budget des petites collectivités rurales.

La transformation d'un modèle économique linéaire (produire – consommer – jeter) à un modèle économique circulaire est au cœur des orientations de la planification régionale des déchets intégrée au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Pour rappel, ligne directrice 1, objectif 24 (décliner des objectifs quantitatifs régionaux de prévention, recyclage et valorisation des déchets), objectif 25 (élaborer des stratégies de prévention et de gestion des déchets et prévoir les équipements afférents) et objectif 26 (développer des stratégies d'économie circulaire).

Afin d'assurer l'opérationnalité de la planification régionale des déchets, la Région a adopté en 2020, une stratégie régionale d'accompagnement en vue d'une autonomie des bassins de vie en matière de gestion des déchets. Celle-ci est adossée à un Contrat d'objectifs « prévention, tri des déchets et économie circulaire » constituant un engagement réciproque en faveur d'un travail partenarial de mise en œuvre des orientations et des objectifs de la planification régionale des déchets. Cette ambition constitue l'une des priorités du Contrat d'avenir 2021-2027 Etat-Région.

Si la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose de l'autorité de planification sur les thématiques déchets et économie circulaire et mobilise les parties-prenantes (collectivités, entreprises, associations) pour créer des filières de valorisation des déchets et, localement, une offre de matières recyclées, le territoire régional est encore loin des objectifs inscrits dans le SRADDET. En effet :

- La production de déchets ménagers et assimilés reste très supérieure à la moyenne nationale même en comparaison avec d'autres régions très touristiques.
- Le taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés est encore faible (41,7% en 2021) au regard de l'ambition des objectifs nationaux fixés (65 % en 2025) mais progresse, en partie grâce au déploiement et à la modernisation d'équipements de collecte et de tri en déchèteries.
- Des transferts de déchets importants existent entre les territoires en l'absence de mise en œuvre de projets d'unité de valorisation et de traitement, sur les bassins azuréen et provençal notamment.
- On constate un manque d'anticipation des territoires sur les besoins en foncier pour l'implantation d'unités de gestion collecte tri et traitement des déchets (déchèteries publiques et professionnelles, unités de tri et de valorisation, etc.) et pour l'implantation de sites de réemploi réparation, ainsi qu'une forte résistance sociale à l'implantation locale d'unités de traitement des déchets.
- Les dépôts sauvages de déchets sont de plus en plus importants et de plus en plus médiatisés.

- Les activités agricoles, bien présentes en milieu rural, génèrent environ 1,35 millions de déchets (en majorité organique, plastiques, cartons, métaux). Le développement de pratiques agricoles plus éco responsables, celui des circuits courts sont potentiellement des leviers de diminution des déchets issus du secteur agricole.
- Encore trop peu de territoires sont engagés dans des Programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés, pourtant obligatoires depuis 2012.
- Même dans les territoires ruraux, la mutualisation des moyens reste insuffisante.

Pour autant c'est dans les territoires ruraux que s'expérimente au mieux la politique régionale concernant la prévention, la gestion, et le tri des déchets. Les territoires ruraux sont en effet en avance par rapport aux métropoles et agglomérations régionales et la Région souhaite donc capitaliser au maximum sur ces territoires comme porteurs d'expérimentations exemplaires. Cette volonté de la Région se traduit dans les ambitions fortes inscrites dans les Contrats Objectifs Déchets passés avec les EPCI ruraux, après un important travail d'échanges et de co-élaboration avec les services de la Région intervenant en expertise et en appui. Le financement régional de ces stratégies ambitieuses est ensuite assuré par le biais des contractualisations « Nos territoires d'abord ».

Focus : Gérer les déchets des territoires ruraux

Quatre dispositifs régionaux seront particulièrement mobilisés dans les territoires ruraux pour répondre aux enjeux en matière de gestion des déchets :

- **L'accompagnement à la mise en œuvre de la tarification incitative** (redevance ou taxe d'enlèvement des ordures ménagères). C'est un des principaux leviers pour atteindre les objectifs règlementaires en matière de réduction des volumes de déchets. Dans les territoires ruraux, une réelle mutation est en cours avec un déploiement amorcé dans plusieurs communautés de communes comme le Guillestrois Queyras et le Pays de Fayence.
- **La Charte Zéro Déchet Plastique** : animée par l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement, ce programme régional vise à la fois la protection des milieux naturels et la valorisation du recyclage des plastiques. En signant cette charte, les acteurs s'engagent dans la réduction des déchets plastiques pour éviter que ceux-ci ne finissent dans les milieux naturels. Avec l'Appel à projet zéro déchet plastique et la plateforme ReMed portée par l'association Mer Terre qui organise des campagnes de nettoyage et de caractérisation des déchets sauvages, les territoires ruraux deviennent les acteurs clés d'un futur sans déchet plastique.
- **Le développement de ressourceries, recycleries et matériauthèque pour favoriser le réemploi**. Les actions de réemploi/réutilisation/réparation contribuent largement à la prévention de la production de déchets. Afin d'augmenter les produits bénéficiant d'une seconde vie, la Région va renforcer son action et mobiliser des crédits du FEDER pour aider à la création d'unités sur le territoire. Lieux de revitalisation des déchets, lieux d'échanges, ils contribuent aussi aux dynamiques des territoires ruraux.
- **Le dispositif Dépôts sauvages** : première mesure du plan régional d'actions de lutte contre les dépôts sauvages, adopté en octobre 2023, l'appel à manifestation d'intérêt est tout spécifiquement destiné aux communes de moins de 5000 habitants. Accompagnées par un bureau d'études, les communes sélectionnées pourront ainsi établir un plan d'action de lutte contre les dépôts sauvages. Une aide à l'investissement, tout comme un panel d'outils méthodologiques sont par ailleurs proposés.

⇒ Enjeu N°5 : Se déplacer

Un rapport de 2021 de la délégation sénatoriale à la prospective sur les mobilités dans les espaces peu denses à l'horizon 2040 pointait le risque d'un progrès territorial à deux vitesses, avec d'un côté des espaces urbains et métropolitains profitant d'une mobilité améliorée délaissant le modèle autosoliste, et de l'autre les zones rurales où aucune solution intégrée de mobilité ne serait proposée aux habitants.

Avec 43% de ses communes qualifiées en espaces peu denses ou très peu denses, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est exposée à ce risque. Elle s'engage à relever le défi de la transformation des mobilités dans ces zones répondant ainsi à une nécessité sociale, écologique et de cohésion territoriale.

Il est constaté qu'en milieu rural, la voiture reste utilisée dans 80% des déplacements du quotidien car elle demeure le meilleur moyen de déplacement garantissant service et vitesse bien qu'elle présente un coût écologique et économique pour l'utilisateur, ce qui n'est pas le cas avec les transports en commun dont le coût est supporté en grande partie par la collectivité.

Concomitamment, le maintien d'une offre de transport publics en zone peu dense s'inscrit dans une équation difficile du fait de la concurrence de la voiture individuelle : peu fréquentés, ils apparaissent coûteux, ce qui tend à diminuer progressivement l'offre de services, notamment la fréquence des rotations, conduisant à réduire encore leur utilisation.

Ce rapport concluait qu'une mobilité moderne et décarbonée est possible en s'appuyant sur le triptyque « **proximité, intermodalité, accessibilité** », voie dans laquelle la Région s'est déjà progressivement engagée depuis ces dernières années et qu'elle souhaite renforcer. A cet égard, la Région, au titre de ses missions de chef de file de l'intermodalité et de la complémentarité entre les modes de transport, d'Autorité organisatrice des mobilités (AOM) régionale (liaisons TER et interurbaines), d'AOM locale de substitution dans les 15 Communautés de communes qui ne se sont pas saisies de la compétence d'organisation des mobilités, mais également de développeur et aménageur du territoire, se doit, en partenariat avec les collectivités territoriales :

- De coordonner les modalités de l'action commune des AOM, notamment à l'échelle des bassins de mobilité ;
- D'assurer le lien entre zones denses et peu denses par un maillage du réseau régional ZOU ! en complémentarité des réseaux des AOM ;
- D'accompagner les zones peu denses structurées par une trentaine de Communautés de communes à offrir une mobilité à leurs habitants.

A - ACCOMPAGNER LES PROJETS ET LE DEVELOPPEMENT DES MOBILITES PAR LES TERRITOIRES RURAUX

Différentes analyses montrent que la mise en place de solutions de mobilité en milieu rural ne peut s'inscrire dans une planification verticale et homogène. S'inscrire dans du « sur mesure », adapté à chaque territoire à partir d'une observation fine du terrain, des besoins et des pratiques, plutôt que du « clefs en main », semble constituer le postulat de départ.

La Loi d'orientation des mobilités (LOM) s'inscrit dans cette logique : d'une part, elle vise à supprimer les zones blanches par incitation des Communautés de communes à se doter de la compétence d'organisation des mobilités, et par substitution de la Région lorsque ces dernières n'ont pas franchi le pas de la prise de compétence. D'autre part, elle prévoit la création des « bassins de mobilité », lieu de partenariat et de coordination des AOM, qui assurent un lien entre zones denses et peu denses, et qui couvrent tout le territoire.

Si le bassin de mobilité est la maille pertinente pour articuler les initiatives des AOM qui profitent aux territoires, la LOM a laissé aux territoires le choix de se saisir ou non des problématiques (la moitié des Communautés de communes de la région a choisi de ne pas se doter de la compétence). La mise en place de solutions locales repose largement sur les initiatives de collectivités locales. Si la Région est l'acteur des liaisons structurantes, l'échelle pertinente de l'expérimentation de solutions nouvelles de mobilité dans les territoires ruraux peu denses, est plutôt l'échelle intercommunale. A cet égard, la Région a engagé un soutien et un accompagnement aux initiatives locales des Communautés de communes, qu'elles soient ou non dotées de la compétence, tels que le financement d'études de faisabilité d'opérations expérimentales, ou encore l'AAP (appel à projets) relatif à l'acquisition de véhicules décarbonés pour le transport local. En effet, l'innovation ne peut reposer uniquement sur des outils techniques et la nécessité de mener des politiques de mobilité locale sur mesure induit de disposer de moyens significatifs d'ingénierie. Le choix de passer par l'expérimentation et de structurer une ingénierie territoriale nécessite la construction de partenariats avec et entre les Communautés de communes.

Enjeux et priorités régionales

Les enjeux principaux de la Région dans les territoires ruraux sont :

- Assurer le rôle de chef de file des mobilités et piloter l'élaboration et la mise en œuvre des 12 Contrats opérationnels de mobilités (COM).
- Développer la compétence régionale d'AOM locale de substitution dans les 15 Communautés de communes concernées, au sein des bassins de mobilité (COM et instances liées), en particulier en matière de mobilité solidaire, et de développement des modes actifs et partagés.
- Favoriser l'implication des territoires ruraux dans la mobilité des populations locales.
- Accompagner les territoires ruraux à répondre aux nouveaux enjeux de développement liés à leur attractivité dans un contexte de changement climatique.

Pour la période 2024-2028, les **priorités de la politique régionale relative à la mobilité et en faveur des territoires ruraux** (orientation « proximité et concertation ») sont :

- Favoriser la planification locale de la mobilité.
- Innover pour répondre aux besoins de déplacement de la population sur des zones moins adaptées à une desserte en transports en commun classique.
- Soutenir et accompagner les territoires dans le développement de services de mobilités à la population : mobilités actives, mobilités partagées, mobilités touristiques, mobilités solidaires, projets de « dé-mobilité » visant à déplacer les services dans les territoires et/ou promouvoir des télé-services au lieu de déplacer les usagers.
- Construire des partenariats avec les AOM et les Communautés de communes pour construire des réponses concertées adaptées aux territoires et aux besoins des habitants

Réalisations et perspectives

A cette fin, la Région :

- Assure la **présence des Services régionaux de transports** routiers ZOU ! dans les maisons de Région au plus près des territoires ;
- Soutient la mobilité exemplaire et durable **dans les contrats Nos Territoires d'Abord** (axe 1 dédié aux mobilités) en application de ses ambitions stratégiques ACoRS (Adaptation, Conversion, Report, Sobriété) qui constituent la grille d'analyse de la Région à la fois de ses propres actions et des projets qui lui sont soumis par les territoires ;
- A créé des **bassins de mobilité** à l'issue d'une concertation territoriale, et pilote 12 Contrats opérationnels de mobilité associant tous les EPCI qui ont donné lieu entre 2023 et 2024 à 36 comités de pilotage tenus, sans compter les comités techniques et les ateliers dédiés (cf. focus ci-après) ;

- Recherche les **financements européens et nationaux** mobilisables sur la mobilité ;
- Soutient la **réalisation d'études de planification et faisabilité, opérations et expérimentations locales par une aide à l'ingénierie.**

Par ailleurs, la Région s'est d'ores et déjà engagée à :

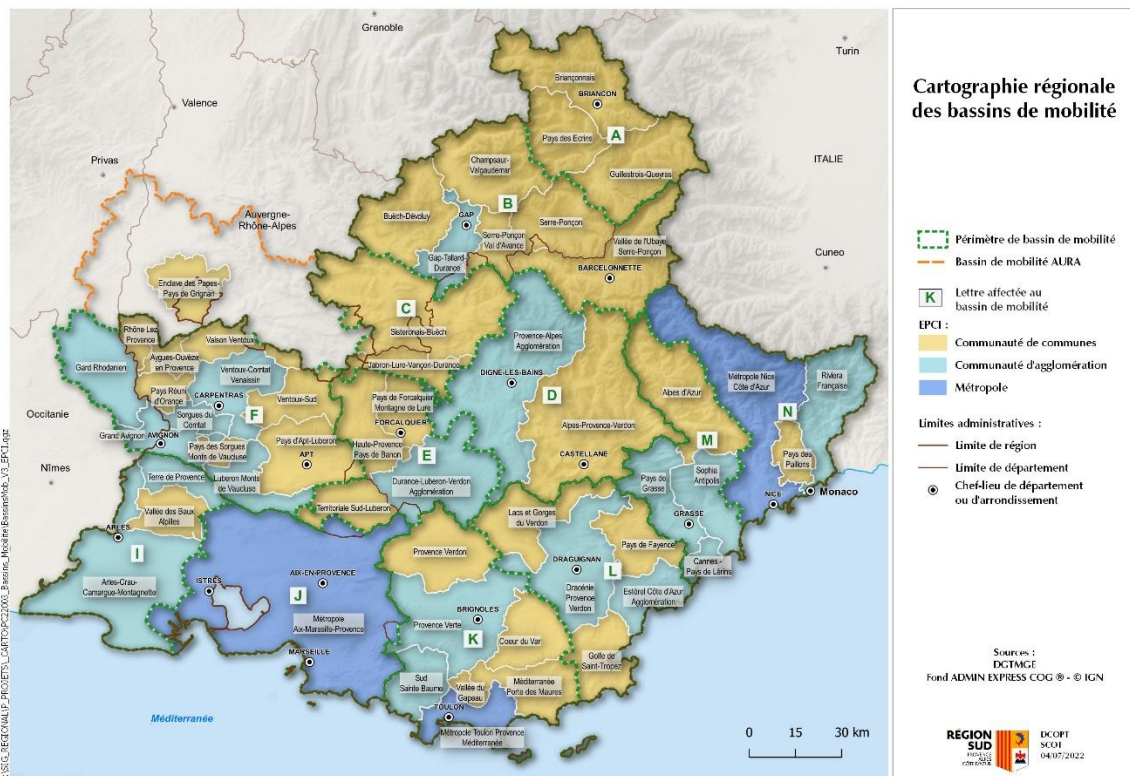
- Adopter en 2025, avec les EPCI des Bassins de mobilité, **les Contrats Opérationnels de Mobilité**, et assurer l'animation, la coordination et la complémentarité des initiatives territoriales : les comités de pilotage au cœur de la gouvernance tourneront dans les EPCI qui les composent pour bien mettre en avant leur ancrage territorial ;
- Développer un **réseau de référents mobilités** dans chaque département pour des échanges d'expériences et pour favoriser le rapprochement des initiatives ;
- Soutenir l'investissement dans des **véhicules destinés à la mobilité des habitants** via la création d'un AAP (cf. focus ci-après) ;
- Maintenir **les dispositifs de financement** : itinéraires cyclables et services vélo, aide à l'aménagement des points d'arrêt, contrats « Nos territoires d'abord », etc. ;
- Mobiliser des crédits du FEDER sur la période de programmation 2021-2027 en s'appuyant sur **l'appel à projet destiné à l'accessibilité et aux écomobilités touristiques et de loisirs dans le massif alpin.**

Enfin, la Région conduira des réflexions avec les partenaires sur :

- **La création d'un fonds de soutien d'étude à l'expérimentation de solutions de mobilité rurale pour les Communautés de communes** : la Région étudiera l'extension et l'adaptation de son soutien aux études de mobilité locale actuellement axé sur les Communautés de communes dans les territoires desquels la Région est AOM locale de substitution, à toutes les Communautés de communes.

Focus : Développer la mobilité dans les territoires ruraux

Les bassins de mobilité, lieu de partenariat des AOM

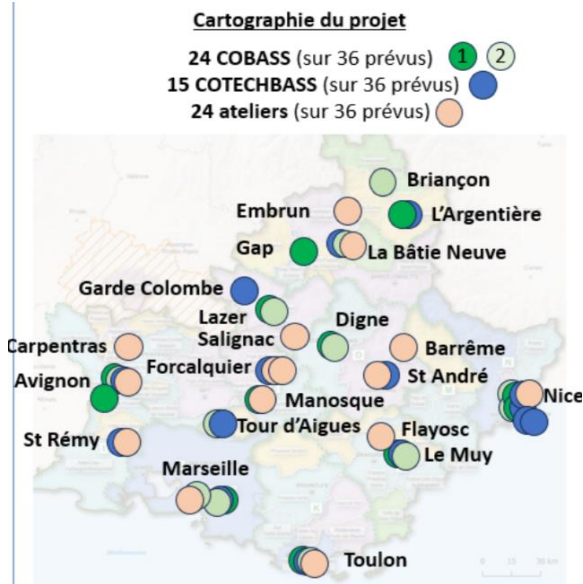


Les 13 bassins de mobilités régionaux ou interrégionaux, couvrant la totalité du territoire régional, créent la base de co-construction des modalités d'action et de coordination entre les acteurs institutionnels de la mobilité. Ils sont le garant d'échanges au plus proche du terrain permettant une

meilleure compréhension des enjeux locaux et la mise en œuvre de projets adaptés aux besoins des habitants. Pour chaque bassin de mobilité, un Contrat opérationnel de mobilité (COM) est en cours d'élaboration, et un Plan d'actions en faveur de la mobilité solidaire à partir de 2025 inscriront les modalités de travail en commun de la Région, des Départements, des EPCI et des autres partenaires de la mobilité pour les 4 années à venir.

Lorsqu'ils seront adoptés, les Contrats opérationnels de mobilité continueront à être pilotés dans les territoires, avec un Comité de pilotage tournant dans les différents EPCI partenaires.

Avancement de l'élaboration des Contrats opérationnels de mobilité (aout 2024)



Soutenir l'investissement dans des véhicules destinés à la mobilité des habitants

La Région a adopté la mise en place d'un appel à projets doté d'une enveloppe annuelle de 400 k€ à partir de 2025, outil de mobilité locale pour les habitants des Communautés de commune. La Région entend ainsi aider au quotidien les Communautés de communes à offrir des solutions de mobilités à leurs habitants, par une aide à l'investissement pour l'achat de véhicules « propres » destinés au

transport de voyageurs. Les projets ciblés peuvent être par exemple la mise en place d'un transport à la demande ou d'utilité sociale, des navettes inter-villages, des navettes périscolaires ou à vocation touristique, culturelle, sportive ou de services d'autopartage. Afin d'assister au mieux les structures porteuses, les services régionaux prévoient des échanges techniques avec chaque candidat leur permettant d'avoir un soutien individuel dans leur montage de projet.

B - L'INTERMODALITE ET MULTIMODALITE AU CŒUR D'UNE TRANSITION DES MOBILITES REUSSIE

Plutôt que de lutter contre la voiture, il apparaît plus pertinent de travailler à des incitations à la diversification des modes de déplacements. Une combinaison de services de mobilité doit s'appuyer sur une intermodalité poussée qui nécessite une interopérabilité effective dans la logique du Système d'Information Billettique Régional (SIBR) en cours de déploiement.

Combiner des modes et mutualiser les moyens, mieux organiser la logique intermodale et le rabattement vers les modes lourds, conserver l'armature (cf. cartographie maillage territorial page 19) et rabattre sur cette dernière pour mettre en relation les zones denses et peu denses passe par l'aménagement de Pôles d'échanges multimodaux (PEM) performants dans lequel la Région s'est engagée depuis ces dernières années, à l'image de l'opération du PEM de Manosque en cours.

Si la réponse aux besoins des territoires passe par une diversité de solutions alternatives, individuelles et semi-collectives qui, prises individuellement, paraissent insuffisantes, le domaine de pertinence de chaque mode peut être augmenté par l'articulation entre tous ces modes sur le territoire de sorte qu'ils soient complémentaires et non concurrents. A cet égard, il convient de « socialiser » aussi la pratique de la voiture en partageant sous différents modes son usage avec des solutions de covoiturage de courte distance, d'autopartage coopératif, de TAD (transport à la demande)...

Par ailleurs, de très nombreux déplacements, même en zones peu denses, étant des déplacements de courte distance, le vélo à assistance électrique peut constituer un mode pertinent qui étend la zone de mobilité tout en tenant compte de la contrainte de relief présente dans de nombreux territoires de la région. A cet égard, la Région soutient non seulement la réalisation d'infrastructures cyclables mais aussi le développement d'équipements sécurisés dans les gares et les lycées.

Ainsi, les mobilités alternatives participent à l'allègement de l'empreinte carbone des déplacements mais aussi à celui de la facture mobilité des ménages qui est en moyenne plus importante en milieu rural.

Enjeux et priorités régionales

Les enjeux principaux de la Région dans les territoires ruraux sont :

- Faciliter le lien avec les pôles d'attractivité et faciliter la mobilité locale ;
- Contribuer à l'amélioration du pouvoir d'achat des résidents ruraux dans un contexte de forte dépendance à la voiture et de prix des carburants durablement élevés ;
- Permettre une alternative à l'autosolisme.

Pour la période 2024-2028, les **priorités de la politique régionale relative aux transports et en faveur des territoires ruraux** (orientation « intermodalité ») sont :

- Renforcer l'intermodalité et la multimodalité ;
- Renforcer l'expérience voyageur en facilitant l'accès à l'information et à la réservation, en proposant des offres tarifaires qui contribuent à une offre adaptée aux besoins de mobilité (fréquence, flexibilité, desserte locale, multimodalité, etc.) ;

- Contribuer à l'égalité des chances en matière d'éducation en offrant aux scolaires des transports fiables, performants et sécurisés ;
- Promouvoir les services de mobilité alternatives en partenariat avec les territoires ;
- Promouvoir les déplacements à vélo en proposant des projets cyclables (infrastructure, équipements, services et incitation au changement de comportement dans les déplacements).

Réalisations et perspectives

A cette fin, la Région :

- Poursuit son soutien financier à la réalisation de **pôle d'échanges multimodaux**.
- Investit dans la rénovation des bâtiments voyageurs et la modernisation des gares TER dans le cadre du Contrat de performance des gares ferroviaires régionales 2021-2024 à hauteur de 30M € ;
- Développe des **services en gare et dans les pôles d'échanges multimodaux** (promotion dispositif Place de la Gare, location de vélos en gare, accès PMR, stationnement vélo sécurisé, y compris dans les zones rurales) mais aussi dans les trains et les cars (emport vélos, information...). Ces équipements sont gratuits pour tous les titulaires de carte de transport ou QR code (e-billet). Les équipements de plus de 12 places proposent également des services de gonflage, réparation et bornes VAE.
- Rénovent les **gares du haut de la ligne des Chemins de fer de Provence** : la gare d'Annot a été mise en service le 26 février 2024, celle de Saint André les Alpes le 3 juin 2024. Les bâtiments des gares de Thorame et d'Entrevaux seront mis en service en décembre 2024. Les travaux du bâtiment de la gare de Puget Théniers devraient quant à eux se terminer au printemps 2025. Des aménagements pour les vélos (abris) et les bus (quais) sont prévus dans chaque cas, avec un design équivalent au mobilier des quais. Les abris vélos seront accessibles avec une carte d'abonné. Le coût global des travaux atteint 5,5 M€HT.
- Soutient la **réalisation d'infrastructures cyclables** par une aide financière de la Région (cf. focus ci-après).
- Sécurise les **points d'arrêt** du réseau routier ZOU ! s'appuyant sur des audits sécurité et conduit les travaux de mise en accessibilité des points d'arrêt des lignes régulières.
- Réalisation **d'une base de données vélo** à l'échelle régionale avec les acteurs des territoires, disponible en open data permettant de proposer une donnée exhaustive des données et de fiabiliser ainsi les parcours cyclables proposés par les calculateurs d'itinéraires, y compris pour les trajets multimodaux.

Par ailleurs, la Région s'est d'ores et déjà engagée à :

- Déployer un **système d'information et de billettique régional (SIBR)**, à l'horizon 2025, qui constitue un outil de continuité entre zones denses et peu denses du réseau ZOU ! (cf. focus ci-après)
- Faciliter **l'intermodalité entre trains, cars express et proximité** avec la possibilité de prendre sans frais ni réservation les lignes de cars Proxi avec tout abonnement LER (lignes 65 à 69) ou TER pour faciliter un rabattement en car vers les pôles d'échanges : une expérimentation sur les Alpes de Haute-Provence et les Hautes Alpes est lancée dès décembre 2024 dans le cadre de la réorganisation des lignes des LER desservant les Alpes. Les conditions de sa généralisation, y compris aux abonnements à décompte Flex et sur les lignes Proxi rurales des autres départements, pourraient ensuite être examinées.

Enfin, la Région conduira des réflexions avec les partenaires sur :

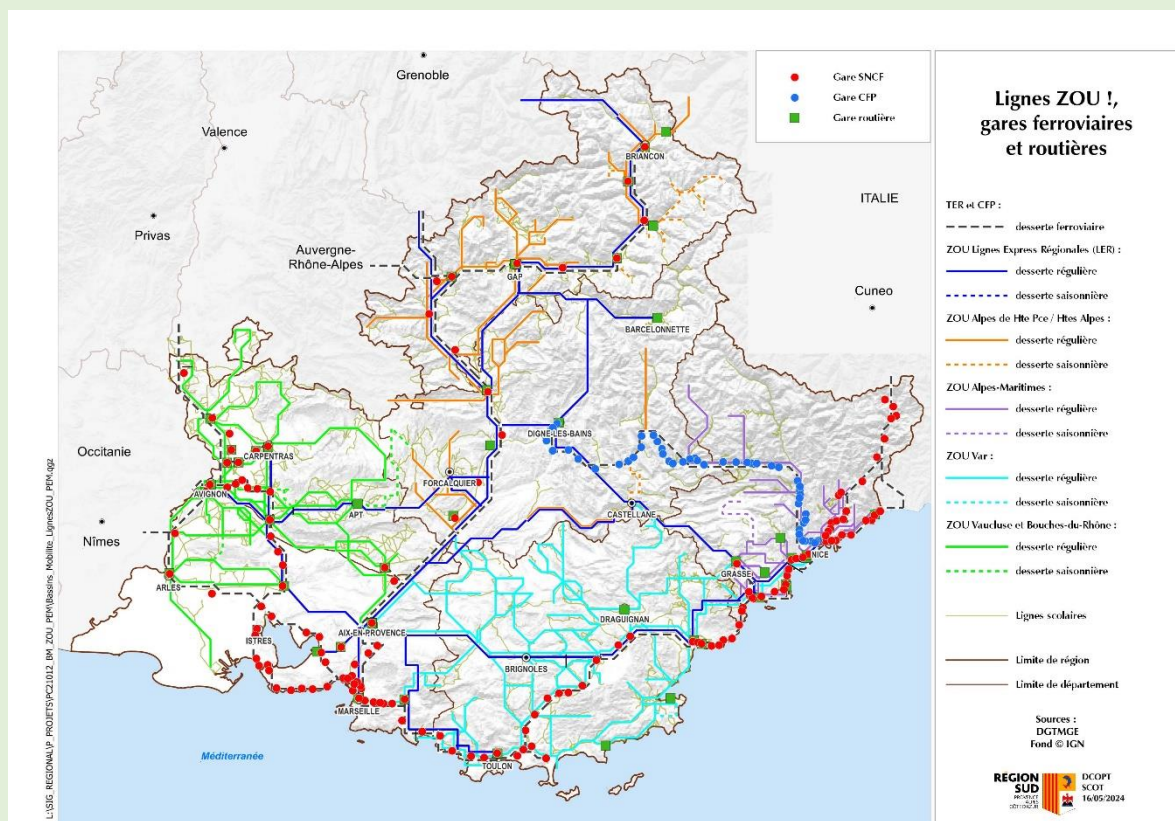
- **Les mini hub multiservices de mobilité décarbonée** : une évolution de la stratégie régionale des PEM sera étudiée pour permettre l'accompagnement de projets de petits pôles de mobilité

sans gare ferroviaire mais desservis par une offre routière (ZOU ! ou local) sous forme d'une mutualisation d'équipements (point d'arrêt bus, station vélo, aire de covoiturage/d'autopartage, bornes de recharge, location de véhicules électriques...et associer d'autres services locaux de type tri sélectif, station de vidange camping-car...);

- **La mise en réseau des dispositifs des initiatives de covoiturage** et le déploiement d'un service régional de covoiturage de type zonal prioritairement dans les secteurs ruraux et peu denses en 2025 à la suite de l'initiative régionale en faveur du covoiturage votée par délibération du Conseil Régional N° 23-0240 « Région Sud, région-pilote de la planification écologique » ;
- **Le soutien à l'autopartage** : la Région engagera une réflexion sur un dispositif de soutien à l'autopartage via des mini-hub multi-services de mobilité décarbonée, éventuellement sous forme de coopérative.

Focus : Renforcer l'intermodalité et la multimodalité dans les territoires ruraux

Déployer un Système d'Information et de Billetique Régional (SIBR)



La Région a fait le choix de déployer, à l'horizon de la mise en exploitation commerciale de ses premiers lots ferroviaires ouverts à la concurrence, un système d'information et de billettique régional (SIBR) unique, qui sera mis à disposition de tous les exploitants ferroviaires et routiers. La société Sud Mobilités Technologies a été retenue pour organiser ce service qui présentera un premier caractère opérationnel dès le mois de mai 2025. L'année 2025 va donc constituer l'année de mise en place de ce nouveau service, avec les nombreuses évolutions que cela va représenter dans les relations de la Région avec ses opérateurs, avec les autres autorités organisatrices, ainsi qu'avec les usagers. Ce nouveau système permettra la vente *via* un outil unique de l'ensemble des titres de transport régionaux, ferroviaires comme routiers, tout en permettant la vente de titres de certains réseaux urbains et, progressivement, de l'ensemble des autorités organisatrices qui voudront s'y rattacher : cela facilitera la recherche et l'organisation des trajets complets, en permettant l'achat sur un outil

unique de l'ensemble des titres de transport nécessaires à un déplacement en intermodalité, incluant le dernier kilomètre. Le SIBR constitue ainsi un outil de continuité entre zones denses et peu denses.

Soutenir la réalisation d'infrastructures et équipements cyclables (stationnements, compteurs ...)

Par une aide financière de la Région aux maîtres d'ouvrages pour les derniers km aux abords des gares, des lycées et certains équipements ou pôles structurants (inscrits aux Contrats opérationnels de mobilité), et également par le subventionnement des véloroutes inscrites au Schéma régional des véloroutes, qui constituent à la fois de grands itinéraires touristiques interrégionaux voire européens et des vecteurs pour la mobilité du quotidien. 1120 km sont d'ores-et-déjà mis en service sur les 2060 km projetés du schéma des véloroutes (cf. cartographie page 20).

C - FACILITER L'ACCES AUX SERVICES ET LES RENDRE ATTRACTIFS

La Région en sa qualité d'AOM régionale assure un maillage fin du territoire régional avec le réseau ZOU ! composé d'un réseau ferré et d'un réseau d'autocars express et de proximité, et transporte quotidiennement plus de 50 000 scolaires inscrits sur les lignes régionales.

ZOU!
PASS ZOU ÉTUDES

BUS & TRAIN
**Accès illimité
à un réseau
qui bouge !**

90€ /AN
soit
7,50€/MOIS

JE M'INSCRIS !

Abonnez-vous dès le 2 juillet !

Abonnement valable de 1 à 20 ans sur le réseau régional ZOU ! ouvert à toute personne justifiant d'une scolarisation au 1^{er} septembre

*Voir les conditions sur
zou.maregionsud.fr

Le secteur des transports publics est consommateur de moyens financiers. Néanmoins, la Région entend apporter un service public économiquement accessible en zone peu dense et développe une tarification incitative telle qu'engagée sur le Val de Durance (baisse de 20% sur le TER à l'automne 2023, accès au réseau de proximité des bus ZOU ! des abonnés au réseau Express dès décembre 2024...), ou encore avec le PASS journée permettant aux habitants des zones peu denses de se rendre en ville à prix avantageux, ou encore le PZE qui permet aux jeunes scolarisés de se déplacer en illimité sur le réseau ZOU ! sans condition de mode ou de date.

Plus globalement, la tarification ZOU ! s'inscrit dans une solidarité des territoires et des publics, et contribue aux futurs Plans d'Action en faveur de la mobilité solidaire (PAMS), dispositif défini par la Loi d'Orientations des Mobilités (LOM), visant à coordonner les interventions pour la mobilité du quotidien des plus fragiles à l'échelle de chaque bassin de mobilité.

La Région s'est engagée dans le renforcement du maillage territorial de son réseau de distribution et d'information, et recherche activement, prioritairement dans les territoires ruraux, des partenariats avec les Maisons France Service et le groupe La Poste pour offrir des possibilités d'accès physique à des achats de titres et à des renseignements sur l'offre de mobilité, au plus près des habitants. La Région accompagne également SNCF Gares & Connexions dans le déploiement du dispositif « Place de

la gare » pour en faire un vecteur de redynamisation des territoires. Ce dispositif vise l'installation de nouvelles activités, en lien avec les besoins des territoires, dans les gares qui disposent de locaux vacants. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, une vingtaine de gares bénéficient aujourd'hui de ce dispositif et accueillent différents types d'activités (coworking, restaurant inclusif, atelier vélo, cabinet d'ostéopathie...).

Par ailleurs, il convient également de considérer le scénario de la dé-mobilité et de l'accessibilité à la suite de la crise mondiale sanitaire du Covid qui réinterroge sur la configuration résidentielle : le travail en présentiel seulement une partie de la semaine conduit à reconsidérer la question de l'accès aux services sans se déplacer, à déplacer les services aux usagers, à inscrire dans les Plans de mobilité simplifiés le développement des livraisons, contribuant ainsi à la décarbonation à condition qu'elles soient optimisées.

En effet le secteur des transports est un grand émetteur de gaz à effet de serre, la mobilité est donc un enjeu majeur pour atteindre les objectifs de transition énergétique. A cet égard, la Région a engagé un soutien à la transition écologique des services de mobilité ruraux (dispositif « Zéro émission », AAP acquisition de véhicules décarbonés...). Par ailleurs, réduire les déplacements en relocalisant la production et l'activité dans les zones rurales, en développant les circuits courts, en s'appuyant sur l'essor du numérique, s'avère un scénario à promouvoir dans une approche globale soutenue par les autres politiques régionales de la stratégie pour la ruralité telles que l'accès au numérique, l'accompagnement des filières agricoles, SUD LABS...

Enjeux et priorités régionales

Les enjeux principaux de la Région sont :

- Développer d'une tarification régionale attractive ;
- Offrir aux habitants un accès facilité aux services de mobilités ;
- Contribuer à la décarbonation en application du plan Climat.

Pour la période 2024-2028, les **priorités de la politique régionale relative aux transports et en faveur des territoires ruraux** (orientation « accessibilité et facilitation ») sont :

- Poursuivre l'adaptation de la tarification ;
- Adapter et renforcer l'offre de mobilité du réseau ZOU ! dans les territoires ruraux, en particulier dans les territoires où la Région est AOML ;
- Réaliser les Plans d'action en faveur de la mobilité solidaire avec les Départements ;
- Poursuivre l'effort de décarbonation des flottes et travailler aux changements de comportements et nouveaux imaginaires pour une mobilité plus décarbonée afin de faire émerger l'adoption de modes de vie plus sobres en accord avec les enjeux de neutralité carbone en 2050.

Réalisations et perspectives

A cette fin, la Région :

- A étendu le **PZE à tous les élèves et étudiants** de moins de 25 ans habitant ou étudiant dans la Région, cet abonnement donne un accès illimité à l'ensemble du réseau ZOU ! (trains, cars et bus) ;
- A initié la **structuration du Val de Durance** avec la création de nouvelles lignes de proximité desservant notamment Digne et Forcalquier en assurant les correspondances avec les lignes Express – en septembre 2023, une nouvelle offre de proximité est venue compléter les lignes

expresses entre Forcalquier et Digne (offre nouvelle de 6 A/R), Digne et Veynes (offre de 15 A/R par jour), Digne et Manosque (offre cumulée de 14 A/R par jour) ;

- A créé en 2024 une ligne routière entre Valréas et Avignon pour rapprocher le Haut-Vaucluse d'Avignon et de sa gare TGV ;
- A déployé une **tarification incitative et adaptée dans les zones rurales** dans le cadre de la Nouvelle Game Tarifaire (cf. focus ci-après) ;
- Maintient le **dispositif Zéro émission** et le dispositif pour **l'acquisition de véhicules utilitaires légers décarbonés pour les professionnels**.

Par ailleurs, la Région s'est d'ores et déjà engagée à :

- Engager la réflexion pour des **abonnements multimodaux zonaux** permettant d'emprunter toutes les lignes régionales de manière illimitée, sans contrainte d'origine/destination, sur un large territoire ou bassin de mobilité donné.
- Faciliter l'accès aux transports dans les zones rurales en utilisant le levier tarifaire, comme elle l'a déjà initié sur le Val de Durance. Ainsi : étudier **une tarification particulière** pour les utilisateurs abonnés du quotidien pour la **partie non urbaine de la ligne des Chemins de fer de Provence**, de façon à permettre aux usagers du haut de la ligne des déplacements réguliers peu onéreux, notamment vers la métropole niçoise. L'objectif est de rapprocher cette tarification de celle des services par autocars de la Région qui circulent également sur cet axe.
- Poursuivre le **projet Val de Durance (VDD)** qui densifie l'offre de mobilité dans les territoires des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes (renforcement de la desserte entre Marseille, Gap et Briançon, création de la ligne de proximité Digne-Barcelonnette...), et les efforts consentis pour le TER.
- Rendre accessible lorsque c'est possible **les lignes scolaires** qui irriguent les territoires aux usagers non scolaires dans une logique de développement de l'offre régulière.
- Convertir **les flottes de véhicules** et diminuer l'intensité carbone des carburants : la Région s'attache à sortir des énergies fossiles et à réduire les consommations énergétiques par véhicule.km pour ses matériels roulants ferroviaires et routiers du réseau ZOU ! tout en faisant preuve de discernement dans les solutions technologiques déployées (cf. focus ci-après).
- S'engager dans la **labellisation Service public +** pour l'accueil et la compétence régionale en matière de transport : s'appuyant sur un service client performant, la labellisation vise à inscrire le service public régional ZOU ! dans une démarche d'amélioration continue.

A venir, la Région conduira des réflexions avec les partenaires sur :

- La mise en place des **Plans d'actions en faveur de la mobilité solidaire** en copilotage avec les Départements.
- La **vulnérabilité des infrastructures** de transports structurantes aux effets du changement climatique avec le CEREMA, afin d'élaborer un plan d'adaptation [ou d'actions] multi partenarial pour **en améliorer la résilience dans les conditions climatiques des deux prochaines décennies**.
- Le développement **des abonnements de type PASS avec les AOM**.
- L'ouverture **de nouveaux points de vente et d'information de proximité** via convention avec des structures locales (OT, agence postale, commerces...)

Focus : Se déplacer dans les territoires ruraux

Déployer une tarification incitative et adaptée dans les zones rurales :

Toutes les lignes de car de Proximité bénéficient d'une tarification très attractive (2,10 € le trajet et 33 € l'abonnement mensuel – conditions de 2024). Ces lignes sont complétées par des transports régionaux Express en zone rurale, fondés sur des tarifs kilométriques qui permettent des liaisons rapides vers les principaux pôles d'attractivité régionaux. Ces transports régionaux express sont constitués de liaisons par cars (LER) et de transports ferroviaires (TER) dont les tarifs peuvent encore

parfois différer sensiblement pour des itinéraires comparables. Un travail a déjà été mené sur le Val de Durance pour rendre ces transports plus attractifs pour les déplacements des résidents ruraux, tout en respectant le principe d'égalité d'accès au réseau de transport régional ; il sera poursuivi, notamment sur la partie non urbaine des Chemins de fer de Provence.

Conversion des véhicules et diminution de l'intensité carbone des carburants :

Dans le cadre de l'orientation 2 de la Délibération n° 23-0240 du 23 juin 2023 sur l'accord Etat-Région de mise en œuvre de la planification écologique pour la mobilité, la Région acquiert 8 rames neuves hybrides batterie – thermique sur la ligne des chemins de fer de Provence (d'ores et déjà exploitée avec du biocarburant) qui seront livrées en 2027 et qui permettront une diminution très importante des émissions (-75 % par rapport à un même train 100 % diesel). Parallèlement, dès décembre 2024, les trains de la ligne Nice – Breil – Tende rouleront au biocarburant. Par ailleurs, la Région s'attache à convertir les flottes de cars de manière systématique au fur et à mesure du renouvellement de la commande publique. Avec plus de 30% de ses bus et cars qui sont décarbonés (plus de 600 véhicules fonctionnant avec de l'électricité, du bioGNV ou du biodiesel), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est pionnière en France en matière de décarbonation. Enfin, l'AAP régional visant à soutenir l'investissement dans des véhicules destinés à la mobilité des habitants à destination des Communautés de communes favorise les véhicules décarbonés.



1.3 Protéger les écosystèmes et favoriser l'alimentation durable

⇒ Enjeu N°6 : Mieux protéger les ressources et les écosystèmes

❖ Préserver et restaurer la biodiversité dans les territoires ruraux

La diversité des écosystèmes régionaux fait de notre région la plus riche de France (en nombre d'espèces) avec 71,5% des espèces de métropole présentes sur son territoire. Les territoires ruraux de notre région bénéficient ainsi d'un capital naturel exceptionnel qui contribue à leur attractivité tout en offrant de nombreux services, aux communautés rurales comme à l'ensemble des habitants de la région. Or, ce capital naturel fait l'objet d'une forte pression anthropique et est confronté aux effets du changement climatique. Les conséquences du changement climatique sur les espaces naturels et la biodiversité représentent des risques majeurs du fait de la rapidité des changements en cours et à venir, de la combinaison de ses changements à d'autres facteurs de stress comme le changement d'usage des sols, la pollution, l'intensification de la production agricoles l'urbanisation et le développement des infrastructures et enfin du remplacement d'espaces spécifiques, comme les paysages alpins, les prairies ou les zones humides – auxquels nous attachons une valeur (économique, patrimoniale, esthétique, etc.), – par d'autres écosystèmes.

La préservation et la restauration de la biodiversité constituent ainsi un enjeu essentiel qui repose très fortement sur les territoires ruraux alors que leurs moyens humains et financiers sont limités.

La protection et la valorisation de la biodiversité est par essence un enjeu de proximité. C'est au plus près du terrain, des milieux, des écosystèmes, que les actions peuvent être conçues et mises en œuvre de manière efficace. Ainsi dans les territoires ruraux, ce sont bien les habitants, les acteurs de proximité, les agriculteurs, les forestiers, les associations et les élus locaux qui peuvent et veulent agir. Compétente en matière de biodiversité, le rôle de la Région est d'abord de soutenir ces actions en concevant des stratégies, des outils et des financements au service et à la disposition des initiatives du monde rural. Ainsi l'intervention de la Région en faveur de la biodiversité dans les territoires ruraux est guidée par un principe de concertation et un objectif de conciliation entre les activités des habitants de ces espaces et la préservation des milieux et des espèces.

Pour appuyer les territoires ruraux dans leur action en matière de biodiversité, la Région se mobilise pour produire des éléments stratégiques partagés à l'échelle régionale, mettre à disposition un maximum de données et d'études scientifiques, apporter des moyens en ingénierie et en animation (ARBE, PNR, Natura 2000, soutien des associations...), porter des outils de protection (RNR) et mobiliser des financements pour une grande diversité de projets: préservation, protection et restauration des milieux et des espèces, continuités écologiques, connaissance et sensibilisation...La Région continue également de s'appuyer sur les fédérations de chasseurs et de pêcheurs qui sont des partenaires importants de l'action en faveur de la biodiversité dans les territoires ruraux: pour se faire les conventions pluriannuelles de partenariats avec ces acteurs ont été renouvelées.

Sur la période de programmation 2021-2027, la Région mobilise également les crédits du FEDER par le biais d'appels à projet destinés à lutter contre l'érosion de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes du Massif alpin.

Focus : Préserver la biodiversité dans les territoires ruraux

Pour la période 2024-2028, la **stratégie régionale biodiversité** en cours d'élaboration et construite au plus près des territoires, viendra renforcer les actions déjà en place, et complètera les objectifs de préservation et restauration de la biodiversité, de gestion durable des ressources et d'adaptation au changement climatique en lien avec la nouvelle planification écologique.

En matière d'accompagnement en ingénierie des territoires ruraux, elle pourra notamment mobiliser l'Agence Régionale Biodiversité Environnement (ARBE) dont l'efficacité sera renforcée par sa récente transformation en Etablissement Public de Coopération Environnementale. A l'horizon 2028 devrait également être créé sous l'impulsion et le pilotage de la Région un dixième Parc Naturel Régional (PNR) sur le territoire des massifs des Maures, de l'Estérel et du Tanneron, apportant à ces espaces exceptionnels des moyens d'ingénierie et d'animation supplémentaires en vue de leur protection et de leur valorisation. Plusieurs projets de nouvelles Réserves Naturelles Régionales (RNR) sont en cours qui devraient pour certains se concrétiser d'ici à 2028, apportant là encore des outils réglementaires et moyens financiers supplémentaires de la Région pour protéger ces espaces à la demande et avec le soutien des territoires concernés. Des projets d'extension des réserves existantes sont également en cours, avec par exemple l'extension de la réserve de la Tour du Valat, ou la constitution d'un périmètre de protection pour la réserve des gorges de Daluis.

Enfin la période sera marquée par la montée en puissance de l'action de la Région en soutien aux territoires ruraux gestionnaires de zones Natura 2000, pour donner suite au transfert de la compétence d'animation par l'Etat depuis le 1^{er} janvier 2023.

❖ **Gérer les espaces forestiers dans les territoires ruraux**

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la forêt couvre 1.6 million d'hectares qui représentent 51% de notre territoire. Ainsi une part très significative des superficies des communes rurales est constituée de surfaces boisées. Ces forêts représentent un atout considérable pour les espaces ruraux comme pour l'ensemble de la région : stockage de carbone pour lutter contre le changement climatique, rétention de l'eau dans les sols, lutte contre l'érosion, habitats pour la biodiversité, source d'énergie durable, ressource économique pourvoyeuse de revenus et d'emplois verts, espace de détente et de ressourcement, qualité des paysages et attrait touristique. Cependant ces trésors sont menacés par le changement climatique qui entraîne un accroissement et une extension du risque incendie, et le dépérissement de certaines essences forestières, la propagation de maladies...

Pour les territoires ruraux, l'enjeu forestier est donc plus prégnant que jamais : favoriser une gestion durable et résiliente de la forêt pour réaliser tout son potentiel tant en matière de transition écologique que d'économie verte, et pour assurer son avenir ainsi que celui de tous les êtres vivants qui en dépendent.

Au côté des territoires ruraux, la Région déploie une politique régionale résolument engagée en faveur des forêts régionales, de leur protection et de leur valorisation durable. Elle définit et met en œuvre cette politique en étroite concertation avec le réseau des associations de communes forestières qui sont des partenaires historiques de la Région et dont elle finance annuellement le programme d'actions. Elle s'appuie également sur ses autres grands partenaires historiques : l'Office National des Forêts et le Centre Régional de la Propriété Forestière, permettant une action conjointe sur les forêts publiques comme sur les forêts privées, ainsi que FIBOIS pour l'animation de la filière régionale. FIBOIS est l'interprofession de la filière Forêt-Bois sur le territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. A ce titre, elle rassemble et représente l'ensemble des organismes publics et professionnels de la filière régionale : propriétaires, gestionnaires, exploitants forestiers, transformateurs, usagers, acteurs de la recherche et de la formation, etc...

La politique régionale continuera de se déployer autour de ses deux grands piliers :

- Favoriser la gestion durable des forêts, en soutenant à la fois le développement des filières telles que l'exploitation forestière, le bois construction ou le bois énergie, en améliorant l'accès notamment aux forêts de montagne, et en promouvant les actions en faveur de la préservation et la résilience des forêts face au changement climatique, avec en particulier un programme ambitieux de plantations d'arbres en forêt adossé au fonds RESPIR.
- Lutter contre le risque incendie avec le programme de la « Guerre du Feu » et ses trois axes : Prévenir / Combattre / Reconstruire.

Sur la période de programmation 2021-2027, la Région mobilise également les crédits du FEDER par le biais d'appels à projet destinés à accroître l'offre certifiée du bois d'œuvre alpin transformé localement.

Focus : Gérer les forêts sur les territoires ruraux

Le rôle de la Région en matière de lutte contre les incendies est renforcé depuis le 1^{er} janvier 2023 avec le transfert complet de la compétence de mise en œuvre du FEADER et de ces cofinancements pour la DFCI. Dans ce contexte, la Région souhaite pouvoir accompagner de plus en plus de territoires ruraux car en effet, le risque incendies s'étend désormais à tous les départements de la Région, et de nouvelles infrastructures DFCI doivent être déployées, tout en poursuivant l'entretien des équipements existants dans les zones historiquement concernées. Cet accompagnement constamment renforcé se traduira aussi par le déploiement élargi de la garde régionale forestière dont l'effectif va atteindre 250 jeunes pour couvrir un maximum de territoires à enjeu notamment dans les PNR et les parcs nationaux. Le dispositif « Stratégie OLD » plébiscité par les maires ruraux poursuivra son déploiement, comme les aides en investissement et en fonctionnement aux CCFF. A partir de l'été 2024, le pélicandrome d'Hyères dont la Région a financé à la rénovation à hauteur de 2,5M d'euros devrait entrer en fonction et permettre de couvrir plus rapidement par voie aérienne les feux dans les départements ruraux, notamment le 04 et le 05.

Concernant la gestion durable et résiliente de la forêt et le soutien aux filières économiques, outre la poursuite des dispositifs existants (modernisation des entreprises, financement de la desserte forestière, du débardage par câble, soutien à la démarche bois des alpes, soutien des chartes forestières, etc...), la Région souhaite en particulier amplifier la dynamique du programme « 5 millions d'arbres plantés » et du fonds RESPIR qui permet de mobiliser des fonds privés pour la plantation d'arbres en forêt, par le biais du mécénat ou des crédits carbone. Grâce à ces outils, la Région pourra également être aux côtés des communes rurales sinistrées par des incendies pour les accompagner dans la restauration de leurs forêts. La compétence de la Région se renforce également sur la période avec le transfert du financement des dessertes forestières dans le cadre du FEADER, et celle de l'animation des zones Natura 2000 en forêt.

❖ Préserver les ressources en eau et la biodiversité aquatique

En 2022, la région, comme le reste du territoire national, a connu la période de sécheresse la plus intense depuis la moitié du 20^{ème} siècle. De nombreux usages, y compris prioritaires, se sont trouvés fortement contraints ou empêchés. L'organisation historique et singulière de la région autour des grandes infrastructures de transfert d'eau brute, notamment le système Durance-Verdon, a certes, permis d'éviter une crise majeure généralisée à l'échelle régionale, mais n'a pas empêché l'épuisement

de certaines ressources locales y compris d'alimentation en eau potable. Les grandes infrastructures de transfert ont été conçues historiquement pour sécuriser l'alimentation en eau des territoires côtiers, lieux des fortes concentrations de populations et enjeux économiques. Aussi, ce sont des communes rurales, desservies par des ressources en eau de plus en plus fragilisées, qui se sont trouvées particulièrement touchées par les pénuries d'eau lors de graves sécheresses. Ces difficultés touchent non seulement les populations mais aussi les activités économiques dans ces territoires, au premier rang desquelles les activités agricoles et le tourisme, activités essentielles pour ces territoires.

Avec le réchauffement climatique, il est acquis que de tels épisodes de sécheresse vont se multiplier. C'est donc la survie de ces territoires ruraux déjà fragilisés qui est en jeu. Leur sécurisation en eau est un enjeu majeur. Il est intrinsèquement lié aux autres grands enjeux de l'eau qui sont notamment ceux de la qualité de l'eau (au regard notamment des pollutions chimiques liées à l'agriculture dans les territoires ruraux), de la protection et de la restauration des milieux aquatiques qui jouent un grand rôle tant pour la biodiversité que pour la résilience au changement climatique.

Engagée de manière volontariste depuis de nombreuses années sur les enjeux d'une gestion solidaire et partagée de la ressource en eau, la Région exerce, depuis 2018 et par délégation de l'Etat, une mission d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, conformément au décret interministériel du 9 juillet 2018.

Face au réchauffement climatique, la stratégie de gestion durable des ressources en eau repose sur quatre piliers essentiels : la sobriété d'usage (comportements économes en eau), l'efficacité d'usage (limitation des pertes, efficacité énergétique ou technique des systèmes, etc.), la recharge optimale des ressources locales (désimperméabilisation des sols, préservation et restauration des zones humides) et la mobilisation de nouvelles ressources comme le sont les eaux usées traitées.

Pour faire suite au contexte de tension exceptionnelle sur les ressources en eau de 2022, la Région adoptait en mars 2023, un plan d'actions régional pour l'eau, le « Plan Or bleu », qui vise à proposer des solutions en mobilisant les leviers de la sobriété, de la solidarité et de l'innovation, autour de 6 axes :

- Améliorer la gouvernance à travers le pilotage de la mission d'animation sur l'eau.
- Poursuivre la modernisation des réseaux d'irrigation et les économies d'eau en agriculture avec une action résolument forte en soutien aux investissements de modernisation des ASA, mobilisant des financements de la Région et du FEADER, sécuriser l'approvisionnement en eau des territoires agricoles
- Positionner la Région comme collectivité exemplaire sur son patrimoine.
- Promouvoir la sobriété pour tous les usages de l'eau et dans tous les secteurs professionnels.
- Développer l'innovation dans le domaine de la réutilisation des eaux usées traitées avec un objectif de 10% des eaux usées réutilisées à l'horizon 2028.
- Communiquer et informer davantage.

Dans le cadre de son « Plan Or bleu », la Région souhaite répondre très directement aux difficultés rencontrées par les territoires ruraux en actionnant plusieurs leviers.

Focus : Préserver l'eau des territoires ruraux

Tout d'abord, la révision en cours du Plan d'Aménagement et d'Investissement de la concession régionale du Canal de Provence intègrera de nouveaux investissements visant à permettre des

extensions du réseau de la concession pour sécuriser des territoires ruraux ayant connu ou anticipant d'importantes difficultés dans les années à venir.

Il s'agit de sécuriser les différents usages impacts en commençant par celui de l'eau potable, mais aussi l'agriculture, la viticulture, etc.... L'enjeu est de pouvoir réaliser ces extensions rapidement, soit dans les quinze prochaines années, au prix d'un effort d'investissement global considérable de plus de 700 millions d'euros pour la concession.

Bien que n'intervenant pas dans le champ du petit cycle de l'eau, la Région a également décidé de soutenir exceptionnellement les territoires ruraux identifiés comme des « points noirs » en matière de vétusté du réseau d'eau potable, pour qu'ils puissent réaliser les travaux nécessaires aux indispensables économies d'eau que la situation requiert. Cette aide exceptionnelle de la Région se fera en complément des aides de l'Agence de l'Eau lorsque la situation financière de la commune le nécessite, et sera intégrée à l'enveloppe du contrat Nos territoires d'abord du territoire concerné.

La Région a également mis en place un programme d'accélération du recours à la réutilisation des eaux usées, la France accusant en la matière un réel retard par rapport à d'autres territoires. La Région souhaite en particulier aider des démonstrateurs innovants en matière d'usage des eaux usées traitées.

Focus : Générer de l'eau dans les territoires ruraux

Afin d'identifier ces projets, un travail de recensement et d'accompagnement des territoires est porté par un partenariat entre Aix-Marseille Université et la SCP.

Enfin la Région a fait l'acquisition d'un générateur d'eau atmosphérique, afin de participer au développement de cette technologie innovante et de faire acte de solidarité en la mettant à disposition d'acteurs, petites collectivités rurales en particulier, frappés par une pénurie d'eau. Celui-ci sera en fonction à partir de l'été 2024.

⇒ **Enjeu N°7 : Mieux se nourrir**

❖ Accompagner l'agriculture régionale face aux enjeux du changement climatique

Les territoires ruraux accueillent l'essentiel des exploitations et activités agricoles de notre région. On confond d'ailleurs souvent monde agricole et monde rural...Ces activités sont stratégiques pour la ruralité comme pour la région dans son ensemble : en termes de souveraineté alimentaire, de revenus et d'emplois, mais aussi d'identité, d'entretien des paysages, de tourisme, de maintien de milieux à haute valeur environnementale, etc...

Les surfaces agricoles de la région couvrent 901 795 ha (soit 28 % de la surface régionale et 3 % de la SAU métropolitaine). Hors pâturages collectifs, la surface agricole utilisée (SAU) est de 632 500 ha. En 2022, la production agricole (végétale et animale) de Provence-Alpes-Côte d'Azur est estimée à 3,6 milliards d'euros (hors subventions), principalement portée par les vins (1,06 milliards d'euros), les fruits (921 millions d'euros), les légumes frais (468 millions d'euros) et les fleurs & plantes (241 millions d'euros). Preuve parmi d'autres de la qualité de l'agriculture régionale, 5 042 exploitations sont en agriculture biologique, et un peu plus 36 % de la Surface Agricole Utilisée (213 852 ha) plaçant la région Provence-Alpes-Côte d'azur en tête des régions françaises.

L'agriculture, si profondément liée à l'essence même des territoires ruraux, doit faire face aujourd'hui à trois grands défis :

- Directement impactée par les conséquences du changement climatique, elle doit s'y adapter et renforcer sa résilience, souvent au prix d'investissements importants, mais également en innovant dans ses pratiques et dans les modes de protection et de prévoyance.
- Elle doit d'autre part se mettre en capacité de répondre à la demande sociétale désormais incontournable d'une performance environnementale plus élevée, qui se décline par plus de transparence dans les pratiques, plus de proximité, tout en demeurant en capacité de produire une alimentation qui reste finalement accessible à tous les consommateurs. L'enjeu est bien de diversifier les modèles de transition pour couvrir l'ensemble des cibles.
- Pour conserver un modèle économique viable au regard de ces ajustements et dans un contexte de concurrence forte notamment au sein d'un marché communautaire qui reste insuffisamment harmonisé, les filières agricoles régionales doivent, enfin, maintenir et développer leur compétitivité en renforçant leur structuration, qui reste malheureusement une des plus faibles de France à ce jour. Le coût élevé du foncier et l'enjeu du renouvellement des générations rendent cet objectif plus difficile encore à atteindre.

La Région est un acteur clé en matière de politique agricole. Au regard de ses compétences en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, elle développe des politiques ambitieuses pour soutenir les filières agricoles. Par ailleurs elle est compétente pour gérer une partie des crédits du FEADER. Au travers de ces actions, elle apporte un soutien stratégique à la vitalité économique des territoires ruraux et à leur identité.

Pour répondre aux enjeux du monde agricole, cinq grands objectifs structurent la stratégie régionale agricole à l'horizon 2028 :

- 1- Rendre l'agriculture régionale résiliente au changement climatique.
- 2- Assurer la transition environnementale des exploitations agricoles de la région.
- 3- Structurer les filières pour augmenter la valorisation des productions.
- 4- Augmenter le potentiel productif tout en saisissant les opportunités des marchés aval et renouveler les générations d'agriculteurs.
- 5- Accompagner les changements de comportement d'achat pour assurer la rémunération des producteurs.

Cette stratégie démontre toute sa pertinence à l'aune des revendications formulées par le monde agricole à l'occasion de la crise qui a éclaté au début de l'année 2024.

Pour déployer cette stratégie, la Région s'appuie sur des partenaires de terrain incontournables, dont elle soutient financièrement les plans d'actions annuels : le réseau des chambres d'agriculture, la coopération, Bio de Provence, les interprofessions, le syndicalisme agricole, la Maison régionale de l'élevage, etc...

Focus : Soutenir l'agriculture dans les territoires ruraux

Avec l'appui du FEADER, la Région développe une large gamme d'outils d'intervention en faveur de l'agriculture : aides pour la recherche-expérimentation, l'irrigation (modernisation et extension des réseaux pour les ASA et au travers de la concession du Canal de Provence), la modernisation des exploitations pour plus de résilience et de performance environnementale, la structuration des filières, l'installation et la transmission, la préservation du foncier agricole, l'amélioration des conditions de travail des agriculteurs, la formation avec en particulier le soutien aux lycées agricoles publics et privés

et leurs exploitations ainsi que le soutien aux projets des Maisons Familiales Rurales qui sont un maillon essentiel de la formation en milieu rural, l'accompagnement post crise (sécheresse, gel, inondations, COVID....) etc...

Des nouvelles démarches et nouveaux dispositifs peuvent plus particulièrement être mis en avant car ils apportent précisément des réponses aux attentes telles que formulées par le monde agricole lors de la crise de 2024 :

- Le soutien à la juste rémunération des producteurs dans la chaîne de valeur avec le lancement de la démarche « Produisons consommables responsables » et son label « 100% valeurs du SUD » qui vise à promouvoir auprès des consommateurs les produits et les initiatives vertueuses en la matière.
- L'adoption d'une stratégie ambitieuse en faveur de l'installation de nouveaux agriculteurs et la transmission des exploitations, incluant la création d'un fonds SUD foncier avec la SAFER de 3 millions d'euros pour le portage de terres agricoles. Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Région déploie la nouvelle Dotation aux Jeunes Agriculteurs (DJA) revalorisée et simplifiée par rapport à la DJA 2014-2023.
- La création d'un fonds d'avance de trésorerie de 5 millions d'euros pour les exploitations en difficulté et en attente d'un versement d'aides FEADER.

❖ **Soutenir le pastoralisme**

Le pastoralisme constitue une activité essentielle au « bon fonctionnement » de nombreux territoires ruraux de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les élevages sont déployés de façon importante sur les espaces naturels (alpages, parcours de piémont...) qui contribuent fortement à l'alimentation des troupeaux. En contrepartie, le pastoralisme permet l'entretien et le maintien de ces milieux. Ces filières ont un rôle de production et sont orientées vers des démarches de qualité (AOP, AOC, IGP, appellation "montagne") qui permettent de valoriser des produits dont le mode de production est à la fois fortement identitaire pour les territoires ruraux concernés et particulièrement exemplaire.

Un tissu économique à part entière est organisé autour de ces filières, afin de rationaliser les coûts et les contraintes (coûts et difficultés de collecte du lait et des animaux, moindre productivité, peu de possibilités de produire des aliments pour animaux...). Les communes rurales concernées sont parties prenantes de ces écosystèmes.

L'importance et la valeur des pratiques pastorales sont aujourd'hui reconnues au plus haut niveau internationalement. Ainsi, Le 6 décembre 2023, la transhumance a été reconnue comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Unesco (candidature portée en Provence-Alpes-Côte d'azur par la Maison de la transhumance avec le soutien de la Région), et l'Assemblée Générale de l'ONU a proclamé 2026 année du pastoralisme et des pâturages, pour faire mieux connaître l'importance des éleveurs pastoraux et des terrains de parcours.

Aujourd'hui le pastoralisme est confronté aux menaces que représentent la prédation du loup et le changement climatique.

Exemplaire en termes de qualité des produits et des modes de production, emblématique de nombreux territoires ruraux de la région, le pastoralisme doit être soutenu pour pouvoir se maintenir face aux menaces qui le fragilisent et c'est ce en quoi s'engage résolument la Région. Ainsi l'aide au pastoralisme occupe une place à part dans la stratégie agricole de la Région à l'horizon 2028, avec une série de dispositifs qui lui sont dédiés :

- L'aide à la modernisation des équipements pastoraux collectifs, en particulier les cabanes pastorales, avec le soutien du FEADER et aux héliportages permettant de transporter les équipements et le matériel dans les alpages difficiles d'accès.
- L'appui à la recherche-développement (programme annuel du CERPAM partenaire majeur de la Région en matière de pastoralisme), à la réalisation d'études et de diagnostics pastoraux (15 en 3 ans) et de POPI (3 en 3 ans).
- Dans le contexte de prédation du loup : aides à la médiation sur les estives, aux frais d'avocats en cas de conflits, à l'équipement de l'ONCFS et des louvetiers.
- Valorisation du pastoralisme : ouvrage de valorisation du monde pastoral auprès des scolaires, travaux autour de la connaissance et de la reconnaissance des transhumances (GR 69 La Routo, reliant la France à l'Italie, et classement de la transhumance au patrimoine culturel immatériel de l'Humanité).

Focus : Préserver le pastoralisme dans les territoires ruraux

Autour de ces priorités, la Région travaille étroitement avec l'association des communes pastorales, à laquelle elle accorde un soutien annuel. Elle a signé la Charte des Communes et Territoires Pastoraux qui a pour objet de proposer aux adhérents des orientations, des engagements, des outils pour dynamiser le pastoralisme et ses filières.

Depuis 2023, la Région est partenaire financier du programme « Et si je devenais pastre », porté par l'association des communes pastorales, projet pédagogique pour permettre à des jeunes scolaires de tous niveaux un contact avec le monde pastoral.

Signe de son engagement en faveur du pastoralisme, la Région a porté auprès de la Commission Européenne une révision du programme FEADER 2021-2027 pour permettre le financement à 100% de certaines cabanes pastorales portées par des communes rurales. Ce financement à 100% sera mis en œuvre pour la première fois dans le cadre de l'AAP 2024, pour lequel exceptionnellement la Région prend à sa charge la part du FEADER au regard des retards pris dans le déploiement du nouveau programme, avec une mobilisation record de financements de la Région à hauteur de plus de 2,4 millions d'euros.

❖ Promouvoir une alimentation locale et de qualité

Provence-Alpes-Côte d'azur est une des régions ayant le plus faible taux d'autonomie alimentaire. Pour satisfaire la consommation alimentaire, seuls 12% de la production agricole et 38% de la transformation agroalimentaire sont issus de la région. Cette situation reflète à la fois un défaut de production et de structuration des filières alimentaires au regard des besoins ainsi qu'une production existante tournée vers les circuits longs et l'export. La modification des modes de consommation alimentaire est également un levier important pour atteindre l'objectif de neutralité carbone, via le développement de la consommation de produits locaux et de produits respectant l'environnement, ainsi que l'utilisation de circuits courts.

Pour limiter cette dépendance, promouvoir l'agriculture locale et répondre aux attentes sociétales notamment en termes de qualité des produits et de respect de l'environnement, les circuits courts se sont multipliés. La vente en circuits courts est passée de 25% en 2010 à 42 % des exploitations régionales en 2020.

Cependant, ces ventes ne représentaient que 2% de la valeur totale de la production agricole de la région. La crise de la COVID 19 qui a boosté ce mode d'achat n'a cependant pas renforcé cette tendance dans le temps. L'enjeu consiste donc à massifier et structurer cette offre commerciale pour

favoriser l'émergence de nouveaux modes de distribution, à une échelle plus large et non plus sur des marchés de niche.

Renforcer les circuits courts c'est améliorer la souveraineté alimentaire de la région, et renforcer la solidarité infrarégionale entre les territoires urbains et ruraux.

Développer l'approvisionnement de proximité constitue un volet important de la stratégie régionale agricole avec pour objectifs de :

- Structurer des filières courtes qui permettent d'assurer une valorisation satisfaisante des productions.
- Recréer du lien entre consommateurs et producteurs, et ainsi accompagner les changements de comportement d'achat.

A l'appui de cet engagement la Région : soutient la structuration des filières pour un approvisionnement en circuit court de la restauration collective, en commençant par ses propres lycées via sa centrale d'achat, accompagne les actions du réseau des chambres en faveur des marchés de producteurs, aide le développement de l'agritourisme, soutient les magasins de producteurs, accompagne les projets de développement des transformateurs (IAA) sous réserve d'un approvisionnement local substantiel et enfin favorise la structuration amont-aval des filières pour améliorer la valeur ajoutée de leur production pour les producteurs.

Focus : Se nourrir dans les territoires ruraux

Le Pacte Agriculture et Alimentation responsable, initiée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et coconstruit avec les partenaires régionaux de l'agriculture et de l'alimentation : chambre régionale d'agriculture, la Coopération agricole SUD, l'Association Régionale des Industries Alimentaires (ARIA SUD) et Bio de Provence- Alpes-Côte d'Azur, traduit une ambition partagée visant à adapter et soutenir l'agriculture et une alimentation régionales en s'appuyant sur les ressources, les savoir-faire, les industries et les entreprises locales.

* * *

*

De ces perspectives, des plans d'actions découleront sur ces territoires qui pourront d'appuyer sur plusieurs leviers financiers :

⇒ **Les financements de l'Etat :**

L'Etat a mis en place des dispositifs adaptés pour répondre aux besoins des territoires ruraux.

Détaillé en juin 2023, le **plan France Ruralités** vise à assurer davantage d'équité entre les territoires, en particulier en faveur des territoires ruraux, grâce à des investissements qui leur sont destinés dans divers domaines tels que les transports, la santé, l'éducation et le développement économique local.

Le **programme Villages d'avenir** propose un appui en ingénierie aux communes rurales, avec le recrutement de 100 chefs de projets, pour accompagner les maires de petits villages à passer de l'idée au projet. Dans notre région, 160 villages ont été retenus fin 2023 pour bénéficier de ce nouveau dispositif.

Des **financements peuvent être mobilisés par les territoires ruraux** dans le cadre du Plan France Ruralités, et notamment :

- Un fonds de 90 M€ sur 3 ans pour financer les projets de services de mobilité portés par les collectivités locales ou des associations.
- La revalorisation de la dotation biodiversité versée aux communes, de 42 M€ en 2023 à 100 M€ dès 2024.
- 60 M€ sur 3 ans pour le fonds de soutien aux commerces ruraux.

Le **Fonds Vert** vise à aider les collectivités à accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets qui relèvent des axes suivants :

♦ Renforcer la performance environnementale : rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets, rénovation des parcs lumineux d'éclairage public.

♦ Adapter les territoires au changement climatique : prévention des inondations, prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation, renaturation des villes et des villages.

♦ Améliorer le cadre de vie : développement du covoiturage, développement des mobilités durables en zones rurales, recyclage foncier, territoires d'industrie en transition écologique.

⇒ **Les Fonds européens :**

La pluralité des programmes européens dédiés aux zones rurales

Les zones rurales couvrent 83 % du territoire de l'Union Européenne et abritent 30 % de la population de l'Union Européenne.

C'est la raison pour laquelle l'Union Européenne a développé une vision à long terme pour des zones rurales plus fortes, connectées, résilientes et prospères, déclinées à travers différentes initiatives (Pacte rural, Observatoire rural, Boîte à outil pour le rural) et programmes de financement.

Dans le cadre de son objectif global de capter 10 milliards de fonds européens pour le territoire régional à l'horizon 2030, la Région a pour ambition de faciliter l'accès aux financements européens pour les zones rurales, issus de 26 fonds européens différents : de la politique agricole commune au Fonds européen de développement régional (FEDER) et au Fonds social européen (FSE+) en passant

par les programmes de coopération territoriale (INTERREG), les programmes thématiques ou encore par les instruments financiers.

La période de programmation 2021-2027 offre en effet de nombreuses perspectives de financements européens pour les projets mis en œuvre en milieu rural, pour tous types de porteurs : collectivités territoriales, entreprises, associations, universités... Certains fonds et programmes visent tout particulièrement les territoires ruraux.

- Dans le cadre du **FEADER 2023-2027**, l'objectif est de mobiliser 115 millions € de FEADER pour l'agriculture et les zones rurales de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Parmi les nombreuses mesures déclinées en région, le programme LEADER revêt une importance particulière. Les 11 nouveaux territoires LEADER sélectionnés se partageront une enveloppe FEADER de 17,7 M€ millions d'euros pour soutenir des projets contribuant à la vitalité des zones rurales.
- Par ailleurs, certaines priorités d'intervention identifiées pour le **FEDER 2021-2027** concernent directement les territoires ruraux, comme le volet interrégional du Massif des Alpes (tourisme durable et diversifié, biodiversité, bois des Alpes, risques naturels, mobilité durable), les projets fluviaux le long du Rhône et la revitalisation des centres-villes des zones rurales. Ainsi, les territoires ruraux sont soutenus via un volet spécifique doté d'une enveloppe de 20M€ de FEDER et sont prioritairement concernés par l'enveloppe de 32.8M€ dédiée au Massif des Alpes
- Certains programmes de coopération territoriale européenne s'adressent directement aux territoires ruraux. C'est notamment le cas du programme **INTERREG ALCOTRA**. Doté d'un budget de 182 millions d'euros de FEDER, il couvre les territoires ruraux et alpins à la frontière franco-italienne. Trois départements régionaux sont concernés : Hautes-Alpes, Haute-Provence, Alpes Maritimes. Il vise les défis environnementaux et la dynamisation des systèmes économiques et sociaux transfrontaliers. Dans ce cadre, sont notamment mis en place des Plans Intégrés Territoriaux (PITER+) 2021-2027. Doté d'un budget de 6 millions par PITER+, ils permettent de mettre en œuvre une stratégie de développement territorial intégré dans les principales vallées transfrontalières. A l'échelle transnationale, le programmes **INTERREG ESPACE ALPIN** couvre 7 Etats alpins et 42 régions. Ce programme doté de 107 millions d'euros de FEDER permet le déploiement, au travers de « micro-projets » d'initiatives en milieu rural, notamment en matière de smart ruralité.
- Par ailleurs, les programmes communautaires comme le programme **LIFE** ou encore **Horizon Europe** peuvent intervenir dans les zones rurales. Le programme LIFE peut notamment soutenir des projets visant à protéger, restaurer et améliorer l'environnement naturel et la biodiversité dans les zones rurales ; en encourageant des initiatives liées à l'économie circulaire dans les zones rurales visant à réduire les déchets, à promouvoir le recyclage, à améliorer la qualité de l'eau et de l'air, ainsi qu'à renforcer la qualité de vie des communautés rurales ; en contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux effets du changement climatique ; et en accélérant la transition vers des sources d'énergie propres et renouvelables dans les zones rurales. De son côté, Horizon Europe contribue au développement des zones rurales en soutenant le développement d'innovations par et pour les communautés rurales ainsi que l'échange de connaissances, au niveau européen, entre les acteurs de l'innovation rurale.
- Enfin, outre les subventions, l'Union Européenne utilise également des **instruments financiers** tels que des prêts ou des garanties financières pour allouer des ressources financières aux zones rurales. Le Fonds InvestEU peut soutenir l'amélioration de la qualité des services sociaux, promouvoir la durabilité environnementale, combler les lacunes en matière d'infrastructures et ainsi réduire les disparités territoriales.

Les dispositifs d'accompagnement mis en place par la Région pour les territoires ruraux

La **Région Provence-Alpes-Côte d'Azur** s'engage activement dans l'animation des **fonds européens** pour la période 2021-2027 pour encourager et valoriser la participation des opérateurs régionaux à des projets européens, en mettant l'accent sur les communes et EPCI de Provence-Alpes-Côte d'Azur en zone rurale :

⇒ **Dispositif d'animation mis en place par la Région :**

En assumant depuis le 1er janvier 2014 la fonction d'autorité de gestion des programmes régionaux, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur conduit une action d'envergure au plus près des projets portés par les acteurs locaux. Il s'agit des programmes FEDER (développement régional), FSE+ (emploi et insertion), FEADER (agriculture et développement rural) et FEAMPA (affaires maritimes, pêche et aquaculture) ainsi qu'INTERREG Euro-MED. Eligible à six programmes de coopération territoriale européenne, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur participe à leur gouvernance, en assure les fonctions d'animation et accompagne les porteurs de projets. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur accompagne ainsi les porteurs de projets candidats aux programmes européens régionaux, de coopération territoriale mais aussi aux programmes communautaires directement gérés par la Commission européenne. De nombreuses réunions d'informations sur le territoire régional sont organisées à chaque appel à projets intéressant les opérateurs régionaux. Un onglet « j'ai un projet » est par ailleurs à la disposition des porteurs sur le site <https://europe.maregionsud.fr/>.

⇒ **Dispositif d'aide au montage de projets européens pour les EPCI et les communes :**

Face au manque de ressources humaines expertes en ingénierie de montage de projets européens dans les communes et EPCI de petite taille, un dispositif d'appui a été mis en place. Ce dispositif aide les communes et EPCI à concevoir et rédiger leurs dossiers de candidature pour l'obtention de financements européens. Une enveloppe financière annuelle de 150 000 euros est allouée pour financer des prestataires externes experts en montage de projets auprès des communes qui le souhaitent. Les programmes européens concernés par ce dispositif incluent les volets rural, Massif Apin et Rhône du FEDER, le Programme LIFE, le Programme Interreg Espace Alpin, et le Programme Citoyenneté, Egalité, Droits et Valeurs.

⇒ **Convention de partenariat pluriannuel avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale :**

Cette convention vise à développer l'offre de formation du CNFPT (délégation régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur). Elle répond au besoin partagé de renforcer les compétences des agents territoriaux en matière d'ingénierie pour le montage et le suivi des projets européens portés par les collectivités locales. Le partenariat propose un catalogue de formations destinées aux agents des collectivités locales. Les objectifs de ce partenariat sont de faciliter l'accès aux financements européens, de sécuriser l'obtention de ces financements, de valoriser l'expertise des partenaires, de professionnaliser les agents territoriaux, et de communiquer sur les actions mises en œuvre.

⇒ **Convention de partenariat avec la Représentation de la Commission européenne en France :**

Cette convention vise à rapprocher l'Europe des maires et des élus locaux, conformément à la volonté de la Commission européenne d'être plus proche des citoyens. Dans le cadre de sa Stratégie d'animation régionale sur les programmes européens, la Région s'engage à renforcer son intervention sur les territoires.

CONCLUSION

Pour relever les défis des territoires ruraux, les collectivités locales devront s'approprier les dispositifs régionaux pour conduire des projets répondant aux attentes et besoins de nos concitoyens. C'est pourquoi, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'attachera à accompagner, simplifier, fédérer et animer l'ensemble des parties prenantes pour l'efficacité du déploiement opérationnel de cette stratégie ambitieuse.

⇒ **Accompagner à l'ingénierie territoriale et financière :**

La Région est dotée de moyens et de ressources pour assurer un appui à l'ingénierie des acteurs de la ruralité dans le but de :

- **Assurer des services à la population** avec **1 085 agents dans les lycées** situés au sein de ces territoires et **166 agents travaillant dans le secteur des transports**, essentiellement sur la ligne des Chemins de fer de Provence.
- **Appuyer en ingénierie les porteurs de projets** avec **392 équivalents temps plein dans les services régionaux** dont **179 en proximité des territoires au sein des 5 Maisons de la Région**.
- **Soutenir l'évènementiel rural**.

Les agents de la Région sont au quotidien en lien avec les porteurs de projets (collectivités, entrepreneurs et particuliers) pour informer au mieux et accompagner les concitoyens de nos territoires ruraux, plusieurs structures de proximité :

- ❖ **Les 5 Maisons de la Région** sont les premiers relais de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans chacun des 6 départements. Elles proposent des outils et des accompagnements pour mener à bien les projets des usagers en lien avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elles assurent un service public de proximité pour les élus, les acteurs socio-économiques et les habitants où qu'ils soient avec **179 équivalents temps plein**.

Les principales compétences régionales sont représentées au sein de ces Maisons : l'aménagement du territoire et la préservation des ressources, le développement économique, l'agriculture, le tourisme, l'emploi, la formation, les lycées, les transports et les programmes européens.

Les maisons de la Région peuvent accompagner les territoires dans le montage technique et le financement de leurs projets.

A la demande des communes et des EPCI, les maisons de la Région peuvent les accompagner dans leurs besoins en ingénierie territoriale : les agents les informent sur le montage d'un projet de territoire (axes, cadre stratégique), sur les dispositifs régionaux existants ou sur les autres dispositifs financiers (programmes européens), font le relais auprès des Directions régionales compétentes et auprès des partenaires financiers pouvant être concernés (Europe, Rising Sud, Comité Régional du Tourisme...).

- ❖ **Le Réseau rural régional** est constitué de 2 personnes, agents de la Région. L'équipe d'animation du Réseau rural régional est en contact direct avec les acteurs de la ruralité en région mais aussi hors région.

Sa vocation première est d'animer les réseaux d'acteurs de la ruralité et d'assurer la capitalisation, la valorisation et la diffusion des travaux menés au sein du Réseau. Il propose un appui technique aux équipes d'animation des Groupes d'action locale en charge du programme Leader en proposant des échanges de pratiques et des outils mutualisés.

- ❖ **L'agence régionale ARSUD** a pour mission d'accompagner la structuration et le développement de la filière culturelle en région Provence-Alpes-Côte-D'azur. Parmi les missions d'Arsud qui bénéficient aux territoires ruraux :
 - L'agence **produit et diffuse dans les territoires** en organisant, coproduisant et diffusant des spectacles et manifestations culturelles initiées par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et participe ainsi à l'accès à la culture, au soutien de la création régionale et à la diffusion d'une offre culturelle sur l'ensemble du territoire.
 - Une des autres missions d'Arsud est de **mettre à disposition des collectivités et des associations culturelles du matériel scénique pour leurs spectacles et événements**. L'agence propose aussi un service d'accompagnement technique auprès des utilisateurs pour les aider à mieux intégrer le processus technique dans la réalisation de leurs opérations. Dans un objectif d'équité territoriale, Arsud dispose de deux relais au service des acteurs culturels de tous les territoires de la région, un à Sisteron pour les usagers du Pays Alpin (Alpes de Haute-Provence et Hautes-Alpes) et un second à Saint-Laurent-du-Var pour ceux des Alpes-Maritimes/Est Var.

- ❖ **La Direction de la Communication de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur** propose également de nombreux outils et services à destination des acteurs de la ruralité. Elle met à disposition un car-podium pour les événements sportifs, culturels, associatifs et pour tout type d'animation. Deux véhicules sont à disposition des associations ou collectifs.

- ❖ **Le Comité Régional du Tourisme (CRT)** de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur joue un rôle essentiel dans l'ingénierie financière régionale. Il mobilise des financements publics et privés, coordonne des projets touristiques d'envergure, et soutient les entreprises locales en matière de financement. Il a la charge de la promotion touristique de la région. C'est un partenaire support, expert et fédérateur pour l'ensemble des institutionnels et professionnels du tourisme qu'il accompagne et soutient par ses actions de promotion auprès des tour-operators, et du public.

- ❖ **Rising SUD, l'agence d'attractivité et de développement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur**, a pour mission d'accompagner les entreprises et les territoires avec des dispositifs sur-mesure. Parmi les outils déployés par l'agence, la [plateforme de valorisation du foncier économique régional](#) permet de favoriser l'implantation ou la relocalisation d'entreprises stratégiques issues de filières d'excellence des Opérations d'Intérêt Régional (OIR). En quelques clics, l'entreprise française ou étrangère navigue sur le site et accède à une liste de sites clés en main ou disponibles sous 2 ans. Elle peut prendre contact avec les équipes de risingSUD pour un accompagnement sur mesure, en lien avec les partenaires et les propriétaires fonciers.



⇒ **Simplifier les démarches des acteurs des territoires ruraux**

Afin de faciliter l'appropriation des politiques et dispositifs régionaux, des outils ont été mis en place pour simplifier et faciliter les missions du quotidien :

- ❖ Une Région plus simple, plus lisible et plus proche « A votre Service » : un site dédié www.maregionsud.fr par typologie d'acteurs ou entrée thématique, un numéro Allo Région au 04 91 57 57 57 et « Allô Commune » dédié aux communes au 0 800 730 098.
- ❖ Un portail de la **Connaissance des territoires** et **DataSud** :
 - **Le Portail partenarial [Connaissance du territoire](#)** : pour la consultation d'études, articles, et autres ressources liées à la connaissance du territoire.
 - **L'infrastructure de données ouvertes interopérable et de services [Datasud.fr](#)** : pour le dépôt, la recherche et l'extraction de données publiques ouvertes (open data), géographiques ou non.



- ❖ Des **webinaires et formations déconcentrés sur les départements** : Pour exemple, quatre webinaires ont été organisés dans les départements pour informer des critères des cadres d'intervention renouvelés « Nos communes d'abord ». Ils ont rassemblé en moyenne 100 participants et ont permis de répondre aux questions des communes sur les modalités de dépôts des demandes de subvention. D'autres webinaires suivront sur des sujets à enjeux. Des webinaires sont organisés lors du lancement des appels à projets FEDER et des formations sont proposées aux bénéficiaires de fonds européens.

⇒ **Fédérer et animer le réseau d'acteurs**

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a la capacité à rassembler l'ensemble des parties prenantes pour impulser un travail collectif autour de projets de développement local et notamment en faveur de la ruralité avec :

- ❖ **Les associations de maires et de communes rurales.**
- ❖ **Les équipes des territoires de projets (Parcs Naturels Régionaux, Groupes d'action locale, gestionnaires des Réserves naturelles régionales)**
- ❖ **Les divers partenaires de proximité (l'association InSite, la Fédération Nationale des Bistrots de Pays, le soutien au déploiement du service civique, l'Association pour le Développement en Réseau des Territoires et Services ADRETS, le Réseau d'éducation Educ'alpes, CIPRA et l'association spécialisée dans la mobilité à vélo Mobil'idées ...).**

Ainsi qu'un très grand nombre d'acteurs thématiques qui maillent les territoires ruraux, tels que le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des associations de communes forestières, le réseau des chambres de commerce et d'artisanat, etc...

Cette stratégie 2024/2028 en faveur de la ruralité sera pilotée et réajustée lors des comités de suivi élargis du Réseau rural régional. La déclinaison opérationnelle de ce plan d'action sera accompagnée d'un plan de communication pour une meilleure appropriation, et l'efficacité de nos politiques régionales sur les territoires ruraux.

ANNEXES

Priorités régionales transverses : l'égalité des chances et le handicap

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie économique, politique et sociale est un enjeu majeur de société. C'est pourquoi la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sera particulièrement sensible à l'intégration de femmes de talents dans la mise en œuvre de la stratégie de ruralité.

Le handicap est une priorité essentielle du mandat de notre majorité régionale. Dans la continuité de la charte pour l'accessibilité de tous aux transports régionaux, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sera particulièrement vigilante à la mise en accessibilité au plus grand nombre des actions conduites et financées en application de la présente stratégie.

Annexe n° 1 : Fiches bilan des politiques régionales en faveur de la ruralité

Annexe n° 2 : Fiches détaillant les dispositifs d'intervention soutenant les politiques mises en œuvre par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Annexe n° 3 : Liste des acteurs de la ruralité en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Annexe n° 4 : Un plan de communication concerté

Annexe n° 5 : Liste des Villages d'avenir

Annexe n° 6 : Synthèse du projet SHERPA et document de position « L'aménagement des territoires ruraux dans un contexte de changement climatique »

Annexe n° 7 : Support réunion de travail Associations de Maires et communes

Annexe n° 8 : Ressources

Annexe n°1 : Fiches Bilan 2016 – 2023

Récapitulatif des fiches :

- Réseau rural régional
- Aménagement du territoire
- Une politique montagne ambitieuse en faveur des Alpes du Sud
- LEADER
- Agir pour les lycées, la culture, le sport et la jeunesse
- Formation professionnelle et apprentissage
- Améliorer la mobilité du quotidien
- Aménagement et accès aux services numériques
- Gestion des déchets et soutien à l'économie circulaire
- Transition énergétique
- Préservation de la biodiversité et des espaces naturels
- Soutenir l'activité économique et l'entrepreneuriat
- Préservation des espaces forestiers et soutien à l'agriculture
- Tourisme durable et résilient
- Préserver la santé de chacun(e)
- Gestion des risques naturels
- Contrat de Plan Etat-Région
- Financements européens : FEDER, FEADER



RESEAU RURAL REGIONAL

Chiffres-clés

- Près de 1,4 M€ entre 2016 et 2023 pour le financement de l'équipe d'animation
- Près de 2 300 contacts recensés – Entre 300-500 membres actifs
- 3 Forums ayant mobilisé de 140 à 300 participants

Messages clés

- ▶ Un réseau ouvert à tous les acteurs de la ruralité
- ▶ Plusieurs chantiers thématiques tournés vers les besoins de la ruralité : alimentation durable, accès aux services, transition numérique, ingénierie financière, futur des zones rurales.
- ▶ Ressource sur les fonds européens dédiés à la ruralité (dont les mesures du FEADER)

Interlocuteur privilégié de la ruralité, le Réseau rural de Provence-Alpes-Côte d'Azur est un **espace d'échanges et de coopérations entre acteurs du développement rural**. Il est intégré depuis 2015 à la Région qui le cofinance aux côtés de l'Union Européenne et s'adresse à tous les acteurs de la ruralité : maires ruraux, collectivités, agriculteurs, entrepreneurs, porteurs de projets, réseaux associatifs, chambres consulaires... Il touche une vaste communauté d'acteurs de la ruralité avec près de 2 300 contacts recensés, qui reçoivent sa lettre d'information bimensuelle. Membres qui participent activement à ses travaux : entre 300-500 participants par an aux événements, journées, rencontres, ateliers organisés par le Réseau rural régional.

Les **chantiers thématiques** qu'il mène depuis 2015 sont tournés vers les problématiques rencontrées dans les territoires ruraux : alimentation durable, accès aux services, transition numérique, ingénierie financière, futur des zones rurales.

Dans le cadre de ses missions d'animation et d'interactions entre les acteurs de la ruralité, il apporte son appui aux Groupes d'action locale (GAL) de la région dans la mise en œuvre du programme Leader, coanime le Réseau régional des Projets Alimentaires Territoriaux et favorise le dialogue interacteurs.

Il est régulièrement amené à informer les acteurs ruraux sur les fonds européens dédiés à la ruralité – et notamment les mesures du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural - et sur les possibilités de financement de leurs projets.

Pour mener à bien toutes ces activités, le Réseau Rural Régional organise de nombreux **événements** (forums, conférences, journées, ateliers, groupes de travail, etc.), et déploie plusieurs **outils** (site Internet, lettre d'information, supports méthodologiques, publications) destinés à un très large public.

La Région soutient activement le Réseau rural régional par le maintien et le financement d'une équipe d'animation de deux personnes. Ce coût s'élève à près de 1,4 M€ entre 2016 et 2023.



Exemples d'évènements destinés à la ruralité :

- ➡ Forum du 27 juin 2023 organisé à Manosque sur le thème « Des territoires ruraux engagés pour l'adaptation au changement climatique »
 - ➡ 3 webinaires et une journée d'échanges consacrés à l'adaptation au changement climatique dans les Projets Alimentaires Territoriaux en 2023
 - ➡ Un projet d'accompagnement à la transition numérique « Smart ruralité » mené sur le territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (2018-2019)
- + d'informations sur le [site du Réseau rural régional](#)



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le soutien aux collectivités territoriales et associations d'élus

Chiffres-clés (au niveau régional)

○ Depuis 2016, ce sont **193 millions d'euros** qui ont été octroyés aux communes pour 2945 projets (FRAT puis Nos Communes d'Abord)

○ Depuis 2016, les aides aux intercommunalités (CRET et NTD) ont représenté **1,164 milliard de subventions régionales**

Messages clés

▶ La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une des seules collectivités régionales à proposer un **appui à tous les niveaux de collectivités** : communes, intercommunalités, associations d'élus

▶ Depuis fin 2022, « **Nos Communes d'Abord** » permet **d'accompagner les communes dans leurs projets de transition énergétique et écologique**

▶ Une **2^{ème} subvention d'équipement possible pour les communes rurales de moins de 1 500 habitants** au cours de la même année

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une des seules collectivités régionales à proposer un appui à tous les niveaux de collectivités. Cet appui se décline notamment au travers du programme Nos Communes d'Abord (ex-Fonds Régional d'Aménagement du Territoire - FRAT) destiné aux communes, et Nos Territoires d'Abord (ex-Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial - CRET) destiné aux intercommunalités. La Région a également engagé un partenariat avec les Associations départementales des Maires des 6 départements de la région.

Nos Communes d'Abord (ex-Fonds Régional d'Aménagement du Territoire - FRAT)

La Région propose aux communes un dispositif d'accompagnement de leurs projets de développement local, Nos Communes d'Abord, lequel est venu remplacer le Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT). Ce dispositif permet de subventionner principalement les projets communaux d'aménagement ou d'équipement.

Nos Communes d'Abord s'adresse à toutes les communes du territoire régional et permet de mobiliser :

- Une subvention par an par commune, au taux maximal de 50 % plafonnée à 200 000 € ;
- Pour les communes de moins de 1 500 habitants, une deuxième subvention au cours de la même année, au taux maximal de 70 % et plafonnée à 15 000 €.

Ce dispositif a fait l'objet d'une actualisation fin 2022 afin d'accompagner les communes dans leurs projets de transition énergétique et écologique. Il cible désormais trois types de projet : les études de stratégie patrimoniale, les opérations de réhabilitation d'équipement public, et les projets de renaturation d'espaces publics.

En termes de bilan, ce sont 193 millions d'euros qui ont été octroyés aux communes depuis 2016 pour 2945 projets accompagnés par le Fonds Régional d'Aménagement du territoire - FRAT puis par le dispositif Nos Communes d'Abord à l'échelle régionale.

Quelques projets exemplaires financées en ruralité dans le cadre de « Nos communes d'abord » :

- ➡ 200 000 € pour la revitalisation du centre ancien du village par la requalification de la place de la fontaine et l'aménagement de l'entrée sud à Ongles (04) ;
- ➡ 200 000 € pour la restauration Eglise Notre-Dame de la Nativité à Entraunes (06) ;
- ➡ 200 000 € pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire Léopold Carpe à Rians (83) ;
- ➡ 200 000 € pour l'acquisition foncière pour la réalisation d'une maison partagée à Merindol (84)

Nos Territoires d'Abord (ex-Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial - CRET)

Ce nouveau cadre contractuel, destiné aux intercommunalités, a été adopté en février 2022. Il a pour vocation à se substituer aux Contrats Régionaux d'Equilibre Territoriaux (CRET).

Le nouveau cadre « Nos territoires d'abord » constitue un outil opérationnel pour décliner les objectifs du Plan climat II « Gardons une Cop d'avance » et ceux du Schéma régional d'aménagement, de développement

durable et d'égalité des territoires. Il s'agit aussi de mieux articuler cette politique contractuelle avec le Contrat d'avenir et, de manière plus ponctuelle, avec les dispositifs nationaux tels que « Petites villes de demain » ou encore « Cœur de ville ». A travers ces nouveaux contrats, la Région entend accompagner les territoires dans leur stratégie d'aménagement et de développement et organiser au mieux la rencontre entre priorités locales et régionales.

Depuis octobre 2022, la Région s'est engagée à hauteur de 573 millions d'euros pour 22 contrats concernant 42 EPCI.

En termes de bilan des aides aux intercommunalité (CRET et NTD), ce sont 1,164 milliard de subventions régionales qui ont été contractualisées depuis 2016

Entre 2016 et 2023, 46 contrats (CRET et NTD) ont été adoptés en faveur des territoires ruraux pour une programmation de 284 M€ de financement régional toutes thématiques confondues.

Quelques projets exemplaires financés en zone rurale :

- ➔ 340 k€ pour la construction d'une salle multi-activités à Barrême (04)
- ➔ 5 M€ pour la réhabilitation de la caserne militaire en cité administrative à Briançon (05)
- ➔ 20 M€ sur la reconstruction des Vallées Tinée, Var et Vesubie (06)
- ➔ 474 K€ pour l'acquisition-réhabilitation de 4 bâtiments de gare - Peille, Peillon, Cantaron, l'Escarène (06)
- ➔ 200 k€ pour la création d'un bâtiment socle pour une maison de santé en Pays de Fayence (83)
- ➔ 916 k€ pour la construction d'un centre de valorisation de déchets à Mondragon (84)

Par ailleurs, les friches ne sont pas uniquement l'apanage des zones urbaines. Ainsi, à la suite des deux premières sessions de l'appel à manifestation d'intérêt régional « identification et reconversion des friches », la Région a retenu 23 sites-lauréats, dont 13 se situent en communes rurales selon le zonage 2020 de l'INSEE. Néanmoins, la concrétisation des projets tarde à émerger du fait d'un manque d'ingénierie.

Soutien aux associations de maires

La Région soutient un ensemble d'associations représentant les Maires et les Présidents d'EPCI de son territoire : associations départementales des Maires, associations des Maires ruraux, association régionale des communes pastorales.

Depuis 2017, elle apporte son soutien aux Associations des Maires de chaque département et depuis 2023 les associations des maires ruraux du Var, des Hautes Alpes, des Alpes de Haute Provence et des Alpes maritimes ainsi que l'association des communes pastorales de la Région Provence-Alpes- Côte d'Azur. En 2023, plus de 202 000 € ont été mobilisés à ce titre.

Soutien à la Fédération nationale des Bistrots de pays

La Région a apporté son soutien à hauteur de 270 000 € sur 3 ans au 5ème programme en cours de la Fédération Nationale des Bistrots de Pays.

Les principaux objectifs de ce programme sont les suivants :

- Accompagnement des élus locaux souhaitant créer un établissement
- Facilitation de l'accès aux services de proximité pour leurs habitants
- Renforcement de l'attractivité économique et touristique des territoires ruraux
- Promotion et optimisation des approvisionnements de proximité

En 2023, 6 nouveaux bistrots de pays ont été inaugurés dont celui de Montlaux qui a bénéficié du soutien de la Région au titre du FRAT : en 2017 pour l'acquisition du foncier et en 2018 pour la construction du bâtiment qui accueille en sus du bistrot des services au public (➔ soutien total de 197 000 €)



UNE POLITIQUE MONTAGNE AMBITIEUSE EN FAVEUR DES ALPES DU SUD

Chiffres-clés

○ Depuis 2021, 39 territoires « Espaces Valléens » soutenus dans la réalisation de leurs projets de territoire, au niveau du massif alpin dont 20 sur la région Sud.

Messages clés

Accompagnement de la transition dans les territoires touristiques de montagne des Alpes du Sud :

○ 65 sites de pratique de ski, 2 500 kilomètres de piste de ski alpin et 1 200 kilomètres de ski de fond et plus de 700 remontées mécaniques, les **stations de montagne des Alpes du Sud** sont des moteurs du tourisme et structurent l'économie des territoires alpins.

Espaces valléens 2015-2023 : **505 projets** accompagnés pour un engagement financier de **21 747 232 €**.

Contrats Stations 2016-2023 : **314 projets** accompagnés pour un engagement financier de **82 690 000 €**.
1 € de soutien régional = 4 € d'investissements dans les stations

- Intensifier la transition économique et la diversification touristique
- Soutenir la décarbonation des activités ainsi que la préservation des ressources
- Traiter les secteurs de montagne comme des « lieux de vie à l'année » afin d'atténuer leur dépendance à l'activité touristique

Dynamisation de l'économie des territoires de montagne grâce à la candidature aux JO d'hiver 2030

Le Massif des Alpes constitue un exceptionnel réservoir de ressources tant naturelles que culturelles. C'est un territoire attractif et fragile mais aussi un espace économique marqué par l'agriculture et le tourisme hivernal et estival.

Les spécificités du massif des Alpes du Sud sont reconnues au niveau national, au travers de la Loi « Montagne » du 9 janvier 1985 (modifiée par la loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne).

Les stations des Alpes du Sud sont confrontées aux effets du changement climatique et à l'incertitude concernant la réduction de l'enneigement, à l'évolution des attentes des clientèles touristiques, au vieillissement des infrastructures notamment des hébergements touristiques ou encore à la complexité des systèmes de gouvernance.

Situées à un tournant de leur histoire, les stations s'engagent depuis plusieurs années pour faire évoluer leur modèle économique vers un tourisme de « 4 saisons » afin de diversifier leur clientèle et allonger les périodes de fréquentation.

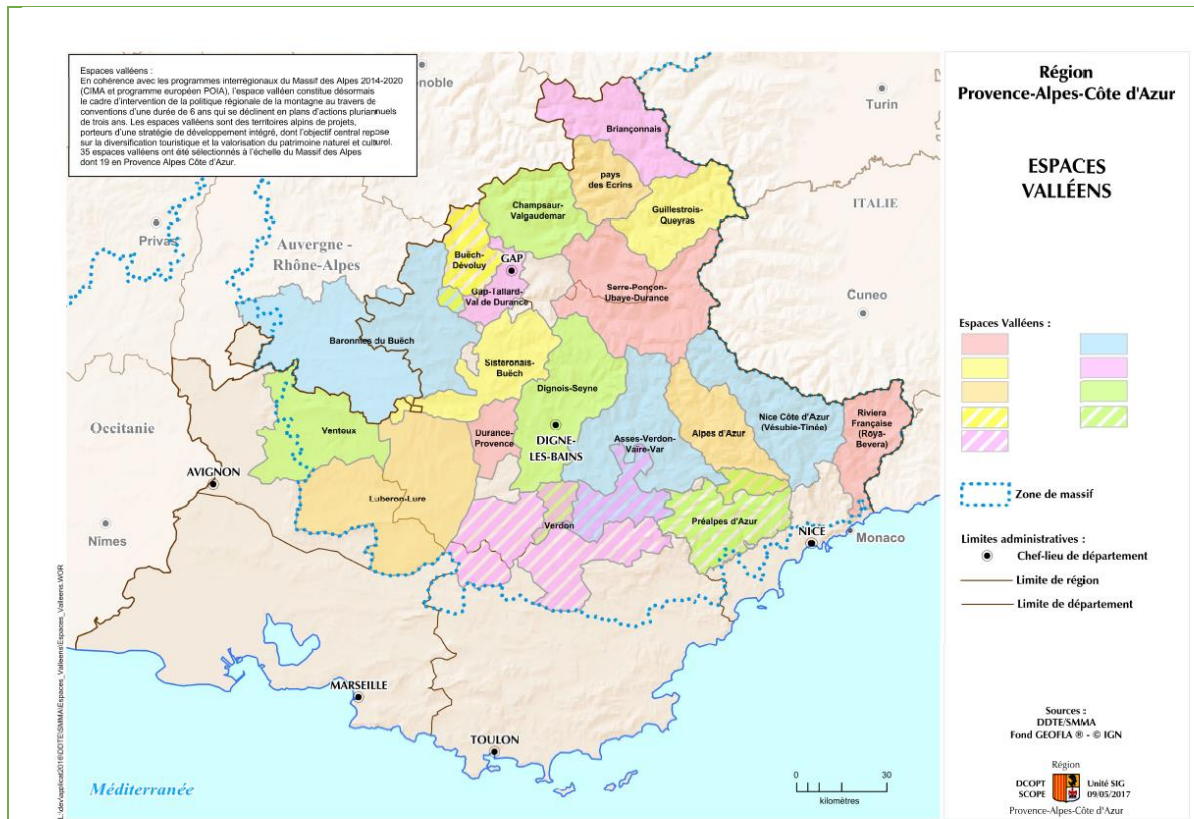
Au travers de son engagement durable en faveur des territoires de montagne, la Région souhaite participer au développement économique, touristique et territorial intégré du Massif des Alpes en particulier par la valorisation de l'économie locale et du patrimoine naturel et culturel.

➡ Le dispositif interrégional « Espaces Valléens » est issu de la Convention Interrégionale du Massif Alpin (CIMA), dont l'Etat, l'Europe et les deux Régions alpines (Sud et Auvergne-Rhône-Alpes) sont signataires.

➡ Le dispositif d'intervention régionale Contrat « Stations de demain / 2030 » vise à faire émerger et structurer des projets d'investissement portés par les stations de montagne, répondant aux tendances sociétales et prenant appui sur les innovations numériques, énergétiques et écologiques.

Sur la génération espace valléens 15/20, ce sont 35 territoires qui ont été labellisés à l'échelle du massif des Alpes, dont 19 sur le territoire de la région Sud. Le bilan au 30 juin 2020 témoigne d'une véritable dynamique enclenchée avec 316 projets achevés sur 730 enregistrés qui correspondent à 95,6 millions d'euros engagés, dont 13% alloués par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 13% par l'Etat, 10 % par la Région AuRA et 7% par d'autres financements publics. Pour la Région, l'engagement financier représente 11 770 058 €, portant sur 319 opérations.

Espaces valléens de la génération 2015 – 2020 :



Exemples d'opérations financées en zone rurale :

- Amélioration de la mise en tourisme de l'écomusée du Cheminois Veynois (51 000 € de la Région pour la phase 2)
- Animation d'un centre d'appui pour les services et d'un centre de ressources pour la saisonnalité et la pluriactivité dans le massif alpin (ADRETS)
- Sentier de découverte de l'histoire de Valberg (6 000 € d'engagement financier de la Région)
- Sauze-Super Sauze : création d'un tapis de remontée mécanique à faible empreinte carbone à 200 000€ (2020)
- Serre Chevalier Vallée : création d'une application mobile liée à l'intelligence artificielle pour simplifier l'utilisation des informations touristiques à 80 000 € (2018)



LEADER

Un programme européen spécifique à la ruralité

Chiffres-clés

Entre 2014 et 2023 :

○ Les 12 GAL ont sélectionné **1021 projets** pour un montant de plus de **60 millions d'euros**.

○ La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a apporté **près de 93 % des contreparties nationales** au financement FEADER des projets des territoires, ce qui représente un effort financier de **plus de 22 millions d'euros** sur la période

○ La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a consacré **près de 5 millions d'euros au fonctionnement de l'équipe d'animation** des 12 groupes d'action locale (GAL) du territoire, en complément du FEADER.

Messages clés

► **Une couverture territoriale qui a progressé : de 9 à 12 Groupes d'Action Locale** sur les deux dernières programmations (2007-2013 / 2014-2022)

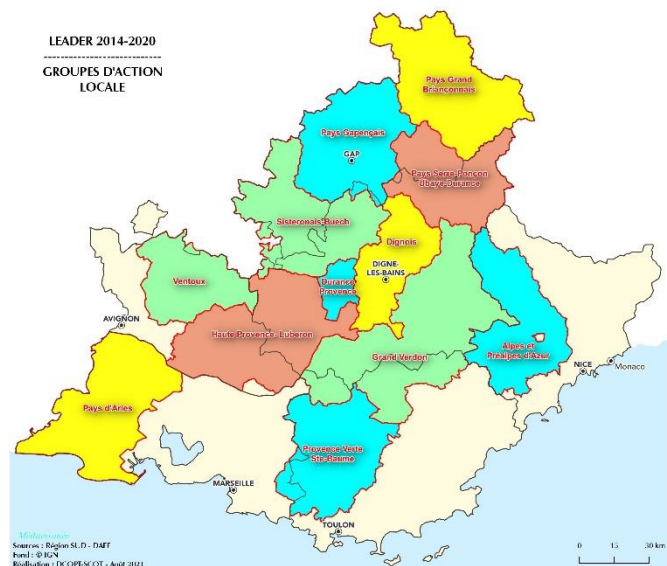
► Seul programme européen pour lequel les territoires eux-mêmes déterminent leurs besoins (stratégie de développement local) et animent le programme. Une des rares régions à avoir fait le choix de **déléguer la gestion et l'instruction de LEADER aux Groupes d'Action Locale (GAL)** en charge du programme sur leur territoire

► La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une des seules régions à financer **l'ingénierie du programme**, un motif important de son succès sur les territoires

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme européen en faveur du développement rural ayant pour objectif d'inciter et d'aider les acteurs ruraux à réfléchir sur le potentiel de leur territoire dans une perspective de plus long terme. Il vise à encourager la mise en œuvre de stratégies de développement durable intégrées, de grande qualité, ayant pour objet l'expérimentation de nouvelles formes de développement. Il est financé par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), avec une contrepartie nationale (CPN) obligatoire pour tous les projets financés.

La Région accompagne et soutient depuis sa création, ce dispositif original qui permet de financer des projets expérimentaux et innovants portés par des acteurs locaux. En tant qu'autorité de gestion, elle s'est fortement impliquée dans l'accompagnement des Groupes d'Action Locale et le cofinancement des projets locaux.

12 Groupes d'Action Locale ont mis en œuvre le programme Leader 2014-2022 dans les 6 départements de la région :



Les **projets financés par les 12 Groupes d'Action Locale** sur la programmation 2014-2022 couvrent un large champ de thématiques définies dans les stratégies locales, au niveau économique, environnemental et social. Pour les plus représentées :

- **Agriculture et alimentation** : près de **240 projets** pour un total de **14 millions d'euros** de budget,
- **Artisanat, commerce, tourisme** : plus de **240 projets** pour un total de **16 millions d'euros** de budget,
- **Services (social, sport, culture, art)** : près de **180 projets** pour un total de **10 millions d'euros** de budget,
- **Transitions écologique, énergétique, mobilité** : plus de **160 projets** pour un total de **9,5 millions d'euros** de budget,
- **Autres secteurs de l'économie** (Industrie, construction, ESS, SMART) : plus de **115 projets** pour un total de **7,7 millions d'euros** de budget.

Il convient de noter également la réalisation de **60 projets de coopération pour un montant de 4,8 millions d'euros**, dans les domaines du tourisme, des services et de l'environnement. Si la coopération entre GAL de la région a été privilégiée, plusieurs projets impliquant des GAL d'autres régions de France, voire d'autres pays européens, ont vu le jour.

Exemples d'opérations financées dans le cadre du programme Leader en zone rurale :

➡ **La Roulo : itinéraire agritouristique sur les pas de la transhumance**

Projet de coopération éco-touristique entre 4 territoires de la Région (Pays S.U.D, Pays d'Arles, Dignois, Grand Verdon), ayant impliqué 6 partenaires (EPCI, OTI, Maison de la transhumance). Le projet a favorisé la mise en valeur et l'animation d'un itinéraire GR reliant Arles à Cuneo. L'itinéraire s'appuie sur les anciennes drailles et carraires de transhumance présentes sur le territoire.

Budget total : 461 k€ - Financement FEADER : 242 k€ - Financement Région : 96 k€.

➡ **Laboratoire territorial sur l'illettrisme, l'illectronisme et l'itinérance**

Projet de coopération coordonné par l'association ADRETS et co-porté par 5 autres acteurs locaux, à l'échelle de 3 territoires (Pays Gapençais, Pays SUD et Pays du Grand Briançonnais). Il vise à lutter contre l'illettrisme, l'allophonisme et l'illectronisme afin d'aider les publics en difficulté dans leurs démarches d'accès aux services. Budget total : 358 k€ - Financement FEADER : 193 k€ - Financement Région : 129 k€.

➡ **Etude-action matériauthèque des Pays du Buëch**

Projet mené par l'association Court-Circuit, né d'une réflexion commune entre plusieurs partenaires publics et privés en vue d'implanter à Veynes une matériauthèque dotée des moyens humains et matériels nécessaires à toute la chaîne du réemploi : démolition, stockage, tri, ateliers, vente sur place et en ligne, livraison. Budget total : 58 k€ - Financement FEADER : 28 k€ - Financement Région : 18 k€.

➡ **MédiTREeranée Transition en agroforesterie biologique et régénérative en Pays d'Arles**

Projet porté par l'Université Domaine du Possible, installée au cœur d'une ferme expérimentant les pratiques agroécologiques sur de grandes superficies. Il a pour objectif de mettre en valeur, sensibiliser et former à l'agroforesterie biologique et régénérative du Pays d'Arles.

Budget total : 80 k€ - Financement FEADER : 43 k€ - Financement Région : 29 k€.

➡ **Inter géoparc de valorisation touristique de l'art dans la nature**

Projet mené par la Communauté d'Agglomération Provence-Alpes-Agglomération (PAA), qui assure la gestion du Géoparc de Haute-Provence, en association avec le Géoparc des Monts d'Ardèche. L'objet de leur coopération est de structurer une action marketing autour de l'Art dans la Nature pour valoriser leurs activités mais aussi formaliser des circuits touristiques ou d'expériences à la journée.

Budget total : 57 k€ - Financement FEADER : 31 k€ - Financement Région et CD 04 : 20 k€.

+ d'informations dans la rubrique [Leader](#) du site du Réseau rural régional ou dans [Leader 2014-2022](#) du site L'Europe s'engage en région Sud



AGIR POUR LES LYCEES, LA CULTURE, LE SPORT ET LA JEUNESSE

Chiffres-clés

○ **55 Lycées publics** situés dans des territoires ruraux, dont 44 établissements disposant d'un internat

○ **496 098 182,85 € entre 2016 et 2023** au titre de la politique en faveur des lycées (fonctionnement et travaux) pour les établissements situés en zone rurale

○ **4 247 720 € depuis 2017 pour 195 projets** au titre de l'appel à projet pour la restauration et la valorisation du **petit patrimoine rural non protégé**

Messages clés

▶ **L'action régionale en matière de culture et de sport** permet de mener une politique d'équilibre territorial et de soutenir le développement et l'attractivité des territoires ruraux.

▶ Dans le cadre de son **Plan de rénovation des lycées**, la Région rend les lycées plus durables et plus sobres énergétiquement sur tout son territoire.

▶ La **candidature de la Région à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2030** constitue un levier formidable de développement des territoires de montagne et les Alpes du sud pour les années à venir.

Les politiques culturelle, sportive et en direction de la jeunesse volontaristes qui sont menées par la Région concernent l'intégralité du territoire régional. Néanmoins, la Région est particulièrement attentive à agir dans une logique d'équilibre territoriale et les dispositifs mis en œuvre permettent de prendre en compte les enjeux spécifiques de ses territoires ruraux.

Ainsi, l'action régionale participe à soutenir le développement d'équipements accessibles et de qualité (sportifs et culturels), d'une offre culturelle de proximité et diversifiée, à favoriser l'accès à la pratique sportive et à participer à la valorisation et au dynamisme économique des territoires ruraux.

Action de la Région en matière de politique culturelle

En matière patrimoniale, la Région a développé une politique de connaissance, de restauration et de valorisation du patrimoine régional dans le cadre de sa mission d'Inventaire du Patrimoine culturel. Elle accompagne aussi bien la valorisation du patrimoine matériel (en s'attendant notamment à la préservation du « patrimoine rural non protégé ») que celle du patrimoine culturel immatériel qui permet de mettre en avant les traditions et la culture régionales et locales. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis en œuvre une stratégie de conservation, restauration et valorisation du patrimoine rural non protégé en mettant en place un appel à projets renouvelé tout au long de la mandature en faveur de la restauration et de la valorisation du patrimoine rural non protégé. Entre 2017 et 2023, La Région a accompagné 170 projets et a accordé un montant total de 3 611 831 euros d'aides à la restauration et à la valorisation d'édifices ruraux. Ont ainsi été restaurés 98 chapelles rurales, églises, oratoires, 28 lavoirs et fontaines, 21 moulins et fours à pain dont certains auront pu être remis en service, créant des moments de convivialité et de cohésion lors des fêtes de village.

La Région accompagne également la production cinématographique, l'édition et les industries culturelles dans une logique de développement et de valorisation des filières sur l'ensemble du territoire mais également de diffusion qui concernent la ruralité (soutien à des circuits itinérants de films ou à des lieux de diffusion). Au titre de son soutien à la création, à la production artistique et à la diffusion culturelle, elle soutient en particulier les lieux qui formulent aussi des propositions excentrées dans les territoires ruraux et faiblement pourvus d'équipements, dans une logique d'aller vers les publics, là où la question des mobilités est prégnante. La Région soutient aussi les résidences en territoire rural dans le domaine du spectacle vivant, des arts visuels et du livre et de la lecture.

Au titre de son soutien à la création, à la production artistique et à la diffusion culturelle, l'action régionale a soutenu le travail de diffusion d'opérateurs au rayonnement régional ou intercommunal dans leur logique de rapprochement de l'offre des publics (« aller vers ») ou encore l'organisation de résidences dans les territoires ruraux.

La politique régionale contribue aussi à l'aménagement et au développement culturel des territoires à travers le soutien à de nombreux projets locaux.

Enfin, la Région encourage la participation à la vie artistique et culturelle des jeunes lycéens et apprentis inscrits dans des établissements situés dans des territoires ruraux grâce à ses dispositifs d'éducation artistique et culturelle. En 2017, la Région a ainsi mis en place le dispositif Initiatives Educatives et Scolaires (INES) qui permet aux équipes pédagogiques des lycées publics, privés sous contrat et agricoles de proposer des projets éducatifs en lien avec la politique éducative régionale et leur projet d'établissement.

Dans certaines de ses actions en faveur des territoires ruraux, la Région est aidée par son agence régionale Arsud, qui a pour mission d'accompagner la structuration et le développement de la filière culturelle en région Provence-Alpes-Côte-D'azur.

Parmi les missions d'Arsud impactant les territoires ruraux :

- ▶ L'agence **produit et diffuse dans les territoires** en organisant, coproduisant et diffusant des spectacles et manifestations culturelles initiées par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et participe ainsi à l'accès à la culture, au soutien de la création régionale et à la diffusion d'une offre culturelle sur l'ensemble du territoire.
- ▶ Une des autres missions d'Arsud est de **mettre à disposition des collectivités et des associations culturelles du matériel scénique pour leurs spectacles et événements**. L'agence propose aussi un service d'accompagnement technique auprès des utilisateurs pour les aider à mieux intégrer le processus technique dans la réalisation de leurs opérations. Dans un objectif d'équité territoriale, Arsud dispose de deux relais au service des acteurs culturels de tous les territoires de la région, un à Sisteron pour les usagers du Pays Alpin (Alpes de Haute-Provence et Hautes-Alpes) et un second à Saint-Laurent-du-Var pour ceux des Alpes-Maritimes/Est Var.

Action de la Région en matière de politique sportive

La politique sportive régionale s'inscrit dans une logique de développement des disciplines sportives sur son territoire au travers du soutien au sport fédéral qui se traduit par le conventionnement pluriannuel avec les ligues et comités de la région.

Elle permet, dans son volet aménagement du territoire d'assurer une répartition équilibrée des ressources et des moyens en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre d'une politique sportive au service de tous les habitants. De nombreuses aides régionales sont ainsi destinées à financer des investissements pour les associations sportives ou les communes telles que la réalisation de travaux sur les équipements sportifs de proximité, l'acquisition de matériels sportifs et l'acquisition de véhicules de transport collectif à destination des sportifs.

Dans le cadre de ses financements à l'organisation de manifestations et d'événements sportifs sur l'ensemble du territoire régional, la Région soutient le développement touristique et économique ainsi que l'attractivité de ses territoires, y compris de ses territoires ruraux. Les manifestations soutenues doivent par ailleurs justifier d'une démarche écoresponsable en cohérence avec les objectifs du Plan Climat régional « Gardons une COP d'avance ».

Enfin, la Région accompagne les structures sportives dédiées au haut niveau (clubs de l'élite régionale, centre de formation des clubs professionnels agréés) ainsi que les athlètes (« Equipe Sud Olympique et Paralympique » et « Champions du sud »).

Action de la Région en faveur de la jeunesse

Si la politique régionale favorise l'engagement des jeunes sur l'ensemble du territoire régional, le soutien apporté au déploiement du service civique et des chantiers de jeunes bénévoles concourt à la vitalité des territoires ruraux au travers de la valorisation d'initiatives locales et à l'insertion des jeunes. En effet, les chantiers de jeunes bénévoles contribuent au développement local avec des réalisations concrètes, la venue des jeunes dans les petites communes du territoire et les opérations de chantiers contribuent au développement économique local par la production de richesses (à travers l'aménagement et la réhabilitation d'un patrimoine pour le développement d'activités éducatives, culturelles ou touristiques par exemple).

La mise en œuvre du dispositif E-pass jeunes a favorisé également l'accès à la culture et au sport de tous les jeunes, y compris en milieu rural.

Action de la Région en faveur des Lycées

Dans le cadre de ses compétences obligatoires, la Région contribue au fonctionnement des lycées ainsi qu'à la construction, l'entretien, à la rénovation des lycées de son territoire.

Au titre de l'entretien courant et de la rénovation (notamment les programmes de réhabilitations lourdes), les opérations engagées dans les lycées des territoires ruraux intègrent les spécificités liées notamment aux conditions climatiques dans les départements alpins ou les besoins fonctionnels spécifiques des territoires ruraux (internats). La Région poursuit également son action en matière d'équipement des lycées en panneaux photovoltaïques. Outre les dotations de fonctionnement versées annuellement, la Région contribue à l'équipement de ses lycées et les soutient, par des subventions aux établissements, dans leurs démarches d'économie d'énergie et de gestion des déchets.

Exemples d'opérations financées en zone rurale :

- Soutien au Comité régional du sport en milieu rural (conventionnement pluriannuel avec un soutien régional annuel d'environ 47 000€/an)
- Soutien aux étapes de la Coupe d'Europe Hommes et Femmes de Ski Alpin à Orcières tous les ans
- La cinémathèque d'images de montagne de Gap
- Soutien annuel au Bureau d'Accueil des Tournages des Alpes du Sud à travers l'Agence Départementale de Développement Economique et Touristique des Hautes-Alpes (ADDET) sur des missions d'accueil de tournage, de promotion et valorisation du territoire Au Théâtre Durance (Château-Arnoux) : programmation au théâtre, résidences d'artistes, hors les murs et programmation « les Echappées », à l'échelle du département des Alpes de Haute Provence
- Festival de Chaillol (Hautes Alpes) : programmation musicale toute l'année (week-ends musicaux en hiver, festival en été) auprès de 40 communes dans le département des Hautes Alpes
- Création en 2020 du dispositif « lycéens au centre Astro et Rencontres Musicales de Haute Provence ».
- Séjour pédagogique organisé fin juillet dans le cadre du Festival des rencontres musicales de Haute Provence en partenariat avec le Centre d'astronomie de Saint-Michel l'Observatoire pour 32 lycéens et 5 accompagnateurs issus des lycées de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Dispositif INES : 157 projets INES dans les lycéens des Alpes-de- Haute-Provence pour un montant de 182 725€ et 119 projets INES dans les lycéens des Hautes-Alpes pour un montant de 149 011€

Parmi les manifestations produites par Arsud : la **Tournée Mosaïque** qui concerne toutes les disciplines du spectacle vivant, danses, musiques, théâtre, arts de la rue avec des artistes issues du territoire et des dispositifs d'aides à la création de la Région Sud. La tournée d'été 2023 a eu lieu du 7 juillet au 16 août avec 20 spectacles sur 14 dates (Ollioules (83) ; Sisteron (04) ; Bargemon (83) ; Saint-Cannat (13) ; La Londe les Maures (83) ; Biot (06) ; Marseille (13) ; St Vallier de Thiey (06) ; Courthézon (84) ; Tourrettes sur Loup (06) ; Oppède (84) ; Vaison la Romaine (84) ; Manosque (04) ; Laragne (05) ; Guillestre (05). La tournée d'hiver a eu lieu du 8 janvier au 17 février 2024 à Istres (13) ; Gap (05) ; Draguignan (83) et Saint-Maximin la Sainte Baume (83).

Arsud a également conçu et réalisé « **Scènes de Bistrots** », des tournées qui ont pour objectif de développer l'accès à la culture en territoire rural, d'offrir de nouveaux espaces de visibilité pour la création régionale et de valoriser l'impact socio-économique et culturel des cafés-restaurants de village labellisés Bistrots de Pays en dynamisant l'activité hors saison. La tournée de printemps 2023 s'est tenue à Caseneuve (84) ; Puget sur Durance (84) ; Saint Laurent du Cros (05) ; Saint Blaise (06) ; La Motte en Champsaur (05) ; Lurs (04) ; Riboux (83) ; Castillon (06) ; Beuil (06) ; Champoléon (05) ; Beaumont du Ventoux (84) ; Saint-Trinit (84) ; Eyglies (05) et Pierrerue (04).



FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Chiffres-clés

Bilan sur la période 2016-2023

- 86,5 M€ au titre de la commande publique de formation 2016-2023

Messages clés

- ▶ Une offre de formation qui s'adapte aux besoins des territoires ruraux et des enjeux écologiques
- ▶ Un fonds pour favoriser l'innovation dans la formation

<ul style="list-style-type: none"> - 63,22 M€ au titre de l'apprentissage entre 2016 et 2023 - 237 000 € au titre du Fonds d'Innovation Formation entre 2016 et 2020 <p>Au total, sur la période : 163 M€</p>	<p>► Un soutien régional accru aux CFA situés en zone rurale malgré la fin du pouvoir de régulation des régions en matière d'apprentissage</p>
---	--

Apprentissage :

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 août 2018 signe la fin du pouvoir de régulation des régions en matière d'apprentissage. Avec cette loi intervient un véritable bouleversement de l'écosystème de l'apprentissage. La Région peut encore contribuer à hauteur des dotations que l'Etat lui transfère. Chaque année depuis 2020, les montants attribués par l'Etat sont respectivement de 7 698 100 € sur le volet fonctionnement et 3 508 000 € sur le volet investissement.

En matière de fonctionnement notamment, le fonds de soutien a pour objectif de maintenir une offre de formation par apprentissage sur l'ensemble du territoire régional. Cet équilibre passe par la sécurisation de l'offre de formation régionale dans les territoires ruraux ou en souffrance et sur des métiers porteurs et/ou en tension, l'accompagnement des formations nouvelles sur la période d'amorçage et le soutien des centres de formations d'apprentis dans leur projet.

En 2023, la Région a alloué au titre du fonds de soutien 2023 des fonds pour soutenir le maintien de diverses formations. Le cadre d'intervention du fonds de soutien 2024 adopté par délibération du 15 décembre 2023 entend appliquer un plafonnement de majoration du coût contrat différencié en fonction de critères territoriaux permettant ainsi un soutien régional accru aux CFA situés en zone rurale. L'objectif est de poursuivre le soutien aux territoires ruraux en favorisant l'équité territoriale de l'offre de formation par apprentissage.

La Région apporte son soutien au CFA Régional Agricole Public (RAP), qui permet de maintenir une offre de qualité dans les formations délivrées par ce CFA historique de l'apprentissage agricole public, plus gros CFA agricole de la région Sud, avec plus de 2 000 jeunes formés chaque année.

Dans le cadre du mois de l'apprentissage, les Maisons Familiales Rurales (MFR) bénéficient d'un financement pour leurs Journées Portes Ouvertes (9 000 €).

Ce soutien permet aux CFA des territoires ruraux d'ouvrir leurs portes aux jeunes en recherche de formation et d'orientation et de favoriser la proximité de l'offre de formation.

Programme régional de formation :

L'offre de formation pour les demandeurs d'emploi en région est marquée entre 2016 et 2023 par trois programmations régionales de formation, avec une offre de formation structurée en appui aux filières stratégiques pour l'économie et l'emploi de la région, puis pour assurer l'équilibre des territoires par département et enfin actuellement une offre structurée par domaines de formation.

En 2022-2026, la Région a fait le choix d'intégrer un accompagnement des transitions écologique et numérique via un plan de progrès (intégration de nouvelles actions - compétences climat, adaptation des contenus de formation au fil de l'exécution du marché pour répondre aux évolutions des métiers).

Parmi les 16 domaines professionnels du catalogue, 4 sont prépondérants dans la programmation 2023-2024 en cours, répondant aux priorités fixées par la Région et qui peuvent répondre aux enjeux des territoires ruraux :

- l'Animation, sport, loisirs, (lié en grande partie au tourisme)
- l'Energie, électricité, environnement, aménagement, transition écologique
- la Mobilité durable et logistique
- l'Agriculture, agroalimentaire, pêche, aquaculture.

Sur la période 2021-2023, se sont plus de 3 300 places de formation et 20 M€ qui ont pu bénéficier aux territoires ruraux.

Sur la programmation 2023/2024, 1678 places (sur 6616 places) sont ouvertes dans des territoires ruraux, soit 166 actions de formation réparties en 13 domaines pour un montant total annuel de 11,585 M€ ce qui représente près de 25% de la commande publique de formation.

Fonds d'Innovation pour la Formation :

En 2018, la Région a créé le Fonds d'Innovation pour la Formation (FIF), un outil financier dont l'ambition est de favoriser l'innovation dans la formation et l'orientation professionnelles et de faire émerger des réponses

aux besoins des territoires, suscités par une économie en forte mutation. Ce fonds permet de financer des projets issus de la ruralité.

Exemples d'opérations financées en zone rurale :

☞ En 2023, le Fonds d'Innovation pour la Formation a soutenu un projet visant la mise en place de formations expérimentales d'opérateur câbliste et opérateur en scierie mobile. L'organisme est basé à Le Chaffaut Saint-Jurson (04). La Région a soutenu ce projet à hauteur de 169 500 € pour 24 stagiaires.

☞ Formations financées dans le cadre de l'apprentissage :

En 2020, le fonds de soutien a permis de soutenir les CFA pour un montant global de 1 063 940 € au profit de la CCIT 04 et la CMAR.

En 2021, le dispositif a permis d'attribuer un montant global de 921 629 € au profit du CFA Centre forestier et des MFR Bléone Durance et La Tour d'Aigues en vue sécuriser leur appareil de formation.

En 2022, la CCIT 04 a bénéficié d'un montant global de 354 293 € en vue du maintien de son offre de formation.

☞ Formations financées dans le cadre du PRF :

Dans les départements alpins, programmation 22-23 et 23-24 :

- 560 places de formation à l'animation et le sport en pleine nature pour un budget de 3 679 613,40 € (programmation 22-23 et 23-24).

Ex : BP-BPJEPS spécialité animateur mention éducation à l'environnement vers un développement durable ; DE-Diplôme d'État d'alpinisme - accompagnateur en moyenne montagne option milieu montagnard enneigé

- 200 places de formation et 2M€, le lot « Agriculture, agroalimentaire, pêche, aquaculture »

Ex : BP-BP option responsable de chantiers forestiers ; CS-Certificat de spécialisation production, transformation et commercialisation des produits fermiers

- Plus de 100 places et 1,1 M€ pour des formations dans le domaine de la construction durable, du bâtiment et travaux publics

Ex : COMPETENCES CLIMAT Solaire Photovoltaïque ; TITRE-Ouvrier en écoconstruction

Ex : Formation de Conducteur grumier - Bois rond à Neffes (05)

Dans le Vaucluse : 250 places et plus d'1,9 M€ pour des formations dans le domaine « Agriculture, agroalimentaire, pêche, aquaculture ». Une offre qui s'adapte aux besoins de ce territoire dans le domaine

viticole : BP-BPA option travaux de la vigne et du vin spécialité travaux de la vigne



AMELIORER LA MOBILITE DU QUOTIDIEN

Chiffres-clés

Près de 895 M€ investis en ruralité (infrastructures, Chemin de Fer de Provence, cars et pôles d'échanges). Et plus de **51 M€ de subventions**.

Le réseau régional de transport en chiffres

- TER : 40 millions d'usagers par an,
- 35 % de voyageurs réguliers, 65 % d'usagers occasionnels
- Chemins de Fer de Provence : 400 000 voyageurs par an
- Cars : plus de 150 lignes régulières et 500 lignes scolaires qui irriguent les communes rurales du territoire ; 16 millions de voyageurs/an dont 55 000 scolaires quotidiens
- 67 % d'usagers réguliers, 33 % de voyageurs occasionnels

Messages clés

- ▶ Une implantation au plus près des territoires au sein des maisons de Région
- ▶ Un accompagnement technique et financier des porteurs de projet (vélo, PEM, covoiturage...).
- ▶ Des lignes de dessertes fines (Car ou Train) qui irriguent tous les secteurs de la Région
- ▶ Des lignes de transports scolaires ouvertes à tous publics sur réservation.
- ▶ Une tarification adaptée à tous.
- ▶ Un partenariat fort avec les territoires

En application de la loi d'Orientation des mobilités : une concertation de 18 mois avec chaque territoire pour la création des bassins de mobilité, plus de 100 réunions pour co-construire ensemble les futurs contrats opérationnels de mobilité

Compétence majeure et historique de la Région, les transports et la mobilité sont des priorités pour l'exécutif régional.

Pour un maillage optimal et des transports responsables, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur agit. Depuis septembre 2018, la Région rassemble ses réseaux de transports (car et train) sous une bannière unique : ZOU ! Cette marque régionale s'étend à l'ensemble du territoire.

En 2019, une première mesure tarifaire forte est adoptée par la Région pour la mobilité des jeunes et les inciter à utiliser les transports publics régionaux : le Pass Zou Etudes. Il offre un accès illimité à tous les réseaux régionaux pour un abonnement à moins de 7,5€/mois. Il bénéficie en premier lieu aux jeunes des communes rurales :

- Les jeunes de moins de 18 ans vivant dans les communes rurales sont majoritairement dépendants du transport scolaire ZOU ! par car ou des TER (les métropoles et agglomérations n'assurant que le transport scolaire interne à leur périmètre). En souscrivant un abonnement unique, le Pass ZOU Etudes, ils bénéficient en même temps du transport domicile-école et de tous les transports régionaux en illimité pour leurs loisirs.
- Les jeunes étudiants entre 18 et 26 ans des communes rurales sont ceux qui doivent le plus souvent s'éloigner de leur famille pour leurs études. Le Pass Zou Etudes leur permet de revenir ainsi à moindre coût chez eux pour le week-end.

A ce jour, près de 130 000 jeunes sont titulaires du Pass Zou Etudes, dont une proportion significative provenant de communes rurales.

En janvier 2023, la gamme tarifaire des transports régionaux a été entièrement révisée pour assurer une harmonisation des tarifs sur tout le périmètre régional ; pour offrir des tarifs très attractifs aux usagers du quotidien et aux personnes aux revenus modestes et pour proposer des tarifs incitatifs au report modal. En particulier, tout le réseau de cars de Proximité, qui assure essentiellement un maillage fin des territoires ruraux, bénéficie d'une tarification très avantageuse à 2,10 € le billet unitaire et 33 € l'abonnement mensuel.

Sur le réseau TER, des Pass Journée avantageux ont été mis en place pour circuler sur le périmètre d'un département : 20 € pour le premier voyageur et 5 € par accompagnant. Cela permet en particulier à des personnes vivant dans les communes rurales de faire un aller-retour vers une grande ville du département (pour y faire des démarches, un RDV médical, etc) pour un tarif plafonné, indépendamment de leur distance à cette grande ville.

Les spécificités locales ont pu aussi être prises en compte : barème kilométrique réduit de 20 % sur la ligne des Alpes au regard de sa sinuosité et de son temps de parcours peu performant, abonnement TER le long de la ligne des Alpes donnant accès à la ligne de car expresse régionale pour le même trajet et donnant bientôt accès aux lignes de car de proximité complémentaires dans les départements alpins.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a développé l'offre et l'utilisation de transports propres sur les lignes interurbaines de cars. Dès 2018, elle a mis en place des lignes d'autocars roulant au GNV (gaz naturel pour véhicules) ou à l'électricité, rompant ainsi avec l'idée répandue selon laquelle ces technologies décarbonées et moins émettrices de polluants n'étaient adaptées qu'aux secteurs denses. Avec plus de 30% de ses bus et cars qui sont décarbonés (plus de 600 véhicules fonctionnant avec de l'électricité, du bioGNV ou du biodiesel), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est pionnière en France en matière de décarbonation. S'agissant du matériel roulant ferroviaire, les lignes en territoire rural sont pour la plupart non électrifiées. La Région poursuit ainsi la transformation de son parc de matériel roulant pour limiter les émissions de CO₂ et de polluants. Ainsi, la ligne des chemins de fer de Provence est d'ores et déjà exploitée avec du biocarburant, et la Région prévoit l'achat de rames neuves hybrides batterie – thermique, permettant une diminution très importante des émissions (-75 % par rapport à un même train 100 % diesel). Parallèlement, dès décembre 2024, les trains de la ligne Nice – Breil – Tende rouleront au biocarburant. En outre, la Région poursuit l'expérimentation de trains à batterie 100 % électriques, à travers le remplacement des moteurs thermiques par des batteries sur une première rame expérimentale.

Dans un objectif de désenclavement des territoires et de promotion de la mobilité douce, l'action régionale a contribué au développement de la pratique du vélo (Plan Vélo), à favoriser le covoiturage (aires de covoiturage) et de modes de transport plus sobres (bornes électriques et chèque bio-éthanol). Ces actions permettent d'améliorer le pouvoir d'achat face à l'augmentation du prix des carburants qui impacte en premier lieu les territoires ruraux très dépendants de l'usage de la voiture.

Enjeu majeur de mobilité durable, la **politique régionale en faveur du vélo** n'a eu de cesse de favoriser une utilisation au quotidien et pour les loisirs du vélo (abris sécurisés pour les vélos en gare, schéma des véloroutes et voies vertes dès 2015, financement des aménagements cyclables, emport du vélo déployé sur certaines lignes routières, opérations spéciales train + vélo visant à favoriser le tourisme et cyclotourisme lors des weekends et jours fériés de la période estivale).

Elle assume ses trois rôles de chef de file de la mobilité, d'autorité organisatrice de mobilité régionale et locale par substitution là où les communautés de communes n'ont pas souhaité prendre la compétence mobilité.

Exemples d'opérations financées en zone rurale :

➤ La quasi-totalité des communes hors périmètres des communautés d'agglomération et métropoles sont irriguées par le réseau routier Zou ! (lignes régulières, scolaires ou TAD).

➤ Le réseau Zou assure la desserte de tous les établissements scolaires des territoires ruraux¹ ainsi que les navettes saisonnières reliant les gares aux stations des Alpes du Sud.

➤ La Région finance l'équipement des gares en stationnements vélos sécurisés.

➤ Elle investit massivement pour sécuriser les lignes de desserte fine du territoire (Chemins de fer de Provence, Nice-Breil-Tende, L'étoile de Veynes...) et moderniser les pôles d'échanges multimodaux (Gap, Manosque...).

➤ Elle accompagne les territoires dans leurs projets d'infrastructures vélo (EV8, la Durance à vélo...) ou routières en lien notamment avec les risques climatiques.



AMENAGEMENT ET ACCES AUX SERVICES NUMERIQUES

Chiffres-clés

Aménagement Numérique du Territoire :

- 84 % du territoire couvert en fibre optique
- 44 M€ investis par la Région dans les réseaux d'initiative publique (territoires ruraux)

Parcours Sud Smart Territoires (2019-2023)

Destiné aux EPCI

Accompagnement à l'ingénierie

(18 EPCI ruraux) : 228 744 €

Aide à l'investissement (15 EPCI ruraux) : 809 872 €

Sud Labs, lieux d'innovation et de médiation numérique en région Sud

50 Sud Labs en zones rurales ont été accompagnés ont permis :

- 5 450 entreprises accompagnées
- 15 003 demandeurs d'emploi
- 20 422 particuliers

Financement de la Région :

1 609 279 € en fonctionnement

Messages clés

L'action de la Région s'organise autour de trois piliers :

1. Le **développement du très haut débit** est un enjeu prioritaire pour l'attractivité des territoires ruraux
2. Ce déploiement doit s'accompagner de la mise en place de **services numériques** permettant d'améliorer le quotidien des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur
3. Pour utiliser et profiter au mieux de ces services les habitants quand ils sont en situation de difficulté vis-à-vis des outils numériques doivent **être accompagnés** pour se familiariser, monter en compétence et être acteur de leur citoyenneté numérique.

Pour organiser son action en lien avec toutes les parties prenantes du territoire, le Conseil régional a adopté le 15 décembre 2023 sa **Stratégie régionale**

¹ à l'exception des écoles et de quelques collèges / lycées situés dans les communautés d'agglomération et métropoles

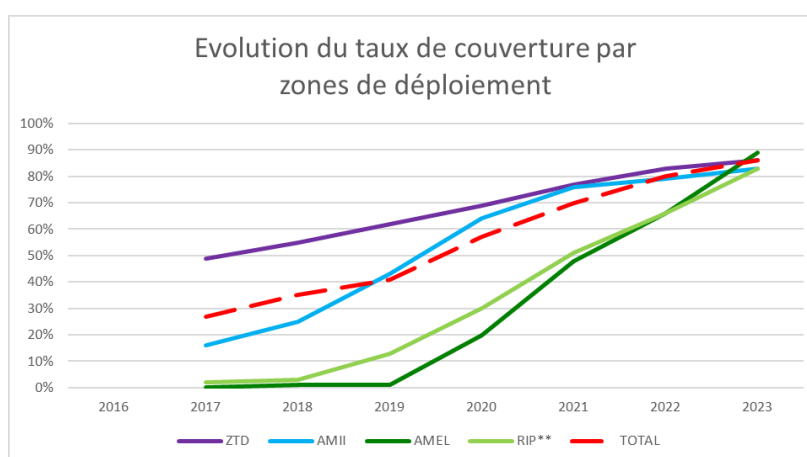
696 723 € en investissement

2024-2028 pour des territoires numériques 100% climat

L'accélération de l'attractivité via l'essor du numérique

Pour soutenir l'équipement de tous les territoires en Très haut débit (THD), la région a investi 44 M€ et a permis sur les départements de Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes alpes et des Bouches du Rhône une prise en charge par le secteur privé à hauteur de 80 M€. Des financements de la Région ont également été consacrés à la montée en débit (ADSL, VDSL) de certains territoires, en attendant le déploiement du très haut débit, à hauteur de 14,5 M€. Ces financements ont concerné 125 communes sur les départements des Alpes-de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Bouches-du-Rhône et du Var.

En termes de couverture en Très Haut Débit (THD), l'intégralité du territoire bénéficiera de la fibre optique à l'horizon 2025. Le réseau d'initiative publique du Vaucluse a quasiment achevé son développement. Le Var et les Alpes-Maritimes sont en cours de finalisation. Le taux de couverture régional est de 84% au global.



Taux de couverture global : 84% (janvier 2024)

90 % pour les Alpes-de-Haute-Provence

86 % des Bouches-du-Rhône

83 % pour les Hautes-Alpes

87 % pour le Var

88 % pour les Alpes-Maritimes

83 % pour le Vaucluse

La Région accompagne depuis 2019 les territoires à entrer dans une démarche de territoires intelligents (Smart territoires). Ainsi 18 Communautés d'agglomération rurales ont été accompagnées en ingénierie et soutenues en investissement à hauteur de 809 872 €.

La Région accompagne les habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur, qu'ils soient chefs d'entreprises, demandeurs d'emploi ou particuliers à se saisir des outils numériques. 121 lieux d'innovation et de médiation numérique maillent le territoire, les Sud Labs, accompagnent les publics dans leurs usages numériques. 50 d'entre eux sont situés en zones rurales.

Exemples d'opérations financées en zone rurale :

Aménagement numérique du territoire :

➡ Financement des Réseaux d'Initiative Publique dans le Vaucluse, le Var et les Alpes-Maritimes

Territoires intelligents, Parcours Sud Smart territoires :

➡ Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles : optimisation des réseaux et mise en place de systèmes intelligents de gestion des services d'utilité publique. Mise en place de compteurs d'eau communicant, de capteurs environnementaux et déploiement d'un réseau LoRaWAN (internet des objets).

Accompagnement aux usages, Sud Labs :

➡ Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon : sensibilisation et accompagnement des entreprises sur la thématique de l'intelligence artificielle au sein du tiers-lieu économique Cap Luberon.



GESTION DES DECHETS ET SOUTIEN A L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Chiffres-clés

- **322 structures signataires du programme Zéro déchet plastique**
- **44 Contrats d'objectifs déchets (dont 36 sur les territoires ruraux)**
- **13 collectivités rurales sur les 16 en réflexion ou déjà engagées dans la tarification incitative**

Messages clés

▶ La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose de l'autorité de **planification sur les thématiques déchets et économie circulaire** et mobilise les parties-prenantes (collectivités, entreprises, associations) pour créer des filières de valorisation des déchets et, localement, une offre de matières recyclées.

▶ **Règlementation** : de nombreux textes pour encourager la réduction de la production de résidus organiques (lutte contre le gaspillage alimentaire), développer le tri à la source des déchets organiques et les solutions de proximité (loi dite AGEC).

▶ Un plan régional d'actions de **lutte contre les dépôts sauvages**, qui prévoit un **accompagnement des Communes de moins de 5 000 habitants**

Gestion des déchets

La réduction des déchets, plastiques notamment, est au cœur de l'action régionale en matière de développement durable. Un des 5 grands objectifs de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) est de sortir du plastique jetable ; cela signifie la fin progressive de tous les emballages plastiques, développement des solutions de vrac, interdiction de plusieurs objets plastiques du quotidien, etc. avec l'objectif de la suppression du plastique à usage unique en 2040.

Avec 322 structures signataires, le **programme Zéro déchet plastique** s'y emploie en poursuivant son développement grâce à la Charte Zéro déchet plastique, animée par l'ARBE (soit 64% de l'objectif à atteindre en 2026). Ce programme est une initiative phare du Plan climat régional et ces objectifs sont inscrits dans le volet « déchet économie circulaire » du Schéma Régional de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) adopté fin 2019. La plateforme ReMed portée par l'association Mer Terre (déclinaison en région de la plateforme zéro dépôt sauvage du Ministère de la Transition Ecologique et du Muséum National d'Histoire Naturelle) fédère les acteurs organisant des campagnes de nettoyage et de caractérisation des déchets sauvages sur le territoire.

Une région autonome pour la gestion de ses déchets : **44 Contrats d'objectifs « Prévention, Tri des déchets et Économie circulaire »** conclus avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ont été approuvés (sur 52 EPCI ou 62 EPCI / syndicats), en écartant les 2 COD des métropoles de Nice-Côte d'Azur et d'Aix Marseille Provence, dont **36** sur les territoires ruraux.

La Région soutient également le déploiement de la **tarification incitative**. A ce titre une quinzaine de collectivités sont engagées dans cette démarche. Les Communautés de communes du Guillestrois Queyras et du Pays de Fayence sont en phase de déploiement. Plusieurs territoires sont en pleine réflexion à ce sujet (Provence-Alpes-Agglomération, Provence Verte, Provence Verdon, Durance Luberon Verdon, Aygues-Ouvèze en Provence, Haute-Provence-Pays de Banon, Pays de Forcalquier - Montagne de Lure, Luberon monts de Vaucluse)

La Région, a par ailleurs voté en octobre 2023 un **plan régional d'actions de lutte contre les dépôts sauvages**, constituant une véritable boîte à outils au service des collectivités locales, avec 9 mesures dont une spécifique à destination des Communes de moins de 5000 habitants. Les Communes rurales, sélectionnées via un appel à manifestation d'intérêt, seront accompagnées par un bureau d'études.

Plusieurs **Appels à projets** (Zéro déchet plastique, Vrac et Consignes, biodéchets, Filidéchet) participent enfin au développement d'une région autonome pour la gestion de ses déchets et à une économie sur les territoires circulaire et sobre en matériaux.

Economie circulaire

La Région a développé à partir de 2018 une politique structurante de soutien à l'économie circulaire dans le cadre d'un partenariat avec les principaux acteurs publics du territoire (Etat, ADEME, Banque des territoires) et les chambres consulaires (CCI, CMAR, CRESS). Ce partenariat a pour objectif la diffusion du concept d'économie circulaire auprès des entreprises, l'implication des parties prenantes régionales au travers de la Plateforme Régionale de l'Economie Circulaire (PRECI) et le déploiement d'une gamme d'outils d'aide et d'accompagnement cohérente en direction des entreprises. Parmi les actions emblématiques mises en œuvre, on peut citer la PRECI, son portail numérique [reseau-precj](#), qui a fortement contribué à la fédération des acteurs de l'économie circulaire et le concours « Prix Initiative Circulaire » lancé en 2023 qui a permis de valoriser les bonnes pratiques et les porteurs de projets.

La dynamique d'animation s'inscrit par la participation aux ateliers du Forum du réseau rural de la région Sud, par la promotion de plus de 50 initiatives inspirantes anti-gaspillage alimentaire (réseau Regalim), ainsi que par l'articulation des circuits courts en matière alimentaire et proposition des synergies.

Exemples d'opérations financées en zone rurale :

➡ Des **Contrats d'objectifs déchets** ont été conclus avec les EPCI des territoires suivants : Communauté de Communes Serre-Ponçon, Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance, Communauté d'Agglomération Terre de Provence, Communauté de Communes du Pays des Paillons, Durance Luberon Verdon Agglomération, Jabron Lure Vançon Durance, Provence Alpes Agglomération, Serre Ponçon Val d'Avance, Sisteronais Buëch, Durance Luberon Verdon Agglomération, Cœur du Var, Communauté de Communes du Pays des Paillons, Lacs et Gorges du verdon, Provence Verdon, Provence verte et SIDEV, communauté de communes Ventoux Sud, communauté de communes Pays Vaison Ventoux, Communauté de communes pays d'Orange en Provence, Communauté de communes Rhône Les Provence, Communauté de communes Enclave des Papes – pays de Grignan, Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence, ...

➡ La Communauté de Communes du Guillestrois Queyras est soutenue par la Région pour **l'acquisition de conteneurs semi enterrés et de boîtiers de contrôle d'accès**

➡ Les Communautés de communes du Guillestrois Queyras et du Pays de Fayence sont en phase de déploiement.

➡ Projet du Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est-Var **pour traiter et valoriser les déchets ménagers et assimilés**, augmenter, grâce à l'acquisition de 4000 contenants de tri, les tonnages de déchets triés et améliorer la qualité du tri. Le projet concerne également la réalisation d'un programme d'information et d'incitation à la prévention au tri, en partenariat avec Citéo.

➡ Projet de création, par la PME Sablières du Beynon, basée dans les Hautes-Alpes, d'une **plateforme de compostage des déchets verts** d'une capacité de 1500 tonnes en vue de la vente de compost et de terre de jardin.

➡ **Réalisation d'une déchetterie mobile par la Communauté de communes du Pays des Ecrins.**

➡ La Communauté de Communes du Briançonnais a déployé **le compostage de proximité et un système de composteur grutables** dans les points denses et touristiques, permettant de ne collecter les biodéchets qu'en période d'affluence, grâce notamment à un suivi numérique du remplissage assuré par les agents de collecte. Le même système de composteurs grutables va être déployé sur les stations de ski du Guillestrois Queyras et du Pays des Ecrins pour assurer une collecte des biodéchets en haute saison.



ENERGIE

Chiffres-clés 2022

17 TWh d'énergie primaire produite en région, essentiellement en milieu rural, les deux sources principales de production de la région étant l'hydroélectricité et le bois énergie

167 TWh de consommation d'énergie finale sur le territoire régional

4,3 TWh pour les Alpes de Haute Provence

4 TWh pour les Hautes Alpes

22,4 TWh pour les Alpes Maritimes

101,5 TWh pour les Bouches du Rhône

22,4 TWh pour le Var

14 TWh pour le Vaucluse

Messages clés

Les objectifs de la politique régionale en matière d'énergie visent à :

- Accroître le recours aux énergies renouvelables
- Diminuer le recours aux énergies fossiles
- Diminuer la consommation totale d'énergie

La Région propose de nombreux cadres d'intervention spécifiques à chaque énergie. Cette politique a mobilisé **15 736 098 €** de crédits régionaux entre 2016 et 2023.

En milieu rural peu dense, ces politiques ont permis d'accompagner de nombreux projets :

- Le cadre chaleur et froid renouvelable soutient les opérations de récupération de chaleur / production de froid (géothermie, chaleur fatale...) et les réseaux de chaleur comme de froid qui leur sont associés. Depuis 2016, il a permis le soutien de près de 30 opérations d'envergure en milieu rural (de l'étude à la réalisation) pour un montant de 726 000 € représentant 2,2 millions d'euros de montant subventionnable.
- Le cadre gaz renouvelable permet le soutien des installations de production de biogaz. Depuis les études jusqu'aux travaux, il a contribué à la réalisation de quatre opérations en milieu rural depuis 2016 pour un montant total de 38 000 € (144 000 € de montant subventionnable).
- Le Plan Solaire régional regroupe toutes les aides liées au solaire photovoltaïque et thermique. Il a subi plusieurs évolutions depuis 2016 et a permis de soutenir aussi bien des études de potentiel notamment via l'AMI Foncier ainsi que la mise en place d'installations en autoconsommation (dispositif Smart PV) ou la réhabilitation de toitures via le dispositif Solaire Ready. Il a permis la réalisation de 78 projets (67 « photovoltaïque » et 11 « thermique ») pour un total de subvention de 3,9 millions d'euros (17 millions d'euros de montant subventionnable).

En plus de ces dispositifs bien établis, d'autres types d'opération peuvent être financés au cas par cas en fonction de l'intérêt et de l'efficacité des projets présentés. Comme par exemple :

- 1 projet hydrogène pour 844 000 €
- 23 projets de mobilité électrique (755 000 €)
- 3 projets de mobilité gaz (120 000 €)
- 20 projets d'hydroélectricité (844 000 €)

En complément, la Région a renforcé sa stratégie en faveur de la filière forêt-bois, notamment **la partie bois énergie**, avec des objectifs ambitieux concernant le développement de la partie chaufferie et réseau de chaleur biomasse.

Le bois énergie tient une place importante dans la souveraineté énergétique des territoires et dans la lutte contre le changement climatique. La stratégie régionale est de valoriser les produits de la forêt régionale, non valorisables dans la construction, dans le bois énergie en circuit court en encourageant la transition énergétique des territoires.

Dans le cadre du Contrat d'avenir, la Région finance avec l'ADEME les études et travaux permettant la fourniture du combustible bois énergie (plateforme bois énergie, unité de production de granulés) ainsi que la mise en place de chaufferies et réseaux de chaleur.

Le budget annuel consacré au bois énergie varie en fonction des besoins et des projets entre 1,5 et 3 M€ depuis 3 ans.

Bilan chiffré :

- Nombre de nouvelles plateformes plaquettes forestières ou production granulés : 15 pour 25 000 tonnes
- Chaufferies bois et réseaux de chaleurs : 48 dossiers pour 23 500 tonnes
- Nombre de jours d'animation et conseil (budget AE/500 euros) : 600 jours
- Energie supplémentaire produite : 82 GWh

La Région porte des dispositifs visant à soutenir **la rénovation énergétique des bâtiments**. L'objectif est de réduire les besoins énergétiques du territoire régional conformément aux ambitions du SRADDET de diminuer de 50% la consommation des bâtiments entre 2012 et 2050. Le cadre Bâtiments Durables a ainsi aidé de nombreux bâtiments à gagner une ou plusieurs classes énergétiques en recourant aux meilleures techniques disponibles.

Depuis 2022, le sujet de la rénovation des bâtiments publics a été transféré dans les politiques Aménagement (dispositif Nos Territoires d'Abord). Concernant la rénovation des logements privés, des dispositifs subsistent : l'animation du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (programme SARE) et le Chèque Energie Durable à destination des particuliers.

Cette politique a mobilisé **4 113 463 € de crédits régionaux** entre 2016 et 2023.

Exemples d'opérations financées en zone rurale :

- **Réfection de toitures pour installations photovoltaïques de 2,4MWc – Provence Eco Energie – Subvention = 724 000 €**

Le projet concerne 7 bâtiments pour un total d'installation prévisionnelle d'une puissance conséquente de 2,4 MWc. La société PEE prévoit de mettre en œuvre la préparation de toitures pour une « grappe photovoltaïque » composée de 7 projets de taille et de natures différentes d'une puissance totale de 2.4 MWC. Les projets se situent dans les Bouches du Rhône et dans le Vaucluse : Projet SPTMI - Marine offshore/Bâtiment/Industrie (13015 Marseille, surface 2800 m², 475 kWc) ; Projet LTB – Préparateur Automobile (13440 CABANNES, surface 2500m², 443kWc) ; Projet MCPB - Matériaux Construction Bâtiment (84160 Puyvert, surface 960 m², 176 kWc) ; Projet France Food – Grossiste Fruits et Légumes (84300 Cavaillon, surface : 3000 m², 500 kWc) ; Projet Monier – Agriculteurs (surface : 1250 m², 210 kWc) Projet Meffre- Traiteur (84800 L'Isle-sur-la-Sorgue, surface : 3000 m², 500 kWc)

- **Travaux de géothermie sur les salles de la culture et des festivités – Commune de La Saulce – Subvention = 127 000 €**

La commune de la Saulce a réalisé une salle de la culture et des festivités qui a fait l'objet d'un soutien régional dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire. Au cours de l'opération, la commune, au vu de la crise énergétique, a décidé de modifier le mode de chauffage de la salle pour avoir recours à la géothermie permettant de rafraîchir la salle en saison chaude. La salle présente une surface de 300 m² environ.

- **Création d'un réseau de chaleur biomasse pour la commune de Bollène Vésubie– Subvention 111 533 €**

La commune de La Bollène Vésubie (06) a créé un réseau de chaleur en cœur de village, qui alimente une surface chauffée de 1900 m² au total :

- la mairie et l'agence postale communale (rez-de-chaussée de la mairie)
- le complexe Alain Margaritora, bâtiment de 3 étages qui comprend un office de tourisme/médiathèque, un cabinet médical et les ateliers des services techniques, une salle multimédia (150 personnes assises)
- l'hôtel Cassini (bâtiment communal)
- la piscine municipale ouverte en juillet/août et le bâtiment annexe comprenant un restaurant et les vestiaires.

L'installation de production au gaz obsolète a été remplacée par une chaufferie biomasse à plaquettes forestières permettant de maintenir un prix de chaleur renouvelable compétitif. Le passage au bois énergie permet une économie annuelle de fonctionnement de 6735 € TTC, et d'économiser 37 T d'émission de CO2 par an.

- **Chaufferie bois granulés pour l'alimentation de l'îlot Granon et bâtiments municipaux à Revest des Brousses – Subvention 31 851 €**

La Commune de Revest des Brousses a créé une chaufferie à granulés de bois de 42 kW en remplacement de plusieurs modes de chauffage sur l'îlot foncier central communal du village. Ce projet s'inscrit dans un projet plus vaste de réhabilitation d'un immeuble central dans le village qui comprend 2 logements et 1 commerce (agence postale communale + magasin de producteurs communal), la mairie, 1 salle multi activités enfance jeunesse, 1 ludothèque et 1 bibliothèque.

Les modes actuels de chauffage sont : électricité, gaz. Par rapport à un investissement de référence au gaz propane et au coût de fonctionnement de ce scénario de référence, la commune peut économiser 4 163 € TTC par an. Le temps de retour sur investissement du projet subventions déduites est de 6 ans.

Le projet permet d'éviter l'émission de 15 tonnes de CO2 par an.

- **Travaux d'extension du réseau de chaleur et renouvellement chaufferie bois de Puget-Théniers – Subvention 211 664 €**

La commune de Puget-Théniers dans les Alpes Maritimes a souhaité renouveler sa chaufferie bois, et étendre son réseau de chaleur pour alimenter le centre sportif, la piscine municipale et l'eau chaude sanitaire du centre hospitalier durant la saison estivale pour un montant de 893 875 € HT. Le réseau desservait déjà les 6 bâtiments de l'hôpital, la gendarmerie et ses 3 bâtiments de logements. L'opération globale permettra d'alimenter en tout 14 738 m².

Le projet permet une économie de 2113 MWh d'énergies fossiles, soit 613 tonnes de CO2 en moins par an.

Le passage au bois énergie contribue à une économie annuelle de fonctionnement de 123 279 € TTC.

Le temps de retour sur investissement est estimé à 2 ans.



PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES ESPACES NATURELS

Chiffres-clés

Provence-Alpes-Côte d'Azur est la région de France métropolitaine **la plus riche en termes d'espèces** : elle abrite **71,5% de la totalité des espèces** recensées en France métropolitaine.

On y trouve **9 parcs naturels régionaux, 7 réserves naturelles régionales, 4 parcs nationaux, 10 réserves naturelles nationales et plus de 120 sites Natura 2000.**

Les financements de la Région pour préserver la biodiversité entre 2016 et 2023 :

- **8 022 483 €** en soutien à l'ARBE
- **5 619 392 €** en faveur de la biodiversité terrestre
- **553 180 €** pour l'éducation à l'environnement et au développement durable
- **48 567 428 €** de cotisations aux 9 PNR
- **1 488 819 €** aux Réserves naturelles régionales
- **3 398 121 €** en faveur de la chasse
- **13 332 129 €** pour la biodiversité aquatique.

Messages clés

► **Rôle de la Région** : les Parcs naturels régionaux sont créés à l'initiative des Régions, dans le cadre de leur compétence en matière d'aménagement du territoire. Les Régions sont également compétentes pour le classement, l'organisation et la gestion des Réserves Naturelles Régionales et sont chefs de file des collectivités pour la protection de la biodiversité.

► **La préservation de la biodiversité** constitue l'un des principaux enjeux régionaux. La biodiversité est susceptible de réduire les impacts des risques naturels, notamment grâce aux **solutions fondées sur la nature**

► Elaboration d'une **Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB)**

La Région Provence Alpes-Côte d'Azur a développé depuis de nombreuses années des politiques fortes dans les domaines de la biodiversité et de la préservation des espaces naturels, renforcées dans ses Plans climat. Désormais engagée au côté de l'Etat pour une mise en œuvre opérationnelle de la planification écologique sur son territoire, la Région entend s'appuyer sur une **Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB)**, construite avec l'ensemble des acteurs, pour renforcer les objectifs de préservation et restauration de la biodiversité, de gestion durable des ressources et d'adaptation au changement climatique de cette nouvelle planification écologique. L'Acte I de la SRB a été adopté en 2023, soit la partie diagnostic, enjeux, objectifs. L'Acte II de cette stratégie sera élaboré en 2024, pour aboutir à un plan d'actions opérationnel.

Depuis 2022, **un cadre de financement unique** regroupant plusieurs dispositifs en trois thématiques a été adopté. Nombre des sujets abordés concernent les territoires ruraux :

- **La nature est notre alliée** : connaissance, continuités écologiques, préservation des espèces et des espaces, nature en centre urbain, santé, entreprendre avec la nature ;
- **La nature en héritage** : sensibilisation des citoyens prioritairement âgés de 15 à 30 ans, soutien à un réseau d'acteurs régionaux sur la transition écologique, découverte des Réserves et Parcs naturels régionaux ;
- **Les Réserves et les Parcs naturels régionaux** : gestion des Réserves naturelles, investigations, suivi des Parcs naturels régionaux, révision des chartes....

Les actions menées par la Région concernent :

► **L'Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement - ARBE**

La Région soutient chaque année l'Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement dont elle assure la présidence afin de généraliser au plus près du terrain les bonnes pratiques de préservation de la biodiversité et de l'eau. (...). Les Labels proposés par l'ARBE, dans le cadre de ces bonnes pratiques, concernent les territoires ruraux et urbains.

Cette agence, qui s'est transformée en Établissement Public de Coopération Environnementale (EPCE) au 1er juillet 2023, est à la fois :

- Une plateforme partenariale et collaborative qui permet de mettre en lien les partenaires sur les sujets de la biodiversité, de l'eau et de la transition écologique et de mutualiser des actions

- Un opérateur permettant de mobiliser les acteurs du territoire et mettre en œuvre des actions complémentaires à celles de ses membres dans une logique de démultiplication

En tant que membre de l'ARBE, la Région contribue par une cotisation annuelle (500 000 €) et un soutien à la mise en œuvre du programme d'action (1 M€).

► Les Parcs naturels régionaux

La région Sud compte neuf Parcs naturels régionaux : Camargue créé en 1970, Luberon et Queyras en 1977, Verdon en 1997, Alpilles en 2007, Préalpes d'Azur en 2012, Baronnies provençales en 2015, Sainte Baume en 2017 et Mont Ventoux en 2020. Ils représentent un tiers de la superficie régionale, plus de 350 communes et près de 500 000 habitants. Un projet de création de 10^{ème} Parc naturel régional est en réflexion sur le territoire des Maures, Estérel et Tanneron.

Ces territoires ruraux habités s'organisent autour d'un projet concerté de développement durable fondé sur la protection et la valorisation de leurs patrimoines. La charte est évaluée et renouvelée tous les quinze ans. Ils incarnent la diversité des richesses patrimoniales et paysagères de notre région. Ils ont vocation à protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social, culturel et paysagère, respectueuse de l'environnement.

En tant que membre des syndicats mixtes de gestion des Parcs naturels régionaux, la Région apporte des cotisations et contribue à la mise en œuvre de la charte via des subventions, dont le contrat de Parc (5 927 880,00 € depuis 2016).

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France apporte son soutien aux 58 Parcs au niveau national. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur renouvelle son adhésion chaque année. Entre 2016 et 2023, elle a ainsi cotisé à hauteur de 358 836 €.

► Les Réserves naturelles régionales

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a exprimé sa compétence régionale réglementaire par la création de 7 Réserves naturelles régionales (Poitevine-Regarde-venir, Pourra-Domaine du Ranquet, Ilon, Tour du Valat, Partias) et poursuit des investigations pour en créer de nouvelles. Les Réserves constituent aujourd'hui à la fois un vecteur de la stratégie régionale pour la biodiversité et un outil de valorisation des territoires.

La Région contribue à leur gestion (fonctionnement et investissement).

Avec les Réserves nationales, les Réserves régionales sont réunies au sein d'une association nationale, Réserves naturelles de France, à laquelle adhère la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (montant 2016-2023 : 60 000 €).

► Une chasse respectueuse de la biodiversité

La Région accompagne la Fédération régionale et les 6 Fédérations départementales des chasseurs dans leurs actions de protection et de valorisation de la faune et des habitats. L'objectif de la Région est de mieux harmoniser usages et gestion de la nature dans l'intérêt des milieux naturels, des populations locales et des continuités écologiques.

► Des milieux et une biodiversité aquatiques préservées

La Région soutient les actions visant à restaurer le fonctionnement naturel des rivières et des zones humides, en supprimant les obstacles à la continuité piscicole, en améliorant la morphologie, en redonnant de l'espace de divagation aux cours d'eau, en recréant des habitats favorables à la biodiversité (ripisylves, mares, bras secondaires, adous² ...),

Exemples d'opérations financées en zone rurale :

- ➡ Extension, en 2022, de la **Réserve existante de Daluis** dans les Alpes-Maritimes
- ➡ En 2023, six des neuf Parcs se sont engagés dans une **démarche de révision de charte** pour le renouvellement de leur label : les Alpilles, le Verdon, le Luberon, le Queyras, la Camargue, les Préalpes

d'Azur. Le Parc des Alpilles a vu, au terme de sa procédure de révision, son label renouvelé pour une période de 15 ans.

➤ La Région conduit une **étude d'opportunité et de faisabilité** pour la création d'un 10ème Parc Naturel Régional sur le territoire des massifs des Maures, de l'Estérel et du Tanneron.

➤ Un travail juridique sur des **projets de réglementation** pour trois projets de réserve naturelle régionale a été entamé : Marais de Raphèle-lès-Arles, Combe de l'Ermitage - Escampeaux et Baronnies Orientales.

➤ La Région accompagne le projet porté par le PNR des Baronnies Provençales sur l'identification d'une **trame de vieux bois** à l'échelle de son territoire.

➤ La procédure d'enquête publique sur le **classement du périmètre de protection de la RNR des Gorges de Daluis** (1 887 ha autour des 1 082 ha de réserve) se poursuit. La procédure devrait arriver à terme en 2024.

➤ Un premier **corridor climatique** entre le massif des Calanques et le plateau de Valensole a été identifié et analysé pour permettre le déploiement d'un programme d'actions visant à l'adaptation des espèces au changement climatique (maîtrise d'œuvre LPO avec financement Région)

➤ La Région soutient trois **centres de soins pour la faune sauvage** (Pont de Gau aux Saintes Maries de la mer, Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage à Buoux, Centre de soin de la faune sauvage à Carnoules)

➤ **Visite de lycéens** dans les Parcs naturels régionaux

➤ **Une Equipe saisonnière de prévention et de surveillance** des espaces naturels littoraux de Camargue est financée au PNR de Camargue.

➤ La Région soutient chaque année **l'Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement** dont elle assure la présidence afin de généraliser sur le territoire les bonnes pratiques de préservation de la biodiversité et de l'eau (biodivtour, label TER durable)

➤ **Plantation d'arbres en ville** (Gréoux les bains, Peyruis, Crots, Briançon, Manosque, Sisteron, Embrun, Forcalquier, Chorges, Baratier, Gap, Lettret, Néoules, Barjols, Cotignac, Aups, le Val, Saint Zacharie, ...)

➤ **Remobilisation des sédiments et élargissement de l'espace de mobilité** des cours d'eau (Drac, Bléone, Lez ...)

➤ **Plantation d'arbres en bord de rivière** (Calavon, Sorgue, Réal Collobrier, Cauron, Durance ...)

➤ **Rétablissement de la continuité piscicole et sédimentaire** (Sorgue, Var, Bévéra, Argens, Estoublaisse, Verdon, Buëch, Lez ...)

➤ **Elaboration et mise en œuvre de plans de gestion stratégiques de zones humides** (Asse, Calavon, Largue, Verdon, Bléone ...)

➤ **Opérations d'éradication d'espèces exotiques envahissantes** comme la jussie, la berce du caucase, la renouée du japon (Luye, Verdon, Eze, Durance ...)

➤ **Plans de gestion ou travaux visant à favoriser certaines espèces emblématiques** comme l'Apron du Rhône, la tortue Cistude, le Castor d'Europe (Durance, Asse ...)

➤ **Etudes de définition des espaces de bon fonctionnement** des cours d'eau en vue de leur inscription dans les documents d'urbanisme (Nartuby, Gapeau ...)



SOUTENIR L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET L'ENTREPRENEURIAT DANS LES TERRITOIRES

Chiffres-clés

Pour les départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes :

- 3 500 petites entreprises accompagnées, de la création jusqu'à la transmission, dans le cadre de « Mon projet d'entreprise » et 13.4 M€ de financement pour l'économie de proximité
- 200 artisans et commerçants soutenus directement par la Région pour réaliser leur projet d'investissement
- Pres 1650 entreprises soutenues via des dispositifs d'urgence ces dernières années pour un budget de 6.3 M€
- 235 entreprises de toutes tailles financées au travers d'outils généralistes ou dédiés à la reprise transmission, pour 57,1 M€

Messages clés

- ▶ **Des territoires ruraux sur-représentés dans les aides économiques** par rapport à leur poids (environ 5.6 % - en nombre d'entreprises actives – données DREETS 2020) mettant en lumière la proximité et l'ancrage local des réseaux d'accompagnement
- ▶ **Des territoires actifs** en termes de revitalisation des centres-villes et d'économie de proximité, **notamment sur l'artisanat commerce**
- ▶ **Des territoires accompagnés** dans le développement et la croissance économique à **tous les stades de vie et tous type de projets**

Dans les **Alpes de Haute Provence et les Hautes Alpes** :

- Sur la **politique d'appui à l'entrepreneuriat**, la Région a soutenu les parcours d'accompagnement et de financement, de la création jusqu'à la transmission, de près **3 300 entrepreneurs depuis 2016** (et jusqu'en 2022) dans le cadre de « Mon projet d'entreprise » (près de 15 % des volumes régionaux). **Environ 13,4 M€** auront permis de financer des TPE (en prêt, garantie et prise de participation)
- 54 entreprises ont été soutenues pour progresser en matière **de transition écologique**, dans le cadre du programme CEDRE
- Près de **200 artisans et commerçants** ont été directement aidés par la Région sur leur projet d'investissement (13.6 % des aides allouées au niveau régional) pour un montant de 1,12 M€. Au-delà des aides directes, la Région a soutenu des opérations d'animation commerciale et de revitalisation des centres-villes avec le dispositif « zéro rideau fermé ». Les démarches d'implantation de commerce « Mon projet de boutique » (et avant « Boutique à l'essai ») ont concerné de nombreuses communes sur les départements alpins, comme dernièrement Volonne et Saint Bonnet en Champsaur. Enfin, les collectivités de Digne-les-Bains, Gap, Sisteronais-Buech, Alpes Provence Verdon, Serre-Ponçon, Pays des Ecrins se sont aussi engagées sur le déploiement des opérations éco-défis, avec le soutien de la Région et de l'ADEME.
- En cas de situation d'urgence, la Région déploie des aides aux entreprises impactées. Pendant la crise Covid, lors d'intempéries, à l'occasion des mouvements sociaux (notamment gilets jaunes) ou plus récemment lors de la flambée des prix de l'énergie.
- Sur les dispositifs qui concernent l'ensemble de la région, **près de 1300 entreprises ont été aidées (environ 10 % du volume global alors que les territoires ruraux représentent environ 5 % des entreprises régionales) pour un budget estimé de 3.8 M€**. Certains dispositifs concernent plus précisément des territoires ruraux, particulièrement ceux faisant suite à la tempête Alex en 2020.

Après la phase d'urgence, où la Région avait apporté **une aide de 2 M€ à 319 entreprises**, un fonds d'appui a été mis en place en février 2022 pour favoriser la reprise de l'activité économique des entreprises impactées. 33 entreprises ont été aidées pour un montant total de 510 K€.

- Les outils permettant de financer l'innovation, tels que le PIA, le PRI ou le FUI, ont permis d'accompagner 6 entreprises pour 1,3 M€.
- Les outils massifiés de **garantie bancaire**, en faveur de l'économie résidentielle, ont quant à eux permis le financement de 172 projets, pour **39,4 M€, soit près de 22% de la totalité de l'intervention**. Ces outils ont notamment été mobilisés pendant la crise COVID, avec un taux d'intervention augmenté exceptionnellement à 80 % sur la période.
- La société RSI a participé au développement de **22 projets pour 5 M€ sur ces deux départements**. Il s'agit principalement d'une intervention sous forme de primes de participation en capital, pour 3,2M€, et de 1,8M€ pour des prêts participatifs

Exemples d'opérations financées en zone rurale :

➡ **L'entreprise Acanthis**, implantée à Lardier-et-Valença (05) et fabricant d'extraits de plantes et d'ingrédients biologiques a intégré le dispositif CEDRE en octobre 2018.

La Région soutient l'entreprise, à hauteur de 95 k€, à investir dans une station d'épuration à base de bambous.

➡ **Avec l'opération « Mon projet de boutique »** financée par la Région et BPI, **la commune de Volonne** a été aidée à implanter un salon de manucure dans son centre-ville en fin d'année 2023. L'objectif est que **200 boutiques soient implantées, en région et notamment en zone rurale, dans les centres-villes** de communes confrontées à des problématiques de vacance commerciale.



PRESERVATION DES ESPACES FORESTIERS ET SOUTIEN A L'AGRICULTURE ET A L'HYDRAULIQUE AGRICOLE

Chiffres-clés

Agriculture :

- **Plus de 135 M€ d'aide régionale à l'agriculture** entre 2016 et 2023 dont **près de 40 M€ de soutien en faveur de l'hydraulique agricole et du maintien et développement des ouvrages SCP.**
- **Un budget de 234,7 millions d'euros de Feader** sur 2016-2023
- Plus de **13 000 projets soutenus** au titre du FEADER sur la période 2014-2022
- La part des surfaces agricoles cultivées en Bio doublée entre 2016 et 2022 (36% de la SAU en 2022)
- 9480 élèves dans l'enseignement agricole en 2022 (+44% depuis 2016)
- 42 % des exploitations commercialisent en circuit court (30 % en 2010)

Forêt :

- La forêt couvre 51% du territoire régional
- **48.9 millions d'euros consacrés à la forêt** depuis 2016 (50 % pour le développement et le soutien de la filière forêt bois et énergie bois et 50 % pour la prévention et gestion des incendies de forêts).
- **220 Gardes Régionaux Forestiers** déployés sur 18 collectivités du territoire régional du 1er juin au 15 septembre 2023
- 37 % des bois récoltés sont certifiés en 2021 contre 28,5% en 2016

Messages clés

► Une **stratégie agricole régionale** qui s'articule autour de cinq grands objectifs :

- Structurer les filières pour augmenter la valorisation des productions
- Augmenter le potentiel productif : saisir les opportunités des marchés aval et renouveler les générations d'agriculteurs
- Rendre notre agriculture résiliente au changement climatique avec en particulier une politique forte en matière d'hydraulique agricole
- Assurer la transition environnementale de nos exploitations
- Accompagner les changements de comportement d'achat pour assurer la rémunération des producteurs

► **Un Plan ambitieux « Guerre du feu »** afin de mettre en œuvre des actions concrètes et participer activement à l'action collective pour préserver les forêts régionales menacées par le risque incendie.

► **Une stratégie régionale en faveur de la gestion patrimoniale forestière** complétée par des financements privés dans le cadre du fonds RESPIR

AGRICULTURE :

Les activités agricoles et pastorales contribuent à la richesse du patrimoine paysager et à la vitalité des territoires ruraux au travers des multiples emplois directs et indirects qu'ils génèrent associés à une répartition des entreprises qui constituent un maillage dynamique favorable à l'implantation d'autres activités. Mais l'agriculture régionale doit faire face à trois grands défis. Directement impactée par les conséquences du changement climatique, elle doit s'y adapter et renforcer sa résilience. La Région a ainsi accompagné **la transition environnementale de l'agriculture** au travers de programmes de recherche-expérimentation et d'innovation, de la modernisation des outils de productions et en particulier des modes d'irrigation durable, souvent au prix d'investissements importants. **En particulier, la Région s'appuie sur sa concession d'aménagement régional de la Société du Canal de Provence pour avoir un plan d'investissement ambitieux dans les zones rurales avec entre autres l'aménagement du Plateau de Valensole et des extensions de réseaux dans le Var.**

L'agriculture régionale doit d'autre part se mettre en capacité de **répondre à la demande sociétale d'une performance environnementale plus élevée**, tout en renforçant la structuration des filières qui reste malheureusement une des plus faibles de France à ce jour. Cet objectif a été mis en œuvre grâce à l'appui au développement de l'agriculture Biologique et aux démarches de certification Haute Valeur environnementale, au développement des Signes Officiels de Qualité et depuis 2023 à la création d'un label 100% Valeurs du SUD.

Enfin, le coût élevé du foncier et l'enjeu du renouvellement des générations rendent ces objectifs plus difficiles encore à atteindre. Ainsi, grâce à son soutien à la formation centré sur les investissements des

Lycées agricoles, à l'accompagnement des porteurs de projet via du conseil individuel renforcé depuis 2019 par un partenariat avec les chambres d'agriculture, **la politique régionale a permis l'installation de nouvelles générations d'agriculteurs en favorisant, notamment, l'accès à la terre**. Depuis 2018 un outil financier Prêt d'Honneur, pour les porteurs de projet de plus de 40 ans, inéligibles par leur âge à la Dotation Jeunes Agriculteurs de la PAC, permet d'accompagner davantage de candidats à l'installation et de répondre aux évolutions sociétales. De nouveaux dispositifs ont également été déployés notamment **pour améliorer les conditions de vie des agriculteurs**, favoriser la connaissance du métier d'agriculteur en créant un réseau de fermes ambassadrices pour accueillir des classes de lycées et les sensibiliser au métier d'exploitant agricole.

Les activités pastorales occupent une importance particulière dans le paysage économique, environnemental, paysager et social des territoires ruraux de Provence Alpes-Côte-d'Azur.

Les axes d'intervention ont permis de répondre aux attentes **des éleveurs pastoraux** dans un contexte rendu encore plus difficile du fait de la réapparition des loups. Une série d'actions ont été mises en œuvre pour rendre l'exercice de ce métier moins pénible tant physiquement que juridiquement.

FORET :

Si l'activité agricole structure les territoires, la forêt est partout présente et occupe 51 % du territoire régional.

Soutenir les travaux de sylviculture, la récolte de bois, et la gestion durable de la forêt permet de protéger ce patrimoine forestier. Les travaux relatifs à l'élaboration du Plan régional Forêt / Bois et du Schéma régional biomasse ont montré les carences en matière de gestion forestière et une trop faible mobilisation du bois sur le territoire régional avec pour conséquence une croissance anarchique de la forêt et une forte augmentation du risque incendie. Chaque été, le bilan des incendies est très lourd pour la forêt régionale et pour les territoires impactés en termes écologique, paysager, économique et social. Après les incendies dévastateurs de 2016 et 2017, la Région a adopté en mars 2018 un plan ambitieux dit « guerre du feu » afin de mettre en œuvre des actions concrètes et participer activement à l'action collective pour préserver les forêts régionales menacées par le risque incendie. Ce plan est composé de 17 priorités articulées autour de trois grands principes : Prévenir, Combattre et Reconstruire.

La politique régionale en faveur de l'agriculture et de la Forêt mobilise de nombreux leviers de financement : fonds propres, fonds FEADER, outils financiers ou fond privés.

Exemples d'opérations financées en zone rurale :

- Création d'une miellerie (05) – 50 000 €
- Programme régional annuel de maîtrise des dangers sanitaires en élevages – Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire Provence-Alpes-Côte d'Azur – 159 000 €
- Diagnostic pastoral sur l'alpage des Eudits, commune de saint Chaffrey (05) – 8500€
- Travaux d'aménagement et de mise aux normes de la Maison Familiale et Rurale de BLEONE DURANCE (05) - 423 000 €
- Opération « Préservation et valorisation du foncier agricole sur le territoire de l'IGP du Citron de Menton » portée par la Communauté d'Agglomération Riviera Française - Montant total de l'opération : 170 945,44 €
- Programme d'expérimentation régionale pomme et poire – Station d'expérimentation de la Pugère (13) – 226 000€
- Création d'un réseau de chaleur biomasse à saint André les Alpes - financement 274 000 €
- Reboisement pour restaurer un puits de carbone forestier par l'association de gestion forestière Lure 2050 (04) avec un financement de 220 000 €
- Plantation en forêt communale des Rougieres (Carros 06) – financement de 44 000 €
- Extension des réseaux hydrauliques du Thor dans la Vallée du Jabron – Montant total 3 560 000 €



UN TOURISME DURABLE ET RESILIENT

Chiffres-clés

○ Soutien aux plans d'actions régionaux des acteurs "institutionnels" (Comité Régional du Tourisme,

Messages clés

▶ Avancées majeures sur la période :
- 3 marques monde reconnues

Fédérations Régionale des Offices de Tourisme, Fédération Régionale de l'Hôtellerie de Plein Air, UMIH, UNAT, Vélo Loisir Provence, CERET, VPA)

On estime que les zones rurales bénéficient de 40 % environ de ces budgets, soit 21 850 000 €

○ Subventions aux porteurs de projets dans les territoires ruraux : **16,32 M€.**

○ Deux autres dispositifs d'aide sont à prendre en compte hors demandes de subvention :

- **Chèques vacances** (crise covid) : 3 716 000 € distribués aux habitants des zones rurales (100 % 04 et 05, 40 % autres départements)
- **Reaction** – reprise des acteurs du Tourisme par l'innovation et l'optimisation numérique : 673 000 € accordés aux établissements hôteliers ou restaurants des territoires ruraux pour une aide en investissement permettant la vente en ligne, la gestion relations clients, la digitalisation des serrures, etc.

- 3 contrats de filière ciblant plus particulièrement les territoires ruraux : Vélo, Ecotourisme et tourisme de savoir-faire

- 4 destinations touristiques infrarégionales créées et 20 offices de tourisme intercommunaux aidés pour leur stratégie marketing et numérique

- Un système d'informations harmonisé grâce à APIDAE sur 100 % du territoire touristiques

- L'accompagnement des sites à la gestion des flux et à la mise en tourisme

▶ Le secteur du tourisme s'est fortement structuré, mobilisé, professionnalisé et renforcé grâce à véritable travail collectif.

▶ Après la crise sanitaire, le **Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2023-2028** a été élaboré dans l'intention d'accompagner l'économie touristique vers un tourisme plus responsable, tout en apportant, le soutien nécessaire à ses acteurs économiques face aux perturbations constantes qu'ils rencontrent.

Le plan de croissance de l'économie touristique 2017-2022 avait pour objectif d'amener Provence-Alpes-Côte d'Azur dans la nouvelle ère du développement touristique à travers trois axes stratégiques : renouveler l'attractivité des destinations, renforcer la compétitivité de l'offre et des entreprises, innover et répondre aux défis de demain. Une dizaine de dispositifs ont pu être élaborés et 62 chantiers entrepris.

Concomitamment, la Région, à la fois chef de file en matière économique et ensemble de la compétence tourisme à l'échelle régionale, joue un rôle déterminant pour impulser et nouer des partenariats stratégiques et des démarches proactives avec les autres collectivités compétences et des actions en matière de tourisme.

Plus de 600 entreprises labellisées "valeurs parcs ou esprit parc"

Le premier forum de l'écotourisme organisé en 2023 a réuni plus de 300 professionnels.

Exemples d'opérations financées en zone rurale :

➡ **Mise en tourisme de l'itinéraire Euro méditerranée à vélo**, dans le cadre d'une convention avec 26 partenaires dont la région est coordonnatrice.

➡ **Accompagnement à l'équipement en bornes de recharge pour voitures électriques ou en labellisation clé verte.**

➡ **L'Appel à Projets « Sites touristiques exemplaires »** vise à identifier et aider des opérations d'amélioration de l'expérience client de sites emblématiques forts, ou à fort potentiel de développement, ainsi que des projets de pilotage numérique des flux touristiques, dans l'optique de favoriser un développement pérenne de ces sites mais également d'optimiser les conditions d'accueil et d'information des visiteurs.

Dans ce cadre, la **commune de Névache** a été financée à hauteur de 62 272 euros pour un **projet d'aménagements relatif à l'accueil des visiteurs sur les sites classés de la Clarée et de la Vallée Etroite.**

Il s'agit d'aménagements de gestion des flux (logiciel de gestion des abonnés, éco-compteurs), de la construction d'une structure à Laval (terminus de la navette - abri, toilettes, panneaux d'information), d'aménagements dans les deux vallées (places à feu, toilettes, signalétique, mise en défens), de la réalisation d'une exposition extérieure et de panneaux d'information.

Soutien à l'hébergement touristique :

➡ **L'hôtel « Les chalets du Villard »**, situé à Saint Véran dans le parc naturel régional du Queyras, pour son projet de rénovation d'un bâtiment situé sur le domaine pour : augmenter de 30 % la capacité d'accueil, réaliser une chambre pour les personnes à mobilité réduite et réaliser des travaux d'amélioration environnementale (changement de toutes les huisseries en nouvelles ouvertures dans le respect des bâtiments de France). **Subvention de 110 000 €.**

➡ **Le gîte de groupe le Jas de Péguier** situé à Châteauneuf Val Saint Donat, au pied de la Montagne de Lure dans les Alpes de Haute Provence.

Projet de travaux de rénovation, afin de proposer de nouveaux espaces pour de nouveaux services destinés à une cible de professionnels (séminaires).

Réalisation de travaux limitant l'impact environnemental : Installation d'une citerne de 100 m3 pour récupérer les eaux de pluie pour alimenter notamment la piscine, arrêt de l'alimentation en fioul, au profit de 3 pompes à chaleurs air-eau pour alimenter en chauffage et en eau chaude, changement de menuiseries et rénovation d'une véranda pour accueillir des séminaires. **Subvention de 91 600 €.**

INVESTour2, pour les entreprises du tourisme (prêt participatif) :

➡ **La ferme HI Bride, domaine agritouristique** de chambres d'hôtes haut de gamme est située à Villelaure
Réalisation d'aménagements : un hangar pour les activités événementielles, l'aménagement de cabanes en bois pour augmenter le nombre de chambres et installer des panneaux photovoltaïques.

Un prêt de 230 000 € a été accordé.



PRESERVER LA SANTE DE CHACUN(E)

Chiffres-clés

- Depuis 2011 **baisse de 14 % de l'effectif total de médecins généralistes** en région : le Vaucluse (- 21 %) est le département le plus touché, les Hautes-Alpes (- 8 %) et le Var (- 9 %) sont les départements les moins impactés.
- **Plus d'un tiers (37,3 %) des médecins généralistes** en exercice dans la région en 2021, **à plus de 60 ans** (France : 32,4 %).
- 6 087 médecins spécialistes libéraux en exercice, **50 % de l'offre concentrée** dans 4 communes : Marseille, Nice, Aix-en-Provence et Toulon.
- **8 % de la population régionale réside à plus de 30 mn du service d'urgences le plus proche.**
- Les **territoires considérés en désertification médicale**, zones d'intervention prioritaire (ZIP) et zones d'action complémentaire (ZAC), **concernent 56 % de la population régionale** (contre 40,7 % en 2018), soit 2 800 000 habitants.

Messages clés

- ▶ L'exécutif régional a fait de la lutte contre les déserts médicaux et de l'accès aux soins de proximité, une priorité de sa politique régionale de santé.
- ▶ Depuis 2019, les aides et les outils de la Région en faveur de l'aménagement solidaire des territoires en matière d'accès aux soins sont regroupés dans le Kit Lutte contre les déserts médicaux.

MAISONS REGIONALES DE SANTE

Soutenir l'installation et le regroupement de professionnels de santé dans des structures d'exercice coordonné, relevant d'initiatives concertées entre professionnels de santé et associant autant que possible les collectivités territoriales.

Entre 2016 et 2023, 86 maisons de santé financées pour un montant de 12 476 282 €

TELEMEDECINE

Permettre aux professionnels de santé de premiers recours, particulièrement dans les territoires isolés, de disposer d'équipements médicaux et informatiques performants, et de systèmes d'informations permettant une meilleure coordination de leurs interventions. Faciliter l'accès aux soins dans les territoires en désertification médicale.

Plus d'une vingtaine de projets pour un montant total de près d'1 M€.

INSTALLATION DE MEDECINS

Soutenir les primo-installations et les installations de médecins généralistes dans les zones sous-denses en matière d'offre médicale

Entre 2016 et 2023, 27 médecins généralistes soutenus dans leur installation pour un montant total de 623 433 €.

BOURSES D'INTERNES

Faire découvrir, aux futurs médecins généralistes, l'exercice professionnel dans les zones rurales et alpines de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, souvent éloignées ou isolées, où l'offre de soins est fragile, en leur proposant une aide à l'hébergement et aux transports sous forme de bourse de stage.

215 bourses de stage aux internes inscrits en diplôme d'études spécialisées de médecine générale pour un montant de total de 550 800 €.

Exemples d'opérations financées en zone rurale :

➡ **La maison de santé de Volonne**, dans les Alpes-de-Haute-Provence, a été financée par la Région à hauteur de 200 000€ en 2016. Elle a ouvert en 2019 et accueille une vingtaine de professionnels de santé : 3 médecins généralistes, 8 infirmières dont 1 infirmière Asalée, 1 masseur- kinésithérapeute, 2 sage-femmes, 2 psychologues, 2 orthophonistes, 1 podologue, 1 diététicienne, 2 médecins spécialistes en orthopédie et anesthésie proposant des consultations avancées et 1 assistant médical. Fort de son succès la maison de santé va s'agrandir avec la réalisation en cours d'une extension, également co-financée par la Région à hauteur de 146 390 € en 2021.

➡ **La Maison de santé de la Salle-les-Alpes**, dans les Hautes-Alpes, a été financée en 2022 à hauteur de 333 840 €. Elle a ouvert ses portes en février 2024 et sera inaugurée au mois d'avril, et accueille 3 médecins, 4 infirmiers et 2 masseurs-kinésithérapeutes.

➡ **La maison de santé de Solliès-Pont** dans le Var a été soutenue par la région à hauteur de 250 000 € en 2021. La maison de santé accueille une équipe pluriprofessionnelle composée de trois médecins généralistes, un ophtalmologue, deux cardiologues, un rhumatologue, un angiologue, une sage-femme, deux infirmières libérales, une diététicienne, un ergothérapeute et une coordinatrice. Elle va être inaugurée le 17 février 2024.

➡ **En 2022, un médecin a été soutenu** à hauteur de 5 537 € pour son installation dans la commune de Mazan dans le Vaucluse, commune classée en Zone d'intervention prioritaire par l'Agence régionale de santé.



GESTION DES RISQUES NATURELS

Chiffres-clés

- La totalité de ses 946 communes confrontées à au moins un des cinq risques naturels majeurs présents en métropole (les inondations, les mouvements de terrain, les séismes, les avalanches et les incendies de forêts).
- Environ 15% des communes sont soumises à la totalité des 5 aléas et 67% des communes soumises à 4 aléas. 93 % des communes est soumise au risque inondation.
- Sur les vingt dernières années, près de 85 % des communes de la région ont fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Les financements de la Région sur les territoires ruraux entre 2016 et 2023

- 314 dossiers et **54 529 570 €**
- Une solidarité post catastrophe naturelle auprès des communes avec 42 dossiers suite aux inondations de 2019 soit un montant d'aides régionales de **1 390 803 €** et 21 dossiers votés suite à la tempête Alex pour un montant d'aides régionales de **2 718 240 €**

Soit un total de 58 638 613 €

Messages clés

- Toutes les perspectives le confirment, les régions méditerranéennes, déjà impactées par le changement climatique, le seront encore plus fortement à l'avenir.
- La Région a mis en œuvre depuis de nombreuses années une **politique volontariste** de prise en compte des risques naturels majeurs
- La Région anime depuis 2018 un **Comité régional** de concertation des risques naturels et a piloté la réalisation d'un **Livre blanc** sur les risques naturels
- Une **nouvelle stratégie régionale** sur les risques naturels a été adoptée en assemblée plénière le 25 février 2022.
- Une **forte solidarité aux territoires de montagne**, particulièrement vulnérables et nécessitant une approche globale multirisques avec le financement d'une gestion intégrée des risques naturels
- Le **SRADDET** fixe comme objectif (objectif 10) « d'améliorer la résilience du territoire face aux risques et au changement climatique ».
- La Région a créé en juin 2022 le « **Fonds d'adaptation au réchauffement climatique** » qui vise à mettre en œuvre la solidarité régionale vis-à-vis des territoires et des acteurs économiques victimes des catastrophes naturelles
- Un **observatoire régional** les risques majeurs : <https://observatoire-regional-risques-paca.fr/>

Toutes les perspectives le confirment, les régions méditerranéennes, déjà impactées par le changement climatique, le seront encore plus fortement à l'avenir. Pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les impacts sur l'augmentation des phénomènes extrêmes et les risques naturels constituent des enjeux majeurs à relever pour préserver son territoire, poursuivre son développement et atténuer les conséquences économiques et sociales liées à la récurrence des catastrophes naturelles.

La Région, en déclinaison de ses compétences en matière de développement économique et touristique, d'aménagement du territoire, et de chef de filât biodiversité, a fait le choix de développer une politique régionale des risques naturels pour accompagner les territoires dans leur adaptation au changement climatique et à la gestion des risques naturels.

Elle anime depuis 2018 un Comité régional de concertation des risques naturels, a piloté la réalisation d'un Livre blanc sur les risques naturels et intégré un volet « des risques anticipés » au Plan climat « Gardons une COP d'avance ». Elle mène cette action de manière volontariste, en complément des compétences de l'Etat et des compétences obligatoires des EPCI qui sont en charge notamment de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

Au titre du volet inondation du CPIER Plan Rhône, la Région finance des actions sur la réduction de la vulnérabilité et la culture du risque ainsi que le programme de sécurisation des ouvrages de protection porté par le SYMADREM et consistant, à l'horizon 2030, à disposer d'un système d'endiguement fluvial entièrement sécurisé pour la crue millénaire.

Afin de s'adapter aux nouveaux défis climatiques, une nouvelle stratégie régionale des risques a été adoptée en février 2022.

Elle se décline selon deux cadres d'intervention : un cadre d'intervention risques naturels (inondations, séisme et mouvements de terrain) et un cadre d'intervention multirisques montagne afin d'afficher une forte solidarité aux territoires de montagne, particulièrement vulnérables et nécessitant une approche globale multirisques.

D'une politique de financement fondée sur une « résistance aux risques » et la création d'ouvrages de protection la nouvelle politique régionale souhaite développer une meilleure « résilience aux risques des territoires », en soutenant l'évolution des stratégies locales dans l'intégration du « vivre avec le risque » en recentrant le soutien régional sur les actions visant l'amélioration de la connaissance, le développement des systèmes de prévision et d'alerte, le renforcement de la culture du risque et la prise en compte des risques dans les outils de planification.

Exemples d'opérations financées en zone rurale :

La Gestion intégrée Risques Naturels en montagne

La Région soutient les programmes « Gestion Intégrée des Risques Naturels » (GIRN), initiés en partenariat avec la Région AURA et l'Etat. Au travers du dispositif GIRN sont financés des moyens d'ingénierie locale indispensables aux petites collectivités de montagne (animation, études techniques...) et depuis 2023 peut être financé de l'investissement. Ces démarches territoriales sont financées via les crédits Région contractualisés dans la CIMA et le FEDER. Depuis 2016, la Région a accompagné **10 territoires de montagne pour un montant de près de 2M €**.

Expérimentation d'une Garde régionale montagne. A travers l'octroi de financements par la Région, l'objectif est d'accompagner les territoires candidats dans le recrutement de personnels saisonniers (période hivernale et printanière) en charge de sensibiliser les pratiquants aux risques naturels en montagne : skieurs en stations, randonneurs à skis ou raquettes, promeneurs, etc. L'intérêt et la plus-value de la démarche sont de pouvoir agir directement auprès des populations cibles et de porter un message propre au contexte géographique local et aux conditions météorologiques du moment. La localisation des interventions et la nature des messages à diffuser sont élaborées en coordination avec le responsable de la Gestion Intégrée des Risques Naturels sur le territoire. Pour la saison hivernale 2022-2023, le Parc naturel régional du Queyras a été site pilote. Ce projet est réitéré pour la saison 2023-2024 avec des financements de la Région et du FEDER.

Soutien au Plan Rhône

Au titre du volet inondation du **CPIER Plan Rhône** (programme budgétaire R501), la Région finance des actions sur la réduction de la vulnérabilité et la culture du risque ainsi que le programme de sécurisation des ouvrages de protection porté par le SYMADREM et consistant, à l'horizon 2030, à disposer d'un système d'endiguement fluvial entièrement sécurisé pour la crue millénaire. Entre 2016 et 2023, près de 29 M€ ont été votés par la Région à ce titre

SMIAGE – Tempête ALEX

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française a été fortement touchée suite au passage de la Tempête Alex le 2 octobre 2020. Les crues générées ont causé de nombreux dégâts sur les communes de Breil sur Roya, Fontan, Tende, la Brigue et Saorge. La compétence GEMAPI dont relèvent les travaux nécessaires ont été délégués au SMIAGE Maralpin qui a entrepris de nombreux travaux pour permettre de rétablir la capacité hydraulique des cours d'eau et vallons du territoire, de réparer les digues endommagées, de conforter les berges, de réparer/créer des passages à gué. Montant voté Région 5 M€.

Commune de Clans – Tempête ALEX

La commune de Clans a subi des dégâts importants suite au passage de la tempête Alex. La tempête a notamment emporté 8 km de « la route de la forêt » ainsi qu'une dizaine d'ouvrages d'art situés sur ce secteur. Cette route communale dessert le massif forestier de Clans composé pour une grande partie de la forêt communale de Clans (1197 ha) et de la forêt domaniale de Clans (395 ha). Cette forêt exploitée (coupes de bois, pâturages) n'était plus accessible et représentait un danger pour la commune (les cuves de Défense des Forêts contre les incendies ne peuvent plus être réapprovisionnées). Les pistes DFCl n'étaient plus accessibles ni aucune piste carrossable. C'est également une forêt très fréquentée pour les activités de loisirs. Montant voté Région : 400 000 €.



CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION

Chiffres-clés

- Sur la période 2016-2020 : **271,19 M€** pour l'espace rural (hors transports)
- Sur la période 2021-2023 : **261 dossiers** liés à la ruralité ont été votés pour un total de subvention de **42,46 M€**
- 22 % des opérations** votées dans le cadre du contrat sont **localisées en zone rurale**
- Répartition par département :
 - 60 dossiers dans les Alpes de Haute Provence
 - 73 dossiers dans les Hautes Alpes
 - 22 dans les Alpes Maritimes
 - 6 dans les Bouches du Rhône
 - 67 dans le Var
 - 33 dans le Vaucluse

Messages clés

- ▶ Une prise en compte croissante de la ruralité dans les priorités du CPER
- ▶ Intervention du CPER 2021-2027 pour améliorer la qualité de vie des territoires ruraux et soutenir les projets de transition des territoires

○ Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 : Une prise en compte des spécificités des territoires ruraux

Si toutes les priorités inscrites au CPER peuvent s'adresser à la ruralité, le volet « développement solidaire des territoires » (priorité V) lui est particulièrement dédié. Ce volet territorial est constitué pour une importante partie des Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial (CRET) mais aussi d'autres mesures qui prennent en compte prioritairement ou majoritairement la ruralité : amélioration de l'offre de services, ingénierie territoriale, offre de santé de proximité.

D'autres opérations relevant des priorités III « Accessibilité multimodale et IV « Transition écologique et énergétique » concernent des territoires ruraux. A titre d'illustration, dans le domaine des transports : le Pôle d'échange multimodal de Gap ou encore la Voie verte du Val de Durance. En matière de transition écologique et énergétique, ont été financées des opérations de prévention des risques (66 opérations en 2019) et de préservation de la biodiversité (171 opérations en 2019).

○ Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 :



La ruralité est prise en compte dans la quasi-totalité des priorités mais essentiellement dans les 3 priorités suivantes :

Priorité 1 : Adaptation du territoire à la transition climatique, énergétique et environnementale

L'objectif est de renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional en prenant les mesures nécessaires à l'adaptation aux changements climatiques et à la préservation de notre biodiversité.

Il s'agit pour cela de :

- Concilier attractivité et aménagement durable du territoire ;
- Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource ;
- Maîtriser la consommation de l'espace, reconquérir la maîtrise du foncier régional et restaurer les continuités écologiques.

L'ambition de cette priorité est d'atteindre une nouvelle qualité de vie pour nos concitoyens et nos territoires urbains, ruraux, montagnards, littoraux et marins.

Exemples de projets soutenus :

- Le projet d'aménagement de protection contre les crues du torrent Chagnon (05) : 24 000 €
- L'installation d'une chaufferie à bois déchiquetée à Allos (04) : 210 271 €
- L'extension du réseau de chaleur à Puget-Théniers (06) : 211 664 €
- La mise en place du Tri à la source et de la valorisation des biodéchets à Tourrettes (83) : 34 052 €
- Le projet Forge Numérique à Courthézon (84) : 36 253 €

Priorité 2 : Equilibre et solidarité des territoires

La région a une grande diversité de territoires, qui sont à la fois un défi et une chance. Le CPER 2021-2027 veut promouvoir des projets de territoires co-construits par les acteurs locaux, dans une logique ascendante et responsable. Il veut aussi favoriser un aménagement intégré, qui respecte les espaces naturels et agricoles, et qui dépasse l'opposition entre littoral et arrière-pays. Il veut enfin accompagner les transitions environnementales, climatiques, socio-économiques et numériques, en adaptant l'habitat, la mobilité, les services publics, la santé, la solidarité et le sport aux besoins et aux opportunités du territoire.

Exemples de projets soutenus :

- La construction d'une crèche HQE à St Michel l'Observatoire (04) : 330 000 €
- Le projet de revitalisation et de programmation urbaine, architecturale et paysagère à Saint-Bonnet en Champsaur (05) : 88 000 €
- La restauration et l'aménagement de la chapelle Saint Sébastien dite Chapelle des Pénitents Rouges à Saorge (06) : 235 000 €
- L'aménagement de l'écoquartier de Saint-Etienne-du-Grès (13) : 90 000 €
- L'aménagement de la plage de Pampelonne à Ramatuelle (83) : 245 000 €
- Le développement de nouvelles activités de loisirs de montagne à Bédouin (84) : 28 000 €

Priorité 12 : Tempête Alex

Les intempéries provoquées par la tempête Alex les 2 et 3 octobre 2020 dans les vallées de la Tinée, de la Vésubie et de la Roya ont provoqué des dégâts extrêmement lourds sur les infrastructures publiques et privées.

Le CPER intervient pour :

- la reconstruction de routes départementales (35 km de voirie et 12 ponts détruits) et d'infrastructures ferroviaires,
- La construction ou le confortement d'ouvrages hydrauliques détruits dans les trois vallées (Roya, Tinée et Vésubie),
- Le soutien à des projets de protection contre les inondations (travaux d'endiguement de la Roya et de la Vésubie, actions de culture du risque, formations, systèmes d'alerte...).

En 2022, 40 M€ de travaux ont été réalisés à Saint-Martin-Vésubie (réouverture de la RM94 en juillet 2022, travaux de la RM89, de la ZAE du Touron, et des 3 ponts du Cavalet), Roquebillière (Brèche de Berthemont sur la RM2565 et reconstruction de la promenade Saint-Sébastien), Valdeblore, (rétablissement du chemin des Barches), Utelle (rétablissement de la RM2565 après d'importants travaux de purge de la falaise en surplomb et recalibrage de la RM6202 dans les gorges de la Mescla), Clans (consolidation d'un mur de soutènement), La Tour (rétablissement du chemin de la Vallière et des réseaux) et enfin Saint-Etienne-de-Tinée (confortement de la RM2205 par des enrochements).

Exemples de travaux financés :

- Travaux d'urgence post crue tempête Alex

Au titre de 2022, la Région a voté une subvention de 2,03 M€ au SMIAGE pour les réparations des dégâts consécutifs à la tempête Alex sur le territoire de la CARF : travaux dans les cours d'eau, réparation ou création de digues, ouvrages d'art, voirie.

- Renforcement de la RD 91 et aménagements complémentaires (10 M€)

Réalisation d'un ouvrage d'art entre le lac des Mesches et Castérino. Il s'agit d'une galerie paravalanches permettant de franchir un couloir d'éboulements et d'avalanches en maintenant les usagers en sécurité.

- Rétablissement de la route de la Madone de Fenestre (14 M€)

Des travaux résilients intégrant à la fois une protection de berge, l'amélioration du gabarit hydraulique du cours d'eau, le confortement de la route et la stabilisation du glissement de terrain qui s'était opéré, ont été réalisés.



FINANCEMENTS EUROPÉENS : FEDER ET FEADER

Chiffres-clés

FEDER :

○ Sur la programmation 2014/2020 : **plus de 33M€ de FEDER** programmés à destination des territoires du Massif Alpin

○ Sur la programmation 2021/2027 :

- une enveloppe de **32,8M€** de FEDER dédié au Massif alpin
- une enveloppe de **20M€** pour le FEDER rural à destination de 61 centralités locales

FEADER :

○ Entre 2016 et 2023 : **234 735 713.67 €** programmés (pour les mesures non surfaciques – volet régional)

○ **Près de 13 500 projets financés** par le FEADER

Messages clés

▶ Un soutien au Massif alpin pour l'atténuation des effets du changement climatique dans les Alpes.

▶ Depuis 2021, un programme spécifique du FEDER pour le rural

▶ FEADER : un instrument pour le développement des territoires ruraux et pour une agriculture compétitive et durable

▶ Depuis 2014, une action d'envergure au plus près des projets portés par les acteurs locaux

FEDER :

La Région est Autorité de gestion des fonds européens FEDER depuis 2014.

⇒ Dans le cadre de la **programmation 2014/2020**, plus de 33M€ de FEDER ont été programmés à destination exclusive des territoires du Massif Alpin.

Exemple de projets financés : minière de la Vallauria (06) réhabilitation du sommet du Mont Ventoux (84), projet Alpes en jardin à Gap (04), création d'un itinéraire cyclable en fond de vallée d'Aigueblanche (73), nouveau pôle lacustre des sources du Lac d'Annecy (74)

⇒ La **programmation 2021/2027**, actuellement en cours de mise en œuvre, dispose toujours d'un volet dédié au Massif Alpin avec une enveloppe maintenue à hauteur de 32,8M€ de FEDER.

L'enjeu principal de ce volet interrégional consiste en l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique dans les Alpes.

Les 5 thèmes identifiés sont :

- Tourisme Durable 4 saisons - nouvelle génération Espaces Valléens
- Protection de la biodiversité alpine
- Meilleure prévision et gestion des risques naturels afin d'améliorer la résilience des territoires
- Restructuration significative et progressive de la filière bois
- Mobilité et accès des zones peu denses

Exemples de projets financés : aménagement de 4 écobalades dans la commune de Volonne (04), optimisation de l'atelier de production de l'entreprise Bonnefont (05), coopération pour la valorisation du patrimoine de pierre sèches dans le sud des Alpes pilotée par le PRN des Préalpes d'Azur (06), gestion intégrée des risques naturels du PNR des Baronnies Provençales (26), projet AlpSenti de l'INRAE (38), sentier de la forêt d'Erica de la commune Villarodin Bourget (73), projet Herbiland porté par le CREA Mont-Blanc (74)

⇒ **Les territoires ruraux sont également soutenus via un volet spécifique** doté d'une enveloppe de 20M€ de FEDER.

Ce volet cible 61 communes identifiées comme centralités locales et de proximité dans le SRADDET, toutes situées en dehors des territoires métropolitains et de la bande littorale, et vise à conforter les fonctions de

centralité et à développer l'attractivité résidentielle de ces communes, au bénéfice de l'ensemble de leur bassin d'attractivité.

Exemple de projets financés : maison de Santé Pluridisciplinaire de la commune de Fayence (83), école du Socle de la commune de Serres (05), revitalisation du centre-ville de Contes (06), réhabilitation de la place Rose Goudard – commune de L'Isle sur la Sorgue (84), réhabilitation du centre culturel des Lauzières de la CA Provence Alpes Agglomération (04)

⇒ De plus, les centres-villes fragilisés de certaines communes de la Métropole Aix-Marseille Provence sont éligibles à un cofinancement FEDER dans le cadre des **Investissements Territoriaux Intégrés** (enveloppe globale de l'ITI : 18,3M€ FEDER) pour les catégories d'action suivantes :

- Appui à l'implantation et à la réhabilitation d'équipements collectifs
- Amélioration du cadre de vie et sécurisation des zones urbaines
- Soutien au développement de l'activité économique

Enfin, d'autres financements européens peuvent être mobilisés par les territoires ruraux, notamment en ce qui concerne la rénovation énergétique des bâtiments publics, les projets de territoires intelligents...

FEADER :

Le FEADER – Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural – est le **fonds qui finance la politique européenne en faveur du développement rural**. Il contribue, dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC), au développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole plus compétitif et durable.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est responsable du FEADER sur son territoire, qui le met en œuvre au travers du Programme de Développement Rural régional (PDR), document-cadre qui définit la stratégie régionale.

Déployé sur toute la région et ses zones rurales, le programme de développement rural 2014-2022 a permis d'améliorer le quotidien des habitants en intervenant dans les domaines suivants : installation des jeunes agriculteurs, la transition agro-environnementale des exploitations, aides en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles, soutien à l'agriculture biologique, protection de la biodiversité, investissements dans les secteurs agroalimentaire et forestier.

L'un des axes du FEADER est consacré aux projets pilotes en zone rurale qui sont innovants et favorisent le développement local : le programme LEADER (« Liaisons Entre Actions de l'Économie Rurale »).

Exemples de projets financés :

➡ **Animation de la « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » (RICE)** Alpes Azur Mercantour : projet de la Communauté de Communes Alpes d'Azur, en partenariat avec le PNR Alpes et Préalpes d'Azur, qui vise à lutter contre la pollution lumineuse, la rénovation de l'éclairage public et la sensibilisation des communes sur la « trame noire » en matière de biodiversité. Financé par le programme LEADER.

Coût total 309 906 € - Union européenne (FEADER) 167 349 € - Cofinanceurs 111 566 € (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur 50% et Département des Alpes-Maritimes 50 %)

➡ L'Association syndicale du **Canal de Manosque** (04) a été soutenu pour son **projet de régulation du flux du canal** pour s'adapter au changement climatique.

Coût total 3 millions € (trois tranches) - Union européenne (FEADER) 0,717 million € - Cofinanceurs 1,653 million € (dont Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : 0,689 million € et Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : 0,965 million €)

➡ La **société Biovence** basée à Entraigues-sur-la-Sorgue (84) a bénéficié du soutien du FEADER pour moderniser sa **production de pâtes bio sans gluten**, unique en France.

Coût total 876 074 € - Union européenne (FEADER) 262 822 €

➡ La **Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez** (83) a bénéficié du soutien du FEADER pour réaliser des **travaux de débroussaillage dans le massif des Maures** (Var)

Coût total 19 163 € - Union européenne (FEADER) 13 689 € - Co financeurs 12 139 € (dont Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : 5 475 €, Département du Var : 5 863 € et État : 801 €)

Annexe n°2 : Fiches Dispositifs 2024-2028

Récapitulatif des fiches par thèmes et enjeux :

- **Approches transversales (5 fiches)** : Le SRADDET (pp. 133-134), Nos territoires d'abord (pp. 135-136), Leader (pp. 137-138), Parcs naturels régionaux (pp. 139-140), Plan Montagne (pp. 141-142)
- **Habiter (7 fiches)** : Aménagement et développement intégré des territoires (pp. 143-145), Rénovation et sobriété énergétique (pp. 146-147), Valorisation du patrimoine et de qualité de vie (pp. 148-150), Enjeux de sécurité civile (pp. 151-152), Prévention et gestion des risques naturels (pp. 153-154), Prévention et gestion du risque incendie (pp. 155-156), Les gardes régionales : la Région proche des territoires (p.157)
- **Avoir accès aux services (4 fiches)** : Pour un maintien et un accès équitable aux services (pp. 158-159), Transition numérique des territoires (pp. 160-162), Accès aux services de santé (pp. 163-164), Accès à l'éducation : les lycées (p. 165)
- **Se divertir (4 fiches)** : Enjeux culturels : équipements et création (pp. 166-171), Accès aux activités sportives (pp.172-173), Accès aux activités de pleine nature (p. 174), Jeunesse (175)
- **Produire et consommer (8 fiches)** : Produire et consommer durable et responsable (pp. 176-177), Préservation du tissu économique local (pp. 178-179), Développement de l'économie touristique (pp. 180-182), Développement de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire (pp. 183-184), Valorisation de la filière bois (pp. 185-186), Production d'énergie renouvelable (pp. 187-188), Gestion et traitement des déchets (pp. 189-190), Formation professionnelle (pp. 191-192)
- **Se déplacer (6 fiches)** : Aide à la transition écologique des services de mobilités ruraux (pp.193-195), Développement des services de transports régionaux (pp. 196-198), Compétence mobilité locale et chef de filât de la mobilité (pp. 199-201), Mobilité décarbonée : modes actifs et partagés (pp 202-203), Logistique des derniers kilomètres (p. 204), Mobilités touristiques et résidentielles dans le massif alpin (p. 205)
- **Protéger nos écosystèmes (4 fiches)** : Préservation de la biodiversité (pp.206-207), Planter 5 millions d'arbres pour 5 millions d'habitants (pp. 208-209), Préservation et gestion de l'eau et des milieux aquatiques (pp. 210-211), Relation homme-nature (pp.212-213)
- **Se nourrir (5 fiches)** : Vers une agriculture et une alimentation plus responsable et durable (pp. 214-215), Une agriculture résiliente aux changements climatiques (pp. 216-217), Structuration des filières agricoles jusqu'aux consommateurs (pp. 218-219), Pastoralisme (pp. 220-221), Installation renouvellement des générations foncier agricole et formation (pp. 222-223)
- **Ingénierie (1 fiche)** : La Connaissance au service des territoires (pp. 224-228)

Le SRADDET

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été approuvé le 15 octobre 2019, par le préfet de Région. Il appréhende les enjeux du territoire régional en prenant en compte les spécificités des quatre espaces territoriaux (Alpin, Azuréen, Provençal et Rhodanien). Il propose une vision du territoire régional à horizon 2030 et 2050.

Les objectifs du SRADDET :

- Diminuer de 50 % le rythme de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers agricoles 375 ha/an à horizon 2030
- Atteindre 0 perte de surface agricole équipée à l'irrigation
- Horizon 2050 : Zéro artificialisation nette
- Démographie : un objectif de + 0,4 % à horizon 2030 et 2050
- Horizon 2030 : + 30 000 logements produits par an en résidences principales dont 50 % de logements abordables
- Couvrir 100 % de la consommation régionale par des énergies renouvelables à 2050
- Horizon 2050 : rénovation thermique et énergétique de 50 % du parc ancien
- Horizon 2030 : Augmenter de 15 % l'usage des transports collectifs d'ici 2030
- Une région neutre en carbone en 2050

Dans le cadre de la modification en cours du Schéma, la Région considère que l'objectif national de réduction de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers, s'il est louable et vertueux, notamment pour préserver nos terres agricoles, ne peut s'appliquer partout de la même manière.

A l'issue de la large concertation avec les territoires conduite en 2022 et à l'appui des conclusions de l'Atelier « Quel modèle rural régional à l'aune du changement climatique et de la sobriété foncière ? », organisé le 5 octobre 2022, la Région a fait le choix de favoriser le **maintien des capacités de développement des territoires ruraux**. Ainsi, le projet de modification du SRADDET prévoit un mécanisme d'équilibre territorial qui attribue de 1 ha à 5 ha supplémentaires à 52 polarités des espaces ruraux et d'équilibre régional, leur permettant ainsi de renforcer leur rôle de structuration de l'offre de logement, d'activité, d'équipement au service des territoires sur lesquels elles rayonnent.

Objectifs spécifiques pour les territoires ruraux :

La ruralité est prise en compte dans le SRADDET en vigueur à l'aune des principaux axes suivants :

- **L'organisation du territoire** : Le SRADDET identifie les espaces à dominante rurale et naturelle, dont les problématiques sont distinctes des problématiques spécifiquement urbaines. Ces espaces, qui contribuent fortement au patrimoine naturel exceptionnel de Provence-Alpes Côte d'Azur, ont un rôle à jouer dans l'aménagement durable du territoire régional. Ils sont appelés à **porter un modèle de développement rural exemplaire** (objectif 54), pour participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants et au renforcement de l'attractivité régionale. La Région a choisi d'abaisser des seuils statistiques pour reconnaître 87 centralités locales et de proximité qui assurent des fonctions d'équilibre et de structuration des bassins de vie

particulièrement dans les espaces ruraux et de montagne de la région (objectif 29). Ces centralités jouent un rôle majeur pour la vitalité de ces territoires en structurant l'offre de services et d'activités commerciales primordiales (objectif 34). Le SRADDET demande à conforter les relations entre les polarités de l'armature régionale afin de structurer une offre d'équipements et de services en réseau, visant la complémentarité de l'offre entre villes et villages (objectif 30).

- **L'aménagement de l'espace et la sobriété foncière**, qui se matérialise notamment par la préservation du cadre de vie et des paysages (objectifs 47 et 48), la refonte du pacte territorial de l'eau, de l'énergie et des solidarités environnementales (objectif 65) et la protection et la restauration de la biodiversité (règles 15, 16B, 50B). Les territoires ruraux contribuent à l'effort régional de sobriété foncière, notamment à travers l'enjeu fort de préservation du potentiel de production agricole régional (Objectif 49).
- Le **développement économique** avec le renforcement des coopérations et solidarités entre métropole et monde rural (objectif 53 : faire rayonner les projets métropolitains et promouvoir les retombées pour l'ensemble de la région), le développement de la production d'énergies renouvelables (objectif 19 : augmenter la production d'énergie thermique et électrique en assurant un mix énergétique diversifié pour une région neutre en carbone à l'horizon 2050), le soutien à l'économie de proximité (objectif 58), l'évolution des pratiques agricoles (objectif 18 : Accompagner la transition vers de nouveaux modes de production et de consommation agricoles et alimentaires), le développement touristique (objectif 57).
- Le **déploiement d'une offre de transport** proposant des alternatives à l'autosolisme (desserte des transports en commun, développement du covoiturage, transport à la demande), notamment grâce à la consolidation et la modernisation des pôles d'échanges multimodaux sur le territoire. Le rabattement en transports en commun et en modes actifs depuis/vers ces PEM doit être amélioré (objectifs 41 à 43). Une attention particulière doit être apportée à la qualité et la résilience des infrastructures routières desservant les fonds de vallée. Enfin, le SRADDET intègre le schéma des itinéraires d'intérêt régional, dans lequel figurent 480 km d'itinéraires de fonds de vallée.
- **L'accès aux services et équipements essentiels** (objectif 63) et le **désenclavement physique et numérique** des territoires ruraux et de montagne avec l'objectif de 100 % du territoire régional couvert par le très haut débit d'ici 2025 (objectif 56). En matière d'offre sanitaire et sociale, il convient d'être vigilant et surtout de redéployer une offre répondant aux besoins, notamment dans les zones rurales où « l'exode médical » est marqué. Le SRADDET invite donc à contribuer au déploiement d'une offre alternative, tels que les dispositifs de télésanté et les Maisons de santé.

D'autres problématiques y sont également traitées sous l'angle de la ruralité :

- La tendance au vieillissement de la population dans les territoires ruraux et de montagne et les besoins d'adaptation qui en résultent (objectif 52).
- La rénovation énergétique des logements, enjeu clé dans les zones de montagne où de nombreux ménages sont en risque de vulnérabilité énergétique (objectif 60).

Nos Territoires d'Abord

Accompagner toutes les intercommunalités de la région Sud dans leurs projets d'aménagement

Ce nouveau cadre contractuel, destiné aux intercommunalités, a été adopté en février 2022. Il a pour vocation à se substituer aux Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial (CRET).

A travers les Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial, la Région avait souhaité accompagner les territoires dans leur stratégie d'aménagement et de développement, et organiser au mieux la rencontre entre priorités locales et régionales. Les CRET ont permis de mieux articuler les politiques régionales, de leur donner plus de lisibilité en les mobilisant sur des opérations structurantes, et de renforcer ainsi les effets leviers de l'intervention régionale.

Le nouveau cadre « Nos territoires d'abord » constitue un outil opérationnel pour décliner les objectifs du Plan climat II « Gardons une Cop d'avance » et ceux du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires - SRADDET. Il s'agit aussi de mieux articuler cette politique contractuelle avec le Contrat d'avenir et, de manière plus ponctuelle, avec les dispositifs nationaux tels que « Petites villes de demain » ou encore « Action cœur de ville ». A travers ces nouveaux contrats, la Région entend accompagner les territoires dans leur stratégie d'aménagement et de développement et organiser au mieux la rencontre entre priorités locales et régionales.

➤ **Février 2022 : vote de cette nouvelle politique d'aide aux intercommunalités**

Des contrats de 5 ans avec des revoyures annuelles pour plus de souplesse et d'adaptation à l'évolution des projets

⇒ **Dans ce cadre, les contrats sont structurés autour de six priorités, au cœur des enjeux de la transition écologique, avec la possibilité qu'une partie significative de l'enveloppe contractuelle cible deux ou trois thématiques prioritaires parmi les suivants :**

- la gestion et valorisation des déchets ;
- la mobilité durable et les infrastructures cyclables et piétonnes ;
- les énergies renouvelables ;
- la réhabilitation énergétique des bâtiments publics et des logements ;
- la sobriété foncière, l'aménagement durable et le foncier économique ;
- la transition écologique, la préservation du patrimoine naturel et la résilience des territoires.

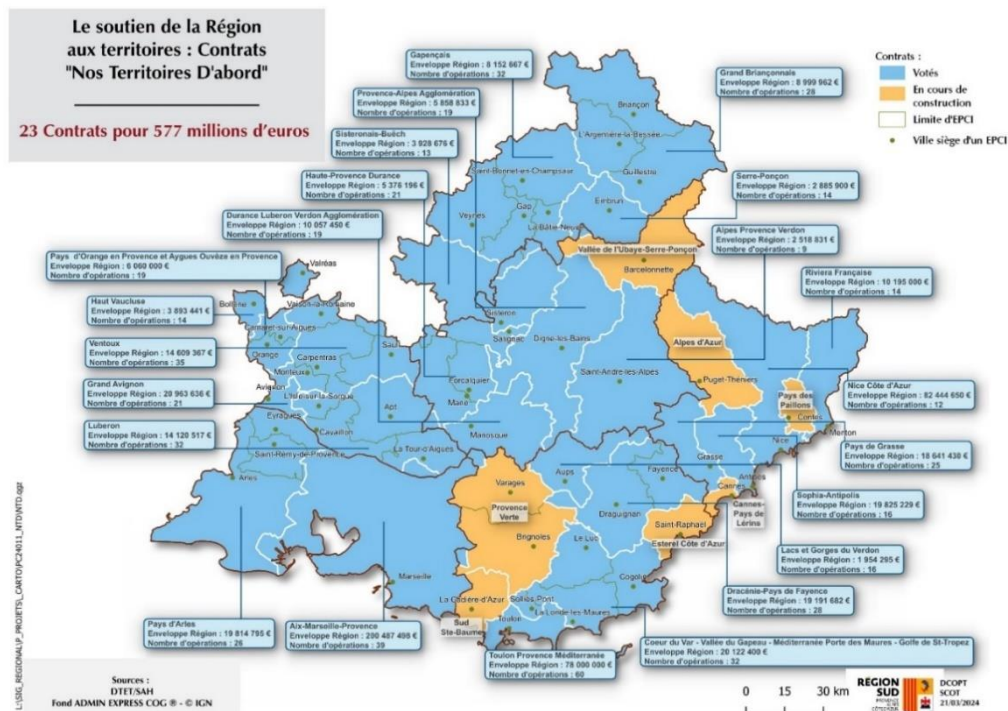
➤ **Cadre aménagement durable accessible par cette contractualisation**

En tant que contrats intégrateurs, Nos Territoires d'Abord ont vocation à décliner les politiques régionales à l'échelle des territoires en lien avec d'autres démarches stratégiques régionales, telles que les contrats de parcs, les contrats de mobilité et les contrats d'objectifs déchets.

Les services de la Région sont mobilisés pour accompagner les maîtres d'ouvrage dans la conception de leurs projets d'aménagement à partir du référentiel « Aménagement durable »³.

Visant la conception, la mise en œuvre, et le suivi des projets d'aménagement, ce référentiel reprend les attendus des politiques publiques portées par la Région pour les articuler dans une approche globale et intégrée. Il propose de prendre en compte la spécificité des projets portés en distinguant trois types de projet : le centre ancien, la requalification d'une zone d'activité, et le quartier en reconversion.

Depuis octobre 2022, ce sont 23 contrats qui ont été votés pour 577 M€ d'engagements contractuels pour soutenir les projets structurants portés par les 52 EPCI de la région. A ce titre, les 32 intercommunalités rurales bénéficient d'un contrat d'une durée de 5 ans avec des revoitures annuelles. Les contrats sont l'occasion pour les territoires ruraux d'élaborer avec la Région un plan d'actions concret et tangible pour accompagner la transition écologique, avec une mobilisation en ingénierie de l'ensemble des services régionaux concernés.



³ [Référentiel Aménagement Durable.pdf \(maregionsud.fr\)](#)

Le programme Leader

⇒ Accompagner l'innovation territoriale en milieu rural

LEADER est un dispositif adapté aux besoins de petits territoires ruraux qui fourmillent d'initiatives souvent peu éligibles aux autres programmes et constitue une opportunité de financement offerte aux acteurs de la ruralité qui éprouvent trop souvent un sentiment d'abandon et d'éloignement. Il permet de répondre à des besoins locaux par l'établissement d'une stratégie adaptée et d'un pilotage au plus près du territoire, par la présence de l'équipe technique proche des porteurs de projet. Autorité de gestion du programme, la Région fixe les conditions de sa mise en œuvre, et apporte un soutien financier aux projets issus des stratégies locales ainsi qu'à cette ingénierie territoriale en finançant les postes d'animation et de gestion des Groupes d'Action Locale (GAL).

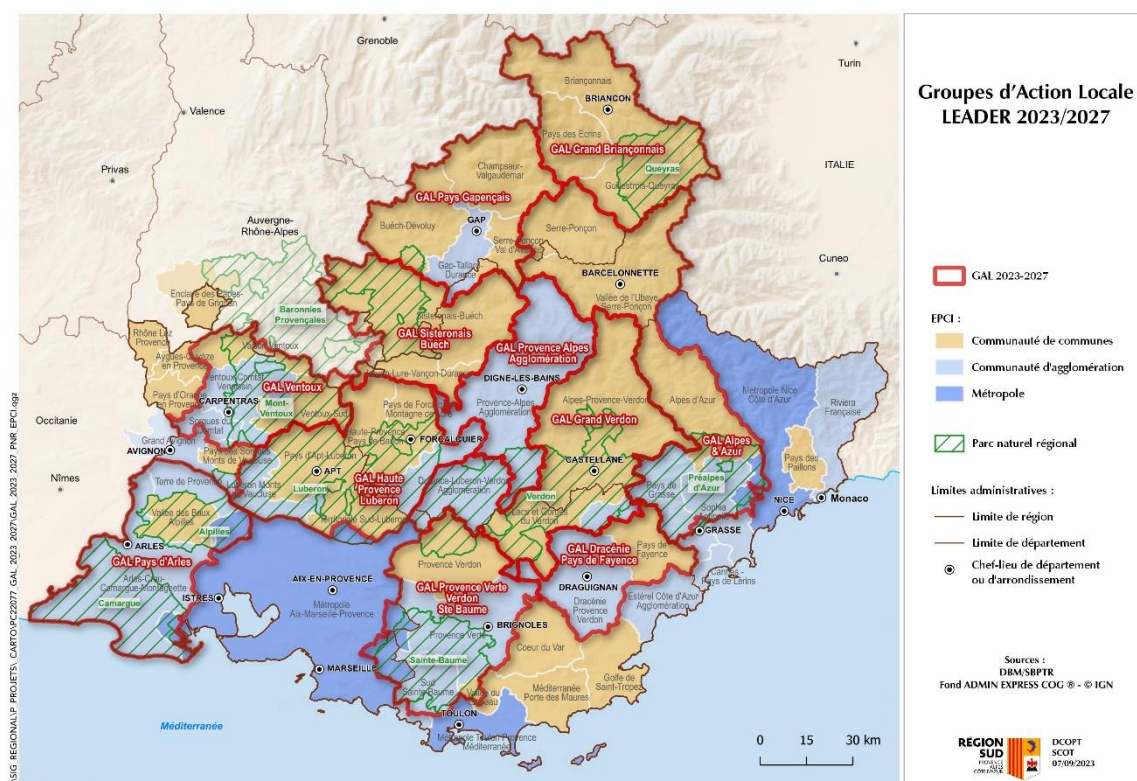
LEADER constitue pour les territoires, comme pour la Région, un outil du développement local. Elle se distingue en cela des autres mesures du FEADER en répondant aux axes prioritaires locaux et régionaux et en contribuant à la transition écologique et énergétique, par sa participation active au plan climat régional « Gardons une COP d'avance ».

Les 11 nouveaux territoires sélectionnés pour mettre en œuvre le programme LEADER en Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la période 2023-2027 bénéficient d'une enveloppe FEADER de 17,7 millions d'euros. Des fonds destinés à soutenir des projets contribuant à la vitalité des zones rurales : alimentation locale, économie et tourisme durables, préservation de l'environnement, services de proximité, valorisation du patrimoine et des ressources locales, etc.

Territoires LEADER 2023 – 2027 :

- GAL Grand Verdon, porté par la Communauté de communes Alpes Provence Verdon ;
- GAL Pays du Grand Briançonnais, porté par le Pôle d'équilibre territorial et rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et de Queyras ;
- GAL Haute Provence Luberon, porté par la Communauté de communes du pays de Forcalquier-Montagne de Lure ;
- GAL Alpes Azur, porté par la Communauté de communes Alpes d'Azur ;
- GAL Pays Sisteronais Buëch, porté par la Communauté de communes Sisteronais-Buëch ;
- GAL Pays Gapençais, porté par la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance ;
- GAL Ventoux, porté par le Parc Naturel Régional du Mont Ventoux ;
- GAL Pays d'Arles, porté par le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Arles ;
- GAL Provence Alpes Agglomération, porté par Provence Alpes Agglomération ;
- GAL Dracénie Pays de Fayence, porté par Dracénie Provence Agglomération ;
- GAL Provence Verte Sainte Baume, porté par le Syndicat mixte Provence Verte Verdon

Dans notre région, la couverture territoriale de ce programme européen atypique et essentiel pour la ruralité ne cesse d’augmenter au fil des programmes. Pour la période 2023-2027, ce sont 73% des territoires ruraux de la région (22 980 km²), près d’1 million d’habitants (988 805) et 677 communes qui pourront en bénéficier.



Les choix stratégiques qui orienteront l’allocation des fonds reflètent très clairement la transition engagée dans les territoires. La lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité et la résilience des territoires sont des priorités ciblées par les territoires des Groupes d’action locale.

Dans le même sens, la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur attribuera un bonus « Plan climat » à sa participation, en faveur des projets répondant aux défis posés par la transition écologique et énergétique à l’échelle locale, lui permettant ainsi de contribuer au programme à hauteur de 11 millions d’euros.

Les Parcs Naturels Régionaux

⇒ **Accompagner un modèle de développement territorial prônant le tourisme durable**

Notre région abrite **9 Parcs naturels régionaux** : la Camargue, les Alpilles, le Luberon, les Baronnies provençales, le Verdon, les Préalpes d'Azur, le Queyras, la Sainte-Baume et le Mont-Ventoux.



Situés en territoire rural à forte valeur patrimoniale et paysagère, les Parcs naturels régionaux concernent 890 000 hectares (plus de 30% du territoire régional), 266 communes, 388 000 habitants et attirent deux millions de touristes par an. Au-delà de leur intérêt touristique et écologique, les Parcs naturels régionaux sont un vecteur économique indéniable pour le territoire régional (sans doute plus d'un millier d'emplois directs ou indirects). C'est pour ces raisons, que le plan climat régional a fait des Parcs naturels régionaux des acteurs clés pour la préservation de la biodiversité, la lutte contre les incendies et l'éducation environnementale. Ce sont également des acteurs essentiels pour la mise en œuvre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Les 5 missions des Parcs naturels régionaux sont les suivantes :

1. Protection et gestion du patrimoine naturel et culturel avec une incitation à l'économie d'énergie et la mise en valeur du patrimoine et des savoir-faire locaux
2. Aménagement du territoire en favorisant des projets respectueux de l'environnement
3. Développement d'activités économiques et sociales comme les circuits courts, l'agriculture durable, le tourisme...
4. Accueil, éducation et information du public par une sensibilisation à l'environnement
5. Expérimentation et innovation par des programmes de recherche

Les Parcs naturels régionaux sont créés dans le cadre d'une négociation entre partenaires (communes, départements et acteurs du territoire) sur proposition de la Région. Le projet est d'ailleurs porté par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui finance à hauteur de 60 % le budget de chaque Parc. Au-delà de l'aide apportée lors des procédures de création ou de renouvellement, la Région soutient les programmes d'actions des PNR, tout en s'assurant de leur adéquation avec les politiques qu'elles mènent et dans le respect de la Charte de chaque Parc établie pour une durée de 15 ans.

Chaque parc mobilise les forces vives du territoire concerné (collectivités territoriales, associations, organismes publics, partenaires socio-économiques...). C'est un outil de développement local au service des communes du territoire, disposant d'une ingénierie dédiée pour l'animation, le montage et le portage de projet, et la recherche de financements, y compris européens, pour les territoires concernés.

L'innovation au service de l'économie en donnant la place au local

Les Parcs permettent une relocalisation de l'économie grâce à leurs richesses non délocalisables. Une solution pour le développement de nos territoires !

Un projet commun

Fondé sur la protection et la valorisation d'un patrimoine exceptionnel, le projet de Parc est élaboré sous la responsabilité de la Région, dans la concertation entre les forces vives du territoire concerné (collectivités territoriales, associations, organismes publics, partenaires socio-économiques...).

Qui décide ?

Les conseillers régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur et les élus des communes, des intercommunalités et des Conseils départementaux. Mais aussi les instances de propositions, comme le Conseil scientifique et le Conseil de développement, ainsi que des conseils thématiques.

Le réseau des Parcs : un outil transversal : Les Parcs du territoire régional sont regroupés depuis 2015 au sein d'une association pour le développement d'actions communes : le réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Cette collaboration est une vraie force au niveau régional. Elle permet de capitaliser les expériences de chacun.

Le Plan Montagne

⇒ Accompagner à la transition les territoires de montagne

L'action régionale dédiée au Massif des Alpes a fait l'objet d'un Plan Montagne 2021-2027 adopté le 15 décembre 2023.

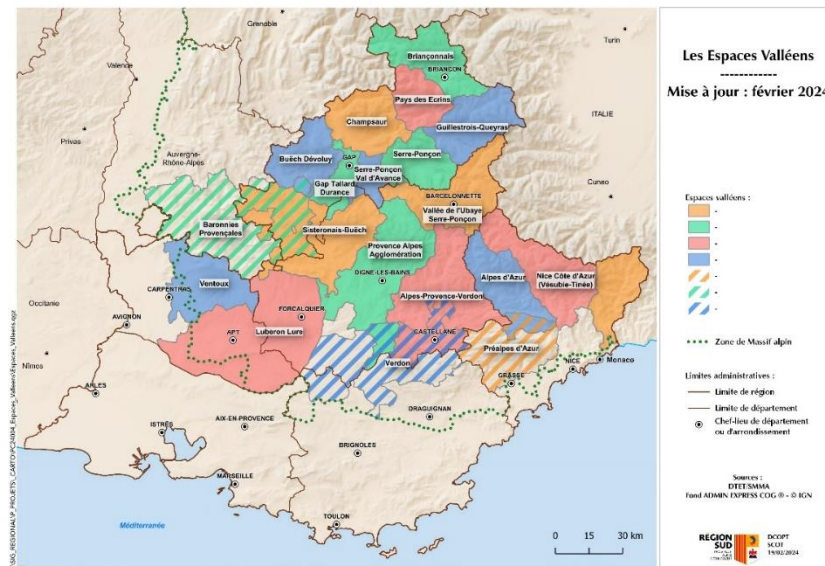
Au travers de cet ambitieux Plan, la Région entend mobiliser plus de 200 millions d'euros pour assurer l'avenir des Alpes du Sud : 100 millions consacrés au développement et à l'aménagement durable des vallées de montagne et 100 millions supplémentaires, consacrés au soutien des stations de montagne.

Les dispositifs et actions de la Région s'inscrivent dans le cadre défini par le Plan climat « Gardons une COP d'avance » et la future planification écologique, et ont pour objectif d'adapter les territoires de montagne aux évolutions engendrées par le changement climatique.

La stratégie ruralité tient compte des objectifs définis dans le Plan Montagne et des pistes de réflexion prospective à l'horizon 2027 pour ces territoires qui forment une part importante de la ruralité régionale.

La mise en œuvre de ce plan bénéficiera d'une accélération sans précédent grâce à **la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030**, dont un objectif est de préfigurer un avenir durable à la montagne dans le contexte du changement climatique.

⇒ Son volet « Espaces valléens » - génération 2021 – 2027 :



Afin de favoriser la transition dans les territoires de montagne, la Région accompagne les **stratégies de développement touristique de ces territoires autour de 20 espaces valléens en région Sud sur la période 2021-2027.**

Il s'agit d'un accompagnement différencié de ces différents espaces afin d'articuler au mieux les besoins et attentes des territoires avec les enjeux d'adaptation et d'évolution de l'offre touristique sur le Massif Alpin. Les dynamiques des espaces valléens sont accompagnées dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) et peuvent mobiliser du FEDER mis en œuvre par la Région pour leurs projets.

Cette génération « espaces valléens » répond à trois enjeux prioritaires :

- accompagner l'adaptation au changement climatique des stratégies touristiques ;
- poursuivre et accélérer un développement touristique diversifié et adapté aux nouvelles attentes des clientèles (jeunes, sensibilité environnementale, durée des séjours, diversification des produits et services, itinérance, etc.) ;
- favoriser la cohésion territoriale (géographique, économique et sociale) avec l'encouragement aux projets de coopération inter-espace valléens et projets conduits à l'échelle interrégionale.

Les 20 territoires labellisés Espaces valléens dans les Alpes du Sud sont accompagnés pour une adaptation concrète au changement climatique, par une diversification de l'économie de montagne et notamment une moindre dépendance au tourisme d'hiver.

Ce programme a pour objectif de renforcer les liens villes-stations en associant à des stations de montagne leur territoire environnant (villes et villages des vallées). Il vise à définir une stratégie d'aménagement et de diversification touristique fondée sur l'ensemble des ressources et patrimoines de ce territoire, pour proposer une offre touristique innovante, diversifiée et toutes saisons, dans une perspective de développement durable des territoires de montagne.

Objectif pour la Région : diversifier l'offre touristique et permettre aux habitants d'y vivre et travailler

Types d'opérations financées :

- Investissement, aménagement, équipement portant sur : la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, le développement d'activités sur les ailes de saisons et /ou à l'année, le renforcement du lien station / vallée, les outils numériques
- Ingénierie, études et expérimentations
- Animation, mise en réseau et coordination
- Sensibilisation

La Région accompagne également le financement **d'une ingénierie dédiée** pour ces territoires.

Dorénavant le partenariat alpin accompagne 39 territoires labellisés Espaces valléens, dont 20 pour les Alpes du Sud, dans une adaptation concrète au changement climatique, vers une plus grande autonomie par une diversification de l'économie de montagne et donc une moindre dépendance au tourisme et notamment au tourisme d'hiver.

MAINTENIR DES POPULATIONS ET UNE QUALITE DE VIE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

HABITER



Aménagement et développement intégré des territoires

Les espaces ruraux régionaux, s'ils sont pluriels et variés tant par leurs paysages que leurs inégales densités de population et leurs différentes fonctions productives, sont traditionnellement marqués par une forme d'habitats groupés autour d'un noyau villageois. Ce modèle d'habitat vertueux est interrogé par des attentes de nouvelles populations en quête d'espaces privatifs.

L'artificialisation des terres, l'arrivée de nouveaux résidents, mais aussi le développement du tourisme ou encore la multiplication des résidences secondaires, sont sources potentielles de conflits entre ces populations concernant l'usage des terres et des ressources, qu'il est nécessaire de prendre en compte et de gérer.

La question de l'aménagement du territoire est centrale également pour atteindre la neutralité carbone. Il s'agit notamment de stopper l'artificialisation des espaces naturels et des terres agricoles et d'accompagner la dynamisation du foncier.

Pourquoi et comment habiter dans les territoires ruraux demain amène à considérer :

- La capacité d'accueil des territoires au regard des ressources disponibles (eau et énergie, logements, services) pour de nouveaux résidents comme pour les touristes et les pratiques d'exploitation des ressources au-delà des biocapacités (eau, énergie, etc.)
- Quelles nouvelles constructions et de quels types (maison individuelle, habitat collectif, habitat partagé/cohabitation ...), dans le contexte de mise en œuvre de l'objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 (lien avec PLUI, SCOT) ?
- Le mode de gestion des résidences secondaires et des locations courte durée et des résidences de tourisme, l'utilisation des logements vacants
- L'intégration de solutions fondées sur la nature dans les aménagements des centres bourgs ruraux

Messages-clés

- ▶ Développer de manière durable le territoire régional, en accompagnant les projets d'aménagement intégré qui participent à l'adaptation au changement climatique et préservent la qualité de vie de ses habitants

La Région aux côtés des territoires ruraux

O « Accompagner toutes les communes de la région Sud, Nos Communes d'abord »

Octobre 2022 : vote de la nouvelle politique d'aides aux territoires pour des projets 100% climat
Nos Communes d'Abord permet de mobiliser :

- une subvention par an par commune, au taux maximal de 50 % plafonnée à 200 000 € ;
- pour les communes rurales de moins de 1 500 habitants, une deuxième subvention au cours de la même année, au taux maximal de 70 % et plafonnée à 15 000 €.

Ce dispositif permet d'accompagner les communes dans leurs projets d'investissement dans les domaines de l'aménagement, des équipements publics, des logements communaux et des acquisitions foncières qui s'y rattachent. Il cible trois types de projet : les études de stratégie

patrimoniale, les opérations de réhabilitation d'équipement public, et les projets de renaturation d'espaces publics.

○ « Bistrots de pays »

La Fédération nationale des Bistrots de Pays contribue, à travers un réseau local d'animation, à la conservation et à l'animation du tissu économique et social en milieu rural par le maintien – ou la récréation – du café de village multiservices de proximité

Le soutien régional aux établissements multiservices de proximité a pour objectifs de développer, sur le territoire régional et particulièrement dans les communes rurales, un réseau d'établissements destinés à la fois aux habitants (commerce de proximité ouvert à l'année) et aux touristes (recherche d'authenticité, cuisine du terroir et circuits courts, évènementiel).

La Région soutient la Fédération Nationale des Bistrots de Pays dans le cadre de programmes triennaux : les maires sont accompagnés par la fédération tout au long de leur projet de création d'un établissement multiservices sur leurs communes et également après la création.

Le montant de la subvention régionale est de 270 000 € (pour les 3 ans). Le 6ème programme débutera le 1er janvier 2024 et se terminera le 31 décembre 2026.

Le programme d'action est structuré autour de 3 axes :

- Axe 1 : Accompagnement des acteurs : maires souhaitant créer un établissement ou en possédant déjà un, bistrotiers candidats ou déjà en place, jeunes en formation professionnelle et porteurs de projets privés.
- Axe 2 : Communication : supports papiers, contenus web, offre évènementielle, plan média
- Axe 3 : Coordination : pilotage et évaluation

○ « FEDER RURAL » - programme en cours

Renforcer et développer l'attractivité résidentielle des centralités locales et de proximité

Cela se traduit par :

- le soutien des politiques de revitalisation des centres-villes (requalification et création d'espaces publics, de locaux commerciaux) ;
- le développement et l'amélioration des équipements de services au public (médiathèque, bibliothèque, Maison France Services, maison de santé, pôle enfance/jeunesse, foyer rural, tiers lieu, établissement d'enseignement primaire).

○ AMI Friches

Accompagner les intercommunalités à la reconquête de friches sur le territoire et à la renaturation d'espaces publics en faveur de la biodiversité

Soutien aux phases d'études pré-opérationnelles, aux acquisitions foncières, à la sécurisation des sites et l'urbanisme transitoire pour que ces projets se concrétisent.

○ **Intervention de l'Etablissement public foncier** : comme en dispose le Plan pluriannuel 2021-2025, l'EPF pourra conventionner avec des communes isolées, ou les petites communes rurales, comme prévu dans l'axe d'intervention n°4 « les interventions dans les villes petites et moyennes de l'intérieur ». Ces interventions pour les petites communes rurales feront, en préalable à la signature des conventions, l'objet d'une expertise de proximité dans des conditions à déterminer avec le Conseil Départemental concerné et les services de l'État dans le département : ces initiatives pourront être intégrées dans des conventions de partenariat.

Ces interventions peuvent s'inscrire dans des dispositifs nationaux type « Action Cœur de Ville » ou « Petites villes de demain ».

○ « La biodiversité pour des territoires en transition »

Accompagner et soutenir les dynamiques des territoires pour développer leur résilience face au changement climatique par des stratégies locales biodiversité

Deux dispositifs sont proposés :

↳ Accompagnement à l'élaboration de stratégies territoriales biodiversité ainsi que les programmes d'actions, prenant impérativement en compte les services écosystémiques et les solutions d'adaptation fondées sur la nature. Les démarches doivent impérativement associer des acteurs des territoires, et notamment les citoyens et/ou groupes de citoyens ;

↳ Accompagnement de la mise en œuvre des plans d'action de stratégies territoriales biodiversité. Les actions biodiversité des plans territoriaux climat, air, énergie, des agenda 21, des « contrats de transition écologique », « contrats de relance et de transition écologique » ou des démarches « territoire engagé transition écologique » peuvent également être soutenues.

MAINTENIR DES POPULATIONS ET UNE QUALITE DE VIE DANS LES TERRITOIRES RURAUX HABITER



Rénovation et sobriété énergétique

La situation particulièrement tendue en matière d’approvisionnement énergétique et les objectifs régionaux de diminution des consommations énergétiques, fixés à moins 30% en énergie finale à 2030, invitent les collectivités de la région Provence-Alpes-Côte d’Azur à engager une réflexion sur leurs consommations, notamment énergétiques en s’inscrivant dans des démarches de sobriété.

En région Sud, les bâtiments tertiaires représentent 22% des surfaces bâties mais 30% des consommations énergétiques. Pour les communes, par exemple, ils représentent 76% de la facture énergétique.

Les logements dans les communes rurales sont généralement plus anciens et plus énergivores que dans les communes urbaines. Et les populations de ces territoires doivent faire face à des dépenses plus élevées pour se chauffer.

Ainsi, dans les zones alpines, près d’un ménage sur trois est vulnérable à cause de la rudesse du climat et d’un habitat aux performances énergétiques médiocres. Le montant moyen déboursé par les ménages des Hautes-Alpes est 2,4 fois supérieur à celui dépensé par les habitants des Alpes-Maritimes. Un tiers des ménages haut alpins est ainsi en situation de vulnérabilité énergétique. Cette part dépasse les 40% dans les communautés de communes du Briançonnais, du Champsaur-Valgaudemar et du Pays des Écrins.

Messages-clés

La politique régionale vise en particulier à :

- Réhabiliter les logements anciens et adapter les logements existants (rénovation thermique et énergétique)
- Favoriser la sobriété énergétique du patrimoine communal
- Concilier la conservation du patrimoine bâti et la rénovation énergétique

La Région aux côtés des territoires ruraux

○ « Une AMO pour accompagner les démarches de sobriété énergétique des communes rurales »

- ⇒ Mise à disposition d’un assistant à maîtrise d’ouvrage pour établir un diagnostic qui questionne l’ensemble des sources de consommation (bâtiment, flotte de véhicules, équipements liés à la gestion urbaine...) et un programme d’actions sur le patrimoine des collectivités
- ⇒ Pour les communes rurales (selon l’INSEE) de plus de 1500 habitants qui ne bénéficient pas déjà d’un accompagnement (économe de flux par exemple)

○ « FEDER - Favoriser les mesures en matière d’efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre »

Projets de rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements sociaux

○ « Chèque énergie durable »

Aide aux particuliers pour la rénovation énergétique de biens immobiliers de plus de 15 ans pour des travaux d'isolation des planchers bas, d'isolation de la toiture, de remplacement des menuiseries extérieures, de ventilation, de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire en énergie renouvelable, d'installation de chaudière au bois.

○ Refuges Zéro fumée

La Région soutient l'installation d'équipements d'énergies renouvelables au sein de refuges en site isolé sur le territoire régional.

MAINTENIR DES POPULATIONS ET UNE QUALITE DE VIE DANS LES TERRITOIRES RURAUX HABITER



Valorisation du patrimoine et de la qualité de la vie

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est riche d'un patrimoine remarquable, dont l'originalité se définit par sa quantité et sa répartition sur la totalité du territoire, son champ chronologique exhaustif, son champ thématique varié et par la présence de nombreuses œuvres majeures à l'échelle nationale. Ces dernières ne doivent pas faire oublier le patrimoine du quotidien dont le maillage constitue la trame de fond paysagère sans laquelle les grands monuments perdraient une part notable de leur attractivité et qui est en outre nettement identifié comme un bien commun par les populations. D'où la nécessité de le recenser et l'étudier afin de le protéger au mieux.

Pour les territoires ruraux, le « petit » patrimoine est souvent, le seul équipement pouvant constituer un point d'appui à une dynamisation économique et sociale. Cette dynamisation peut se jouer dans plusieurs secteurs : le tourisme, les activités du bâtiment, de l'artisanat, de la formation professionnelle, du commerce. À cet égard, sa restauration présente le double intérêt de préserver les paysages et d'assurer un marché aux entreprises locales dont le maintien est un enjeu pour les zones rurales. Elle représente cependant pour les petites communes une charge financière parfois difficile, voire impossible à assumer sans une aide significative.

Chiffres-clés

- La région se caractérise notamment par :
 - un patrimoine naturel remarquable (grand site Sainte Victoire, parcs naturels ...);
 - un patrimoine antique riche dont **cinq sites classés au patrimoine mondial de l'Unesco** (Théâtre antique d'Orange, Fortifications de Vauban à Briançon),
 - un **réseau de 123 musées labellisés** dont 5 musées nationaux
- Entre **2017 et 2023**, La Région a accompagné **170 projets** et a accordé un montant total de **3 611 831 euros d'aides** à la restauration et à la valorisation d'édifices ruraux (98 chapelles rurales, églises, oratoires, 28 lavoirs et fontaines, 21 moulins et fours à pain).

Messages-clés

- **Préservation du patrimoine rural** : Il est crucial de sauvegarder les savoir-faire traditionnels et le patrimoine culturel associé aux pratiques ancestrales, malgré la diminution de l'emploi agricole.
- **Développement du tourisme culturel rural** : Exploiter le tourisme pour promouvoir la culture locale, y compris la gastronomie, l'artisanat et les festivals, afin de stimuler l'économie locale et préserver l'identité culturelle.

La Région aux côtés des territoires ruraux – Liste des dispositifs

Cadre d'intervention « Inventorier, restaurer et valoriser le patrimoine »

- **Dispositif : Recherche en partenariat et soutien aux projets de recherche**

Soutien aux projets de recherche visant à inventorier une thématique patrimoniale. Pour la recherche en partenariat, une convention entre la Région et le partenaire précise les conditions administratives, juridiques, financières et scientifiques du partenariat. Pour le soutien aux projets de recherche, existence d'un protocole scientifique rédigé ou validé par un chercheur universitaire compétent dans le domaine visé.

- **Dispositif : Chaîne patrimoniale**

Soutien des projets de restauration, conservation préventive, de réhabilitation, de mise aux normes de sécurité de monuments ou objets appartenant à des propriétaires publics ou privés situés sur un territoire étudié par l'Inventaire général du patrimoine de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

- **Dispositif : Appels à projets « petit patrimoine rural non protégé » et « sites majeurs »**

Restauration et valorisation de bâtiments, édifices et ensembles implantés en milieu rural, isolés ou en hameau, visibles depuis la voie publique, et non protégés au titre des Monuments historiques.

- **Dispositif : Plan concerté de restauration et valorisation du patrimoine**

Aide à la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine public, sur un territoire pris dans sa globalité (commune, intercommunalité) et inscrit dans des logiques de développement et d'aménagement du territoire.

- **Dispositif : Plan Musées et Centres d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)**

Porte sur des études préalables, des travaux de construction, de rénovation et d'agrandissement, de restauration, de mise aux normes de sécurité et d'accueil du public, des équipements en conservation préventive, l'aménagement de centres de conservation, la modernisation de la muséographie.

- **Dispositif : Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (FRAM)**

Soutien la politique d'acquisition des musées ayant l'appellation *Musées de France* afin d'enrichir et de diversifier leurs collections.

- **Dispositif : Valorisation du patrimoine**

Soutien des projets d'expositions temporaires ayant un intérêt scientifique à l'échelle régionale, de diffusion numérique des fonds patrimoniaux, tout type de restitution des études réalisées en conventionnement avec l'Inventaire général.

- **Dispositif : Fonds d'intervention d'urgence pour le patrimoine communal**

Aide des communes à réaliser des travaux urgents de confortement ou de mise en sécurité du patrimoine culturel communal à la suite d'événements naturels isolés ou de faible rayon géographique, des dommages accidentels ou volontaires.

Cadre d'intervention « Valoriser l'identité régionale, les mémoires et les traditions »

- **Dispositif : Lieux de conservation des traditions régionales**

Les projets de fonctionnement (exploitation, action spécifique) et d'investissement (études préalables aux travaux, construction, réhabilitation, agrandissement, aménagement intérieur ; mise aux normes de sécurité et d'accueil du public ; scénographie, expositions permanentes ; acquisition de matériels directement affectés à la création artistique ou la diffusion...

- **Dispositif : Valorisation et diffusion des traditions régionales**

Actions de valorisation et de diffusion des langues régionales, les expositions, manifestations et festivals, spectacles, actions ou manifestations perpétuant et valorisant le patrimoine culturel immatériel et les savoir-faire régionaux...

- **Dispositif : Mémoires des 20e et 21e siècles**

Tout projet contribuant au devoir de mémoire (conflits du XXème siècle, victimes de génocides, barbarie, terrorisme de masse, mémoire des Harkis et Pieds Noirs).

- **Dispositif : Restauration des monuments aux morts de la Grande Guerre**

Aide les collectivités à conserver et restaurer les monuments aux morts de la guerre de 1914-1918, afin de préserver ce patrimoine d'exception et de contribuer à perpétuer le souvenir des morts pour la France.

Autres dispositifs

○ Déploiement de chantiers de jeunes bénévoles

Conduits en partenariat avec les services de l'État, les collectivités locales et les associations organisatrices, les chantiers de jeunes bénévoles s'inscrivent dans une dynamique d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Ces jeunes – dont c'est souvent la première expérience de chantier – participent à la réhabilitation de patrimoine bâti ou environnemental qui font l'identité de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces projets contribuent très directement à l'animation des territoires et au développement économique local de communes rurales, par des actions concrètes et de qualité.

La venue des jeunes dans les petites communes du territoire et les opérations de chantiers contribuent au développement économique local par la production de richesses, à travers l'aménagement et la réhabilitation d'un patrimoine pour le développement d'activités éducatives, culturelles ou touristiques par exemple.

○ Label « Villes & Villages Fleuris - Qualité de vie »

Mise en valeur des démarches des communes pour aménager durablement les paysages, faire entrer la nature en ville et mettre en valeur le patrimoine bâti et végétal

○ « Financement d'associations pour l'accès au logement des jeunes dans les Alpes de Haute Provence et les Hautes-Alpes »

La politique d'appui aux territoires de la Région est complétée par des actions pour accompagner vers le logement les publics cibles de la Région.

Le logement des jeunes constitue un enjeu majeur pour favoriser l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle, et répondre aux besoins en recrutement des entreprises. Parmi les actions soutenues, la Région est partenaire des collectivités et d'Action Logement pour financer les comités locaux pour le logement autonome des jeunes : deux actions sont ainsi soutenues dans les Alpes de Haute Provence et Hautes Alpes.

MAINTENIR DES POPULATIONS ET UNE QUALITE DE VIE DANS LES TERRITOIRES RURAUX HABITER



Enjeux de sécurité civile

La Région souhaite poursuivre le déploiement de sa stratégie de sécurité sur l'ensemble du territoire régional et auprès de tous les acteurs qui contribuent à la sécurité des citoyens, notamment dans le cadre des conventions établies avec les différents ministères ou services compétents.

Le déploiement de cette stratégie régionale en matière de sécurité s'effectue autour des cinq axes complémentaires :

- La Région du respect,
- Protéger tous ceux qui dépendent de nous,
- Le verrou régional : pas un centime d'argent public pour ceux qui prônent la radicalisation, le complotisme, l'embrigadement et qui contestent les valeurs de la République,
- Une Région rempart au côté des forces de l'ordre,
- Une Région vigilante, engagée et solidaire.

Il s'agit notamment de poursuivre les objectifs communs suivants :

- La modernisation des conditions d'exercice des missions dévolues aux forces de sécurité en Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Le renforcement en particulier de la sécurité des usagers des gares et des transports publics régionaux ainsi que des élèves et des personnels des établissements d'enseignement relevant d'une compétence régionale (lycées, centres de formation d'apprentis, centres de formations sanitaires et sociale, etc.) ;
- Le renforcement de la sécurité des touristes, dont l'accueil constitue un objectif stratégique pour l'attractivité, le rayonnement international et le tissu économique de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Chiffres-clés

En faveur de la sécurité pour nos territoires, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a engagé :

- 100 M€ sur la période 2016-2018
- 171 M€ sur la période 2019-2023

D'ici 2028, doublement de l'engagement avec une enveloppe de 292 M€

Messages clés

La Région s'engage **pour la modernisation des conditions d'exercice des missions dévolues aux forces de sécurité** en accompagnant les efforts des communes et des organismes publics et privés intervenant dans les champs de la sécurité et de la défense par la création d'un nouveau volet du dispositif d'aide dans le cadre du **Plan « Région Sud, la région sûre »**.

La Région aux côtés des territoires ruraux

La collectivité régionale mène depuis 2016 une politique volontariste en faveur de la sécurité des habitants de son territoire. Cette politique se décline dans le cadre des compétences de la Région, notamment les lycées et les transports ainsi que les entreprises. Elle se traduit également à travers le soutien aux actions menées par les services de police et de gendarmerie nationale ou l'équipement des polices municipales ainsi que des associations du territoire régional.

⇒ **Plan « Région Sud, la région sûre »**

Acte I :

- Sécurisation des lycées (systèmes de surveillance, mise en place de médiateurs)
- Sécurisation des transports régionaux
- Déploiement de 5 gardes régionales
- Plan de lutte contre les violences faites aux femmes (soutien à des associations, ouvertures de maisons régionales des femmes)
- Des postes de travaux d'intérêt général mis en place par la Région
- Un soutien aux forces de l'ordre, Police et Gendarmerie (opérations d'investissement et d'équipements, systèmes de vidéoprotection...)

Acte II voté en assemblée plénière en juin 2023 :

Pour les Maires :

- Déploiement de formations à destination des maires en partenariat avec :
 - la Police Nationale (RAID) et la Gendarmerie Nationale (GIGN) : négociation « gestion des conflits ».
 - le CNFPT 1^{er} centre de formation à Aix-en-Provence pour les Polices municipales en matière de sécurité (4700 jours de formation pour les policiers municipaux : armement, formation initiale, radicalisation, création CLSPD)
- Mise à disposition de référents sûreté de la Police et de la Gendarmerie nationale pour la sécurisation des bâtiments municipaux.

Pour les lycéens :

- 15 bornes d'appel d'urgence expérimentées dès 2024 devant nos Lycées et nos gares avant une généralisation dans les communes.
- Renforcement des actions de sensibilisation menées par la Police et la Gendarmerie Nationales au cœur des lycées (lutte contre l'usage des stupéfiants, lutte contre le harcèlement scolaire et le harcèlement sur les réseaux sociaux, renforcement du lien Police-jeunesse)
- Développement des TIG « jeunes » en lien avec les services du Ministère de la justice afin que chaque délit fasse l'objet d'une sanction.

Pour lutter contre la radicalisation :

- Signature d'une convention expérimentale avec le ministère de l'Intérieur pour sensibiliser, grâce aux formateurs du ministère, l'ensemble des agents de la région, 1^{ère} expérimentation de ce type en France.
- Lancement d'un plan de lutte contre la radicalisation avec des actions de sensibilisation pour 2000 lycéens par an dans 40 lycées.

Pour la cybersécurité :

- Un Centre d'urgences cyber qui permet de venir au secours des communes impactées
- Un Cyber campus régional, expert en sensibilisation, formation et protection « Cyber ».

MAINTENIR DES POPULATIONS ET UNE QUALITE DE VIE DANS LES TERRITOIRES RURAUX HABITER



Prévention et gestion des risques naturels

Les risques naturels sont omniprésents en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qu'il s'agisse des mouvements de terrain, des séismes, des inondations, des feux de forêt ou des avalanches. L'attractivité humaine, la qualité paysagère et les multiples activités économiques rendent la Région particulièrement vulnérable aux aléas naturels.

En région Sud, les impacts du changement climatique sur l'augmentation des phénomènes extrêmes et les risques naturels constituent des enjeux majeurs à relever pour préserver son territoire, poursuivre son développement et atténuer les conséquences économiques et sociales liées à la récurrence des catastrophes naturelles.

Le défi est donc de maintenir des niveaux de protection techniquement et financièrement admissibles en fonction des enjeux en présence sur les territoires mais aussi de développer leurs capacités de résilience : adaptation des bâtiments, règles d'aménagement tenant compte des aléas, culture du risque, gestion de crise, etc. Parallèlement, il s'agit d'accompagner le déploiement de nouveaux systèmes de prévention et d'alerte. Ceci passe par le développement de technologies innovantes dont les outils doivent bénéficier concrètement aux territoires

Chiffres-clés

Les 947 communes de la région ont été confrontées à au moins un des 5 risques naturels majeurs présents en métropole (les inondations, les mouvements de terrain, les séismes, les avalanches et les incendies de forêts).

15% des communes sont soumises aux 5 aléas
67% des communes à 4 aléas.

Depuis 2000, 77% des communes de la région ont fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (« Catnat »)

Messages clés

Volonté de passer d'une politique de résistance caractérisée par la création d'ouvrages de protection vers la résilience des territoires en promouvant et en soutenant les solutions s'appuyant sur la biodiversité et les écosystèmes pour réduire les aléas

Maintien d'une gouvernance collective à l'échelle régionale à travers le Comité régional sur les risques naturels

Constitution d'un fonds régional de solidarité, doté de 5 millions d'euros depuis 2022

La Région aux côtés des territoires ruraux

Afin de s'adapter aux nouveaux défis climatiques, une nouvelle stratégie régionale des risques a été adoptée en février 2022 (Délibération n°22-21 : Stratégie régionale pour un territoire résilient aux risques naturels majeurs).

La Région, en déclinaison de ses compétences en matière de développement économique et touristique, d'aménagement du territoire, et de chef de filât biodiversité, a fait le choix de

développer une politique régionale des risques naturels pour accompagner les territoires dans leur adaptation au changement climatique et à la gestion des risques naturels.

Elle anime depuis 2018 un Comité régional de concertation des risques naturels, a piloté la réalisation d'un Livre blanc sur les risques naturels et intégré un volet « des risques anticipés » au Plan climat « Gardons une COP d'avance ». Elle mène cette action de manière volontariste, en complément des compétences de l'Etat et des compétences obligatoires des EPCI qui sont en charge de la GEMAPI avec la possibilité de lever une taxe pour financer les dépenses afférentes.

○ « Accompagner la résilience du territoire face aux risques naturels majeurs »

- ⇒ Réduction du risque inondation et désimperméabilisation
- ⇒ Des solutions fondées sur la nature
- ⇒ Plan Rhône – volet inondations
- ⇒ FEDER – Risques naturels

○ « Démarches de gestion intégrée des risques de montagne et réseaux d'acteurs »

- Elaboration concertée de plans d'actions multi risques
- Financement d'acteurs régionaux sur la thématique
- Financement d'un dispositif inclusif et citoyen « jeune et montagne »

○ « Interventions exceptionnelles en cas de catastrophe naturelle »

La Région a été aux côtés des collectivités et des acteurs économiques en cas de catastrophe naturelle (tempêtes ALEX, ALINE...)

La Région entend continuer à manifester sa solidarité, au plus près des besoins exprimés par les acteurs du territoire régional en améliorant sans cesse ses modalités d'intervention. La Région a voté ainsi à sa session de juin 2022 la constitution d'un fonds régional de solidarité, doté de 5 millions d'euros. Ce fonds régional sera mobilisable en cas d'inondations

MAINTENIR DES POPULATIONS ET UNE QUALITE DE VIE DANS LES TERRITOIRES RURAUX HABITER



Prévention et gestion du risque incendie

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la forêt couvre 1,6 million d'hectares qui représentent 51% de son territoire. Elle est la deuxième région la plus boisée de France.

Le changement climatique entraîne l'exposition de la forêt à un risque persistant d'incendies. Le climat très sec en été présente un nombre élevé de jours de vent fort qui accélère les phénomènes de dessèchement de la végétation et favorise la propagation des feux. Le changement climatique amène des périodes de sécheresses et de canicules plus fréquentes et qui s'intensifient. La zone de très fort risque incendies s'agrandit ainsi vers les départements alpins.

Dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement du territoire et biodiversité, la Région mène une politique active de prévention des risques. Il a été inscrit dans le Plan climat de la Région Provence Alpes Côte d'Azur le déploiement d'un grand plan incendie, « Guerre du feu », annoncé le 9 février 2018 et articulé autour de 3 grands principes : Prévenir, Combattre et Reconstruire.

Les principaux partenaires de la Région qui contribuent au déploiement de ce plan sont l'Europe, les comités communaux de feux de forêt, les Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture, de la forêt (DRAAF) et les Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM), l'Entente pour la forêt méditerranéenne, les Associations départementales des comités communaux des feux de forêt (ADCCFF), les Départements, et l'Office national des forêts (ONF - Agence de Défense des forêts contre les incendies - DFCI).

Chiffres-clés

221 Gardes Régionaux Forestiers déployés sur 18 collectivités du territoire régional du 1er juin au 15 septembre 2023

En 20 ans près de 83 400 ha ont été détruits par des incendies.

Messages clés

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la forêt couvre 51% de son territoire. Elle est la deuxième région la plus boisée de France.

La Région consolide son rôle précurseur et son engagement dans la lutte et la prévention du risque incendie, au travers notamment de la mise en place d'une Garde forestière régionale, de son investissement dans la mise en œuvre des fonds européens FEADER et dans le cadre du dispositif RESPIR, qui permet de collecter des fonds privés et les redistribuer en complément des financements publics, afin d'accompagner au mieux les collectivités touchées par les incendies.

La Région aux côtés des territoires ruraux

⇒ [Plan Guerre du Feu](#)

PREVENIR

La Garde Régionale Forestière créée en 2018 (cf. fiche sur les gardes régionales)

Financement des équipements et travaux de Défense de la Forêt Contre les incendies (DFCI)

Depuis 2023 la Région est devenue autorité de gestion des mesures FEADER permettant d'accompagner les projets de DFCI. Chaque année, est lancé un appel à propositions visant à préserver les zones forestières régionales qui doivent faire face à un niveau de risque moyen à élevé de feux de forêt.

Aides apportées aux maîtres d'ouvrages locaux pour bâtir une stratégie de gestion du risque incendie

La Région soutient à hauteur de 40% l'élaboration /révision des Plans de Massif ainsi que les études préliminaires aux travaux DFCI, en particulier pour la mise en place des servitudes d'utilité publique.

La Région soutien également l'animation des Plans de massifs ou des PIDAF à hauteur de 50%.

Les soutiens de la Région aux Comités Communaux Feux de Forêt (CCFF)

La Région apporte son aide financière aux quatre associations départementales des comités communaux feux de forêt dans la mise en œuvre des informations et formations de leurs membres et l'acquisition de véhicules de patrouille et de matériel radio.

Dispositif « aide aux obligations légales de débroussaillage »

Il s'agit d'accompagner financièrement les communes et collectivités à élaborer et mettre en œuvre un plan communal de gestion des obligation légales de débroussaillage.

COMBATTRE

Fonds d'investissement pour les soldats du feu

Ce dispositif vise à accompagner les Services Départementaux d'Incendie et de Secours de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Marins Pompiers de Marseille, dans l'exercice de leurs missions en participant financièrement au renouvellement du parc de matériel nécessitant de lourds investissements.

RECONSTRUIRE

« Accompagner les communes incendiées »

Les communes et collectivités des massifs incendiés tels que les massifs des Maures, de Beaufort-de-Venise ont été accompagnées par la Région à hauteur de 40%. Le dispositif RESPIR permet de collecter des fonds privés et les redistribuer en complément des financements publics et d'accompagner au mieux les collectivités touchées par ces sinistres.

MAINTENIR DES POPULATIONS ET UNE QUALITE DE VIE DANS LES TERRITOIRES RURAUX HABITER



Les gardes régionales : la Région proche des territoires

Mise en place de 5 gardes régionales pour répondre aux enjeux de sécurité et de prévention des territoires

- **Pour nos lycées** : 174 médiateurs positionnés aux abords des lycées afin de prévenir les conduites à risques, le décrochage scolaire, lutter contre le harcèlement scolaire ou encore alerter sur des signes éventuels de radicalisation...
- **Pour nos transports** : une garde régionale des transports composée de 105 agents SUGE (Sûreté Ferroviaire - Surveillance Générale) et 2 équipes mobiles de médiation dotées de caméras piétons et de drones pour lutter contre les incivilités et les fraudes dans les transports régionaux.
- **Pour nos forêts** : une garde régionale forestière déploie chaque été plus de 220 jeunes de 18 à 26 ans dans 18 territoires dont les Parcs Naturels de la région Sud afin d'informer et sensibiliser le public au risque d'incendies.
- **Pour nos littoraux** : Depuis l'été 2023, 26 jeunes de la Garde régionale marine ont pris du service. Formés à la réglementation, aux règles de navigation et de mouillage et aux techniques de communication, ils surveillent les plans d'eau et le littoral pour signaler les comportements à risque et informer les visiteurs de la fragilité des écosystèmes marins.
- **Pour nos montagnes** : Depuis l'hiver 2022-2023 une garde régionale des montagnes, expérimentale, est chargée de mener, sur le massif des Alpes du Sud, des actions de sensibilisation aux risques naturels (avalanches, glissements de terrain...).

MAINTENIR DES POPULATIONS ET UNE QUALITE DE VIE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

AVOIR ACCES AUX SERVICES



Pour un maintien et un accès équitable aux services

Dans notre région, les habitants qui vivent en zone rurale cumulent des difficultés liées à l'éloignement des grands équipements structurants, au manque de médecins, à la fermeture de classes voire d'écoles et de commerces de proximité ou encore l'insuffisance de l'offre de transport ou de couverture numérique, qui font ainsi peser de lourdes menaces sur l'équilibre de ces territoires. L'enjeu de l'accessibilité de la population aux services est particulièrement prégnant dans les espaces de montagne, et en particulier dans les zones enclavées et à faible densité. Face au risque d'isolement et de fracture territoriale, l'accès aux services de base est une des principales conditions pour maintenir et accueillir des populations et permettre le développement d'activités.

La population en zone rurale, attachée aux services publics, attend des améliorations en termes d'accessibilité et de qualité des services rendus. L'accès aux services de proximité au niveau des bassins de vie est un enjeu essentiel, en particulier concernant : l'école primaire, le médecin généraliste et les services/commerces de proximité (café, boulangerie, annexes bancaires, ...) qui sont aussi des lieux de convivialité. Or, on assiste à une déprise des services publics, y compris la fermeture de classes et/ou d'écoles, à des départs en retraite massifs des médecins généralistes difficiles à remplacer, ainsi qu'à la fermeture des commerces de proximité. De plus, les territoires ruraux accueillent une forte proportion de personnes âgées pour lesquelles l'accessibilité aux services est essentielle.

Dans un contexte d'évolutions technologiques et de pression croissante sur les ressources, le maintien des services et l'équité de l'accès aux services est essentiel pour tous les publics afin de :

- Maintenir la vitalité économique et sociale et l'attractivité des espaces ruraux qui dépendent de l'économie de proximité
- Répondre aux besoins des résidents (actifs, seniors, etc.) et des touristes
- Retenir certaines populations jeunes sur les territoires ruraux et en attirer de nouvelles
- Répondre aux besoins des nouveaux résidents (jeunes retraités notamment) qui ont de nouvelles attentes

La Région aux côtés des territoires ruraux

La Région adapte ses dispositifs, soutient les projets ou finance les structures qui mènent des actions pour :

⇒ Maintenir les services à la population en zone rurale et permettre un accès équitable aux services pour tous les territoires

Dispositifs proposés :

- FEDER rural/Développement et amélioration des équipements de services aux publics : cf. Fiche « Aménagement et développement intégré des territoires »
- CIMA Services et mobilités : pour améliorer la qualité de vie en montagne, les solidarités, les services et les mobilités entre villes, vallées, villages, stations. Cf. Fiche « Mobilités touristiques et résidentielles dans le massif alpin »

- Soutien au réseau des bistrots de pays : cf. Fiche « Aménagement et développement intégré des territoires »
- Soutien aux tiers-lieux numériques, culturels, nourriciers à travers le dispositif SUD LABS et le programme européen LEADER : cf. Fiches « Transition numérique des territoires » et « LEADER »
- Lutte contre les déserts médicaux : cf. Fiche « Accès aux services de santé »
- Accès à l'éducation : la Région contribue au fonctionnement ainsi qu'à la construction, l'entretien, à la rénovation des 55 lycées publics situés en zone rurale. Cf Fiche « Accès à la formation : les lycées »

⇒ Favoriser la mutualisation des services en proximité et la coopération entre les territoires pour gérer l'accès aux services

Dispositifs proposés :

- Déploiement d'un réseau de tiers-lieux : SUD LABS
- Soutien à l'ADRETS dans l'animation du réseau des Maisons France Services

⇒ Accompagner les solutions qui se développent pour inventer de nouvelles façons de rendre des services : itinérance des services, développement du numérique, organisation des professionnels de santé en exercice coordonné, accompagnement social à la transition numérique des services.

Dispositifs proposés :

- Maisons de santé, télémédecine : cf. Fiche « Accès aux services de santé »
- SUD LABS, réseau de lieux dédiés à l'accompagnement des habitants de la région dans leurs usages du numérique : cf. Fiche « Transition numérique des territoires »
- Soutien aux projets innovants et nouveaux services (services itinérants, illectronisme ...) à travers le programme LEADER

MAINTENIR DES POPULATIONS ET UNE QUALITE DE VIE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

AVOIR ACCES AUX SERVICES



Transition numérique des territoires

Le développement du numérique et l'accès à une connexion sont un enjeu crucial pour le développement et l'attractivité des espaces ruraux et notamment des communes isolées.

Le numérique peut être un outil pour remailler les territoires ruraux, assurer la continuité de l'accès aux services ou encore offrir des opportunités de travail à distance. C'est aussi un outil de modernisation des services rendus à la population comme aux entreprises.

La dématérialisation des services publics permet un accès simplifié et immédiat pour une grande majorité des usagers, notamment dans les territoires isolés. Toutefois, il existe un risque de fracture numérique, pour les populations âgées en particulier.

L'accès au très haut débit est devenu un facteur discriminant pour ces territoires tout comme la qualité de la couverture mobile. Cependant, le recours croissant aux technologies numériques s'accompagne de problèmes connexes, comme celui de l'illectronisme ou de leur impact environnemental.

L'accès au numérique est très important pour l'attractivité des zones rurales et nécessite :

- ⇒ La poursuite du développement du très haut débit sur l'ensemble du territoire et en particulier dans les zones peu denses.
- ⇒ Le déploiement de solutions digitales, de points d'accueil connectés permettant un meilleur accès aux services publics notamment et un accueil adapté des citoyens
- ⇒ « L'inclusion numérique », qui permet l'accompagnement de tous aux technologies, services et usages numériques.
- ⇒ Une formation adéquate des entreprises aux nouvelles technologies et à des modes de gestion collaborative
- ⇒ Un appui à l'usage du numérique comme vecteur d'innovation sociale et territoriale à travers le développement de Smart et green territoires

Chiffres-clés

Aménagement numérique :

84 % du territoire régional couvert en fibre optique

Fracture numérique :

660 000 habitants de Provence-Alpes Côte d'azur - soit 16 % des habitants de 15 ans ou plus - sont en situation d'illectronisme (INSEE)

Messages clés

- ▶ Le développement du très haut débit, un enjeu prioritaire
- ▶ Des services numériques pour améliorer le quotidien des habitants
- ▶ Favoriser l'inclusion numérique

La Région aux côtés des territoires ruraux

L'action de la Région s'organise autour de trois piliers :

1. Le développement du très haut débit est un enjeu prioritaire pour l'attractivité des territoires ruraux
2. Ce déploiement doit s'accompagner de la mise en place de services numériques permettant d'améliorer le quotidien des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur
3. Pour utiliser et profiter au mieux de ces services, les habitants quand ils en situation de difficulté vis-à-vis des outils numériques, doivent être accompagnés pour se familiariser, monter en compétence et être acteurs de leur citoyenneté numérique.

Pour organiser son action en lien avec toutes les parties prenantes du territoire, le Conseil régional a adopté le 15 décembre 2023 sa **Stratégie régionale 2024-2028 pour des territoires numériques 100% climat**. Cette action se décline en différents dispositifs régionaux.

Accompagner la transition numérique des collectivités

Raccordement à la fibre : achever la complétude du déploiement fibre pour les territoires avec un objectif de 100% début 2025

« Accompagner le développement de tiers lieux numériques »

Depuis 2017, la Région soutient un réseau de lieux dédiés à l'accompagnement des habitants de la région dans leurs usages du numérique. Ainsi chefs ou créateurs d'entreprises, demandeurs d'emploi, étudiants, agents des collectivités et autres personnes souhaitant être sensibilisées ou informées sur les opportunités et points de vigilance à avoir dans leur utilisation du numérique, peuvent être reçus dans un des lieux labellisés SUD LABS « lieux d'innovation et de médiation numérique en région Sud ». 50 Sud Labs sont accompagnés en zone rurale. En 2024, la Région va lancer un nouvel appel à projets « Sud Labs Entreprise » destiné à soutenir des projets permettant d'accompagner les petites entreprises dans leurs usages numériques

« S'engager pour le numérique éducatif »

Créer de meilleures conditions d'apprentissage et poursuivre la transition numérique des Lycées.

Parcours SUD, Smart et green territoires

=> Appui de projets numériques à finalité environnementale

Ce dispositif cible les intercommunalités et poursuit quatre objectifs :

- Valoriser les intercommunalités engagées, par l'attribution du label Sud Smart & Green Territoires
- Accélérer l'émergence de projets de « smart territoires » vertueux du point de vue environnemental, par un appui en ingénierie aux équipes locales
- Mettre en œuvre des projets structurants et vertueux du point de vue environnemental, par l'attribution de financements régionaux
- Mutualiser et capitaliser les expériences et les bonnes pratiques, par une démarche d'animation des acteurs et de partage d'informations

Les thématiques abordées peuvent être les suivantes (liste non exhaustive) : réseaux et systèmes intelligents de gestion des services d'utilité publique ; environnement ; mobilité et logistique ; risques naturels, sanitaires et technologiques ; économie de proximité ; éco-conception des services numériques, numérique durable, tourisme.

« Outils numériques au service des territoires »

Faciliter l'accès à la connaissance des territoires. (Cf. Partie Ingénierie)

« Chèque connexion »

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur soutient l'équipement en solutions alternatives des foyers non desservis en très haut débit dans les communes rurales (moins de 1 500 habitants).

En attendant le déploiement généralisé de la fibre, elle a décidé de rendre gratuit le recours à des solutions de connexion alternatives tels que le kit satellitaire, le très haut débit radio ou la 4G fixe, pour les habitants des plus petites communes de notre territoire (parmi celles éligibles au dispositif de cohésion numérique de l'Etat). Cette mesure de pouvoir d'achat vient en complément de l'aide de l'Etat « Cohésion Numérique des Territoires » pour financer l'installation et la mise en service de solutions permettant d'avoir accès à du bon haut débit ou à du très haut débit dans des territoires où la fibre n'arrivera que tardivement ou pour les locaux qui relèvent ou relèveront de raccordements complexes. La Région intervient après l'intervention du professionnel ayant réalisé l'installation, jusqu'à 300 € en complément de l'aide d'Etat.

MAINTENIR DES POPULATIONS ET UNE QUALITE DE VIE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

AVOIR ACCES AUX SERVICES



Accès aux services de santé

En matière d'accès aux soins, même si la région Provence-Alpes-Côte d'Azur présente une densité médicale parmi les plus élevées de France, le territoire fait état de difficultés d'accès aux soins du fait d'une transition de la démographie médicale, de l'inégale répartition des professionnels de santé, du vieillissement de la population associé à une augmentation de la prévalence des pathologies chroniques.

Cette situation fait de l'accès aux soins un enjeu d'aménagement des territoires, particulièrement prégnant en ruralité. Pour exemple, 2 % de la population régionale résidait à plus de 10 minutes en voiture du médecin généraliste le plus proche, notamment dans les massifs alpins et dans les zones frontalières des Alpes-de-Haute-Provence avec le Var et les Alpes-Maritimes (Source : FNPS – Insee Distancier METRIC, calculs ARS 2022). Cette pénurie concerne aussi les professionnels en charge des premiers secours. La problématique de renouvellement des SDIS et des pompiers volontaires en zone rurale se pose tout comme la conservation du réseau des casernes.

Les territoires ruraux sont particulièrement concernés par le vieillissement de leur population : la prise en charge des personnes âgées dans ces zones suppose l'accès à des services de santé adaptés

Chiffres-clés

- Depuis 2011 **baisse de 14 % de l'effectif total de médecins généralistes** en région : le Vaucluse (- 21 %) est le département le plus touché, les Hautes-Alpes (- 8 %) et le Var (- 9 %) sont les départements les moins impactés.
- **Plus d'un tiers (37,3 %) des médecins généralistes** en exercice dans la région en 2021, **a plus de 60 ans** (France : 32,4 %).
- 6 087 médecins spécialistes libéraux en exercice, 50 % de l'offre concentrée dans 4 communes : Marseille, Nice, Aix-en-Provence et Toulon.
- **8 % de la population régionale réside à plus de 30 mn du service d'urgences le plus proche.**
- Les **territoires considérés en désertification médicale**, zones d'intervention prioritaire (ZIP) et zones d'action complémentaire (ZAC), **concernent 56 % de la population régionale** (contre 40,7 % en 2018), soit 2 800 000 habitants.

Messages clés

La Région a fait de la **lutte contre les déserts médicaux et de l'accès aux soins de proximité**, une priorité de sa politique régionale de santé

La Région aux côtés des territoires ruraux

La Région a fait de la lutte contre les déserts médicaux et de l'accès aux soins de proximité, une priorité de sa politique régionale de santé.

Depuis 2019, les aides et les outils de la Région en faveur de l'aménagement solidaire des territoires en matière d'accès aux soins sont regroupés dans le Kit « Lutte contre les déserts médicaux ».

Dispositifs régionaux :

Kit lutte contre les déserts médicaux »

Dispositif visant à favoriser l'accès aux soins, notamment dans les territoires ruraux, et qui s'appuie sur quatre volets :

- Les maisons régionales de santé et l'aide à l'installation de médecins généralistes avec le soutien de projets immobiliers des maisons de santé et les projets d'installation des médecins généralistes en zones sous-denses (travaux et équipement informatique et médical) ;
- L'accueil d'étudiants en médecine générale dans les territoires sous-denses ;
- Le déploiement de la télémédecine et de l'équipement médical
- Une meilleure accessibilité aux soins d'urgence

En matière de santé, la Région et le Fonds social européen - FSE + soutiennent l'installation de médecins dans les déserts médicaux. Il est ainsi prévu de cofinancer des bourses pour des internes effectuant un stage dans les territoires identifiés en ZIP (Zones d'Intervention Prioritaire) ou ZAC (Zones d'Action Complémentaire) et dont les indices de défavorisation sociale sont les plus élevés avec un classement des communes déterminé par l'Observatoire Régional de la Santé.

« Les maisons de santé pluriprofessionnelles régionales »

Aide aux projets d'investissement

Pour soutenir l'installation et le regroupement de professionnels de santé dans des structures d'exercice coordonné, relevant d'initiatives concertées entre professionnels de santé et associant autant que possible les collectivités territoriales.

« Installation de médecins généralistes »

Dispositif de primo-installations et installations de médecins généralistes dans les communes en zone « d'intervention prioritaire » ou « d'action complémentaire » par l'Agence Régionale de la Santé

« Jeunes docteurs innovants »

Dispositif qui permet de cofinancer des projets de thèse portés par des étudiants qui s'inscriront en première année de doctorat au sein d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche régional.

« Pass mutuelle »

Aide financière délivrée par la Région pour aider les étudiants à souscrire à une complémentaire santé.

« Pass santé jeunes »

Le Pass Santé Jeunes permet à des jeunes entre 15 et 26 ans d'accéder gratuitement à un ensemble de prestations chez les professionnels de santé et les psychologues libéraux.

MAINTENIR DES POPULATIONS ET UNE QUALITE DE VIE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

AVOIR ACCES AUX SERVICES



Accès à la formation : les lycées

Dans le cadre de ses compétences obligatoires, la Région contribue au fonctionnement des lycées ainsi qu'à la construction, l'entretien, à la rénovation des lycées de son territoire.

Au titre de l'entretien courant et de la rénovation (notamment les programmes de réhabilitations lourdes), les opérations engagées dans les lycées des territoires ruraux intègrent les spécificités liées notamment aux conditions climatiques dans les départements alpins ou les besoins fonctionnels spécifiques des territoires ruraux (internats). La Région poursuit également son action en matière d'équipement des lycées en panneaux photovoltaïques.

Outre les dotations de fonctionnement versées annuellement, la Région contribue à l'équipement de ses lycées et les soutient, par des subventions aux établissements, dans leurs démarches d'économie d'énergie et de gestion des déchets.

Chiffres-clés

55 Lycées publics situés dans des territoires ruraux

Messages clés

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est soucieuse d'offrir aux lycéens et à la communauté éducative des conditions d'accueil et de travail optimales, clés de leur réussite.

La Région aux côtés des territoires ruraux

- Economies d'eau et d'énergie dans les lycées
- Prévention et gestion des déchets dans les lycées publics
- Travaux d'urgence et d'entretien courant
- Programme régional d'équipement des lycées publics (PRELP)
- Programme régional d'équipements et de travaux des lycées privés (PRELV)
- Programme de maintenance des matériels pédagogiques
- Numérique éducatif
- Dispositifs lycées (tarification social, équipements de protection individuel des élèves, premiers équipements en lycées professionnels)
- Participation régionale pour le transport des élèves vers les équipements sportifs extérieurs aux établissements

MAINTENIR DES POPULATIONS ET UNE QUALITE DE VIE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

SE DIVERTIR



Enjeux culturels : équipements et création

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les territoires ruraux représentent environ 75 % de l'espace régional, dont 65 % sont situés dans le massif alpin. La croissance démographique y est deux fois plus rapide que dans les zones urbaines depuis les années 2000, avec environ 576 000 habitants, soit 1 habitant sur 8. Ces territoires contribuent à la compétitivité régionale grâce à l'agriculture, la sylviculture et le tourisme (l'emploi touristique représente 12 % de l'emploi total). Une étude de l'INSEE en 2022 souligne l'attractivité croissante des zones rurales de la région, en particulier celles influencées par de grands pôles urbains. Bien que la qualité de vie soit généralement meilleure en milieu rural, les disparités existent, notamment en termes de pauvreté et d'accès aux services, notamment culturels.

L'accès à la culture dans les territoires ruraux s'inscrit dans plusieurs problématiques et/ou enjeux :

- Un manque d'équipements culturels pérennes (équipements muséographiques, de scènes de spectacle, de médiathèques etc.). Un grand nombre de villages ne disposent pas de salles des fêtes, même en format réduit, permettant de structurer une vie culturelle en milieu rural. Sur le territoire de Provence-Alpes Côte-d'Azur, la zone de montagne des Alpes maritimes est par exemple conçue essentiellement pour la période estivale et en complément de l'offre touristique côtière.
- L'accès aux ressources culturelles en milieu rural relève de limitations objectives liées à la distance et aux temps majorés par les routes de montagne ;
- Le développement d'une offre de proximité et d'une animation culturelle tout au long de l'année
- La valorisation et le dynamisme économique de ces territoires
- Des enjeux d'équité et d'équilibre territoriale entre les territoires ruraux et métropolitains. L'action culturelle de l'Etat et des collectivités locales reste encore très urbaine

La prise en compte de la ruralité dans la conception de la politique culturelle régionale représente une opportunité pour la co-construction des projets et politiques culturels, aussi bien dans la relation entre les artistes et les collectivités, qu'entre elles et les habitants. Afin de favoriser la création culturelle en zone rurale dans un contexte de changement climatique, il est important de :

- ▶ Favoriser des événements plus écoresponsables ;
- ▶ Développer la dynamique de créations « hors les murs », de cinémas itinérants...
- ▶ Promouvoir l'identité et préserver les villages et territoires ruraux, cadre de vie et support des mémoires collectives

Chiffres-clés

- La région Sud :
 - compte près de 200 cinémas pour 520 écrans et 87 000 fauteuils et près de la moitié de ces cinémas sont classés Art et essai (plus présentes dans les zones

Messages clés

- **L'accès à la culture pour tous les habitants** du territoire régional fait partie des préoccupations prioritaires de la politique régionale, afin de prévenir la marginalisation et l'isolement culturel et

<p>de densité intermédiaire où elles représentent 6 établissements sur 10) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - est une terre de festivals avec plus de 1 800 manifestations par an ; - compte 700 lieux de lecture publique, dont 60 % sont situés dans des zones peu ou très peu denses <p>Près de 43 000 personnes travaillent dans le secteur culturel sur notre territoire, soit 2,2% de l'emploi total de la région.</p>	<p>de promouvoir une offre culturelle de proximité.</p> <p>➤ Soutien aux créateurs culturels locaux : Encourager et soutenir les artisans, les artistes et les musiciens locaux est essentiel pour maintenir la vitalité culturelle des espaces ruraux et favoriser le dynamisme économique.</p>
--	---

La Région aux côtés des territoires ruraux

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a dégagé les grands axes d'une **stratégie visant à dynamiser les zones rurales en utilisant la culture comme moteur de développement durable et économique**. Cet objectif est rendu possible grâce à plusieurs actions :

- **La valorisation du patrimoine de la Région** dont une grande partie se trouve dans des zones rurales du territoire régional. Concrètement, cela passe par une meilleure connaissance de ces territoires - premier jalon de la valorisation de ces espaces via l'Inventaire général du patrimoine - mais aussi et surtout par la mise en place d'un appel à projet concernant tout particulièrement le patrimoine rural
- **Le soutien aux acteurs culturels locaux, notamment les lieux offrant des propositions spécifiquement dédiées à ces territoires ruraux**. Cela passe notamment par l'opérateur régional Arsud dont l'action culturelle irrigue tout le territoire régional, mais également par un soutien aux opérateurs de premier plan implantés en zone rurale (Théâtre de Durance, Festival de Chaillol, le Centre Dramatique des Villages du Haut Vaucluse) ;
- **Le déploiement d'équipements culturels sur les zones insuffisamment dotées**, dans une logique d'aller vers les publics, là même où la question des mobilités est prégnante. Cela vaut pour le soutien à la création et à la rénovation de salles de cinéma en zones à faible densité de population comme pour les équipements de lecture publique ou de spectacle vivant ;
- **Développement de l'attractivité des zones rurales pour l'industrie cinématographique** : favoriser le soutien à la production de films tournés en zones rurales, création et rénovation de salles de cinéma en zones à faible densité de population, soutien aux équipements de lecture publique et de spectacle vivant ;
- **La mise en œuvre d'actions innovantes en termes d'éducation artistique et culturelle sur tout le territoire régional** avec le déploiement de l'appel à projets « Terres de légende » dans les PNR, la mise en réseau des établissements scolaires et le développement de projets éducatifs innovants. Ces actions ont connu de nouvelles impulsions récentes avec l'exemple du projet "Résidence pro" de la Villa Médicis.

Dispositifs régionaux :

1. Cadre d'intervention : « Développer les enseignements artistiques et les formations culturelles »

- **Dispositif** : L'action éducative culturelle

Dans le cadre de sa politique volontariste, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur propose aux établissements un ensemble de dispositifs artistiques et culturels afin de favoriser l'épanouissement, la découverte et l'ouverture sur le monde des lycéens et apprentis.

- **Dispositif** : développer l'offre de formation du secteur de la culture

La Région se concentre sur le développement des qualifications, la création d'emplois et l'insertion des jeunes professionnels. L'objectif est de préparer les jeunes et les adultes aux évolutions des métiers et au renouvellement des qualifications.

- **Dispositif** : Instrumentarium

Dispositif qui accompagne les musiciens, qu'ils soient amateurs ou futurs professionnels. Il finance l'acquisition d'instruments de musique par les conservatoires et écoles de musique publiques ; la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur apporte ainsi son concours à un enseignement artistique de qualité et garantit une équité territoriale.

- **Dispositif** : Favoriser l'éducation à l'image

Aide aux structures qui organisent les 3 dispositifs d'éducation aux images

2. Cadre d'intervention « accompagner la production cinématographique, l'édition et les industries culturelles »

- **Dispositif** : Soutien aux tournages de films en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dans le cadre de ce dispositif, la Région soutient la Commission régionale du film, ainsi que les bureaux d'accueil des tournages sur tout le territoire. Ce soutien a permis un développement des missions du Bureau d'Accueil des Tournages autour de : l'accueil de tournages et d'accompagnement des porteurs de projet, des repérages de décors potentiels, de l'organisation des repertoires locaux pour régisseurs et repéreur, de l'animation de la filière cinéma et audiovisuel à travers des réunions d'information de techniciens, d'animation du réseau local, d'ateliers et forum formation.

- **Dispositif** : Carte blanche aux artistes, soutien à la création et à la production cinématographique et audiovisuelles

La Région soutient les artistes à travers tout le territoire via ce dispositif, qui est un appel à projets encourageant les projets d'artistes en activité professionnelle présentés par des associations domiciliées en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, après avis d'un comité consultatif composé d'experts du secteur.

- ⇒ Soutien à la création et à la production cinématographiques et audiovisuelles : dispositif « réalisateurs en création »
- ⇒ Soutien à l'édition de livres et de revues - Appel à projet : « auteurs en création »

- **Dispositif** : Soutien à la mobilité des éditeurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur à des salons ou événements situés hors région pour favoriser leur rayonnement

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Région propose un soutien spécifique aux maisons d'édition professionnelles souhaitant participer à des événements situés hors région et cohérents avec leur positionnement éditorial.

- **Dispositif** : Soutien au développement et à l'innovation de la librairie indépendante

Pour préserver la diversité du réseau et soutenir une création éditoriale variée, le Centre national du livre, l'État et la Région PACA ont collaboré pour établir un accord-cadre 2023-2025, en coopération avec l'Agence régionale du livre. Ce partenariat vise à fournir un soutien global aux librairies, comprenant des aides pour les investissements, la commercialisation et l'innovation.

3. Cadre d'intervention « Soutenir la création, la production artistiques et la diffusion des œuvres »

• Le soutien aux artistes : Les cartes blanches aux artistes

- **Dispositif** : Soutien à la création dans les arts de la scène et dispositif « artistes en création »
- **Dispositif** : Soutien à la création dans le secteur des arts visuels

• Les aides aux lieux

- **Dispositif** : Les aides aux lieux de création et de diffusion du secteur des arts de la scène

L'objectif est de contribuer à structurer une offre artistique et culturelle accessible et de qualité toute l'année, complémentaires aux festivals et manifestations, favoriser la présence d'artistes sur le territoire et accompagner les artistes, notamment régionaux, dans leur parcours et soutenir l'emploi des professionnels et favoriser la rencontre de l'offre culturelle avec les publics les plus diversifiés, par des actions de diffusion, de médiation, de participation et de recherche de nouveaux publics.

- **Dispositif** : Soutien au réseau régional de centres pour le livre et la lecture

L'objectif de cette mesure est de structurer le territoire régional du livre et de la lecture en soutenant un réseau de centres de référence à l'échelle régionale, nationale et internationale dont la vocation est notamment de compléter l'action culturelle accomplie par le réseau de lecture publique des bibliothèques et médiathèques en Région.

- **Dispositif** : Soutien à la diversification des fonds de livres dans les bibliothèques et centres de documentation des lycées et centres d'apprentissage

Les objectifs de cette mesure sont de faciliter l'accès de tous les publics de la région à une offre diversifiée de livres et de documents de prêt et/ou de consultation dans le réseau des bibliothèques régional.

- **Dispositif** : Soutien aux lieux et aux projets de promotion et de diffusion des arts visuels

• Les aides aux festivals et manifestations

- **Dispositif** : Soutien aux festivals et manifestations dans le secteur des arts de la scène
- **Dispositif** : Soutien aux manifestations pour le livre et la lecture et aux résidences d'auteurs

Dispositif qui permet l'accueil d'écrivains et d'auteurs dans le cadre d'une manifestation ou d'une programmation de manifestations qui prévoit des rencontres et des débats ouverts au grand public ainsi qu'une action culturelle de recherche et de sensibilisation de nouveaux lecteurs

- **Dispositif** : Soutien aux manifestations dans le secteur des arts visuels
- **Dispositif** : soutien aux festivals, aux manifestations et à l'accueil de scénaristes et/ou de réalisateurs dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel

• Les aides à l'aménagement et à l'équipement des structures culturelles

- **Dispositif** : Aide à l'investissement et à l'équipement dans le secteur des arts de la scène (hors CRET)

- **Dispositif** : Soutien à l'équipement informatique et numérique du réseau régional de lecture publique (hors CRET)

Concerne l'achat de matériel informatique pour la gestion des collections de bibliothèques et médiathèques ou de matériel numérique pour la diffusion des œuvres sur les nouveaux supports.

- **Dispositif** : Soutien à la création ou la rénovation de lieux de lecture ouverts au public (hors CRET)

Les objectifs de ce dispositif sont de soutenir la création et la rénovation du réseau régional de lecture publique dans une perspective d'aménagement équitable du territoire culturel régional, offrir aux usagers et aux professionnels des conditions de conservation, d'accueil et de travail répondant aux normes techniques actuels dans le domaine de la lecture.

- **Dispositif** : Soutien à l'équipement dans le domaine des arts visuels (hors CRET).
- **Dispositif** : Soutien à la création ou la rénovation de lieux d'exposition (hors CRET)
- **Dispositif** : Soutien à l'investissement pour la création, l'équipement et la réhabilitation des salles de cinéma (hors CRET)
- **Dispositif** : soutien en investissement aux festivals, manifestations et actions de diffusion du secteur du cinéma et de l'audiovisuel

4. Cadre d'intervention : « Encourager les structures artistiques et culturelles dont le rayonnement est international »

- **Dispositif** : Aide structures artistiques et culturelles au rayonnement international
- **Dispositif** : Soutien à la mobilité des projets et des artistes
- **Dispositif** : programmes européens dont « Europe Créative »

5. Cadre d'intervention : Contribuer à l'aménagement et au développement culturel des territoires

- **Dispositif** : soutien aux agences régionales

⇒ **Arsud** : *Cet opérateur est doté de plusieurs grandes missions aux premiers rangs desquelles figurent le soutien technique aux acteurs culturels régionaux, l'accompagnement des acteurs du spectacle vivant ainsi que la conception et la production de manifestations culturelles.*

Antennes de l'agence permettant un service public de proximité (Sisteron et Saint Laurent du Var)

Exemples d'opérations : Tournée Mosaïque, le dispositif « Scènes de Bistrots » dans les Bistrots de Pays

- **Dispositif** : La politique culturelle en faveur des projets de territoire

- **Dispositif** : La politique culturelle régionale en faveur des publics empêchés

Dans le cadre de ce dispositif, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur lance chaque année un appel à projets « culture, santé, handicap et dépendances », issu d'un partenariat entre l'ARS, la DRAC et la Région, pour encourager le développement de partenariats singuliers entre les professionnels de la culture, de la santé, les publics et les œuvres, et aider au déploiement d'actions spécifiques favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap.

MAINTENIR DES POPULATIONS ET UNE QUALITE DE VIE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

SE DIVERTIR



Accès aux activités sportives

En matière de politique sportive, les enjeux se traduisent en termes d'accès aux équipements et d'offre de pratique sportive. Il s'agit de permettre à l'ensemble des habitants de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'avoir accès à une pratique sportive dans les meilleures conditions, quel que soit leur bassin de vie.

Le phénomène d'accélération de déplacement des populations, et notamment les plus jeunes, des milieux ruraux vers les centres urbains constaté en France lors de ces dernières décennies, a eu un impact négatif sur le développement des pratiques sportives dans ces territoires. Avec la baisse du nombre de licenciés et de pratiquants, le nombre de clubs sportifs en milieu rural a chuté et l'offre de pratiques sportives encadrées pour les habitants de ces territoires s'est progressivement resserrée.

L'accueil des Jeux olympiques de Paris 2024 s'est accompagné d'un plan national de développement des équipements sportifs sur l'ensemble du territoire national. Le plan « 5 000 équipements » porté par l'Agence Nationale du Sport fait écho aux besoins de rénovation et de diversification des équipements sportifs collectifs présents dans nos localités, et notamment dans les zones de revitalisation rurale.

L'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 représente une opportunité de favoriser le développement de la pratique des sports d'hiver en montagne.

Messages-clés

Permettre à chacune et chacun de bénéficier d'une offre sportive diversifiée et d'équipements sportifs de qualité dans les territoires ruraux de la région

La Région aux côtés des territoires ruraux

La politique sportive régionale s'inscrit dans une logique de développement des disciplines sportives sur son territoire au travers du **soutien au sport fédéral** qui se traduit par le conventionnement pluriannuel avec les ligues et comités de la région.

Elle permet, dans son volet aménagement du territoire d'assurer une répartition équilibrée des ressources et des moyens en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre d'une politique sportive au service de tous les habitants. De nombreuses **aides régionales** sont ainsi **destinées à financer des investissements pour les associations sportives ou les communes** tels que la réalisation de travaux, l'acquisition d'équipements sportifs et l'acquisition de véhicules de transport collectif à destination des sportifs.

Dans le cadre de ses financements à **l'organisation de manifestations et d'événements sportifs** sur l'ensemble du territoire régional, la Région soutien le développement touristique et économique ainsi que l'attractivité de ses territoires, y compris de ses territoires ruraux.

Les manifestations soutenues doivent par ailleurs justifier d'une démarche écoresponsable en cohérence avec les objectifs du Plan Climat régional « Gardons une COP d'avance ».

Enfin, la Région accompagne les **structures sportives dédiées au haut niveau** (clubs de l'élite régionale, centre de formation des clubs professionnels agréés) ainsi que les athlètes (« Equipe Sud Olympique et paralympique » et « Champions du sud »).

Dispositifs régionaux :

- Conventionnement avec les ligues et comités sportifs régionaux
- Soutien à l'acquisition d'équipements sportifs collectifs à destination des associations sportives ou des communes
- Soutien à l'acquisition de véhicules de transports collectifs
- Soutien à l'organisation de grands événements sportifs
- Soutien à l'organisation de manifestations sportives
- Soutien aux centres de formation des clubs professionnels agréés
- Soutien aux clubs de l'élite sportive régionale
- Soutien aux structures d'accès au haut niveau en région
- Soutien aux travaux sur équipements sportifs collectifs
- Soutien au développement du E-sport

MAINTENIR DES POPULATIONS ET UNE QUALITE DE VIE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

SE DIVERTIR



Accès aux activités de pleine nature

Les territoires ruraux ont bénéficié ces dernières années d'un regain d'attractivité sportive via le développement rapide des pratiques sportives de nature amateurs et de loisir. Ce phénomène s'est largement accéléré à la sortie de la pandémie de Covid-19 et des confinements successifs. Bien qu'elle ait de nombreuses externalités positives en matière de santé et de bien-être, cette multiplication du nombre de pratiquants de sport de nature engendre de nouveaux enjeux de fréquentation des sites de pratique et de protection de l'environnement.

Le développement plus important des sports de nature dans ces zones moins peuplées nécessite des politiques sportives attentives aux enjeux de protection de l'environnement et de la biodiversité.

Les épisodes de sécheresses de plus en plus sensibles dans notre région affectent le niveau des lacs de retenues au point de gêner la pratique des sports et loisirs nautiques et donc d'impacter les activités économiques en lien avec l'attractivité touristique des sites. Les bases nautiques sur le territoire régional nécessitent d'être modernisées afin de favoriser l'accès aux sports et loisirs nautiques pour tous et d'améliorer leurs performances énergétiques.

Chiffres-clés

9 Parcs naturels régionaux en région Sud qui développent l'écotourisme

Messages-clés

Le slow tourisme est de plus en plus présent en région Sud.

La Région aux côtés des territoires ruraux

○ CIMA Espaces valléens

Le programme est décrit dans les approches transversales (pp.85-86) et vise notamment le développement d'activités de pleine nature.

○ CIMA Mesure Refuges

Les refuges de montagne font partie des hébergements touristiques emblématiques du massif des Alpes, lequel concentre la majorité du parc français. Quelle que soit l'altitude, ces bâtiments rassemblent plusieurs fonctions complémentaires pour les territoires de montagne :

- Support des différentes activités ludiques et sportives de montagne
- Fonction générale d'abri de sécurité en montagne et de surveillance,
- Lieu d'initiation à la montagne, d'échanges, de rencontres et d'apprentissage

Le dispositif vise à soutenir les projets de création, rénovation ou réhabilitation exemplaire de refuges de montagne.

○ Les parcs naturels régionaux : promotion d'offres écotouristiques

Le programme est décrit dans les approches transversales (pp. 83-84).

○ « Soutien aux activités nautiques sur les grands lacs de la région »

- ⇒ Modernisation des bases nautiques
- ⇒ Développement durable des activités nautiques
- ⇒ Manifestations nautiques inclusives

Au titre du Plan voile nautisme, la Région propose un dispositif d'accompagnement pour la modernisation des bases nautiques qui prévoit une aide de 50% sur les investissements avec un montant plafonné à 200K€.

MAINTENIR DES POPULATIONS ET UNE QUALITE DE VIE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

SE DIVERTIR



Jeunesse

La Région affirme sa volonté de contribuer à la protection des populations, de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et de renforcer la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire régional.

La politique régionale en faveur de la jeunesse favorise ainsi l'engagement des jeunes et leur insertion professionnelle ainsi que la vitalité des territoires ruraux au travers de la valorisation d'initiatives locales.

Chiffres-clés

Messages-clés

Donner à tous les jeunes de Provence-Alpes-Côte d'Azur l'opportunité d'une insertion sociale et professionnelle réussie et les moyens d'être pleinement acteur de leur quotidien

La Région aux côtés des territoires ruraux

La promotion de l'engagement des jeunes et l'apprentissage de la citoyenneté constitue une priorité de l'action régionale.

De plus, les chantiers de jeunes bénévoles contribuent au développement local avec des réalisations concrètes, la venue des jeunes dans les petites communes du territoire et les opérations de chantiers contribuent au développement économique local par la production de richesses (à travers l'aménagement et la réhabilitation d'un patrimoine pour le développement d'activités éducatives, culturelles ou touristiques par exemple).

La mise en œuvre du dispositif E-pass jeunes favorise également l'accès à la culture et au sport de tous les jeunes, y compris en milieu rural.

Dispositifs régionaux :

- Développement du Service Civique sur le territoire régional
- Chantiers de jeunes Bénévoles
- Soutien au financement du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
- Développement d'actions innovantes pour lutter contre le décrochage scolaire
- Soutien aux projets d'associations étudiantes ou juniors associations
- E-pass jeunes

SOUTENIR UNE ACTIVITE DURABLE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

PRODUIRE ET CONSOMMER



Produire et consommer durable et responsable

Dans un contexte de raréfaction des ressources et de lutte contre le changement climatique, les territoires ruraux sont amenés à imaginer et mettre en place de **nouvelles manières de produire et de consommer plus durables/responsables**, et donc respectueuses de l'environnement/la nature. Ces territoires contribuent à la compétitivité régionale grâce à leurs ressources et potentialités (agriculture, forêt, tourisme ...). Mais les enjeux de productivité économique ne doivent pas occulter le fait que l'économie des territoires ruraux dépend aussi du bon état de la biodiversité et de sa préservation (matières premières, tourisme, services écosystémiques...).

Le dynamisme économique de ces territoires repose sur la valorisation des filières/ressources locales et le maintien d'une économie de proximité. **L'économie sociale et solidaire** occupe une place importante dans l'économie des territoires ruraux. Elle vient répondre aux besoins des habitants et contribue à la revitalisation du territoire en proposant des solutions pour opérer la transition écologique. Il est donc important de soutenir et développer l'ESS dans l'économie des territoires ruraux.

Des nouvelles opportunités s'offrent aux territoires ruraux avec **le développement de l'économie verte et de l'économie circulaire** : transition agroécologique, gestion des déchets, production d'énergie renouvelable et isolation des logements Cela implique le développement de systèmes territoriaux coopératifs pour favoriser les synergies entre acteurs économiques afin de réduire la consommation de ressources (matière, flux, énergie), le soutien au développement de nouveaux modèles économiques (économie de la fonctionnalité et de la coopération, économie collaborative...), le développement des circuits courts, la lutte contre la gaspillage alimentaire...

Ce sont des sources importantes d'activités et d'emplois nouveaux et des activités en général plus durables et résilientes qui répondent aussi aux enjeux du changement climatique

Les territoires ruraux contribuent à **l'activité touristique, secteur clé de l'économie régionale**. Dans un contexte de crise climatique, des enjeux forts se posent dans ce secteur : construction d'une offre différenciée voire d'une réflexion sur la pertinence de mise en tourisme, passage à un tourisme 4 saisons (diversification de l'offre), conciliation avec la préservation de l'environnement (régulation de la fréquentation, ressources, déchets), enjeux de mobilité, accueil des saisonniers (logements, qualification, recrutement...)

Au regard des objectifs de neutralité carbone, des efforts sont à réaliser **en matière de sobriété et de production énergétique**. Le recours aux énergies renouvelables est à privilégier (solaire, éolien, bioénergie, bois...) tout en veillant à l'acceptabilité sociale par rapport aux paysages (notamment pour le photovoltaïque et l'éolien) et au partage des retombées locales de tels investissements (nouveaux modèles émergents). De plus, ces équipements doivent également être compatibles avec la préservation de la biodiversité, atout clé dans la lutte contre le changement climatique, et s'inscrire dans le projet du territoire. Ces territoires doivent également se pencher sur la mobilité décarbonée, particulièrement en lien avec les populations touristiques accueillies.

Plus d'efforts sont également attendus **en matière de réduction des déchets**, compte tenu du niveau élevé de tonnages produits en moyenne dans notre région, même si des disparités existent notamment selon la typologie du territoire (rurale, urbaine ou très touristique). Les habitants permanents, les touristes, les administrations et autres établissements publics, ainsi que les entreprises de ces territoires ruraux sont donc amenés à réduire les déchets (plastiques notamment) et poursuivre les efforts consacrés au tri et au développement du compostage ou encore au recyclage/réemploi. Ils doivent également avoir les moyens de lutter contre les dépôts

sauvages de déchets de plus en plus importants. Le maillage des déchèteries dédiées aux déchets issus des activités des professionnels devra se densifier, principalement dans le secteur du BTP. Autre enjeu pour les collectivités en charge de la gestion des déchets ménagers, celui de mettre en œuvre de nouvelles gouvernances, mutualiser les moyens afin de maîtriser les coûts de gestion des installations de traitement des déchets. En effet, la réglementation impose de réduire progressivement de 50% les quantités de déchets non dangereux (dits ultimes car non recyclables) enfouis en Installations de stockage pour tendre en 2035 à un tonnage autorisé correspondant à seulement 10% des déchets produits. Une fiscalité de plus en plus contraignante (hausse des coûts d'enfouissement, taxe générale sur les activités polluantes en augmentation exponentielle, majoration...) est appliquée en ce sens. Aussi, les acteurs tant privés que publics doivent anticiper ces échéances en réduisant la production de déchet mais surtout en s'organisant pour faire émerger des installations de traitement alternatives aux Installations de Stockage des déchets.

Enfin, il est nécessaire de proposer **une offre de formation de proximité et adaptée aux besoins** des territoires ruraux. Il s'agit d'envisager des actions de lutte contre les fractures territoriales, susceptibles de favoriser l'accessibilité des demandeurs d'emploi aux formations professionnelles, l'attractivité des métiers de l'agriculture/viticulture/maraîchage, et de répondre aux besoins en compétences des entreprises ou des territoires.

SOUTENIR UNE ACTIVITE DURABLE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

PRODUIRE ET CONSOMMER



Préservation du tissu économique local

Artisans et commerçants représentent 60 % des entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et 35 % de l'emploi (environ 600 000 emplois pour 270 000 entreprises). Les secteurs de l'artisanat, du commerce et des services de proximité représentent un poids économique majeur et contribuent fortement à l'aménagement et au maillage économique du territoire régional.

Les territoires ruraux sont actifs en termes de revitalisation des centres-villes et d'économie de proximité, notamment sur l'artisanat et le commerce.

Etant donné l'importance de l'économie de proximité (commerces, artisanat, TPME, services à la personne, services culturels...) pour la vie des territoires ruraux, le soutien de cette économie est un enjeu majeur. Elle est source d'emplois et d'activité. Elle est en lien direct avec le territoire en valorisant le patrimoine et les savoir-faire locaux, en utilisant les ressources matérielles et humaines locales. Enfin, cette économie de proximité a une forte utilité sociale : elle fournit de nombreux services essentiels et offre des lieux de convivialité et d'échanges, générant du lien entre générations et/ou populations. Pour favoriser son développement, des outils de financement adaptés devront être développés qui prennent en compte l'utilité sociale de cette économie généralement mal ou pas rémunérée.

Messages clés

- ▶ Des territoires accompagnés dans le développement et la croissance économique à tous les stades de vie et tous type de projets
- ▶ Simplifier les aides régionales pour donner plus de lisibilité aux chefs d'entreprises

La Région aux côtés des territoires ruraux

Sud Entreprises est la gamme d'aides régionales, financières et de conseil, pour accompagner les entreprises, quel que soit le stade de vie de l'entreprise, quel que soit le secteur d'activités. Les projets qui ont le plus d'impact pour le territoire, en matière d'emploi, d'investissement mais aussi de préservation de l'environnement sont privilégiés.

Objectif de la Région s'ici 2028 :

- Mobiliser + de 400 M€ au bénéfice des entreprises
- Accompagner et/ou financer 50 000 entreprises

« Mon projet d'entreprise »

Des conseils et des solutions de financement à tous les stades de vie de l'entreprise, de la création jusqu'à la transmission d'entreprise.

« Mon projet de boutique »

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en partenariat avec Bpifrance et Initiative Sud, prend en charge jusqu'à 50% du coût d'implantation d'une boutique sur le territoire et accompagne les

porteurs de projets à concrétiser la création de leur entreprise du montage de leur projet jusqu'au financement.

3 concepts possibles : boutique à l'essai, installation de boutique, boutique éphémère

→ Pour les communes et EPCI

« Mon projet de rénovation »

Pour les artisans et commerçants qui souhaitent réaliser des travaux de second œuvre, investir dans du matériel ou des équipements professionnels. Ils peuvent bénéficier d'une aide à l'investissement comprise entre 2 000 et 5 000 euros et jusqu'à 7 000 euros grâce à la bonification 100% Plan climat.

« Mon prêt TPE »

Soutien aux petites entreprises en leur proposant des prêts à taux zéro, facilement mobilisables et adaptés à leur capacité de remboursement pour répondre à leurs besoins en trésorerie et en investissement.

Prêt à taux 0, de 5 000 € à 15 000 €, qui permet de financer le développement ou le rebond de l'entreprise. Concerne les TPE de plus de 2 ans d'existence et avec un chiffre d'affaires égal ou inférieur à 2 millions d'euros.

Gamme CEDRE

Une gamme de 3 dispositifs pour accompagner les démarches de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et de transition écologique des entreprises

CEDRE Premiers pas : accompagnement des entreprises à la concrétisation de leurs premières actions de transition écologique.

CEDRE Ambition : accompagnement des entreprises dans la formalisation de leur démarche RSE.

CEDRE Investissement : financer les investissements écologiques des entreprises CEDRE.

SOUTENIR UNE ACTIVITE DURABLE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

PRODUIRE ET CONSOMMER



Développement de l'économie touristique

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur se classe en 3ème position derrière l'Île de France et la région Auvergne Rhône Alpes. Le poids du tourisme est particulièrement important dans notre région puisqu'il représente 13 % du PIB régional et implique 25 000 entreprises.

Le secteur du tourisme est un des secteurs qui recrute le plus dans la région. Liée à la saisonnalité, la pluriactivité y est très développée dans la région. Ainsi, c'est dans les zones de montagne, où le tourisme est fortement tourné vers les sports et loisirs d'hiver, que la part de non-salariés est la plus importante, en partie du fait des moniteurs de ski qui ont souvent un statut d'indépendant.

C'est dans les Alpes que le secteur du tourisme est le plus important en termes d'emplois (15,1% dans les Hautes Alpes et 9,2 % dans les Alpes Maritimes et 8,3 % dans les Alpes de Haute Provence) du fait notamment des stations de ski, mais aussi d'un tourisme d'été dans les Hautes Alpes. Notons également l'importance de ce secteur dans l'arrière-pays (Alpilles, Luberon, Verdon...) du fait d'une offre touristique et culturelle très développée (parcs et réserves naturelles, sites et patrimoines exceptionnels, festivals...).

Le secteur du tourisme doit faire face à un défi majeur : s'adapter aux effets présents et à venir du changement climatique. La hausse des températures aura des conséquences fortes sur l'activité des stations de ski y compris en haute montagne. A contrario, le changement climatique peut favoriser le tourisme de nature (Parcs régionaux, réserves naturelles...) et de montagne l'été. Il est urgent de proposer, notamment en zone de montagne, une offre touristique plus adaptée prenant en compte les effets existants et à venir du changement climatique, ainsi que les nouvelles demandes sociétales.

Pour les Alpes, le changement climatique du fait de la réduction du manteau neigeux, devrait fortement impacter les stations de moyenne altitude (en dessous de 1500-1800 m), sans adaptation de leurs activités. Cela concerne aussi les stations de haute altitude dont les stratégies d'adaptation (production de neige artificielle) sont de moins en moins durables économiquement et environnementalement. L'adaptation des stations des sports d'hiver, étant donné leur pouvoir d'attractivité pour les espaces alpins, est indispensable et passe par une diversification des activités de ces stations, une attention particulière apportée à l'amélioration du cadre de vie, y compris en termes d'accès aux services et de prise en compte de l'environnement.

Le développement des activités proposées devra s'effectuer en veillant à limiter leur impact sur la biodiversité (développement de nouvelles infrastructures, dérangement d'espèces, érosion des sols...), ce qui implique une gestion adaptée des flux touristiques site par site, notamment lors des pics de fréquentation, dans l'optique de favoriser un développement pérenne des sites et d'optimiser les conditions d'accueil et d'information des visiteurs

Chiffres-clés

16,8 milliards d'euros de recettes touristiques annuelles directes en région.
9,3 % des emplois salariés de la région.

Messages clés

Stratégie régionale d'accompagnement à un tourisme durable et résilient

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2023-2028 a été élaboré dans l'intention d'accompagner l'économie touristique vers un tourisme plus responsable, tout en apportant, le soutien nécessaire à ses acteurs économiques face aux perturbations constantes qu'ils rencontrent.

« Territoires touristiques d'avenir, pour des destinations attractives et durables »

Accompagnement vers la transition touristique durable par des projets environnementaux ou numériques

Appel à projet « Sites touristiques exemplaires »

Mise en valeur touristique de sites naturels régionaux, optimisation de conditions d'accueil et d'informations des visiteurs, régulation des flux

Soutien à l'hébergement touristique

Le soutien financier de la Région sur les travaux entrepris doit permettre de moderniser les hébergements touristiques, d'améliorer leur impact environnemental et l'accessibilité pour les personnes handicapées, d'accroître ou d'améliorer l'accueil des saisonniers.

Subvention d'investissement allant jusqu'à 100 000 €.

INVESTour2, prêt participatif pour les entreprises du tourisme

Ce prêt, mis en place par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, peut intervenir en quasi-fonds propres avec un prêt participatif de 50 000 à 350 000 € ou exceptionnellement en obligations jusqu'à 500 000 € pour des projets de développement structurant, contribuant à la création ou au maintien d'un nombre significatif d'emplois pérennes

Etude Climsnow sur l'impact du changement climatique sur les stations de montagne

Cette étude prospective sur le devenir des stations des Alpes du Sud met en lumière les défis du modèle économique et touristique des stations à l'horizon 2030-2050. Elle propose une modélisation climatique, nivologique et énergétique des stations des Alpes du Sud, et présente une analyse du modèle financier, économique et touristique des domaines skiables. Elle permet aux professionnels de la montagne de disposer d'un outil scientifique qui analyse les futures évolutions de l'enneigement pour chaque station de ski. Les résultats de l'étude dessinent plusieurs projections climatiques qui dépendent des scénarios d'émissions de gaz à effet de serre. Grâce aux travaux de Climsnow, les stations de ski peuvent désormais se projeter et engager leur transition.

La Région a lancé, mi-avril 2024, une étude prospective complémentaire afin d'évaluer l'impact actuel et futur de la production de neige de culture sur la ressource en eau et les milieux aquatiques, dans les stations des Alpes du Sud. Elle s'achèvera à l'automne 2025

PLAN MONTAGNE – Le ski fait ses classes en région Sud

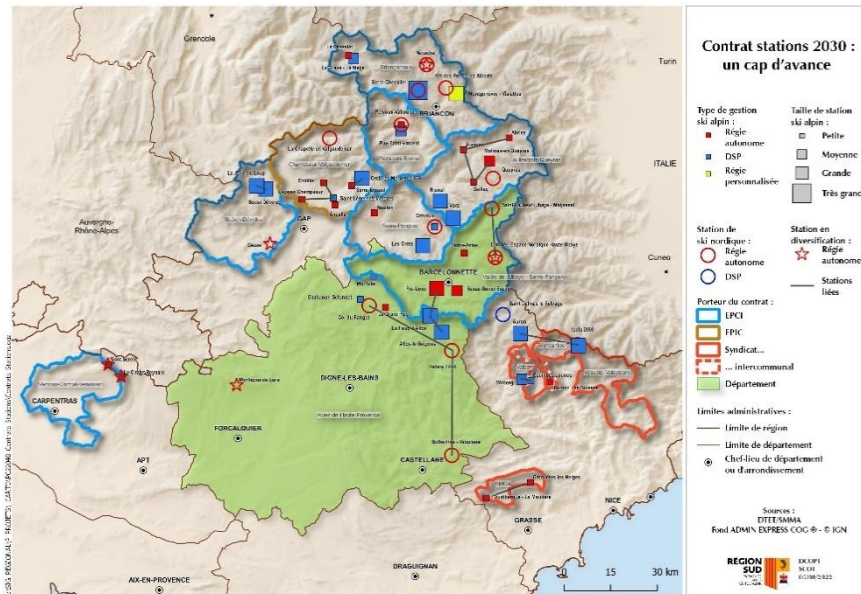
Projet de séjour scolaire de 4 nuitées minimum offrant 4 demi-journée de pratiques sportives dont 6h de ski alpin : aide jusqu'à 1 000 € par classe de primaire

« Contrats stations 2030 »

Pour les 65 stations (dont 33 domaines skiables). Accompagnement d'une stratégie d'aménagement et de développement économique et touristique à horizon 2030-2050 visant à :

- Poursuivre l'accompagnement à l'investissement des stations de montagne,
- Atteindre la neutralité carbone des domaines skiables dès 2030 avec zéro émission de CO₂,

- Accompagner les démarches d'évolution du modèle de développement économique et touristique des stations de montagne intégrées dans leur écosystème valléen.



SOUTENIR UNE ACTIVITE DURABLE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

PRODUIRE ET CONSOMMER



Développement de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire

L'Économie sociale et solidaire (ESS) dépasse le quart de l'emploi privé dans 6 intercommunalités rurales au centre de la région : Communauté Territoriale Sud-Luberon – COTELUB, Communauté de communes Ventoux Sud, Communauté de communes Pays Forcalquier - Montagne de Lure, Provence-Alpes-Agglomération, Communauté de communes Provence Verdon, Communauté de communes Haute-Provence-Pays de Banon, Communauté de communes Jabron-Lure-Vançon-Durance.

Le développement de l'économie verte et de l'économie circulaire (la transition agroécologique, la gestion des déchets, la production d'énergies renouvelables et l'isolation des logements), mais également de l'économie sociale et solidaire, déjà fortement implantée sur les territoires ruraux, est une priorité. Ce sont des sources importantes d'activités et d'emplois nouveaux.

La protection de milieux naturels constitue un avantage comparatif dans la compétition économique. Les activités de protection de la nature sont pourvoyeuses d'emplois et de richesses.

Chiffres-clés

Plus de 173 000 salariés travaillent dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. Il rassemble 11 794 entreprises, des PME, des micro-entreprises et 31 grandes entreprises, soit plus de 13 % de l'emploi privé régional.

La Région aux côtés des territoires ruraux

La Région développe une **politique structurante de soutien à l'économie circulaire** dans le cadre d'un partenariat avec les principaux acteurs publics du territoire (Etat, ADEME, Banque des territoires) et les chambres consulaires (CCI, CMAR, CRESS). Ce partenariat a pour objectif la diffusion du concept d'économie circulaire auprès des entreprises, l'implication des parties prenantes régionales au travers de la Plateforme Régionale de l'Économie Circulaire (PRECI) et le déploiement d'une gamme d'outils d'aide et d'accompagnement cohérente en direction des entreprises. Parmi les actions emblématiques mises en œuvre, la PRECI, son portail numérique [reseau-precj](#) qui ont fortement contribué à la fédération des acteurs de l'économie circulaire et le concours « Prix Initiative Circulaire » lancé en 2023 qui a permis de valoriser les bonnes pratiques et les porteurs de projets.

La Région accompagne les projets des entreprises de l'économie sociale et solidaire, proposant des services aux entreprises dans toutes les phases de vie. Elle intervient également dans leur développement. Elle intervient aussi en soutien aux entreprises de l'ESS touchées par les crises de ces dernières années avec l'octroi de prêts à taux zéro.

De plus, la Région prépare une feuille de route de l'économie sociale et solidaire qui devrait être présentée à l'automne 2024.

« **PRECI - Plateforme** »

La plateforme régionale de l'économie circulaire plateforme constitue un lieu de rencontre, de réflexion, d'échange permettant l'implication des parties prenantes dans la co-construction de la politique régionale d'économie circulaire, la mise en réseau des acteurs et la valorisation des initiatives de territoire régional. Un outil pour accompagner les entreprises vers de nouveaux modèles économiques durables et compétitifs.

« Appel à projets Ecologie Industrielle et territoriale »

L'appel à projets vise à soutenir de manière adaptée chacune des phases qui rythment la vie d'une démarche EIT et à promouvoir l'expérimentation de nouvelles approches et/ou méthodes et/ou outils.

Le dispositif permet d'accompagner les démarches en phase d'émergence et de structuration, les démarches en phase de déploiement et/ou de consolidation ainsi que la mise en œuvre de projets innovants et expérimentaux.

« Accompagnement des territoires pour le développement de l'économie sociale et solidaire »

En lien avec la future stratégie régionale en soutien à l'économie sociale et solidaire prévue fin 2024

SOUTENIR UNE ACTIVITE DURABLE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

PRODUIRE ET CONSOMMER



Valorisation de la filière bois

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la forêt couvre 1.6 million d'hectares qui représentent 51% de notre territoire.

La forêt est soumise à de nombreux enjeux liés à sa gestion, sa valorisation, sa protection. En tout, cela représente 250 000 propriétaires forestiers privés et de nombreuses collectivités publiques, détenteurs et producteurs de la ressource.

Soutenir la filière bois au niveau de la mobilisation, de la transformation et la valorisation de ses produits permet de maintenir et développer une activité regroupant environ 3 050 entreprises dans le cœur de filière et 6 200 dans un périmètre partiel représentant respectivement 8 560 et 12 600 salariés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces emplois dans la filière représentent 0,5 % des salariés de la région, ils produisent 359 millions d'euros de valeur ajoutée dont 46% dans la construction et menuiserie bois. Toutefois, les revenus de l'exploitation forestière sont insuffisants à la gestion durable, ne contribuent pas à la structuration d'une véritable filière aval. Par ailleurs, les métiers de la filière souffrent d'un manque d'attractivité et sa compétitivité doit être développée.

Chiffres-clés

Deuxième taux de boisement des régions françaises métropolitaines : 51% du territoire régional avec 1,6 million d'hectares.

3 050 entreprises non-délocalisables en cœur de filière

800 000 m3 de bois mobilisés par an dans les massifs du territoire

Messages clés

La forêt régionale est en expansion avec un accroissement d'environ 9 500 hectares par an. Cependant, les difficultés d'exploitation, la valeur souvent assez faible du bois, les contraintes sociales ou environnementales, le risque d'incendie, conduisent à rendre la gestion forestière et la mobilisation des bois plus aléatoire.

La politique régionale vise à positionner Provence-Alpes-Côte d'Azur comme modèle d'excellence dans la gestion durable permettant la préservation des équilibres biologiques tout en favorisant les activités économiques liées à la forêt régionale

La Région aux côtés des territoires ruraux

« Volet Massif - filière bois »

=> Accroître l'offre certifiée du bois d'œuvre alpin transformé localement

La stratégie forestière alpine s'articule autour du développement d'une offre de bois construction alpin garantie par la marque de certification « Bois des Alpes » reconnue par l'association française de certification (COFRAC).

- Poursuivre l'aide à la modernisation et au développement des entreprises de première et seconde transformation engagées dans la certification « Bois des Alpes »
- Accentuer la demande en bois local des Alpes dans le bâtiment bois en accompagnant la maîtrise d'ouvrage publique et privée et en capitalisant sur les bonnes pratiques d'utilisation du bois alpin.

- Accompagner les acteurs intervenant sur « l'amont forestier » par un soutien renforcé au débardage par câble et à l'animation pour le regroupement de ces chantiers à travers des « contrats pluriannuels de développement territorial des infrastructures de débardage par câble forestier ».

« Mobiliser les bois et améliorer les conditions de récolte »

- ⇒ Desserte forestière, aménagement des massifs, développement de nouvelles techniques comme le débardage par câbles
- ⇒ La Région a voté un dispositif incitatif de mobilisation des bois par câble téléphérique en avril 2021 permettant d'aider jusqu'à 40% ces opérations.

« Moderniser et développer les outils d'exploitation forestière et de transformation du Bois »

=> Financement des entreprises et de la filière

« Soutien à la sylviculture pour valorisation bois d'œuvre : Régénération & amélioration des peuplements naturels »

L'accompagnement à la régénération des forêts est soutenu par deux dispositifs d'aide financière « sylviculture » et « plantations en forêt » dédiés aux propriétaires forestiers privés et publics qui souhaitent réaliser des plantations en forêt, essentielles lorsque la régénération naturelle ne fonctionne pas et en cas de dépérissement des peuplements forestiers dû au changement climatique.

La formation au sein de la filière bois

Soutenir la formation au sein de filière bois au niveau de la mobilisation, de la transformation et la valorisation de ses produits permet de maintenir et développer cette activité.

L'interprofession de la filière Forêt-Bois FIBOIS SUD a conduit en 2021-2022 des études concernant les besoins de la filière forêt-bois régionale au regard de l'évolution des marchés et des besoins en compétences et innovation associés. A court terme, l'étude emploi-compétences menée montre que :

- Les métiers particulièrement en tension sont les ouvriers forestiers-bucheron, ouvriers scieurs, charpentier et menuisiers, les métiers d'encadrement de chantier et conducteurs d'engins
- La filière forêt – bois souffre d'une méconnaissance et d'un déficit d'attractivité

SOUTENIR UNE ACTIVITE DURABLE DANS LES TERRITOIRES RURAUX PRODUIRE ET CONSOMMER



Production d'énergie renouvelable

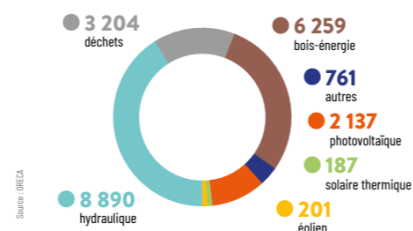
La réduction de la demande en énergie est le facteur clé pour atteindre la neutralité carbone. Cette demande dépend plus globalement de la demande de biens et services.

Si des innovations technologiques peuvent contribuer à limiter la demande énergétique et améliorer l'efficacité énergétique, les efforts doivent tendre vers une plus grande sobriété. Cela signifie, d'une part, des changements de modes de vie, plus ou moins importants, vers plus de frugalité (alimentation, mobilité...), d'autre part, des modes de production moins énergivores (notamment le secteur de l'industrie, mais aussi le secteur agricole, les services). La demande d'énergie concerne aussi l'habitat, tant en matière de nouvelles constructions que d'adaptation de l'existant.

Enfin, au-delà la demande, il s'agit aussi de remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables (solaire, éolien, bioénergie...). Le développement des bioénergies, mais aussi du solaire sur des terres agricoles posent toutefois la question d'une possible concurrence avec la production alimentaire.

La production primaire régionale (produits énergétiques « bruts », c'est-à-dire l'énergie potentielle contenue dans les produits après extraction mais avant transformation) représente 1,3% de la production nationale, estimée à 130 Mtep en 2021. L'hydraulique est la principale filière de production primaire au niveau régional. La filière bois-énergie est la 2e source de production régionale avec une contribution avoisinant les 30%. En 3e position, la filière déchets contribue à 15% des productions primaires.

► Production régionale d'énergie primaire en 2021 (GWh)



Messages-clés

Accompagner les projets d'aménagement en intégrant les questions de sobriété énergétique et d'énergies renouvelables

La Région aux côtés des territoires ruraux

« Plan solaire »

Le Plan Solaire a pour ambition de définir un plan d'actions d'animation et d'intervention régionale et de fédérer tous les dispositifs et soutiens mis en œuvre par la Région en faveur de l'énergie solaire (photovoltaïque et thermique), qui viendront notamment en appui du plan d'actions.

- ⇒ Smart PV Photovoltaïque et dispositif Solaire Ready (toitures)
- ⇒ Accompagnement des projets de solaire thermique visant l'autoconsommation d'énergie, la gestion intelligente et la maîtrise des consommations : aide au financement des installations produisant de la chaleur solaire (solaire thermique). Les principales applications du solaire thermique sont la production d'eau chaude sanitaire (pour l'habitat, l'hôtellerie, les établissements de santé, ...), la fourniture de chaleur pour l'industrie et l'agriculture, l'alimentation de réseaux de chaleur et le chauffage de l'eau des bassins de piscine.

⇒ Soutien aux audits et réhabilitation d'installations solaires thermiques collectives
L'objectif est de porter assistance aux maîtres d'ouvrages qui font face à des installations présentant des dysfonctionnements, en les accompagnant techniquement et financièrement dans la mise en place d'audits de ces installations, suivis d'une réhabilitation, à laquelle sera associée un contrat de maintenance intégrant un engagement de bon fonctionnement ou un contrat de performance, selon le souhait de la maîtrise d'ouvrage.

« Massification des réseaux de chaleur et de froid renouvelables »

Modalités d'intervention de la Région pour soutenir le développement de projets de production de chaleur et de froid renouvelables, notamment les projets, géothermie/thalassothermie mais aussi de récupération de chaleur fatale ainsi que les réseaux de distribution de chaleur et de froid qui leurs sont associés. Soutien à l'amorçage des projets de chaleur et de froid renouvelables et de récupération ainsi que le soutien à leur réalisation

« Cadre gaz renouvelable »

Modalités d'intervention de la Région pour soutenir le développement de projets de production de biogaz, principalement liés aux projets de méthanisation, du fait de la plus grande maturité de cette filière en région, mais aussi le soutien aux filières innovantes comme les filières hydrogène, pyrogazéification, power-to-gas.

« Bois énergie – chaufferies bois »

Plus de la moitié des prélèvements dans les massifs de la région ont une vocation de bois énergie.

Ce dispositif accompagne des projets visant l'autoconsommation d'énergie.

SOUTENIR UNE ACTIVITE DURABLE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

PRODUIRE ET CONSOMMER



Gestion et traitement des déchets

Le développement du tourisme, et l'afflux de populations temporaires inhérent, engendre une augmentation des quantités de déchets à gérer sur les territoires concernés. Ces territoires ruraux sont actuellement peu ou mal équipés en installations de gestion des déchets. L'amélioration de ce maillage d'installations doit être prise en compte dans les stratégies de développement économique et touristique.

En 2021, le constat concernant la gestion des déchets en région est le suivant :

- Une production de déchets ménagers et assimilés très supérieure à la moyenne nationale même en comparaison avec d'autres régions très touristiques et en augmentation depuis 2010
- Un taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés encore faible (41,7% en 2021) au regard de l'ambition des objectifs nationaux fixés (55 % attendu en 2020 et 65 % en 2025) mais qui progresse, en partie grâce au déploiement et à la modernisation d'équipements de collecte et de tri en déchèteries. Des transferts de déchets importants entre les territoires en l'absence de mise en œuvre de projets d'unité de valorisation et de traitement, sur les bassins azuréen et provençal notamment
- Un manque d'anticipation des territoires sur les besoins en foncier pour l'implantation d'unités de gestion collecte tri et traitement des déchets (déchèteries publiques et professionnelles, unités de tri et de valorisation, etc.) mais aussi pour l'implantation de sites de réemploi réparation
- Des dépôts sauvages de déchets de plus en plus importants et de plus en plus médiatisés
- La dépense moyenne annuelle affectée par le service public à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés est estimée à 1 milliard d'euros en 2021.
- Les activités agricoles sont encore bien présentes en milieu rural. Elles génèrent environ 1,35 millions de déchets en majorité organiques, et pour le reste de plastiques, cartons, métaux. Le développement de pratiques agricoles plus éco responsables, celui des circuits courts sont potentiellement des leviers de diminution des déchets issus du secteur agricole.
- Encore trop peu de territoires engagés dans des Programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés, pourtant obligatoires depuis 2012 (réemploi, réparation, lutte contre le gaspillage alimentaire notamment en restauration mais aussi dans les commerces alimentaires, tri à la source des biodéchets, éco exemplarité des entreprises et administrations, tarification incitative)
- Trop peu de mutualisation, harmonisation des moyens entre les territoires de la région

Chiffres-clés

Production de déchets ménagers et assimilés : 3,7 millions de tonnes en 2021 soit 729 kg/habitant
Dépense moyenne annuelle affectée par le service public à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés : 195€/habitant en moyenne

La Région aux côtés des territoires ruraux

« **Contrats d'objectifs déchets (COD)** » - **Soutien aux équipements et filières de valorisation des déchets** : Contrats d'objectifs « Prévention, Tri des déchets et Économie circulaire » conclus avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui souhaitent s'engager dans une démarche globale de prévention et de gestion des déchets.

« Zéro déchet plastique – Charte et plateforme ReMed »

La plateforme ReMed, portée par l'association Mer Terre, fédère les acteurs engagés dans la réduction des déchets sauvages. Elle est accompagnée d'un appel à projet « Ensemble, pour une nature zéro déchet plastique » qui permet de financer l'innovation technologique.

« Soutien à la prévention des déchets et à la tarification incitative »

Pour les collectivités qui portent des projets de prévention des déchets et de déploiement de la tarification incitative et les collectivités, les entreprises et les associations qui portent des projets d'économie circulaire.

« Soutien aux études stratégiques économie circulaire et déchets »

Ce dispositif a vocation à éclairer les choix et décisions d'un porteur de projets (en termes technique, organisationnel, financier, juridique...), à améliorer et approfondir les connaissances sur un sujet précis ou à poser un diagnostic et proposer des pistes d'actions.

« AAP Zéro déchet plastique »

Pour encourager les projets innovants et fédérateurs permettant le développement de plans d'actions territoriaux pour lutter contre les pollutions plastiques des Alpes à la mer Méditerranée.

« AAP Tri à la source et valorisation des biodéchets »

Pour les collectivités et opérateurs de traitement des biodéchets.

Accompagnement d'études de faisabilité et d'investissements liés au tri à la source des biodéchets et aux installations de compostage

« AAP Vrac et consignes »

Encourager le développement de la vente en Vrac et de la Consigne en vue de développer les pratiques de réemploi et de réduire l'utilisation d'emballages à usage unique.

Deux volets : soutien aux projets d'études stratégiques territoriales et soutien aux projets structurants de la filière Vrac et/ou Consigne.

« Dispositif de lutte contre les dépôts sauvages » - Plan en 9 mesures

=> Accompagnement de 40 communes de moins de 5 000 habitants dans la rédaction de leur stratégie de lutte contre les dépôts sauvages

=> investissement, communication, formation, appui juridique, expérimentation...

=> Projets d'investissement qui permettent de diminuer durablement les dépôts sauvages de déchets sur l'ensemble des zones du territoire

SOUTENIR UNE ACTIVITE DURABLE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

PRODUIRE ET CONSOMMER



Formation professionnelle

Les enjeux autour de la formation professionnelle dans les territoires ruraux :

L'accessibilité des demandeurs d'emploi aux formations professionnelles reste un enjeu fort, à la fois en termes de mobilité (transports, hébergement près du lieu de formation ...) que d'accès au numérique. L'hybridation des formations pour favoriser le distanciel est une réponse que si la couverture numérique des territoires est de qualité.

L'attractivité des métiers de l'agriculture/viticulture/maraîchage : hormis les formations de responsables d'entreprise agricole, il est souvent difficile de trouver des stagiaires pour se former dans ces métiers du fait de plusieurs facteurs (saisonnalité, rémunération/pénibilité, accessibilité...).

Sur certains territoires ruraux, on peut observer une distorsion importante entre les besoins en compétences des entreprises ou des territoires pour se développer et les profils/compétences des demandeurs d'emploi (besoin d'accompagnement et de mobilisation). Les exemples du tourisme et du développement durable sont significatifs à ce sujet.

Enfin, le vieillissement de la population et la question des déserts médicaux interrogent l'attractivité des formations et des métiers du secteur sanitaire et social mais plus encore pour le coup l'attractivité des territoires pour les professionnels formés.

Pour accompagner les transitions en cours, créer les activités et les emplois de demain, une offre de formation adaptée aux différentes opportunités d'emplois doit être développée par bassins d'emplois, élaborée et actualisée avec l'ensemble des acteurs concernés, sur la base d'un diagnostic territorial.

La Région aux côtés des territoires ruraux

Sur le volet **formation professionnelle continue**, la commande publique de formation pour les demandeurs d'emploi se déploie au travers du nouveau marché dit "**Marché compétences Professionnelles**" (MCP) 2023-2028. Il a été préparé au moyen d'un diagnostic territorial associant en amont de la consultation les acteurs économiques et ce à deux niveaux : à l'échelle régionale et à l'échelle des territoires en partenariat avec Pole Emploi. Ce nouveau catalogue de formation, qui fixe le potentiel d'actions programmables, comprend 971 actions et 11 300 places de formation.

Les domaines visés par le plan de réduction des tensions de recrutement ont été plus particulièrement ciblés, en fonction des spécialisations territoriales. Parmi les 16 domaines professionnels du catalogue, 4 sont prépondérants dans la programmation 2023-2024, répondant aux priorités fixées par la Région :

- L'animation, sport, loisirs, (lié en grande partie au tourisme)
- L'énergie, électricité, environnement, aménagement, transition écologique
- La mobilité durable et logistique
- L'agriculture, agroalimentaire, pêche, aquaculture.

Fonds d'Innovation pour la Formation

Depuis 2018, un outil financier dont l'ambition est de favoriser l'innovation dans la formation et l'orientation professionnelles et de faire émerger des réponses aux besoins des territoires, suscités par une économie en forte mutation. Les objectifs du fonds sont de soutenir les initiatives ponctuelles développant des réponses pédagogiques innovantes en lien avec les filières stratégiques, la transition énergétique et les besoins économiques de proximité.

Pass sud Formation

Cette aide individuelle permet d'accéder à des formations qui constituent un préalable pour accéder à des métiers en tension identifiés comme signifiants pour la Région ou à des secteurs ou métiers à soutenir particulièrement tels que ceux de l'économie verte. Elle intervient en complément des actions collectives financées par la Région et Pôle emploi. Ce fonds vise à favoriser la montée en compétences et l'insertion des publics de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et à apporter notamment une réponse aux emplois en tension non pourvus.

Ce dispositif s'inscrit en articulation avec d'autres dispositifs existants destinés aux demandeurs d'emploi, qu'ils soient individuels (aides au transport, à l'hébergement...) ou collectifs.

Les écoles de la deuxième chance

Elles se déploient au plus près des territoires. Ces écoles assurent la formation, l'insertion professionnelle et sociale de jeunes adultes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire depuis au moins un an, peu ou pas qualifiés, afin de préparer avec eux leur parcours d'accès à l'emploi. Les jeunes sont orientés via les missions locales auprès desquelles ils sont inscrits. Dès 2018, le Conseil régional a souhaité impulser le développement de nouvelles structures sur les territoires régionaux non couverts par ce dispositif afin d'avoir une école par département. Aujourd'hui, les six écoles du territoire établies sur 19 sites et antennes de formation accueillent près de 2 000 jeunes décrocheurs de 16 à 25 ans par an et présentent un taux moyen de sorties positives de 59 %. Depuis 2018, ce sont plus de 7 000 jeunes qui ont bénéficié de ce dispositif en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Formations par apprentissage

La Région peut contribuer, à hauteur des dotations que l'Etat lui transfère, au financement des centres de formation d'apprentis (CFA) quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle identifie le justifient. En matière de fonctionnement, le fonds de soutien a pour objectif de maintenir une offre de formation par apprentissage sur l'ensemble du territoire régional. Ce maintien de l'offre régionale de formation passe par la sécurisation de l'offre de formation régionale dans les territoires ruraux ou en souffrance et sur des métiers porteurs et/ou en tension, l'accompagnement des formations nouvelles sur la période d'amorçage et le soutien des centres de formations d'apprentis dans leur projet.

SOUTENIR UNE ACTIVITE DURABLE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

SE DEPLACER



Aide à la transition écologique des services de mobilité ruraux

La mobilité dans l'aménagement du territoire couvre deux types d'enjeux : la soutenabilité environnementale et la garantie d'un accès équitable aux ressources de l'espace (emplois, services, commerces...) pour tous, selon leurs besoins.

Aujourd'hui, le secteur des transports des particuliers et des professionnels représente le principal poste d'émissions nationales de gaz à effet serre avec 138 millions de tonnes équivalent-CO₂ soit 30 % du total, devant l'agriculture, l'industrie et le bâtiment (2021 - Source : CITEPA-SECTEN, baromètre mensuel—hors UTCATF).

La mobilité et la logistique recouvrent par ailleurs des dimensions économiques et sociales majeures. Accompagner ses enfants à l'école, se rendre sur son lieu de travail, faire ses courses, effectuer une démarche, aller chez le médecin ou encore au cinéma, livrer des marchandises, approvisionner la chaîne productive des entreprises et des professionnels indépendants, sont autant de déplacements avec une fréquence et des modalités qui diffèrent selon les territoires.

Le secteur du transport est un grand émetteur de GES, la mobilité est donc considérée comme un enjeu majeur pour atteindre la neutralité carbone.

Toutefois, s'agissant des zones peu denses, il est nécessaire de distinguer deux types de déplacements :

- Les déplacements pendulaires et souvent de plusieurs dizaines de km vers les zones denses pourvoyeuses d'emplois ainsi que les déplacements plus ponctuels mais également longs de plusieurs dizaines voire centaines de km vers ou depuis les grandes métropoles. Ils représentent un enjeu à la fois en matière d'émissions de GES et de pouvoir d'achat. L'interaction de ces déplacements avec les zones denses les rend également plus facilement massifiables sur une grande partie du trajet.
- Les déplacements internes aux territoires ruraux qui sont plus diffus et très dépendants de la voiture. L'enjeu majoritaire est là plutôt celui du pouvoir d'achat face à un coût de possession de la voiture et des prix de carburants en augmentation.

Il s'agit ici, pour les zones peu denses de :

- Réduire les déplacements, notamment en relocalisant la production et l'activité dans les zones rurales (« démobilité », limitation des déplacements pendulaires), en développant les circuits courts (agriculture mais aussi autres biens et services) et via l'essor du numérique (développement du télétravail, du coworking, des tiers-lieux, des téléprocédures, des téléconsultations...). Ces actions sont soutenues par d'autres politiques régionales : accès au numérique, accompagnement des filières agricoles, SUD LABS ...
- Améliorer la coordination, le maillage de transports entre les différents territoires avec un objectif d'accessibilité sur tous les territoires et donc de lutte contre l'isolement.
- Développer dans les territoires ruraux l'offre de transport alternatif à la voiture et adapté aux territoires (transports collectifs, cars, transport à la demande, autopartage, covoiturage, transport solidaire, vélo électrique ou non...), notamment via des plateformes de transports multimodaux dans les petites et moyennes centralités et la mise en œuvre de plans de mobilité simplifiés en zone rurale et de schémas cyclables, quand le relief les rend possibles et accessibles ;
- Promouvoir et aider le remplacement des véhicules thermiques par des véhicules électriques (personnels, collectifs et de transport) et développer un réseau de recharge rapide pour les déplacements locaux et touristiques.

Besoins des territoires ruraux

- **Accompagnement**, notamment aspect réglementaire, ingénierie juridique, fédérer l'action entre les EPCI du bassin.
- **Partage d'expérience** ou atelier de travail
- **Soutien financier** pour la décarbonation des flottes de véhicules et pour la création d'équipements types services ambulants ou espaces tiers lieux/coworking

Diagnostic

Accéder aux services publics, de santé ou à l'emploi nécessite d'être mobile. Dans des territoires ruraux où le déploiement de réseaux de transport en commun est inenvisageable, en l'absence d'une offre alternative adaptée, la **voiture individuelle** reste incontournable. La vulnérabilité énergétique pour les dépenses de carburant touche plus de la moitié des ménages dans les petites communes, qu'elles soient périurbaines ou isolées. Les questions de mobilité quotidienne se posent à l'échelle de bassins de vie et d'emplois, souvent en décalage avec l'organisation administrative des territoires.

L'utilisation de la voiture individuelle en milieu rural est prédominante, elle représente 80% des trajets réalisés et 90% des ménages possèdent au moins une voiture. Les raisons de cette prépondérance sont multiples (aménagement du territoire, distances à parcourir pour accéder aux services, offre de transports en commun insuffisantes ou mal-adaptée aux usages, etc.), mais celle-ci pose de plus en plus de contraintes pour les habitants des territoires ruraux.

Il est important de répondre au besoin de mobilité des jeunes en zone rurale. La part des jeunes ruraux de la région est parmi les plus faibles de France : ils sont 14% âgés de 3 à 24 ans à vivre dans une commune rurale de la région (contre 37% en France de province). Ils sont davantage présents dans les Alpes-de-Haute Provence et les Hautes-Alpes.

Ils sont moins souvent scolarisés dans leur commune de résidence que les urbains : 76% des collégiens ruraux sont scolarisés en dehors de leur commune de résidence (contre 18% dans l'urbain) et 92% des lycéens (contre 38% dans l'urbain).

La distance entre le domicile et le lieu d'étude croit fortement au moment du passage au lycée (les jeunes ruraux parcourent 6,4km de plus que les jeunes urbains).

La Région au côté des territoires ruraux

Délibération n° 23-0240 du 23 juin 2023 sur l'accord Etat-Région de mise en œuvre de la planification écologique pour la mobilité :

Dans le secteur des transports et de la mobilité, la vision globale et partagée pour répondre à l'urgence climatique et écologique s'incarne dans **quatre orientations stratégiques régionales**, formant l'acronyme **ACoRS**, qui sont : l'Adaptation aux défis écologiques et sociaux mondiaux, la Conversion des véhicules et diminution de l'intensité carbone des carburants, le Report modal et la multimodalité, la Sobriété des modes de vie et des déplacements motorisés associés.

Orientation n° 1 : Adaptation aux défis écologiques et sociaux mondiaux

S'attache à mettre en œuvre des **politiques d'adaptation du système régional de transport** face aux risques physiques et de transition.

Orientation n° 2 : Conversion des véhicules et diminution de l'intensité carbone des carburants

S'attache à sortir des énergies fossiles et à réduire les consommations énergétiques par véhicule.km tout en faisant preuve de techno-discernement dans les solutions technologiques déployées.

Orientation n° 3 : Report modal et la multimodalité

S'attache à réduire les consommations énergétiques par voyageur.km et par tonne.km (voyageurs et marchandises) en **améliorant les offres alternatives au véhicule individuel** (transports collectifs, mobilités partagées, modes actifs) et au « tout camion » (taux de remplissage, retour à vide, approvisionnements de proximité...) et en développant une politique d'accompagnement au changement.

Orientation n° 4 : Sobriété des modes de vie et des déplacements motorisés associés

S'attache à réinventer de nouveaux modes de vie, de production et de consommation pour sortir de l'ère du transport carboné.

Premières actions de mise en œuvre déployées :

- **Deux études** sur les risques physiques et les risques de transition vont être lancées concernant l'adaptation du système de transport régional aux effets du changement climatique. Elles concerneront de façon spécifique les territoires ruraux au regard de la vulnérabilité particulière des territoires de montagne aux aléas climatiques et de la forte dépendance à des trajets longs en voiture pour ces territoires
- **Vote d'un nouveau dispositif Mobi lab d'accompagnement des projets d'innovation dans le domaine de la mobilité (y compris low-tech)** Ce dispositif vise à soutenir la transition écologique dans les transports et la mobilité par des solutions innovantes. Il cible des projets expérimentaux ou des innovations, y compris celles qualifiées de "low tech". Ces innovations peuvent être d'ordre technologique, serviciel, organisationnel ou social, appliquées à tout type de transport : terrestre, fluvial, maritime ou aérien, à la logistique ou aux transports de voyageurs. Aide à l'investissement ou au fonctionnement dans la limite de 130 000 €
- **Dispositif « Zéro émission sur route »**
Le cadre d'intervention régional sur les carburants alternatifs se focalise sur les technologies Electrique-batterie, Hydrogène et Gaz Naturel Véhicule (GNV) en agissant globalement sur l'offre de stations de recharge et d'avitaillement et la demande, à savoir le déploiement de ces technologies dans le parc de véhicules.
Installation de bornes de recharge électriques dans les copropriétés et accompagnement à la transition vers des véhicules propres en finançant les bornes associées
Pour les entreprises, les copropriétés et les collectivités.
- **Appel à projets : Acquisition de véhicules** décarbonés ou faiblement carbonés pour assurer des services de mobilité dans les territoires peu denses, destiné aux communautés de communes et groupements de communes (projet pour 2025).

SOUTENIR UNE ACTIVITE DURABLE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

SE DEPLACER



Développement des services de transports régionaux

Compétence majeure et historique de la Région, les transports et la mobilité sont des priorités pour l'exécutif régional.

Pour un maillage optimal et des transports responsables, la Région agit. Depuis septembre 2018, la Région rassemble ses réseaux de transports sous une bannière unique : ZOU ! Cette marque régionale s'étend à l'ensemble du territoire.

En janvier 2023, la Région a déployé de nouveaux tarifs sur l'ensemble de son réseau de transport ZOU ! : bus et trains.

L'offre de transport ferroviaire et routière est indispensable pour assurer un bon maillage des territoires ruraux.

Besoins des territoires ruraux

→ Besoin d'une **densification et d'une meilleure coordination des transports en commun** (la couverture est jugée variable d'un territoire à l'autre) qui actuellement ne correspond pas à tous les besoins (par ex : trajets domicile-travail) et en complément d'une demande de Transport à la demande

→ **Information/sensibilisation aux élus** : partage d'expériences et d'actions concrètes

→ **Besoin d'une meilleure lisibilité pour les usagers** du fonctionnement des différents réseaux

→ Le sujet de la **desserte ferroviaire** (plus de trains demandés) et questionnement des élus sur la définition des dessertes, à appréhender en fonction des besoins réels de mobilité.

→ **Cohérence de l'offre à l'échelle des bassins**, poursuite de l'appui technique ou juridique actuel, développement de portail régional (type Mobility as a Service - MAAS)

Diagnostic

Souvent moins développés qu'en milieu urbain ou péri-urbain, les transports en commun permettent de pouvoir se déplacer autrement qu'en voiture. Pour cela, il convient de prendre en compte la diversité des formes possibles et adaptées à des territoires peu denses (transport à la demande, utilisation des lignes scolaires existantes pour des transports du quotidien) et réfléchir au cadencement de ces derniers pour correspondre aux enjeux d'intermodalité ou de déplacement domicile-travail. Enfin, une communication sur ceux-ci est essentielle pour augmenter leur fréquentation.

Il s'agit ici, pour les zones peu denses :

- D'améliorer la coordination, le maillage de transports entre les différents territoires avec un objectif d'accessibilité sur tous les territoires et donc de lutte contre l'isolement.
- D'optimiser les transports existants dans un souci d'efficacité et améliorer l'intermodalité et la complémentarité des modes de transport
- D'offrir une tarification attractive sur des zones éloignées des métropoles
- De soutenir les petites lignes ferroviaires du quotidien et du maintien des gares rurales
- De communiquer sur les services existants

La Région au côté des territoires ruraux

La Région continue, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité régionale, à développer son réseau de transports Zou comprenant les Trains express régionaux, les chemins de fer de Provence, les lignes routières Express, de proximité et scolaires, pour répondre au besoin de la population sur tous les territoires.

Avec un réseau ferré permettant de relier à la fois les 3 métropoles de la Région (Aix Marseille Provence Métropole, Toulon Provence Métropole et Nice Côte d'Azur), ainsi que les autres villes et territoires ruraux, la région Sud compte 590 trains circulant quotidiennement et une fréquentation annuelle d'environ 40 millions d'usagers.

- **Tarifification et information voyageurs**

- ✓ L'abonnement annuel **PASS ZOU Etudes** permet aux jeunes de 3 à moins de 26 ans, scolarisés, apprentis, étudiants, stagiaires de la formation professionnelle, jeunes en formation, du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante, de se déplacer sur le réseau régional ZOU en illimité (train + cars, semaine, weekend, vacances...) sur le territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour seulement 90€/an
- ✓ Tarifification Proximité peu élevée (2,10 € le trajet – inchangée en 2024) sur toutes les lignes de car de proximité, déclinée en produits mini-groupes et 10 trajets. Abonnement mensuel à 33 euros (inchangé en 2024) permettant d'emprunter indifféremment toutes les lignes Proximité sur le territoire régional et de manière illimitée.
- ✓ **Sur le réseau TER, des Pass Journée avantageux ont été mis en place pour circuler sur le périmètre d'un département : 20 € pour le premier voyageur et 5 € par accompagnant. Cela permet en particulier à des personnes vivant dans les communes rurales de faire un aller-retour vers une grande ville du département (pour y faire des démarches, un RDV médical, etc.) pour un tarif plafonné, indépendamment de leur distance à cette grande ville. A titre d'exemple, un aller-retour Orgon-Marseille coûte normalement 34,60 € et peut désormais être réalisé pour 20 €, voire 10 € par personne pour un groupe de 3, sans besoin d'être abonné ou titulaire d'une carte de réduction.**
- ✓ Tarifification de la ligne des Alpes : barème kilométrique réduit de 20 % au regard de sa sinuosité et de son temps de parcours peu performant
- ✓ **Tarifification combinée** : à compter de décembre 2024, et à titre expérimental, l'abonnement TER/LER donnera accès aux lignes de cars de proximité sur la zone Hautes-Alpes / Alpes-de-Haute-Provence. Les conditions de sa généralisation, y compris aux abonnements à décompte Flex, pourraient ensuite être examinées, éventuellement à partir d'un certain niveau d'abonnement.
- ✓ **Organisation d'un centre de Relations clients pour tous les transports régionaux et donc un niveau de service équivalent pour les cars et pour les TER**
- ✓ **Mise en place du SIBR (système d'information billettique régionale) qui permettra d'acheter de façon aussi fluide des billets de car et de TER**

- **Car**

- ✓ Possibilité pour tous les publics **d'utiliser les transports dit "scolaires"** desservant chaque village quotidiennement à condition d'une prise de contact préalable auprès du centre de relation clientèle.

La Région organise également **le réseau Zou ! de transport par car express et de proximité**, incluant également du TAD, représentant :

- ✓ 160 lignes régulières
- ✓ 520 circuits scolaires, ouvert à tous publics sur réservation et permettant une desserte quotidienne fine des territoires ruraux
- ✓ 1 700 cars
- ✓ 75 transporteurs
- ✓ 18 millions de voyageurs par an sur les lignes routières

- **Train**

- ✓ L'intervention de la Région dans **le financement du réseau ferré national**, lignes du réseau structurant ou de desserte fine du territoire, relève d'une **politique volontariste de la Région** et non d'une compétence réglementaire à l'inverse de la circulation des TER. La

Région a signé avec l'Etat en 2021 le Protocole sur l'avenir des lignes de desserte fine du territoire qui comprend la sauvegarde des lignes de l'Etoile de Veynes avec ses quatre branches desservant les Alpes du sud, ainsi que la sauvegarde de la ligne Nice - Breil - Tende.

- ✓ Dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 initial, les investissements pour l'Etoile de Veynes d'un montant de 45,7 M€ ont donné lieu à un subventionnement de la Région de 18,6 M€ (41%).
- ✓ Dans le cadre du protocole sur le CPER 2023-2027, l'amélioration de la desserte des Alpes du Sud et la sauvegarde de la ligne Nice-Breil concentrent l'essentiel des efforts financiers de la Région et de ses partenaires en faveur des lignes de desserte fine du territoire (hors Côte Bleue intégré dans le périmètre du SERM Aix-Marseille-Provence) : l'amélioration de la desserte des Alpes du sud y est inscrite pour 146 M€. Les travaux de sauvegarde de la ligne Nice - Breil-sur-Roya, longue de 44 km, sont programmés à partir de septembre 2024, pour un montant de 78 M€, dont la contribution régionale majoritaire de 54,5 M€
- ✓ La candidature commune des Alpes françaises aux Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) d'hiver 2030 des Régions Sud et AURA constitue une opportunité pour améliorer les temps de parcours entre Marseille et Briançon, et la modernisation de la section Veynes – Briançon.
- ✓ **Aménagement et rénovation des gares régionales**
La Région finance à 100% la rénovation et la modernisation des gares des lignes des Alpes et de la ligne Nice – Breil – Tende : 12 des 14 gares de l'Etoile ferroviaire de Veynes et 9 des 15 gares de Nice-Tende bénéficient du programme de 30 M€ du contrat 2021-2024 passé entre la Région et SNCF Gares & Connexions, pour la rénovation du patrimoine bâti et des quais, le confort d'accueil, les économies d'énergie, la signalétique, etc.
Par ailleurs la Région cofinance ou a cofinancé les Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) de Manosque, La Brillane, Gap, Chorges, Embrun, Montdauphin et Briançon, ainsi que celui de la Trinité.
Enfin la Région cofinance dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (SDRA Ad'AP) et du Schéma directeur d'allongement des quais les mises aux normes et les mises en compatibilité des quais des gares avec les trains pour les gares de Veynes, Briançon, Chorges, Gap, Manosque, Tende, Breil-sur-Roya, la Trinité.
- ✓ Les estimations **de la participation région Sud à l'horizon 2027** pour l'ensemble des petites lignes de desserte fine s'élèvent à 120 M€ dont 87M€ pour la desserte des Alpes du Sud.
- ✓ **Ligne des Chemins de fer de Provence** : Travaux importants de maintien puis développement de la ligne des chemins de fer de Provence. Il est prévu l'acquisition de 8 nouveaux trains hybrides diesel + batterie pour le matériel roulant, permettant 75 % d'économie d'émissions CO₂ par rapport à un train 100 % diesel. Pour les infrastructures, les travaux de réouverture de la voie démarrent au premier semestre 2024 avec le recreusement du tunnel de Moriez. D'autres travaux d'entretien des ouvrages d'art sont également prévus (berges, pont, murs, etc.).
- **Travail partenarial avec les territoires pour l'amélioration des dessertes fines et correspondances avec les réseaux locaux. Amélioration de la complémentarité car / train / réseaux de transport locaux.**

SOUTENIR UNE ACTIVITE DURABLE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

SE DEPLACER



Compétence mobilité locale et chef de filât de la mobilité

Contexte :

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, et notamment son article 15 a transféré la compétence du Département en matière de transports non urbains, réguliers ou à la demande (hors ressort territorial des autorités organisatrices de la mobilité urbaine) à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (hors transport des élèves handicapés et hors ressort territorial des AOMU).

Ces dispositions sont complétées dans le cadre des nouvelles dispositions prévues par la loi 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (dite « LOM ») reprises dans le code des transports, assurant à la Région Provence-Alpes Côte d'Azur un rôle de chef de file, et en application de l'article L.1231-1, II du code des transports, à compter du 1^{er} juillet 2021, la nommant autorité organisatrice de la mobilité locale (AOM) dans le ressort territorial de 15 communautés de communes qui ont, par délibération refusé la prise de compétence Mobilité.

Le rôle de chef de file de la Région est précisé dans l'article L. 1111-9 du CGCT modifié par la Loi d'Orientation des Mobilités qui dispose que la Région est chargée d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des autorités AOM sur les points suivants :

- Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité, en matière de desserte, d'horaires, de tarification, d'information et d'accueil de tous les publics ainsi que de répartition territoriale des points de vente physiques ;
- La création, l'aménagement et le fonctionnement des pôles d'échanges multimodaux et des aires de covoiturage/mobilité, notamment en milieu rural, ainsi que le système de transport vers et à partir de ces pôles ou aires ;
- Les modalités de gestion des situations dégradées afin d'assurer la continuité du service rendu aux usagers au quotidien ;
- Le recensement et la diffusion des pratiques de mobilité et des actions mises en œuvre en particulier pour améliorer la cohésion sociale et territoriale ;
- L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité par les autorités organisatrices de la mobilité.

Ces dispositions s'exercent à l'échelle de bassins de mobilité que la Région a défini et délimité en décembre 2022.

La Région est aussi désormais seule compétente pour organiser les services de mobilité tels que listés par l'article L.1231-1-1 du code des transports sur le ressort territorial des 15 Communautés de Communes ayant refusé la compétence mobilité :

- Organisation de services réguliers de transport public de personnes ;
- Organisation de services à la demande de transport public de personnes ;
- Organisation de services de transport scolaire ;
- Organisation de services relatifs aux mobilités actives ou contribution au développement de ces usagers ;
- Organisation de services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribution au développement de ces usages ;
- Organisation de services de mobilité solidaire, contribution au développement de tels services ou versement d'aides individuelles à la mobilité.

Besoins des territoires ruraux

- **Partage d'expériences** portées par d'autres, permettre aux EPCI d'utiliser les outils Région d'information usager, permettre des groupes de travail thématiques par exemple sur les arrêts bus, information à l'arrêt.
- À l'image du SRDEII, rôle de **coordination entre les réseaux**.
- **Accompagnement**, notamment sur les aspects réglementaires, ingénierie juridique, fédérer l'action entre les EPCI du bassin. Partage d'expérience ou atelier de travail
- **Cohérence de l'offre à l'échelle des bassins**, poursuite de l'appui technique ou juridique actuel, développement de portail régional (type MAAS)
- **Information /sensibilisation aux élus** : partage d'expériences et d'actions concrètes
- **Manque d'ingénierie** pour traiter les dossiers, répondre aux appels à projet (souvent lourds de l'Etat ou l'Europe)
- **Manque de ressources humaines** et en même temps difficultés à recruter et fidéliser le personnel (souvent les jeunes ne restent qu'un an), pas de suivi des projets
- **Manque de temps et de connaissance pour fabriquer de la DATA** qui permettrait une meilleure information aux usagers
- **Organisation des services de mobilités** avec ou sans compétence

Diagnostic

Le contexte législatif compliqué n'encourage pas les collectivités, d'autant plus rurales, à développer des services de mobilité, un important travail de coordination et d'information est à réaliser

Chiffres-clés

12 bassins de mobilité à l'échelle régionale
15 communautés de communes dans lesquelles la Région est autorité organisatrice de la mobilité locale (AOML) de substitution

Messages clés

- La Région va développer sa compétence de mobilité locale de substitution dans les 15 communautés de communes rurales concernées
- La Région assure la coordination des acteurs de la mobilité en pilotant les Contrats opérationnels de mobilité, répondant ainsi aux enjeux des territoires ruraux qui sont systématiquement associés (communautés de communes)

La Région aux côtés des territoires ruraux

Les 12 contrats opérationnels de mobilité

La Région en tant que cheffe de file des mobilités a défini au sein de son territoire en concertation avec les intercommunalités, **12 bassins de mobilité**. Il s'agit de l'échelle de référence pour l'élaboration des contrats opérationnels de mobilité (COM) et des plans d'action en faveur de la mobilité solidaire (PAMS) élaborés avec les Départements. Ces contrats de coopération permettront un travail partenarial sur chaque bassin pour l'amélioration de la mobilité (prioritairement domicile-travail) des habitants.

L'élaboration de ces bassins de mobilité conduit la Région à organiser une concertation avec les territoires ruraux, la Région ayant fait le choix d'associer toutes les communautés de communes, y compris celles qui n'ont pas pris la compétence d'organisation des mobilités. Cette concertation

se traduit, pour chacun des 12 bassins, par 3 comités de pilotage, 3 comités de techniques, 3 ateliers de travail thématiques.

Concrètement les opérations pouvant être identifiées dans ces futurs contrats pourront porter sur les thématiques suivantes :

- Coordination et complémentarité des offres,
- Tarification, billettique et distribution,
- Systèmes d'information et partage des données,
- Développement des pôles d'échanges et aires de mobilité,
- Accompagnement au changement de comportement.

Cette approche permet d'inclure les territoires ruraux dans les enjeux et actions de mobilité, alors que les politiques mobilité dans les zones rurales se sont longtemps résumées à la desserte des établissements scolaires.

Ce qui a aussi été fait début 2024 par la Région :

- Poursuite de la concertation pour l'élaboration des contrats opérationnels de mobilité, en vue d'une adoption début 2025
- Début de rédaction des **contrats opérationnels de la mobilité** (qui permettront de coordonner les offres)

L'exercice de la compétence d'AOML de substitution dans les 15 communautés de communes concernées

- **Accompagnement des EPCI qui n'ont pas pris la compétence mobilité** en finançant à 100% et en co-pilotant des études de faisabilité fléchées sur des territoires voulant mener des actions à leur compte.
- **A venir** : initiatives de la Région pour soutenir des solutions de mobilité dans ces territoires, adaptées aux besoins et aux ressources locales.

Autres initiatives

- Création d'un **réseau des référents mobilité** pour échanger sur la thématique.
- Convention de délégation de compétence pour permettre aux EPCI non compétent d'organiser des services de mobilité.

SOUTENIR UNE ACTIVITE DURABLE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

SE DEPLACER



Mobilité décarbonée : modes actifs et partagés

Les transports dans notre région sont responsables de plus de **30% des émissions de gaz à effet de serre** et **95% des consommations énergétiques des transports proviennent d'hydrocarbures** selon l'inventaire territorial des émissions de gaz à effet de serre.

La mobilité est un sujet central pour l'attractivité des territoires ruraux car elle permet l'accès à l'emploi et aux services essentiels. Pour les habitants des zones rurales, la mobilité est assurée presque exclusivement par la voiture individuelle qui dépend des énergies fossiles et émet des gaz à effet de serre. Aujourd'hui, il existe très peu de solutions de mobilité alternatives. Il est important de développer des modes transport alternatifs à la voiture et à « l'autosolisme » adaptés aux territoires ruraux : covoiturage, transport à la demande, vélo, bornes de recharge pour véhicules électriques, etc.

La **pratique du covoiturage du quotidien** reste encore marginale dans la part des déplacements effectués en voiture. **Près de 75% de la capacité des voitures n'est pas utilisée**. Une augmentation du taux de remplissage de la voiture avec le covoiturage permettrait de limiter le trafic routier et de réduire les émissions de GES. Le covoiturage représente un levier efficace, directement activable et à moindre coût, pour agir sur la décarbonation de la mobilité des personnes en améliorant le remplissage des voitures. Il permet d'apporter une réponse aux enjeux de pouvoir d'achat des ménages en permettant à coût de carburant constant le transport de plusieurs personnes. Le covoiturage peut constituer **une solution de désenclavement de certains territoires notamment peu denses** et apporter une solution de mobilité aux habitants en situation de précarité de mobilité.

Besoins des territoires ruraux

- **Cohérence de l'offre à l'échelle des bassins**, poursuite de l'appui technique ou juridique actuel, développement de portail régional (type MAAS)
- **Soutien financier** pour les aires de covoiturage, échanges d'expérimentation sur le covoiturage et la mobilité partagée, soutien technique et financier sur les pistes cyclables et voies douces.
- **Information/sensibilisation aux élus** : partage d'expériences et d'actions concrètes
- **Manque d'ingénierie** pour traiter les dossiers, répondre aux appels à projet (souvent lourds de l'Etat ou l'Europe)
- **Manque de ressources humaines** et en même temps difficultés à recruter et fidéliser le personnel (souvent les jeunes ne restent qu'un an), pas de suivi des projets

Chiffres-clés

En région Sud, les transports produisent 30% des émissions de GES

95% des consommations énergétiques des transports proviennent d'hydrocarbures

Près de 75% de la capacité des voitures n'est pas utilisée

La Région aux côtés des territoires ruraux

- **Expérimentation d'une ligne de covoiturage sur l'axe Toulon Cuers, préfigurant un futur service régional de covoiturage.**
- **Elaboration d'un schéma régional des aires de covoiturage et du covoiturage.**
- **« Soutien aux aires de covoiturage dans leur dimension multimodale »**
 - Être connecté à une ligne ou un arrêt de transport en commun du réseau ZOU !
 - Intégrer des équipements conférant à ces aires une dimension multi modes de transport
- **Réflexion autour de mini-hub de mobilité facilitant l'intermodalité**
- **Mise en place du SIBR (système d'information voyageurs régional) qui a terme intégrera les offres de tous les opérateurs de covoiturage.**
- **Soutien de l'usage du vélo en région Sud – Plan VELO »**
- Schéma régional des véloroutes
- Equipement de stationnements vélos dans les gares
- Soutien des projets d'infrastructures cyclables pour la mobilité du quotidien (10 000 km d'itinéraires cyclables d'ici 2027) - **Vote d'un nouveau cadre d'intervention en faveur des aménagements cyclables**
- **Dispositif Zéro Emission Routes (bornes électriques et transition vers des véhicules propres) et Chèque Bioéthanol pour les particuliers**

SOUTENIR UNE ACTIVITE DURABLE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

SE DEPLACER



Logistique des derniers kilomètres

La logistique est une condition essentielle au bon fonctionnement de l'économie locale et des territoires, vecteur important d'innovations technologiques, organisationnelles, voire sociales, mais génératrices d'externalités négatives (émissions de CO₂ et polluants atmosphériques, congestion, artificialisation...).

Les crises récentes couplées à l'accélération du e-commerce bousculent la configuration des chaînes d'approvisionnement et les modalités de livraison du dernier kilomètre même en zone rurale.

Enfin, l'urgence climatique et l'incertitude sur nos ressources futures incitent à s'engager dans une démarche de sobriété matérielle, foncière et énergétique, ainsi que de transitions énergétique, écologique et sociétale, pour lesquelles la logistique incarne un potentiel à fort impact.

La logistique constitue l'un des terrains privilégiés de l'expérimentation. Les initiatives en la matière s'y prêtent d'autant plus qu'elles se déploient aussi dans un écosystème à échelle locale et doivent s'adapter aux réalités qui sont différentes d'un territoire à l'autre. Même si elle peut émaner d'acteurs privés, la mise en œuvre de ces solutions repose largement sur l'initiative des collectivités territoriales.

Besoins des territoires ruraux

- **Information /sensibilisation aux élus** : partage d'expériences et d'actions concrètes
- **Manque d'ingénierie** pour traiter les dossiers, répondre aux appels à projet (souvent lourds de l'Etat ou l'Europe)

La Région aux côtés des territoires ruraux

« Gardons une COP D'avance : Sud Logistique 2030 »

Appel à Projets Logistique bas carbone de la Région et de l'ADEME afin de soutenir l'émergence et l'expérimentation de solutions en faveur d'une logistique bas carbone

SOUTENIR UNE ACTIVITE DURABLE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

SE DEPLACER



Mobilités touristiques et résidentielles dans le massif alpin

Les enjeux de mobilité sur le massif des Alpes sont importants aussi bien pour les résidents que comme support au développement du tourisme en garantissant l'accès aux sites.

Ainsi l'accompagnement de solutions multimodales, douces, à énergie décarbonée et la recherche de mobilité durable vallées-villages ou stations, notamment la gestion des derniers kilomètres, constituent un enjeu pour le massif des Alpes.

Chiffres-clés

De 2018 à 2023, il s'est vendu plus de 12 millions de vélos neufs en France.

[Plan vélo de la Région Sud : 10 000 km d'itinéraires cyclables d'ici 2027](#)

Expérimentation de l'intermodalité entre bus et vélo sur une ligne du réseau ZOU dans le Vaucluse

Messages clés

Le transport : la première source d'émission de Gaz à effet de Serre au niveau national (32%)

La Région aux côtés des territoires ruraux

Réalisation du schéma régional des véloroutes de Provence Alpes Côte d'Azur

Les véloroutes sont des itinéraires cyclables attractifs et sécurisés, de longue distance, destinés à un public et des usages variés (itinérance touristique, loisirs, utilitaire). Leur intérêt pour la Région est de permettre le développement économique des territoires traversés, dont elles constituent également des axes structurants pour la mobilité quotidienne à vélo.

CIMA Mesure Services et mobilités

Cette mesure de la CIMA vise à améliorer la qualité de vie en montagne, notamment les services et les mobilités entre villes, vallées, villages, stations :

- Expérimentations de nouveaux usages et solutions de mobilité écotouristiques en montagne pour les résidents à l'année et les visiteurs
- Création de pôles multimodaux (PEM 3.0) intégrant de nouvelles offres de mobilité autour des gares et des zones de flux (notamment lieux touristiques).
- Etudes et expérimentations pour l'usage des carburants alternatifs comme l'hydrogène
- Solutions innovantes, expérimentales et transférables mises en place dans le cadre de l'accès en transport collectif à de grands sites ou lieux d'évènements alpins de grande envergure pour désengorger les routes d'accès et réduire les émissions de GES.
- Solutions de covoiturage et d'auto partage dans une logique ville-montagne, prenant en compte les complémentarités de besoins entre populations urbaines et montagnardes.

Projets d'itinéraires cyclables à destination des mobilités du quotidien, sportives et touristiques

« FEDER Volet Massif - mobilité durable »

Mesure 1 : Favoriser l'accessibilité et les écomobilités touristiques et de loisir en lien avec les stratégies développées par les espaces valléens

Mesure 2 : Développer de nouvelles offres de mobilité dans les territoires dans des « pôles d'échanges multimodaux » situés sur les grands itinéraires interrégionaux

Mesure 3 : Améliorer l'état de connaissances sur les enjeux de mobilité au sein du massif Alpin

Mesure 4 : Soutenir le déploiement d'un réseau de production-recharge de carburants alternatifs

PROTEGER LES ECOSYSTEMES ET FAVORISER L'ALIMENTATION DURABLE

PROTEGER NOS ECOSYSTEMES



Préservation de la biodiversité

Contexte

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur comporte nombre d'espaces naturels et une biodiversité associée qualifiée d'exceptionnelle. La diversité des écosystèmes régionaux fait en effet de notre région la plus riche de France (en nombre d'espèces) avec 71,5% des espèces de métropole présentes sur son territoire. Les territoires ruraux contribuent fortement à ce patrimoine exceptionnel qui constitue un atout majeur et confère à la région une identité particulière avec un cadre de vie remarquable.

Les territoires ruraux contribuent pour une grande partie au patrimoine naturel exceptionnel et au réservoir de biodiversité exceptionnel qu'est notre région.

Les conséquences du changement climatique sur les espaces naturels et la biodiversité représentent des risques majeurs du fait de la rapidité des changements en cours et à venir, de la combinaison de ces changements à d'autres facteurs de stress comme le changement d'usage des sols, la pollution, l'intensification de la production agricole, de l'urbanisation et le développement des infrastructures et enfin du remplacement d'espaces spécifiques, comme les paysages alpins, les prairies ou les zones humides – auxquels nous attachons une valeur (économique, patrimoniale, esthétique, etc.), – par d'autres écosystèmes.

D'une façon générale, la région connaît et va connaître un déclin généralisé de la biodiversité et des écosystèmes à un rythme inquiétant. Ces pertes seront difficilement compensées, même par des mesures plus fortes de restauration et de protection qu'à l'heure actuelle.

Diagnostic - Chiffres-clés

Espaces naturels : 75 % du territoire (contre 34 % en moyenne en France)

Superficies boisées : 46 % des (contre 29 % en moyenne nationale) - 2ème région forestière française

Surfaces agricoles : 17%

Messages clés

- La Région porte l'élaboration **de la Stratégie régionale de la Biodiversité**.
- La SRB est **un cadre d'action partagé et coconstruit avec tous les acteurs du territoire** régional pour enrayer le déclin de la biodiversité et ainsi renforcer l'adaptation, le développement et la résilience des territoires face aux changements climatiques.

La Région aux côtés des territoires ruraux

Pour préserver ces espaces naturels et leur biodiversité, la région Provence Alpes Côte d'Azur déploie une diversité d'outils. Elle accueille **4 parcs nationaux** ainsi que **neuf parcs naturels régionaux**, auxquels s'ajoute un dixième en projet, **sept réserves naturelles régionales**, **dix réserves naturelles nationales**. 54 % du territoire est couvert par des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF), c'est deux fois plus qu'en France métropolitaine et 30 % de la superficie régionale est occupé par des sites Natura 2000 (10 % en France).

« Préservation des espaces naturels »

- ⇒ Parcs naturels régionaux - Cf. « Approches transversales » : La Région porte la compétence Parc naturel régional (PNR) et la responsabilité de création ou de renouvellement des Parcs soumis au classement de l'Etat. Au-delà de l'aide apportée lors des procédures de création ou de renouvellement, la Région soutient les programmes d'actions des PNR, tout en s'assurant de leur adéquation avec ses politiques publiques.
- ⇒ Réserves naturelles régionales : L'initiative de classement, l'organisation et la gestion des Réserves naturelles régionales sont confiées aux Régions qui s'appuient sur le consensus et la concertation locale autour de la démarche de labellisation et de mise en valeur d'un site. La Région soutient les coûts relatifs à la gestion, le gardiennage, la surveillance de la Réserve naturelle régionale.
- ⇒ Conventions avec les associations de gestion : Conservatoire d'espaces naturels - CEN, Conservatoire du Littoral

« Préservation, maintien et restauration des continuités écologiques »

Les continuités écologiques permettent à une population d'espèces de circuler pour accomplir leur cycle de vie (alimentation, reproduction, dispersion des jeunes, migration...). La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient. La disparition et la fragmentation des espaces naturels par l'urbanisation, les infrastructures et l'agriculture intensive peuvent rendre difficile ou empêcher ces déplacements.

Il s'agit de soutenir des projets de solutions fondées sur la nature mais aussi des actions de remise en état ou de préservation optimale des trames. Il s'agit également pour la Région de soutenir plus spécifiquement des projets et programmes de protection/conservation/préservation de la biodiversité et de gestion des milieux portés par les structures gestionnaires d'espaces naturels protégés.

« Favoriser l'adaptation au changement climatique par des solutions fondées sur la nature »

Il s'agit d'actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés, pour relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité.

Trois types d'actions peuvent être combinées avec des solutions d'ingénierie civile :

- La préservation d'écosystèmes fonctionnels et en bon état écologique
- L'amélioration de la gestion d'écosystèmes pour une utilisation durable par les activités humaines ;
- La restauration d'écosystèmes dégradés ou la création d'écosystèmes.

« Préservation et restauration du patrimoine naturel et forestier (sites Natura 2000) »

La région Sud compte 129 sites Natura 2000 dont 97 exclusivement terrestres pour lesquels la Région est devenue l'autorité administrative depuis janvier 2023. Dans la grande majorité des cas, les sites Natura 2000 sont animés par des collectivités territoriales volontaires. Lorsqu'aucune collectivité locale à proximité ne souhaite animer un site existant, l'autorité administrative prend le relais et peut confier cette mission à un prestataire, tel que le Conservatoire des espaces naturels.

Pour les sites Natura 2000, l'animation et les actions ainsi que l'élaboration et la révision des DOCOB (document d'objectifs du site) sont financés avec du FEADER et des contreparties nationales apportées à présent par la Région.

PROTEGER LES ECOSYSTEMES ET FAVORISER L'ALIMENTATION DURABLE

PROTEGER NOS ECOSYSTEMES



Planter 5 millions d'arbres pour 5 millions d'habitants !

En stockant le CO₂, la forêt joue un rôle important dans le processus d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. Elle dessine les paysages de la région et représente un véritable capital bien-être qu'il faut entretenir et préserver.

En région Sud, la forêt couvre 1.6 million d'hectares qui représentent 51% du territoire. Elle est la 2^{ème} Région la plus boisée de France. Cette forêt se caractérise par une grande diversité de peuplements feuillus et résineux et permet de stocker environ 52 000 kilotonnes de CO₂ par an, soit environ 35% des émissions régionales. Elle joue donc un rôle important dans le processus d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. Elle est également très impactée par les effets du changement climatique. Des dépérissements importants sont déjà observés sur certaines essences du fait des épisodes de sécheresse et on prévoit une remontée de la zone de transition des essences.

Le maintien des arbres en forêt est un enjeu pour la fixation et l'enrichissement des sols, la limitation du ruissellement de l'eau et de l'érosion, la préservation de la biodiversité et la préservation de la qualité des eaux souterraines et de surface. Planter des arbres à vocation agricole ou forestière peut contribuer à ces objectifs.

Les arbres en bord de rivière contribuent à la restauration des trames vertes et bleues, ils sont vecteurs de biodiversité, contribuent à rendre les territoires plus résilients aux effets du changement climatique et au risque d'inondation. La plantation d'arbres le long des cours d'eau participe à la restauration écologique de ces milieux en recréant des ripisylves fonctionnelles.

Les arbres dans un milieu urbain ont un rôle fonctionnel et paysager : lutte contre l'érosion, régulation de l'eau, piège à carbone, lutte contre les îlots de chaleur, cadre de vie mais aussi support de biodiversité. Le développement, le renforcement et la valorisation des zones arborées, grâce aux nombreux services écosystémiques rendus par les arbres, sont des atouts pour contribuer à la résilience des espaces urbains.

Chiffres-clés

La forêt permet de stocker environ 52 000 kilotonnes de CO₂ par an, soit environ 35% des émissions régionales.

Un arbre stocke entre 7 et 21 kg de CO₂ par arbre et par an.

Messages clés

16 octobre 2019 : vote du programme « 1 million d'arbres » prévu dans le Plan Climat « Une Cop d'avance » dès 2017.

2021 : Plan climat régional « Gardons une Cop d'avance » avec l'inscription du programme « 5 millions d'arbres ».

La Région aux côtés des territoires ruraux

Ce programme bénéficie de plusieurs dispositifs complémentaires.

« Sylviculture » et « plantation en forêt »

L'accompagnement à la régénération des forêts est soutenu par deux dispositifs d'aide financière « sylviculture » et « plantations en forêt » dédiés aux propriétaires forestiers privés et publics qui souhaitent réaliser des plantations en forêt, essentielles lorsque la régénération naturelle ne

fonctionne pas et en cas de dépérissement des peuplements forestiers dû au changement climatique. Les essences visées essentiellement sont :

- Le chêne liège car il ne se régénère pas naturellement, a une capacité de stockage du carbone deux fois plus grande que les autres arbres et possède une grande résistance au feu.
- Le cèdre car il représente une bonne alternative aux peuplements dépérissants et les caractéristiques nécessaires pour être utilisé en bois d'œuvre.
- Le mélèze car il représente un intérêt économique et écologique important pour les départements alpins.

Fonds RESPIR

Fonds d'accompagnement, ouvert aux investisseurs privés, permettant le financement de projets de sylviculture, plantations en forêt et restauration des terrains incendiés (70 ha et 75 000 arbres depuis 2021). La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur apporte un financement de 40% sur chacun des projets. Les entreprises interviennent soit par mécénat soit en parrainage.

Dispositif « Nature Ta Ville / Arbres en ville »

Dispositif pour soutenir la plantation d'arbres en milieux urbanisés et en centres bourgs. Ce dispositif est destiné aux communes, établissements publics de coopération intercommunale, établissements publics, syndicats mixtes, aux bailleurs sociaux publics et privés, aux gestionnaires privés de zones d'activités (chambres consulaires, associations d'entreprises), aux TPE-PME et aux associations de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les végétaux et en particulier les arbres fournissent de nombreux services écosystémiques dans un environnement urbain contraint. Il est nécessaire de planter le bon arbre au bon endroit, de lui offrir des conditions favorables de développement pour bénéficier de ses services écosystémiques.

Dispositif « plantation de long des rivières »

Destiné aux collectivités locales et gestionnaires de milieux aquatiques compétents, il vise à accompagner des opérations de plantations d'arbres en bord de rivière et autour des zones humides connectées aux cours d'eau.

Les projets doivent répondre à des enjeux de restauration écologique des cours d'eau, devant se traduire par une emprise la plus ambitieuse possible en termes de longueur, de largeur depuis les berges, et de densité adaptée. Il est également attendu que soit utilisée la diversité des espèces locales, propices à la recréation de ripisylves fonctionnelles.

Ces facteurs sont prépondérants pour restaurer les continuités écologiques et les habitats favorables à la biodiversité aquatique et terrestre, et rendre le territoire plus résilient aux effets du changement climatique.

Cet appel à projets se veut opérationnel, aussi les études ne sont éligibles que si elles sont présentées avec un programme de travaux.

Les dispositifs régionaux d'aides « **rénovation vergers** », « **plan amande** », « **plan truffes** » permettent de planter chaque année environ 100 000 arbres en vergers. L'arboriculture régionale représente 7 000 exploitations en région et au moins trois fois plus d'emplois indirects.

PROTEGER LES ECOSYSTEMES ET FAVORISER L'ALIMENTATION DURABLE

PROTEGER NOS ECOSYSTEMES



Préservation et gestion de l'eau et des milieux aquatiques

La préservation de la ressource en eau est un axe fort du Plan Climat régional. A l'échelle humaine, l'eau est au cœur de toutes nos activités. D'elle dépend des secteurs essentiels : l'agriculture, notre vie quotidienne, l'économie industrielle et touristique, l'énergie hydraulique etc...

Sur nos territoires, l'eau est abondante mais souffre, malgré des aménagements nécessaires à son acheminement (canal de Provence, canal de Marseille etc...), d'une mauvaise répartition. Avec l'augmentation croissante de la population, ses besoins grandissants ainsi que les effets du changement climatique, une gestion drastique de la ressource s'impose.

Ainsi, dans ce contexte climatique, la stratégie de gestion durable des ressources en eau repose sur quatre piliers essentiels : la sobriété d'usage (comportements économes en eau), l'efficacité d'usage (limitation des pertes, efficacité énergétique ou technique des systèmes, etc.), la recharge optimale des ressources locales (désimperméabilisation des sols, préservation et restauration des zones humides) et la mobilisation de nouvelles ressources comme le sont les eaux usées traitées.

Dans le contexte de tension sur les ressources en eau de 2022, la Région a adopté, dès le 24 juin 2022, plusieurs délibérations en lien avec l'épisode exceptionnel de sécheresse, et en mars 2023, le Plan d'actions pour l'eau de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui s'articule autour de 6 grands axes :

- améliorer la gouvernance à travers le pilotage de la mission d'animation sur l'eau ;
- poursuivre la modernisation des réseaux d'irrigation et les économies d'eau en agriculture ;
- Se positionner comme collectivité exemplaire sur son patrimoine ;
- Promouvoir la sobriété pour tous les usages de l'eau et dans tous les secteurs professionnels ;
- Développer l'innovation dans le domaine de la réutilisation des eaux usées traitées ;
- Mieux communiquer et mieux informer.

Suite aux Etats régionaux de l'eau organisés en juin 2023, la Région s'est engagée à déployer de nouvelles démarches structurantes et d'expérimentations ainsi que de nouveaux dispositifs financiers, afin de répondre concrètement aux nécessaires économies d'eau sur le territoire régional : la réutilisation des eaux usées traitées, le soutien aux travaux de résorption de fuites sur les réseaux de distribution d'eau potable, la récupération d'eau de pluie en direction des particuliers et l'acquisition d'un générateur d'eau atmosphérique expérimental.

Chiffres-clés

Les nombreux usages de l'eau en région génèrent environ 2,6 milliards de m³ de prélèvement par an, majoritairement en rivière et dont 65% sont issus des eaux de surface de la Durance et du Verdon

46 000 km de cours d'eau en région.

3 200 zones humides sur 200 000 hectares (soit 6% du territoire régional)

Messages-clés

- Depuis 2009, la Région est concédante de la Société du Canal de Provence.
- Dès décembre 2014, la Région crée et anime une instance de gouvernance régionale de l'eau multi-acteurs : l'AGORA.
- Depuis 2018, la Région exerce, par délégation de l'Etat, une mission d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

La Région aux côtés des territoires ruraux

« Gestion des eaux souterraines et des rivières »

▪ Gestion qualitative et quantitative

Ce dispositif soutient la connaissance et le suivi des milieux aquatiques et humides et des eaux souterraines, les actions de recherche, les actions de lutte contre les espèces aquatiques invasives, les solutions innovantes pour améliorer l'adaptation des milieux aquatiques au changement climatique, les actions d'animations réalisées dans le cadre de partenariats associatifs et notamment avec les fédérations de pêche

▪ Gouvernance et études

Ce dispositif vise à contribuer à la mise en réseau des acteurs, au développement des connaissances et de l'information, à la sensibilisation des gestionnaires aux problématiques de l'eau. Il soutient également une ingénierie financière et de projets ainsi que des stratégies de concertation et de communication.

▪ Travaux de réhabilitation ou de préservation des milieux, continuités écologiques...

Ce dispositif accompagne la mise en œuvre de plans de gestion "zones humides" à l'échelle d'un bassin versant : études de connaissance, travaux de restauration, actions de communication et de sensibilisation.

« Plan Or Bleu pour lutter contre la sécheresse »

• Lancement d'un appel d'offre pour l'achat d'un générateur d'eau itinérant pour transformer l'atmosphère en eau

L'acquisition de ce générateur d'eau atmosphérique expérimental sera utilisée à titre de démonstrateur et donnera la capacité d'identifier précisément les limites de ces systèmes et expérimenter des cas d'usage pertinents

• Expérimentations sur la réutilisation des eaux usées

- Elaborer un diagnostic de l'existant ainsi qu'une doctrine adaptée au contexte régional pour le recours à la réutilisation des eaux usées traitées ;
- Favoriser l'émergence de projets sur le territoire via un appel à projets ;
- Dans le cadre de la nouvelle programmation FEADER 2023-2027, étudier la faisabilité de mettre en place des critères de sélection valorisant les projets d'hydraulique agricole utilisant de l'eau usée traitée.

• Sensibilisation aux économies d'eau et installation de récupérateurs d'eau

La Région financera à partir de 2024, pour les particuliers, l'acquisition et la pose de récupérateurs d'eau de pluie de capacité minimum de 3 000 litres, à un taux maximum d'aide de 50% avec un plafond d'aide de 6 000 €.

- Région exemplaire sur ses bâtiments

• Travaux de résorption des fuites sur les réseaux d'eau potable

Ces travaux devront faire l'objet d'une inscription dans le dispositif de contractualisation de la Région « Nos territoires d'abord ». Il est proposé que la Région intervienne en cofinancement des aides de l'Agence de l'Eau, avec un taux d'intervention maximum de 20% et un plafond d'aide de 100 000 € ; une priorisation des dossiers sera faite sur les territoires déficitaires en matière de ressources en eau.

PROTEGER LES ECOSYSTEMES ET FAVORISER L'ALIMENTATION DURABLE

PROTEGER NOS ECOSYSTEMES



Relation homme - nature

Les territoires ruraux abritent un capital naturel remarquable mais fragile. Ce patrimoine naturel doit être considéré comme un bien commun. Il fournit de multiples services écosystémiques nécessaires au développement des espaces ruraux et urbains et au bien-être de leurs habitants : eau, production alimentaire, énergie, paysages, régulation climatique. Ce patrimoine naturel est à la base d'activités spécifiques comme l'agriculture et le tourisme. Il est également un atout dans la lutte contre le changement climatique. Mais les activités humaines exercent des pressions fortes et constantes sur la nature.

La préservation du capital naturel et des services que rend la nature est indispensable pour l'avenir des espaces ruraux et de la qualité de vie. Cela sous-tend une relation équilibrée entre la présence humaine, les activités qui y sont développées, nos modes de production et de consommation et la préservation de la nature, des espèces qu'elle abrite et des ressources qu'elle nous offre.

Message clé

Pour faire face au changement climatique la nature apporte des solutions.

La Région aux côtés des territoires ruraux

« Entreprendre avec la nature »

- Soutien aux études diverses sur l'interaction entre biodiversité et économie : études favorisant le développement, la promotion et la structuration de filières et d'un réseau d'acteurs portant sur les services écosystémiques, le biomimétisme, le génie écologique et les solutions fondées sur la nature, etc.
- Soutien à l'innovation en matière de préservation et de valorisation socioéconomique durable de la biodiversité via par exemple le génie écologique et le biomimétisme ;
- Soutien aux actions valorisant et mettant en avant les services-écosystémiques, le biomimétisme et les solutions fondés sur la nature : outils/guides méthodologiques, session de formation/sensibilisation, journée de mobilisation, soutien à l'animation de réseaux d'acteurs.

« Nature et santé »

- Projets visant à compléter et renforcer la recherche et les connaissances sur les interactions entre santé et biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur et notamment par une approche relative aux services écosystémiques en lien avec la santé humaine et/ou la santé animale.
- Projets permettant de développer de nouvelles collaborations entre les institutions responsables de la santé humaine, de la santé animale et de la gestion de la biodiversité.

« Plan chasse »

Le dispositif « chasse » vise à soutenir en investissement et en fonctionnement des projets développés par les fédérations de chasseurs et les associations locales de chasse afin de maintenir les équilibres agro-sylvo cynégétiques et contribuer à la gestion de la biodiversité.

« Certification ports propres et ports propres actifs en biodiversité » - Grands lacs

Ces dispositifs visent à améliorer la qualité environnementale des ports de plaisance et de pêche, en supprimant les pollutions liées aux activités de carénage, aux stations d'avitaillement, à la collecte des huiles de vidange, déchets solides...

« Soutien aux associations agissant pour le bien-être des animaux »

Le dispositif « bien-être animal » vise à soutenir les associations qui agissent pour le bien-être des animaux de compagnie et des équidés. L'objectif est d'améliorer la prise en charge des animaux abandonnés et /ou maltraités et à prévenir les abandons en aidant les associations œuvrant au soin et à la stérilisation des animaux.

- Accompagnement d'actions en faveur des animaux de compagnie et des équidés
- Amélioration de l'espace communal (parcs à chiens, abris pour chats errants, sacs à déjections...)
- Valorisation du rôle des chiens d'assistance pour les personnes en situation de handicap, garde à cheval pour policiers municipaux...

Label « ville amie des animaux »

Complément au dispositif « Soutien aux associations agissant pour le bien-être des animaux », le label « ville amie des animaux » est destiné aux communes pour récompenser celles qui s'engagent dans une meilleure prise en compte de l'animal dans l'espace public et en faveur des citoyens propriétaires d'animaux.

PROTEGER LES ECOSYSTEMES ET FAVORISER L'ALIMENTATION DURABLE

SE NOURRIR



Vers une agriculture et une alimentation plus responsables et durables

L'agriculture, l'agroalimentaire, les commerces alimentaires sont des secteurs essentiels à l'économie régionale, à la vitalité des territoires et à la qualité du cadre de vie. L'agriculture régionale représente 38 000 emplois directs « non délocalisables » et une valeur d'environ 3,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Le changement climatique, la pandémie liée au Covid19, les événements internationaux ont mis en lumière la fragilité de notre système alimentaire, dépendant d'approvisionnements extérieurs et les attentes des citoyens qui ont désormais conscience des enjeux et de la nécessaire évolution en faveur de systèmes de production et de régimes alimentaires plus durables.

La transition vers une agriculture et une alimentation durable est donc un enjeu majeur et implique de transformer nos modes de productions pour rendre notre agriculture plus résiliente, respectueuse de l'environnement, assurant un revenu juste et équitable à ses producteurs et fournissant une alimentation saine. Elle s'accompagne du renforcement de la gouvernance et de la coopération entre les acteurs du secteur.

Provence-Alpes-Côte d'azur est une des régions ayant le plus faible taux d'autonomie alimentaire. Pour satisfaire la consommation alimentaire, seuls 12% de la production agricole et 38% de la transformation agroalimentaire sont issus de la région. Cette situation reflète à la fois un défaut de production et de structuration des filières alimentaires au regard des besoins ainsi qu'une production existante tournée vers les circuits longs et l'export.

La modification des modes de consommation alimentaire est également un levier important pour atteindre l'objectif de neutralité carbone, via le développement de la consommation de produits locaux et de produits respectant l'environnement, ainsi que l'utilisation de circuits courts.

Mais pour produire localement, il faut des agriculteurs. Sur les dix dernières années, près d'une exploitation sur cinq a disparu. Lors du recensement général agricole (RGA) de 2020, plus de la moitié des chefs d'exploitations ou co-exploitants ont plus de 50 ans et sont susceptibles de partir à la retraite prochainement. La question du renouvellement des générations d'agriculteurs est également liée au foncier agricole. Entre 2000 et 2020 la perte de surface agricole utilisée est estimée à 8 %. Cependant, cette tendance semble s'inverser depuis 2010 avec une augmentation de SAU de 3%.

Chiffres-clés

- Nombre d'exploitations : 18 050
- SAU : 632 000 ha soit 28% du territoire
- 36 % de la SAU en Agriculture Biologique
- Productions principales : maraichage et arboriculture, viticulture et élevage
- Nombre de chefs d'exploitation : 16 532
- 74,5 % des exploitations sont individuelles
- 56% des exploitations ont moins de 10 ha
- Emplois agricoles à temps plein : 38200 dont 8 986 salariés permanents
- 60% des nouveaux installés ont plus de 40 ans.
- La région exporte 61 % de sa valeur agricole produite.

Messages clés

L'empreinte sociale et économique de l'alimentation est importante, ce qui demande une réponse globale qui intègre toute la chaîne de valeur agroalimentaire, de l'exploitant agricole au consommateur.

Pour répondre aux enjeux économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux, l'agriculture doit évoluer dans ses cultures et ses pratiques afin d'accroître notamment la sobriété et l'efficacité de la chaîne alimentaire, tout en assurant une rémunération plus juste et stable des agriculteurs.

L'agriculture de la région est atypique :

- Des exploitations deux fois moins grandes qu'en France métropolitaine
- 78 % des exploitations ont une orientation exclusivement végétale (contre 42 % sur le plan national) et 17 % une orientation exclusivement animale (35 % sur le plan national)
- 42 % (hors vin) commercialisent en circuits courts

Face à la vague de transmissions des exploitations à venir dans les prochaines années, il s'agit de faciliter les transmissions et de donner des perspectives de développement soutenable aux candidats à l'installation

La Région aux côtés des territoires ruraux

Pour accompagner au mieux l'agriculture régionale à relever les défis auxquels elle doit faire face, l'assemblée régionale a adopté une stratégie agricole régionale 2022 – 2027 le 25 février 2022.

La politique régionale en matière d'hydraulique agricole est adossée à la « Stratégie régionale de soutien à l'agriculture pour un usage raisonné et durable de l'eau », votée en assemblée plénière du 9 octobre 2020.

Ces stratégies s'inscrivent pleinement dans le Plan Climat « Gardons une Cop d'avance » voté à la session d'avril 2021.

Plusieurs leviers sont proposés :

- Accompagner le secteur agricole vers une transformation vertueuse de son modèle : performance environnementale, résilience et adaptation aux changements climatiques, modes de production agricole plus respectueux de l'environnement (agriculture biologique, agroécologie, Haute Valeur Environnementale...);
- Développer et moderniser les infrastructures d'irrigation qui permettent de gérer durablement les ressources en eau (sobriété/qualité), mais aussi veiller au partage de la ressource entre l'amont et l'aval, entre villes et campagnes, entre les différents secteurs de l'économie, à travers des solidarités et une coopération entre les territoires du même bassin versant ;
- Relocaliser la production et la transformation agricole, renforcer l'organisation des filières et soutenir la mise en œuvre de Programmes alimentaire territoriaux (PAT).
- Accompagner les changements de comportement d'achat pour assurer une meilleure rémunération des producteurs en soutenant la diversification des circuits de distribution notamment les circuits courts et de proximité.
- Augmenter le potentiel productif :
- Préserver, voire reconquérir le foncier agricole (PLUI, objectif zéro artificialisation nette, développement des ZAP...) et le rendre accessible pour l'installation de nouveaux agriculteurs.
- Favoriser le renouvellement des générations en accompagnant la formation, la transmission et l'installation de tous les publics tant ceux issus de familles d'agriculteurs, mais aussi des candidats non issus du milieu agricole.
- Améliorer les conditions de vie et de travail (services de remplacement, ...).

PROTEGER LES ECOSYSTEMES ET FAVORISER L'ALIMENTATION DURABLE

SE NOURRIR



Une agriculture résiliente aux changements climatiques

Un secteur confronté à de fortes contraintes naturelles et aux effets du changement climatique

Les changements climatiques et environnementaux menacent le système de production alimentaire de tout le bassin méditerranéen. Le secteur agricole dans la région Sud est confronté à de fortes contraintes naturelles. Une part importante des zones rurales se situe en zone de montagne. Par ailleurs, toutes les communes de la région sont exposées à au moins un des cinq risques naturels majeurs (mouvement du sol, tremblement de terre, inondation, incendies de forêt et avalanche) et 75 % d'entre elles à au moins 3 risques. Les municipalités exposées aux cinq risques naturels abritent plus d'un million de personnes.

Le secteur agricole est déjà fortement impacté par les effets du changement climatique, sécheresses successives et autres épisodes climatiques extrêmes (pluies violentes, grêle...) qui devraient s'intensifier dans les prochaines décennies. Ces effets ont des conséquences en particulier sur l'accès et la gestion de l'eau, la baisse de productivité, le déplacement ou l'abandon de certaines cultures..., et nécessitent la mise en place de mesures d'adaptation pertinentes et efficaces. Les stratégies d'adaptation déjà en cours et qui reposent sur la transformation combinée des pratiques et des modes de gestion agricoles sont donc plus que jamais nécessaires et devront s'accroître.

Le secteur agricole doit être en mesure de s'adapter en élaborant et en mettant en œuvre des pratiques adaptées et innovantes qui permettent d'augmenter la durabilité des systèmes agricoles (agriculture de conservation, agroforesterie, agro-biodiversité fonctionnelle..., mais aussi changement de cultures ou de variétés). La question de la gestion de l'eau et de l'irrigation est également essentielle.

Chiffres-clés

20 % des terres agricoles sont irriguées
(126 000 ha)

1 hectare agricole en région émet 2,6 tonnes eq.CO2 contre 4 tonnes eq.CO2 en moyenne en France (faible présence d'élevages bovins et usage moindre de fertilisants azotés), 2 % des émissions régionales, contre 19 % au niveau national.

Messages clés

La transition vers plus d'efficacité et de sobriété doit aussi sécuriser l'agriculture.

Le développement des alternatives aux produits phytosanitaires s'appuie sur la recherche-expérimentation et les équipements de protection des cultures.

Face aux impacts du changement climatique, un des enjeux prioritaires pour le territoire régional est de mieux organiser le partage de la ressource en eau et d'agir, en favorisant les économies d'eau et en accompagnant l'optimisation des ouvrages hydrauliques existants.

La Région aux côtés des territoires ruraux

« Soutien à l'hydraulique agricole »

La politique régionale en matière d'hydraulique agricole doit donc répondre à un double enjeu : sécuriser l'accès à l'eau pour les filières agricoles afin d'assurer leur pérennité et moderniser les réseaux pour préserver au maximum la ressource en eau.

La politique régionale en matière d'hydraulique agricole est organisée en plusieurs volets :

- Financer les investissements dans le cadre des politiques régionales en faveur de l'hydraulique ;
- Accompagner l'adaptation des filières agricoles régionales au réchauffement climatique grâce à la politique régionale de soutien à la recherche et l'expérimentation agricoles ;
- Préserver les surfaces agricoles équipées à l'irrigation en déclinaison des orientations du SRADDET ;
- Mobiliser l'outil d'aménagement régional grâce au nouveau contrat d'objectifs avec la Société du canal de Provence 2021-2027 pour un montant d'investissement de 366 M€, et un montant plafonné à 620 M€ sur la période 2021-2038.

« Recherche expérimentation et développement de la culture du risque »

Les réponses aux enjeux agro-environnementaux nécessitent des efforts de recherche, comme d'expérimentation. Pour 2022-2027, l'objectif sera de maintenir l'appui aux actions régionales de recherche expérimentation en agriculture, dernière étape expérimentale avant la diffusion de connaissances nouvelles, la mise en place de protocoles expérimentaux pertinents et les modalités de diffusion adaptées.

La région est marquée par une série de conséquences manifestes du changement climatique et par la récurrence des aléas (grêle, gel, sécheresses, inondations, etc.). Un « plan régional de gestion des risques agricoles » a donc été élaboré pour répondre aux enjeux spécifiques de notre région. Sur la période 2022-2027, la mise en œuvre de ce plan sera poursuivie avec la création de groupe de travail technique par filière, en lien avec le réseau des chambres d'agriculture. Il s'agira notamment de déterminer pour chaque filière : les pratiques et les investissements de prévention les plus efficaces, les moyens de renforcer la culture du risque des exploitants, les conditions nécessaires pour une meilleure couverture assurantielle.

Quelques démarches innovantes :

- **Une viticulture « Cop d'avance » compatible**
 - ⇒ Financement des organismes régionaux de recherche en viticulture ;
 - ⇒ Soutien au développement de l'œnotourisme et création du Centre du rosé à Vidauban.
- **Expérimentation d'équipements d'agrovoltaïsme au Lycée agricole de Carpentras**

« Le contrat de transition » - aide à l'équipement en matériel agricole plus vertueux en matière de préservation de l'environnement : Accompagner la modernisation et l'adaptation des bâtiments et équipements pour allier compétitivité et performances sociales et environnementales.

Dans le cadre du nouveau programme régional FEADER 2023-2027, la Région propose un dispositif simple et ambitieux pour permettre aux exploitations régionales d'être au rendez-vous de ce défi d'ici à 2027. Le « contrat de transition » rassemblera l'ensemble des aides destinées aux exploitations, investissements et conseils, sous la forme d'une aide unique calculée simplement et conditionnée à l'atteinte d'objectifs environnementaux. Ceux-ci seront évalués à partir d'un diagnostic et concertés dans le cadre des comités de filières. Le paiement des aides sera en partie conditionné à l'atteinte de ces objectifs après 3 ou 5 ans.

Sur le modèle du fonds RESPIR, un fonds sera constitué pour rassembler les diverses sources de financement autour de l'objectif de transition environnementale de l'agriculture. La contribution de fonds privés des entreprises et des citoyens permettra aussi de partager l'effort d'investissement et les risques portés par les producteurs dans la mutation de leurs systèmes d'exploitation.

PROTEGER LES ECOSYSTEMES ET FAVORISER L'ALIMENTATION DURABLE

SE NOURRIR



Structuration des filières agricoles jusqu'aux consommateurs

Un fort développement de l'agriculture biologique, des marques de qualité et des circuits courts

Dans un contexte marqué par des contraintes climatiques de plus en plus fortes et une demande croissante de la société pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement et pour des produits de qualité, l'agriculture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a fait le pari de l'agriculture biologique et des filières de qualité. Depuis plus de 10 ans, elle est la première région en matière de production biologique. Alors que les terres agricoles diminuent, les surfaces en bio n'ont cessé de progresser passant de 51 159 ha en 2008 à 213 850 ha en 2022. La production biologique est très diversifiée mais touche en particulier les fourrages (28,3% des surfaces cultivées), la vigne (22,5 %), et les fruits (19,8 %). Le cheptel Bio est en hausse de 7 % en moyenne annuelle depuis 5 ans. Par ailleurs, le secteur aval bio (transformateurs et distributeurs) est également très développé dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. En 2022, on compte 2 706 opérateurs de l'aval bio et il s'agit en majorité de petites entreprises.

En plus des différentes AOP pour les vins et alcools, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a développé une trentaine d'AOP-AOC et d'IGP pour valoriser les productions locales : fromages, olives et huiles d'olives, miel, riz, fruits, animaux...

Malgré une production importante et diversifiée, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur importe une grande partie de ses produits alimentaires d'autres régions de France ou de l'étranger pour alimenter ses 5 millions de consommateurs majoritairement urbains. Pour limiter cette dépendance, promouvoir l'agriculture locale et répondre aux attentes sociétales notamment en termes de qualité des produits et de respect de l'environnement, les circuits courts se sont multipliés. Selon les données AGRESTE de 2010, les circuits courts et de proximité (points de vente collectifs, marchés, vente à la ferme, paniers type AMAP), concernaient plus de 160 acteurs organisant environ 350 circuits. La vente en circuits courts est passée de 25% en 2010 à 42 % des exploitations régionales en 2020.

Cependant, ces ventes ne représentaient que 2% de la valeur totale de la production agricole de la région. La crise de la COVID 19 qui a boosté ce mode d'achat n'a cependant pas renforcé cette tendance dans le temps. L'enjeu va donc consister à massifier et structurer cette offre commerciale pour favoriser l'émergence de nouveaux modes de distribution, à une échelle plus large et non plus sur des marchés de niche.

Chiffres-clés

Agriculture bio : 35.8 % de la SAU (10.3 % en moyenne en France) et 27,3% des fermes régionales (13,4% au national)
44% des exploitations produisent sous au moins un signe de qualité

34 Projets alimentaires territoriaux
42% des exploitations commercialisent en circuit courts.

Messages clés

L'objectif aujourd'hui est de massifier la commercialisation en circuits courts en favorisant l'émergence de nouveaux modes de commercialisation, à une échelle plus large et non plus sur des marchés de niche.

Industrie agroalimentaire : plus de 1 000 entreprises avec 37 100 emplois directs (en incluant l'artisanat) et plus de 87 000 emplois indirects

La Région aux côtés des territoires ruraux

« Valorisation des productions par des labellisations »

Partout en France, les filières qui ont su le mieux développer et répartir la valeur ajoutée se sont appuyées sur les Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine (SIQO). Au-delà de la promotion de l'origine et de la qualité, les AOP et IGP sont des outils de structuration des organisations professionnelles et des filières.

Pour la période 2022-2027, la stratégie de la Région continuera d'aider en priorité les professionnels à mieux construire et maîtriser leur organisation en encourageant le renforcement des Signes officiels de qualité. Pour les productions qui ne bénéficient pas encore de ce type d'identification, le label régional « 100% valeurs du Sud » aura pour objectif de valoriser les initiatives de collaboration amont/aval équitables.

« Actions de coopération pour la structuration des filières »

Dans le cadre du programme FEADER 2023-2027, une nouvelle mesure soutient la structuration des filières en encourageant la coopération entre l'amont et l'aval autour de projets de filière : création de nouveaux produits, adaptation aux marchés, développement de la production, etc. Le dispositif financera à la fois les démarches centrées sur les problématiques de production (mobilisation du foncier, innovation, installation d'agriculteurs), de transformation et de commercialisation en encourageant la contractualisation pluriannuelle entre l'amont et l'aval. Les comités de filière seront mobilisés en amont pour favoriser l'émergence de telles démarches.

« Soutien aux industries agroalimentaires »

Financement de projets de transformation et de commercialisation de produits agricoles
Dynamique et créatrice d'emplois, l'industrie agroalimentaire est un secteur économique important, en lien étroit avec le territoire et la production agricole. Sur 2022-2027, la Région poursuivra le financement des industries agroalimentaires en incitant à l'approvisionnement local et la mise en place de démarches RSE afin d'accroître l'impact de la valorisation locale sur la production et de l'effort de transition des exploitations.

Démarche « Consommons et produisons responsables »

Le Pacte Agriculture et Alimentation responsable, initié par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et coconstruit avec les partenaires régionaux de l'agriculture et de l'alimentation : chambre régionale d'agriculture, la Coopération agricole SUD, l'Association Régionale des Industries Alimentaires (ARIA SUD) et Bio de Provence- Alpes-Côte d'Azur, traduit une ambition partagée visant à adapter et soutenir l'agriculture et une alimentation régionales en s'appuyant sur les ressources, les savoir-faire, les industries et les entreprises locales.

PROTEGER LES ECOSYSTEMES ET FAVORISER L'ALIMENTATION DURABLE

SE NOURRIR



Pastoralisme

Synthèse

En région Sud, l'élevage pastoral couvre 870 000 ha avec près de 2 000 éleveurs ovins, 500 éleveurs bovins et 400 éleveurs caprins. L'organisation collective représente elle, 500 groupements pastoraux et associations de transhumance hivernale. L'emploi salarié est d'environ 500 bergers saisonniers, sur l'été et en « collines ». 69 % des éleveurs de la région sont des "éleveurs ovins" : la région Sud est la seconde région française de production ovine et l'élevage extensif valorise les espaces naturels avec des races rustiques et locales adaptées au territoire.

Le pastoralisme est un exemple de patrimoine culturel et environnemental. Depuis décembre 2023, la transhumance est reconnue au patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'Unesco. Cette activité se trouve à présent fragilisée alors qu'elle contribue à freiner la fermeture des milieux et à l'entretien des espaces naturels.

C'est d'autant plus problématique que l'élevage pastoral en région constitue une activité fixatrice de carbone. Il s'agit d'un élevage extensif, hautement résilient, avec un faible niveau d'intrants et un bilan carbone neutre. Le système d'élevage à l'herbe contribue à réduire l'insécurité alimentaire en diminuant la concurrence entre les céréales destinées à l'alimentation animale et celles destinées à l'alimentation humaine. Le pastoralisme s'inscrit dans des circuits-courts plus rémunérateurs. Il vient en soutien de l'activité forestière et agricole en entretenant et défrichant les territoires et en réduisant les risques d'incendies et d'avalanches. Par sa faible empreinte carbone, la gestion des sols, des cultures et du bétail, naturellement vertueuses, conservent et augmentent le carbone dans les sols.

Pour les communes rurales, l'élevage pastoral est une activité structurante pour des montagnes en déprise. Il assure une présence, un entretien de l'espace, le maintien de services et a un impact économique avec un nombre d'emplois induits d'environ 6 emplois par éleveur. C'est aussi un enjeu de biodiversité des milieux ouverts ou semi-ouverts : plus de 300 000 ha de pelouses et près de 250 000 ha de landes, garrigues et maquis. De facto, Parcs naturels et réseaux Natura 2000 recouvrent largement l'espace pastoral, à l'image du territoire régional qui est constitué à 27% de surfaces pastorales. La part de la superficie agricole occupée par les prairies est très différente d'un département à l'autre et dépasse les 90 % dans les Hautes-Alpes ou les Alpes-Maritimes.

Chiffres-clés

- Près de 3 000 éleveurs
- 27% du territoire régional : 870 000 ha
- L'emploi salarié est d'environ 500 bergers saisonniers, sur l'été et en « collines »
- Les espaces naturels pâturés concernent deux tiers des communes de la région

Messages clés

La préservation du patrimoine naturel et des écosystèmes agropastoraux des zones rurales nécessite la pérennisation des métiers et pratiques pastorales qui façonnent des paysages de haute qualité et de grande biodiversité.

La Région aux côtés des territoires ruraux

« Aide à la réalisation de diagnostics pastoraux »

Financement des coûts liés à la réalisation du travail d'expertise.

Moderniser les activités pastorales en permettant d'améliorer les performances économiques des exploitations pastorales et en conjuguant une production de qualité, respectueuse de l'environnement, et l'amélioration des conditions de travail

« Aide aux héliportages en alpages d'accès difficile »

Soutien d'opérations groupées d'héliportage pour acheminer sur les alpages dépourvus d'accès les approvisionnements lourds au début de l'été

« Aide aux équipements pastoraux collectifs »

Accompagnement à la rénovation et construction de cabanes pastorales et le financement d'équipements dans les alpages

« Aide à la médiation territoriale sur les estives »

Soutien au recrutement d'agents chargés d'assurer la médiation territoriale afin d'améliorer les relations entre bergers et randonneurs

« Aide à la réalisation de Plans d'Occupation Pastorale Intercommunal (POPI) »

Financement possible jusqu'à l'élaboration d'une Charte pastorale intercommunale

PROTEGER LES ECOSYSTEMES ET FAVORISER L'ALIMENTATION DURABLE

SE NOURRIR



Installation, renouvellement des générations, foncier agricole et formation

Le renouvellement des générations d'agriculteurs est un enjeu majeur pour l'avenir de l'agriculture.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur a perdu 18% de ses exploitations entre 2010 et 2020 (- 4 080 exploitations) et 24% entre 2000 et 2010. Si ces chiffres sont meilleurs que la moyenne nationale métropolitaine (- 21% en France), le constat reste le même : le nombre d'installés ne compense pas les départs en retraite. La dynamique de réorganisation du paysage agricole va se poursuivre : l'âge moyen des exploitants en 2020 est de 52,7 ans, et 1/3 des exploitants ont 60 ans ou plus. Leur transmission est assurée dans moins de la moitié des cas.

Sans reprise, les terres sont mises en friche, par négligence ou, plus souvent, par spéculation foncière, ou vendues pour des agrandissements. L'enfrichement et l'urbanisation retirent des terres à l'agriculture. Cependant si la SAU est globalement en baisse sur les 20 dernières années, la tendance s'est inversée depuis 2010 avec une augmentation de 3% sur les 10 dernières années. Cette tendance traduit un agrandissement des exploitations agricoles au détriment des plus petites.

La moyenne d'âge des chefs d'exploitation est de 54 ans et un tiers ont 60 ans ou plus.

Améliorer les conditions de travail et de vie des agriculteurs constitue un objectif essentiel pour renforcer l'attractivité du métier en vue du renouvellement des générations d'agriculteurs et de l'augmentation du potentiel productif.

Faire découvrir les métiers de l'agriculture, augmenter l'offre de formation, préserver et rendre accessible le foncier agricole sont également des leviers forts pour assurer une reprise des exploitations agricoles.

Chiffres-clés

-18% d'exploitations entre 2010 et 2020

Les petites exploitations diminuent de 10% en 10 ans au bénéfice des grandes exploitations (+13%)

30% des chefs d'exploitation ou coexploitants sont des femmes

54% des chefs d'exploitations ont un niveau d'étude égal ou supérieur au baccalauréat

Messages clés

Le renouvellement des générations d'exploitants agricoles passe par le renforcement de l'accès au foncier et l'accompagnement des nouveaux installés.

Le foncier reste un frein majeur de l'installation. C'est pourquoi la Région a créé le fonds SUD foncier agricole, outil d'ampleur pour assurer le portage par la SAFER du foncier agricole destiné à l'installation de porteurs de projets.

S'il est primordial d'accompagner les jeunes issus de familles d'agriculteurs, les évolutions sociétales nécessitent d'accompagner tout type d'installation économiquement viable et d'avoir une attention appuyée aux projets des candidats non issus du milieu agricole, pour assurer le renouvellement des générations.

La Région aux côtés des territoires ruraux

« Installation des jeunes agriculteurs et transmission des exploitations agricoles »

Depuis 2023, la Région a une responsabilité accrue dans la politique d'aide à l'installation, avec la gestion pleine et entière, ainsi que le cofinancement de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA).

La Région souhaite renforcer le parcours à l'installation, en allégeant la charge administrative de la DJA et en renforçant l'accueil post installation. Il sera complété par des solutions adaptées aux spécificités du territoire (besoin accru en fonds propres, rareté du foncier, et part importante de nouveaux installés non issus du monde agricole) :

- Un fonds de prêts d'honneur ouvert très largement aux nouveaux installés.
- La poursuite du soutien des stratégies de mobilisation et de protection du foncier agricole. La mesure du programme FEADER 2014 2020 sera renforcée et tournée davantage vers les entreprises des filières (Organismes de défense et de gestion - ODG, coopératives, transformateurs) qui doivent sécuriser leur approvisionnement.
- Un nouveau fonds souverain offrira un soutien à travers des prêts à long terme et le portage du foncier en mobilisant le FEADER.

« Modernisation des exploitations des lycées agricoles et formation des agriculteurs »

La Région intervient de manière volontariste et complémentaire sur des étapes clés de l'installation notamment la formation et l'accompagnement à la construction du projet d'installation, grâce aux lycées agricoles, au CFPPA de Carmejane, aux Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADEAR).

« Appui à l'amélioration de la qualité de vie des agriculteurs »

Afin de faire face à la pénurie de main d'œuvre, le développement de groupements d'employeurs est encouragé en mobilisant les syndicats agricoles. Les groupements d'employeurs améliorent l'accès à l'embauche pour les exploitants en fidélisation de salariés en CDI, en permettant leur formation, avec un appui administratif et de gestion RH. Une campagne de promotion des métiers liés à l'agriculture est également soutenue, les prescripteurs à l'orientation vers les métiers agricoles seront sensibilisés à cette problématique.

Un nouvel appui sera dédié aux agricultrices à travers le renforcement des services de remplacement, en élargissant les remplacements, en plus du congé maternité déjà pris en charge, au remplacement en cas d'enfant malade par exemple.

Les dispositifs sont les suivants :

- Aide au développement de groupements d'employeurs pour répondre au besoin en main d'œuvre ;
- Élargissement du dispositif d'aide aux services de remplacement avec :
 - La prise en charge des remplacements pour la garde d'enfant malade : 100 jours par an par département pour 105 € / jour ;
 - Le renforcement du remplacement des mandats professionnels en prenant en charge la totalité du reste à charge pour les femmes et les jeunes agriculteurs ;
- Appui aux organisations professionnelles agricoles pour organiser un réseau de fermes ambassadrices permettant d'accueillir 100 classes de lycées par an ainsi que des prescripteurs de l'emploi

« Mobilisation du foncier et sensibilisation au métier d'agriculteur pour soutenir l'installation »

L'intervention de la Région sur la protection et l'accès au foncier agricole constitue un pilier fondamental de la politique d'installation. La Région apporte son soutien aux animations foncières engagées en faveur de la reconquête des friches agricoles, de la restructuration foncière du petit parcellaire et de la mise en place de protections règlementaires des terres agricoles, en s'appuyant notamment sur le FEADER.

La connaissance au service des territoires ruraux

1. Une stratégie régionale de la connaissance en faveur de tous les territoires

La Région déploie depuis 2017 une stratégie régionale pour la connaissance du territoire, renouvelée en 2022 avec une orientation accrue de **service aux territoires**. Cette stratégie régionale s'adresse à tous les territoires sans exception, et les **territoires ruraux en sont clairement bénéficiaires**, notamment par l'approche mutualisée développée dans cette stratégie.

La stratégie régionale de la connaissance met en œuvre une **plate-forme régionale de la connaissance** et un service public associé, qui mutualise des projets. Cette approche permet à la fois d'économiser des ressources humaines, techniques et financières en partageant certains coûts (d'acquisition de données notamment) et est donc particulièrement profitable aux territoires ruraux de la région.

L'accès à la plate-forme et à ses services est entièrement **gratuit**, seuls les projets d'acquisition de référentiels de données nécessitent la contribution des participants au tour de table. La Région souhaite toutefois que les collectivités s'engagent à ses côtés dans le développement du service public de la connaissance régionale, en signant la **charte d'adhésion** à la plate-forme. Cette charte pose les principes de la collaboration entre les membres fondateurs de la plate-forme, Région, Etat, INSEE et IGN, et la collectivité bénéficiaire des services. Une fois l'adhésion formalisée, les adhérents au dispositif peuvent participer pleinement à la **définition des orientations** du dispositif régional.

2. Des missions socle et des objectifs opérationnels pour la plate-forme de la connaissance



La dynamique de la Plateforme connaissance du territoire se répartit autour de quatre grands axes d'interventions :

- **Coordonner** un service public de la connaissance territoriale
- **Produire** collectivement et diffuser les études et les données
- **Animer** des projets collaboratifs pour partager l'ingénierie publique
- **Valoriser** la connaissance territoriale

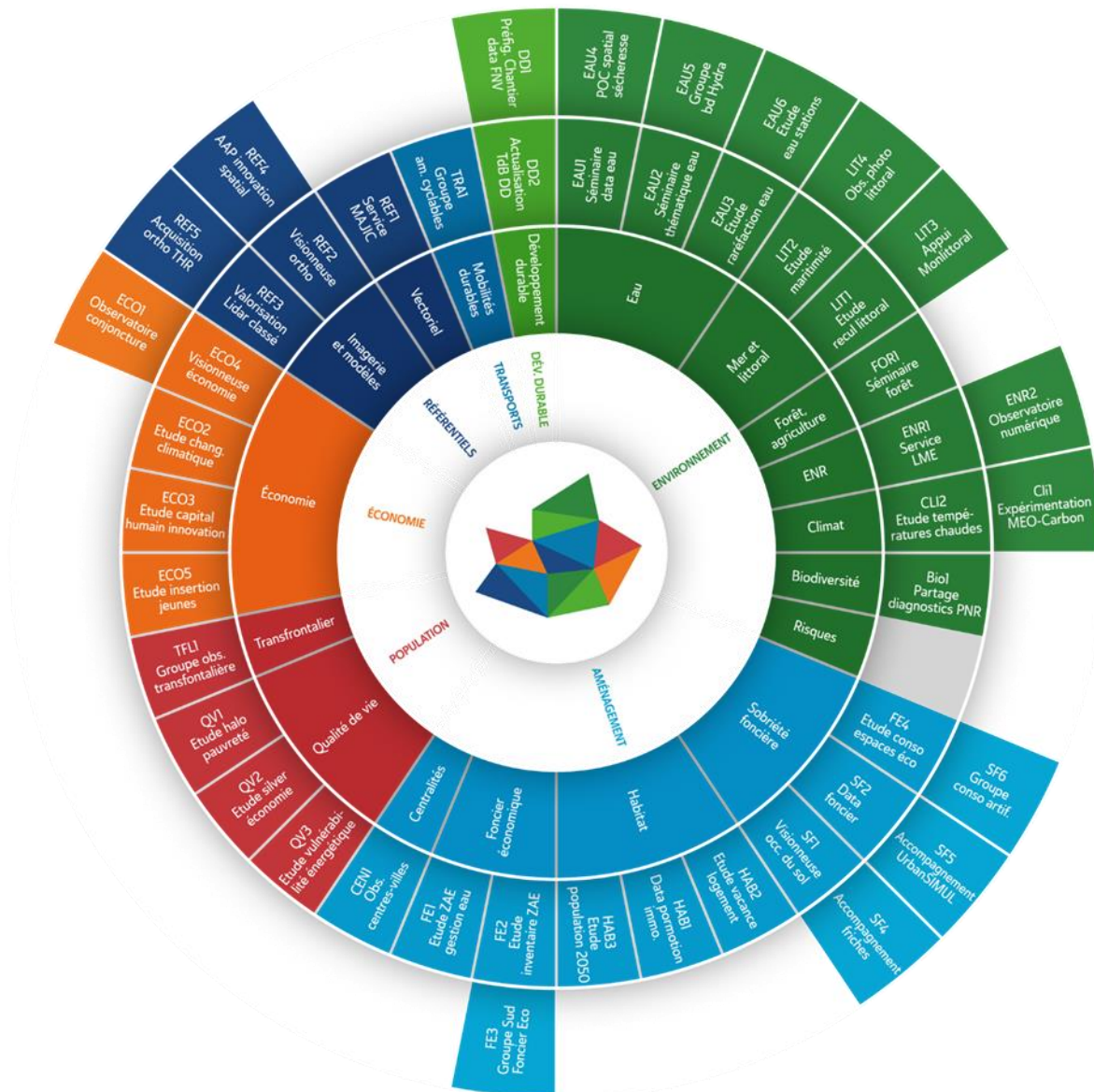
3. Offre de services et démarches proposées

La feuille de route de la Plateforme est issue de l'analyse des besoins exprimés par les territoires lors des rendez-vous de la Plateforme, mis en perspective avec les orientations stratégiques de la planification de niveau régional et des enjeux d'échelle nationale. Plus de 50% des actions 2024 de la Plateforme répondent directement à l'un des besoins directement exprimés par les territoires.

L'objectif dans les années à venir est de développer ce rapport pour faire jouer au cadre régional le rôle de catalyseur et de facilitateur de l'action publique locale, par l'observation et la connaissance du territoire.

Le programme d'activité distingue d'une part des axes transversaux répartis en 9 entrées, correspondant majoritairement à des actions pluriannuelles et structurantes, d'autre part des axes thématiques listant plus de 46 actions concrètes, liées à une thématique ou une problématique spécifique.

Diagramme des actions thématiques prévues en 2024 :



Les projets développés dans le cadre de la Plateforme : études, production de données, démarches collaboratives, services numériques... portent de façon transversale sur les problématiques en lien avec la planification écologique. Elles concernent principalement les questions foncières et d'aménagement, en lien notamment avec la déclinaison régionale de « l'objectif ZAN » sur la consommation foncière et la limitation de l'artificialisation ou l'observation du foncier économique.

L'entrée environnementale est également très présente avec de nombreux projets développés sur les questions en lien avec la gestion raisonnée de l'eau, le littoral... La Plateforme poursuit un important volant d'études et d'analyse dans le champ des dynamiques territoriales et de population. Enfin, un important investissement est réalisé sur les référentiels, notamment géographiques avec un sujet sur l'ortho-imagerie très haute résolution régionale et des perspectives de développement sur l'usage des solutions spatiales. Nombre de thématiques majeures : forêt, énergies renouvelables, risques... constituent des points d'intérêt sur lesquels il s'agira de poursuivre la concertation et le dialogue avec l'ensemble des acteurs intéressés.

De façon transversale, l'innovation par la donnée, la mise en système des résultats d'études, des données produites, éventuellement « scénarisés » dans des services numériques constituent un enjeu pour alimenter la connaissance du territoire régionale.

3.1. Infrastructures et services

La plate-forme régionale de la connaissance repose sur deux sites web essentiels, un portail de la connaissance et une infrastructure de données ouvertes, sur lesquels sont construits des services numériques dédiés, réservés aux membres inscrits sur ces sites pour certains, ouvertes à tous pour d'autres.

➤ Portails éditoriaux de diffusion et de services

- Portail partenarial connaissance du territoire [Connaissance du territoire \(maregionsud.fr\)](http://Connaissance du territoire (maregionsud.fr)) : pour la consultation d'études, articles, et autres ressources liées à la connaissance du territoire
- Infrastructure de données ouvertes interopérable et de services Datasud.fr (<https://www.datasud.fr/>) : pour le dépôt, la recherche et l'extraction de données publiques ouvertes (open data), géographiques ou non.
- **Services numériques en appui à l'ingénierie de projet de la connaissance** : service de diffusion de la donnée cadastrale (MAJIC), service de diffusion de la donnée LME (réseaux télécoms), service de simulation et modélisation urbaine (URBANSIMUL), service de production de cartes statistiques (GEOCLIP/Notre territoire)
- **Visionneuses cartographiques et espace de production de cartes** : outils cartographiques ouverts pour la covisualisation des données géographiques hébergées sur Datasud.fr
- **Espaces de travail collaboratifs** : espaces de partage communautaire, outils d'édition collaborative pour la travail collectif, agenda partagé, ...

3.2. Ressources

- **Production d'études territoriales et thématiques**
- **Atlas cartographiques et cartes** : cartes produites par les services de la Région ou par ses partenaires et diffusées libres de droit, et qui alimente notamment un observatoire de l'intercommunalité
- **Données géographiques et non géographiques**

- **Géo-observatoires** : en cours de construction, des ensembles d'analyses et de cartographies thématiques commentées

3.3. Séquences d'animation/rencontre (coordination/valorisation)

- **Séminaires de l'observation territoriale**
 - Rencontres connaissance du territoire : organisées régulièrement pour valoriser les études produites dans le cadre des partenariats avec l'INSEE, le réseau des agences d'urbanisme du Sud, les chambres consulaires, ainsi que les universités et centres de recherches ;
 - Séminaires thématiques (3 à 4 par an) pour décrypter les enjeux d'un thème déterminé (l'eau en 2024 par exemple) ;
 - Séminaires cartes et données (3 à 4 par an) pour comprendre les capacités des cartes ou de jeux de données à montrer/analyser des phénomènes (la gestion forestière durable en 2024).
- **Journée connaissance et avenir du territoire** : une journée entièrement consacrée à la connaissance qui se tient en décembre et rassemble les acteurs régionaux de la connaissance et de la planification (200 participants).
- **Rencontres techniques** : temps d'information et de débat en lien avec les démarches collaboratives et collectives sur des sujets portés dans le cadre de la Plateforme.
- **Ateliers** : temps de co-construction et de travail avec objectifs définis en début de séance liés à des projet ou à des pans de l'offre de la Plateforme.
- **Instances de gouvernance de la Plateforme** :
 - Rendez-vous territoriaux (ouvert à tous)
 - Comité d'orientation (réservé aux membres fondateurs et adhérents)
 - Comités de pilotage et Comité éditorial (réservé aux membres fondateurs).

3.4. Démarches d'accompagnement à l'ingénierie de projet

- Des groupes collaboratifs de travail et communautés thématiques liés à des projets sont constitués pour impulser la mise en œuvre des projets de la plateforme. Dans ce cadre il peut être cité à titre d'exemple :
 - Groupe projet sur l'occupation du sol en région, avec pour objectif d'adapter les données nationales produites par l'IGN dans le cadre du suivi de l'artificialisation au contexte local des territoires ;
 - Groupe projet sur le Foncier Economique, dans le cadre du partenariat régional Sud Foncier Eco, avec pour objectif de suivre le développement des activités économiques sur le territoire régional, d'aider aux remontées d'informations obligatoires sur la vacance dans les zones économiques et partager méthodes et analyses sur le sujet ;

- Groupe projet Orthophotographie à très haute résolution, avec pour objectif de couvrir le territoire régional de données image à 5 cm de résolution pour fournir les plans de référence aux décrets anti-endommagement des réseaux enterrés dangereux et mettre en place les briques de base d'un futur jumeau numérique du territoire régional ;
- En cours de définition : groupe de travail sur les infrastructures cyclables en région (pour élaborer une base de données commune sur cette thématique) ; groupe de travail sur l'adressage en région (pour développer et entretenir la base d'adresse nationale).

3.5. Communication / valorisation

Sur le portail connaissance du territoire :

- Pages éditoriales
- Actualités
- Pages évènement et agenda partagé

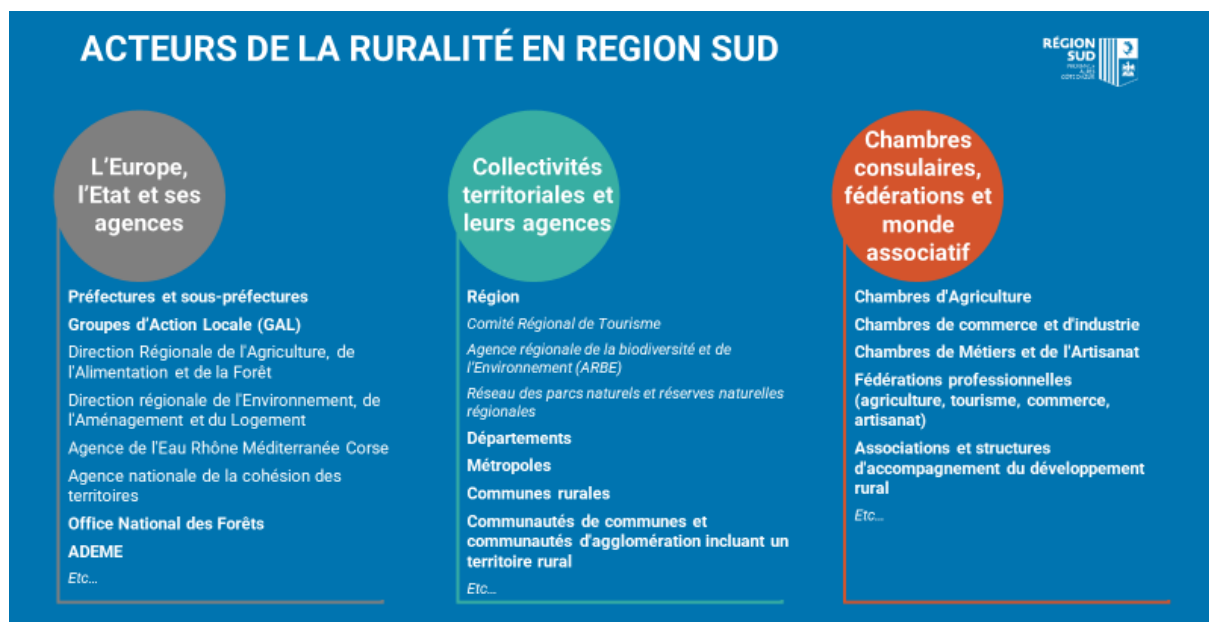
Autres canaux :

- **Lettre d'information** : connaissance du territoire (démarches collectives, études, gouvernance...)
- **Réseaux sociaux** : [LinkedIn](#)

Chacun des pans de cette offre peut être mobilisé dans le cadre de projets identifiés dans la feuille de route de la plate-forme ou en constituer des actions à part entière.

Annexe n°3 : Les acteurs de la ruralité en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

En région sud, la ruralité est animée par trois grands types d'acteurs, chacun jouant un rôle essentiel dans la dynamique locale.



L'Europe, l'État et ses agences insufflent une vision et des moyens d'action à travers les préfetures, les groupes d'action locale, et diverses directions régionales. Ces entités soutiennent le tissu rural avec des initiatives d'envergure.

Les collectivités territoriales façonnent et animent la vie locale. La Région et ses agences, les départements, les métropoles, et les communes rurales travaillent de concert pour promouvoir le tourisme, protéger la biodiversité, et préserver les parcs naturels. Les communautés de communes et d'agglomération tissent des liens entre les différentes entités, assurant un développement harmonieux et solidaire.

Enfin, les chambres consulaires, les fédérations et le monde associatif complètent ce triptyque. Ces acteurs, ancrés dans la réalité quotidienne, soutiennent les agriculteurs, les artisans, les commerçants et les industriels. Les chambres d'agriculture, de commerce et d'industrie, et de métiers et de l'artisanat offrent conseils et accompagnement. Les fédérations professionnelles et les associations locales jouent un rôle clé dans l'animation et le soutien des initiatives rurales, faisant vivre la solidarité et l'innovation au sein des communautés.

Ces acteurs sont membres ou susceptibles d'intégrer le **Réseau rural régional**.

Près de 2 300 contacts sont destinataires de la newsletter du Réseau.

Les équipes des 9 Parcs Naturels Régionaux (PNR) disposent d'une ingénierie de proximité. Des équipes étoffées et pluridisciplinaires mettant en œuvre le programme d'actions de leur territoire.

Les équipes des parcs accompagnent tous les publics, collectivités et particuliers, dans le montage et le suivi de leurs projets, apportent des conseils aux communes et professionnels. Ces équipes animent, coordonnent et mettent en œuvre des projets parfois complexes, souvent transversaux, dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, de la protection et de la gestion de l'environnement mais aussi de l'éducation, de la culture ou de l'économie. La Région finance ces équipes au travers à la fois de ses cotisations aux PNR et des subventions octroyées aux différents projets. Cela représente 303,8 ETP dans les 9 PNR. Pour en savoir plus : [Parcs et réserves naturelles à visiter en Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur - Région Sud - Provence-Alpes-Côte-d'Azur \(mregionsud.fr\)](http://mregionsud.fr)

Les équipes techniques des groupes d'action locale, en charge du programme LEADER, sont des interlocuteurs de proximité de ce programme européen sur les territoires où il est déployé. Les équipes de GAL proposent un accompagnement et un appui aux porteurs à chaque étape du projet : élaboration, construction et suivi du dossier, demandes de paiement. Elles disposent d'une bonne connaissance des dispositifs financiers consacrés à la ruralité et peuvent réorienter le cas échéant les porteurs vers d'autres sources de financement plus adaptées à leur projet. C'est l'une des plus-values de ce programme, qui repose sur un pilotage local et une animation de proximité. La Région mobilise du FEADER et des crédits régionaux pour financer à 100% les équipes des GAL.

Pour la période 2023-2027 : ce sont 24 ETP qui sont dédiés au programme Leader dans les 11 GAL, interlocuteurs de proximité du programme européen LEADER. La Région mobilise du FEADER et des crédits régionaux pour financer à 100% les équipes des GAL.

Les gestionnaires des 7 Réserves naturelles régionales, officiant dans les 129 sites Natura 2000. Pour en savoir plus : [Parcs et réserves naturelles à visiter en Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur - Région Sud - Provence-Alpes-Côte-d'Azur \(mregionsud.fr\)](http://mregionsud.fr)

La Région apporte son soutien financier à **divers partenaires de proximité**, qui interviennent en appui des acteurs de la ruralité dans la mise en œuvre de leurs projets et l'animation de réseau :

- **L'association InSite** : Dans le cadre du déploiement du service civique, l'Institution régionale soutient l'association InSite qui accompagne les communes rurales de moins de 1 500 habitants dans la mise en place de missions de volontariat en soutien aux initiatives locales culturelles, sociales et environnementales.
Depuis 2020 où l'initiative a été mise en place sur le territoire régional, InSite a accompagné une vingtaine de villages accueillant des volontaires. Au total, ce sont près de 56 volontaires en service civique qui se sont engagés en région Sud pour dynamiser les territoires ruraux. 16 851 habitants ont ainsi été impacté par le volontariat rural.
Le soutien apporté par la Région au déploiement du volontariat rural concourt à la vitalité des territoires ruraux au travers de la valorisation d'initiatives locales et à l'insertion des jeunes.
- **La Fédération Nationale des Bistrots de Pays**, qui anime un réseau d'établissements multiservices de proximité et accompagne les élus locaux souhaitant créer un établissement. Les bistrots ruraux constituent des lieux uniques de rencontre et de lien social, de découverte et d'animation locale. Ils sont bien souvent les seuls points de service de proximité encore présents au sein des villages. Le réseau Bistrots de pays a été créé afin de lutter contre la

disparition de ces établissements. De nombreuses actions sont menées pour favoriser les coopérations et dynamiser les villages.

Pour animer ce réseau d'acteurs, la Fédération Nationale des Bistrots de pays propose des outils innovants et apporte son appui aux collectivités locales. Elle accompagne les élus locaux qui créent des Bistrots de Pays dans leur territoire. Près de la moitié des bistrots de pays voient le jour grâce au soutien des collectivités territoriales, qui mettent à disposition leurs locaux. Elle leur apporte un appui méthodologique et juridique. Le programme d'action est structuré autour de 3 axes :

- Axe 1 : Accompagnement des acteurs : maires souhaitant créer un établissement ou en possédant déjà un, bistrotiers candidats ou déjà en place, jeunes en formation professionnelle et porteurs de projets privés.
- Axe 2 : Communication : supports papiers, contenus web, offre événementielle, plan média
- Axe 3 : Coordination : pilotage et évaluation

Le réseau actuel compte 44 établissements et il est escompté 60 établissements à la fin du programme en cours.

Parmi les événements les plus emblématiques, l'opération « Scènes de Bistrots » menée en partenariat avec l'Arsud, la régie culturelle régionale. Les habitants se retrouvent autour de dîners-spectacles où se produisent des artistes de la région. Deux tournées sont organisées par an, au printemps et à l'automne. Les tournées « Scènes de Bistrots » s'inscrivent dans une démarche de diffusion culturelle en milieu rural. Elles proposent une programmation artistique de qualité dans des territoires éloignés des lieux culturels.

- **Le soutien au déploiement du service civique** : dans le cadre du déploiement du service civique, la région soutient l'association **UNIS CITE** - premier opérateur associatif du service civique en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le jeune volontaire s'engage pour 6 à 9 mois afin d'accomplir une ou plusieurs missions d'intérêt général auprès de personnes morales agréées (association, collectivité territoriale, établissement public, fondation) dans différents domaines d'engagement (dont les principaux sont la solidarité, la santé, la culture et les loisirs, l'environnement).
- **L'Association pour le Développement en Réseau des Territoires et Services (ADRETS)** qui intervient sur des missions d'animation du réseau des chefs de projet des Espaces valléens et pour le développement de l'accessibilité des services au public dans les territoires ruraux de montagne.
- **Educ'alpes** : le Réseau d'éducation à la montagne alpine, qui a pour finalité la mise en réseau des acteurs du massif alpin français, pour le développement et la promotion de l'éducation à la montagne, dans une perspective de développement durable.
C'est un espace d'échanges entre les acteurs de l'éducation et de la montagne, qui permet de mutualiser des services et de construire des projets communs définis par et pour les acteurs alpins.
Il anime plusieurs pôles thématiques qui réunissent des acteurs nombreux et variés autour d'un sujet commun. Outre les échanges et la circulation de l'information, des projets collectifs voient le jour : éditions de supports pédagogiques, de guides pratiques, coordination de formations, opérations à l'échelle alpine, etc.

Interlocuteur privilégié pour les acteurs alpins comme pour les partenaires institutionnels, le Réseau permet de faire remonter les idées du terrain et de favoriser leur lien avec les politiques publiques territoriales.

- **CIPRA** : rapproche les personnes et les organisations qui agissent en faveur du développement soutenable dans les Alpes. Elle compte plus de 100 membres institutions, organisations et particuliers.

Elle accompagne le développement du réseau de communes « Alliance dans les Alpes », assure le secrétariat et la mise en œuvre des projets de l'association « Ville des Alpes de l'Année ». Elle sensibilise sur la convention alpine et communique via la newsletter AlpMedia (27 000 abonnés les Alpes). Elle accompagne les collectivités qui souhaitent porter des projets de coopération européenne et conseille sur la mise en place de projets de développement durable.

- **Mobil'idées** : association gapençaise spécialisée dans la mobilité à vélo, qui réalise des prestations d'animation sur l'écomobilité.

Elle vise à développer l'utilisation du vélo et faire émerger une alternative à la voiture individuelle.

Mobil'idées anime notamment la mise en tourisme des grands axes : « La Durance à vélo (V862) » et « V 64 - Marseille – Grenoble ».

❖ **Une gouvernance pour faire vivre la stratégie ruralité**

Afin d'assurer une animation et un suivi de la stratégie ruralité, il est prévu d'organiser :

- Une réunion par an avec les associations de maires et de maires ruraux.
- Une réunion par an du Comité de suivi élargi du Réseau rural régional.

Les représentants des associations d'élus ruraux sont membres du comité de suivi du Réseau rural régional : associations des maires ruraux, association régionale des Communes pastorales, Union régionale des Communes Forestières, Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM), Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM).

L'association des acteurs de la ruralité à la mise en œuvre de la stratégie ruralité permettra de s'assurer de sa pertinence et de son efficacité sur la durée.

Annexe n°4 : Un plan de communication concerté

Afin de déployer la nouvelle stratégie en faveur de la ruralité, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur propose de se doter d'un plan de communication. Pour être efficace, ce plan de communication sera élaboré avec les acteurs des territoires ruraux et notamment en partenariat avec les associations de maires. La stratégie communication régionale pourra prendre appui sur plusieurs composantes : l'évènementiel, le développement d'outils ou encore le recours à différents supports médiatiques.

- Evènements

La Région est présente ou souhaite renforcer sa présence dans de nombreux évènements : fêtes annuelles des 9 Parcs Naturels Régionaux (PNR) afin de sensibiliser aux défis environnementaux et économiques spécifiques à chacun des territoires. Il s'agit aussi des congrès des maires ruraux de France pour échanger sur les politiques et initiatives régionales, de rendez-vous annuels des représentants départementaux des maires ruraux de la Région, de comités interministériels de suivi de l'Agenda rural et d'Assemblées Générales de l'AMRF.

La Région est également à l'organisation d'évènements dédiés à la ruralité comme le Forum du Réseau rural régional qui a lieu tous les deux ans pour favoriser les partages d'expériences et de bonnes pratiques entre acteurs locaux. En tant qu'acteurs centraux de la ruralité, les représentants des associations de Maires et des associations de Maires ruraux seront associés à l'organisation du Forum.

Pour encourager la concertation et l'échange sur des thématiques essentielles, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pourra organiser de nouveaux évènements tels que l'Assemblée de la Ruralité et « Le Rendez-vous des Maires Ruraux » ou encore des conférences et séminaires sur des sujets de ruralité.

- Outils et supports médiatiques

Le site du Réseau rural régional propose une bonne visibilité sur le programme Leader et des chantiers thématiques qu'il mène (animation du réseau des Projets Alimentaires Territoriaux, accès aux services/smart ruralité, vision à long terme des zones rurales). On y trouve des informations régulières sur les appels à projets qui intéressent les territoires ruraux et des témoignages d'acteurs de la ruralité. Il est envisagé d'améliorer la fréquence de diffusion de sa newsletter et d'étendre son audience.

La Région pourra maintenir une page participative sur son site internet afin de faciliter le partage de bonnes pratiques entre les acteurs de la ruralité et élaborer un catalogue numérique répertoriant tous les dispositifs régionaux en faveur de la ruralité, accessible sur le site officiel de la région.

La mise en ligne de la stratégie ruralité assurera la transparence des actions de l'institution et favorisera l'implication des acteurs locaux. Un document communiquant synthétisant la stratégie régionale et les dispositifs accessibles à la ruralité sera réalisé dans un second temps.

Il s'agira également de valoriser les actions portées par les territoires eux-mêmes sur le site de la Région, sur le site de l'Europe s'engage en région Sud ou à l'occasion d'évènements. La stratégie de communication régionale sur les fonds européens pour la période 2021-2027 a pour ambition de renforcer le lien de proximité avec les territoires, en valorisant les projets et initiatives des territoires. Un volet spécifique démarre en 2024 pour la valorisation des « Opérations d'importance stratégique », comme le projet de Maison de santé pluriprofessionnelle porté par la commune de Fayence (05) qui va faire l'objet d'une communication spécifique.

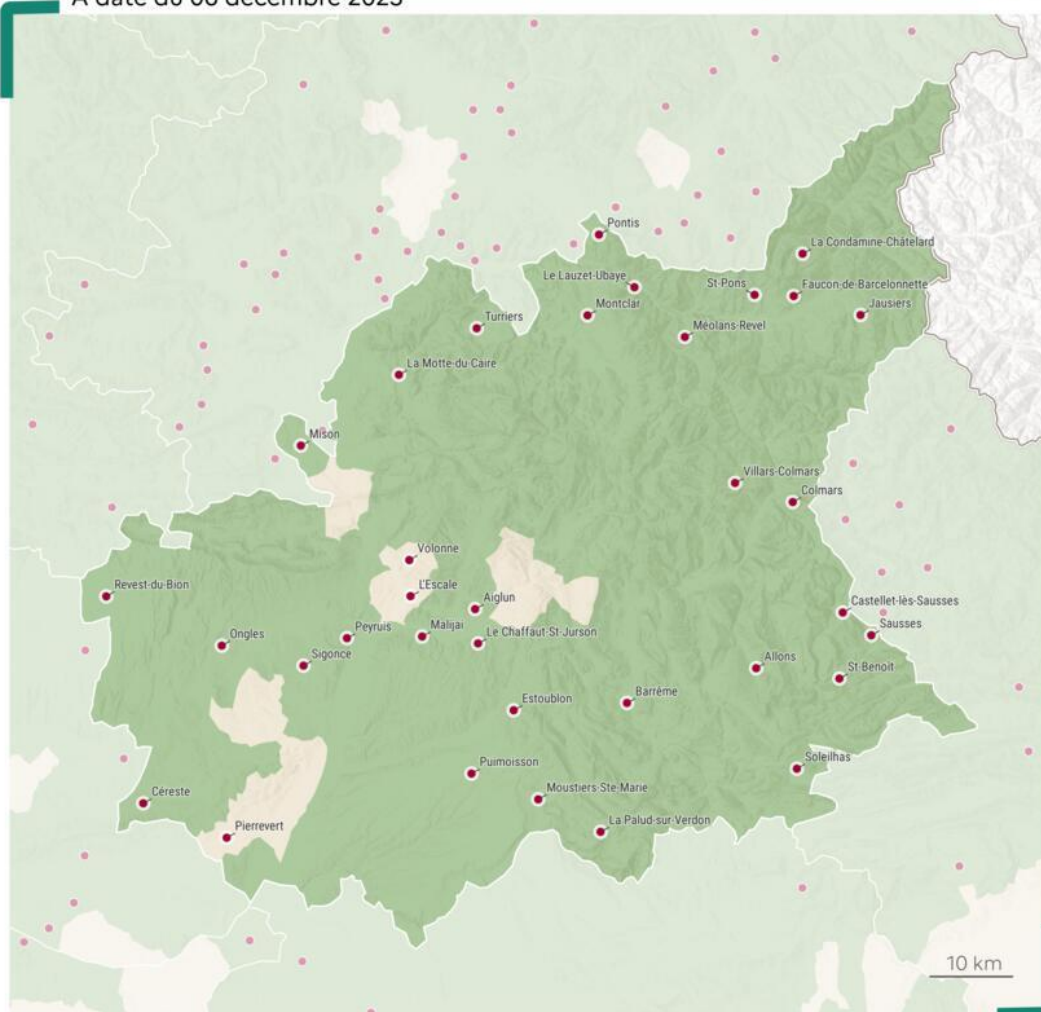
Annexe n°5 : Les Villages d'avenir



Alpes-de-Haute-Provence (04)

34 communes labellisées Villages d'avenir

À date du 06 décembre 2023



Répartition des communes selon la grille de densité

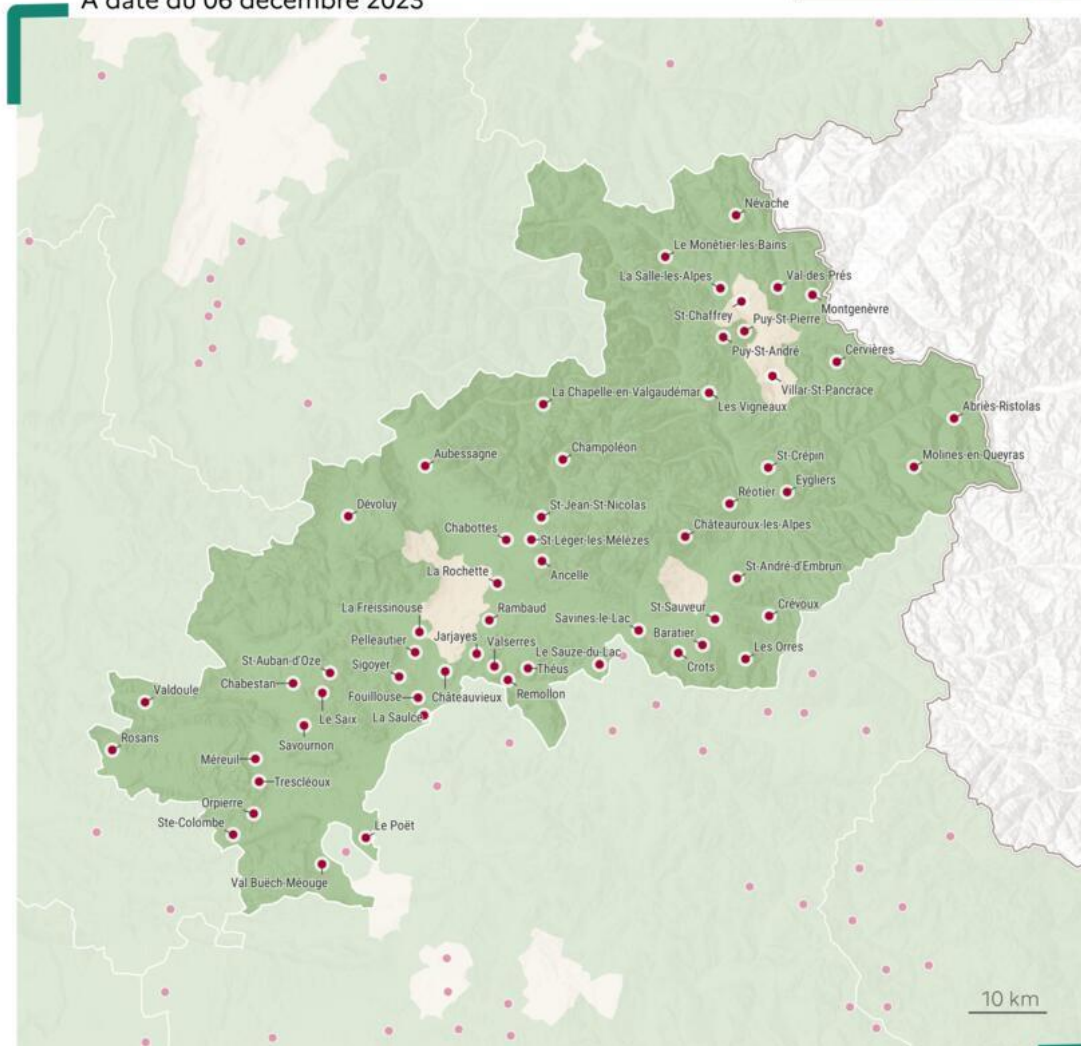
■ rurale ■ urbaine

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 ; INSEE, 2023 ; Grille communale de densité à 7 niveaux (la classe "urbaine" contient les niveaux 1 à 4 et la classe "rurale" contient les niveaux 5 à 7) - Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Hautes-Alpes (05)

57 communes labellisées
Villages d'avenir

À date du 06 décembre 2023



Répartition des communes selon la grille de densité

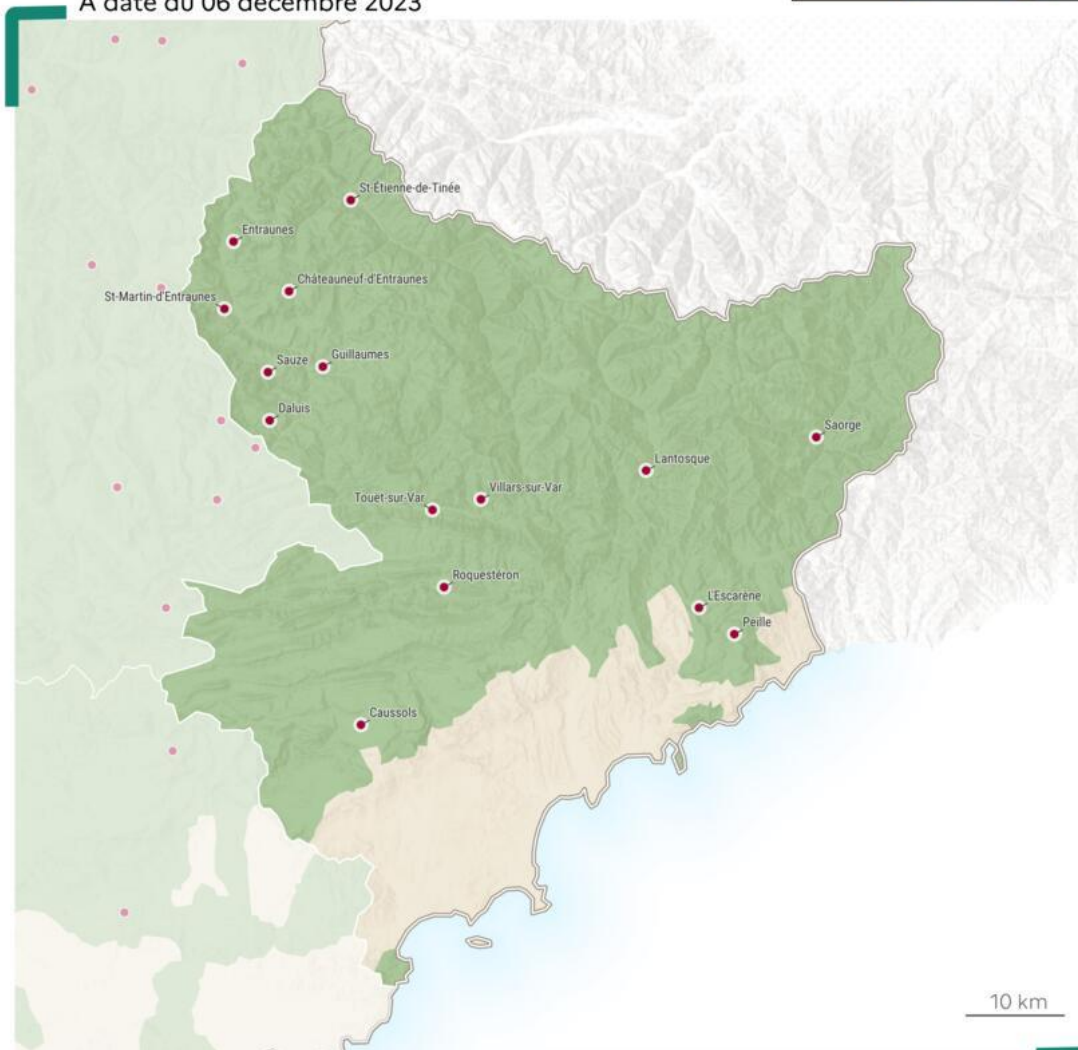
■ rurale ■ urbaine

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 ; INSEE, 2023 ; Grille communale de densité à 7 niveaux (la classe "urbaine" contient les niveaux 1 à 4 et la classe "rurale" contient les niveaux 5 à 7) • Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Alpes-Maritimes (06)

15 communes labellisées Villages d'avenir

À date du 06 décembre 2023



Répartition des communes selon la grille de densité

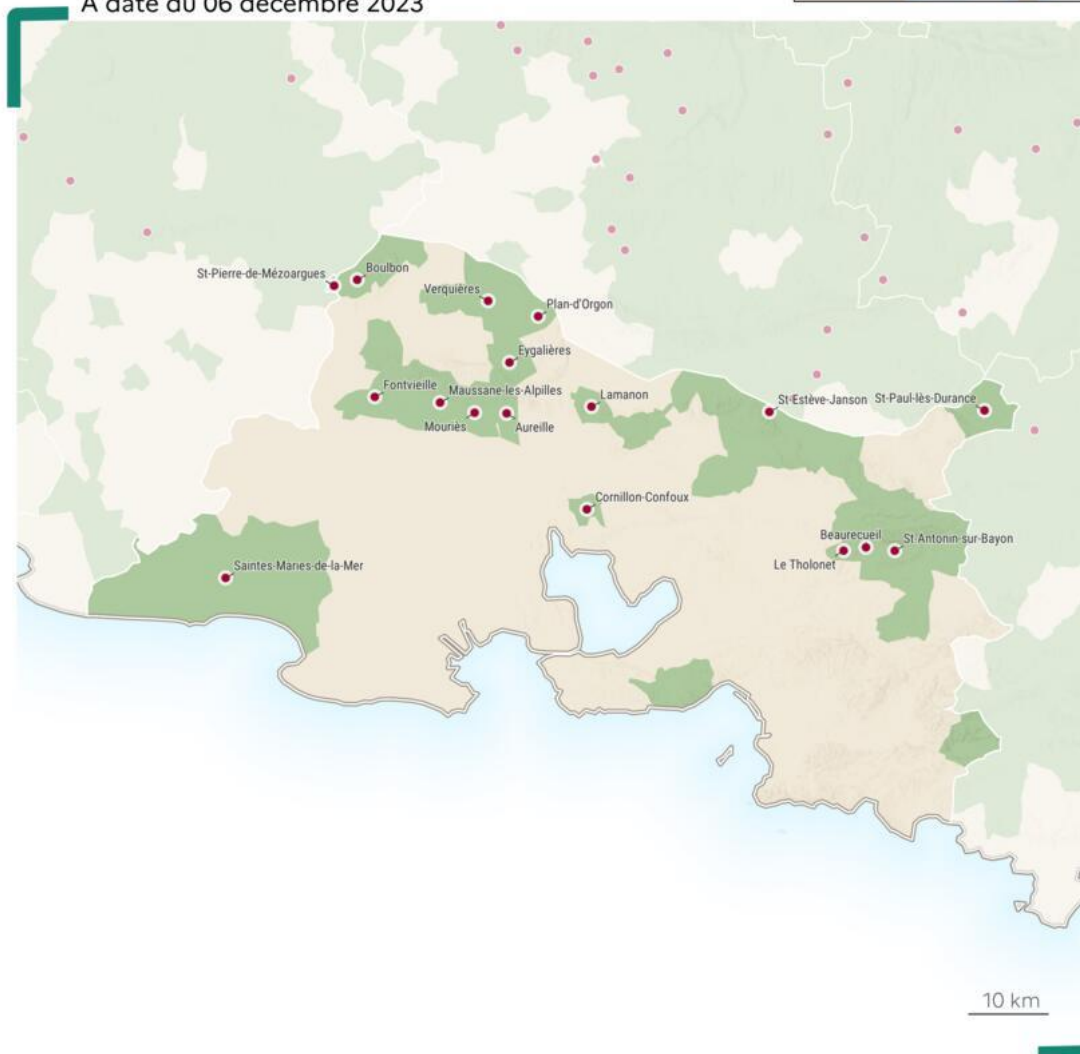
■ rurale ■ urbaine

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 ; INSEE, 2023 ; Grille communale de densité à 7 niveaux (la classe "urbaine" contient les niveaux 1 à 4 et la classe "rurale" contient les niveaux 5 à 7) • Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Bouches-du-Rhône (13)

17 communes labellisées Villages d'avenir

À date du 06 décembre 2023



Répartition des communes selon la grille de densité

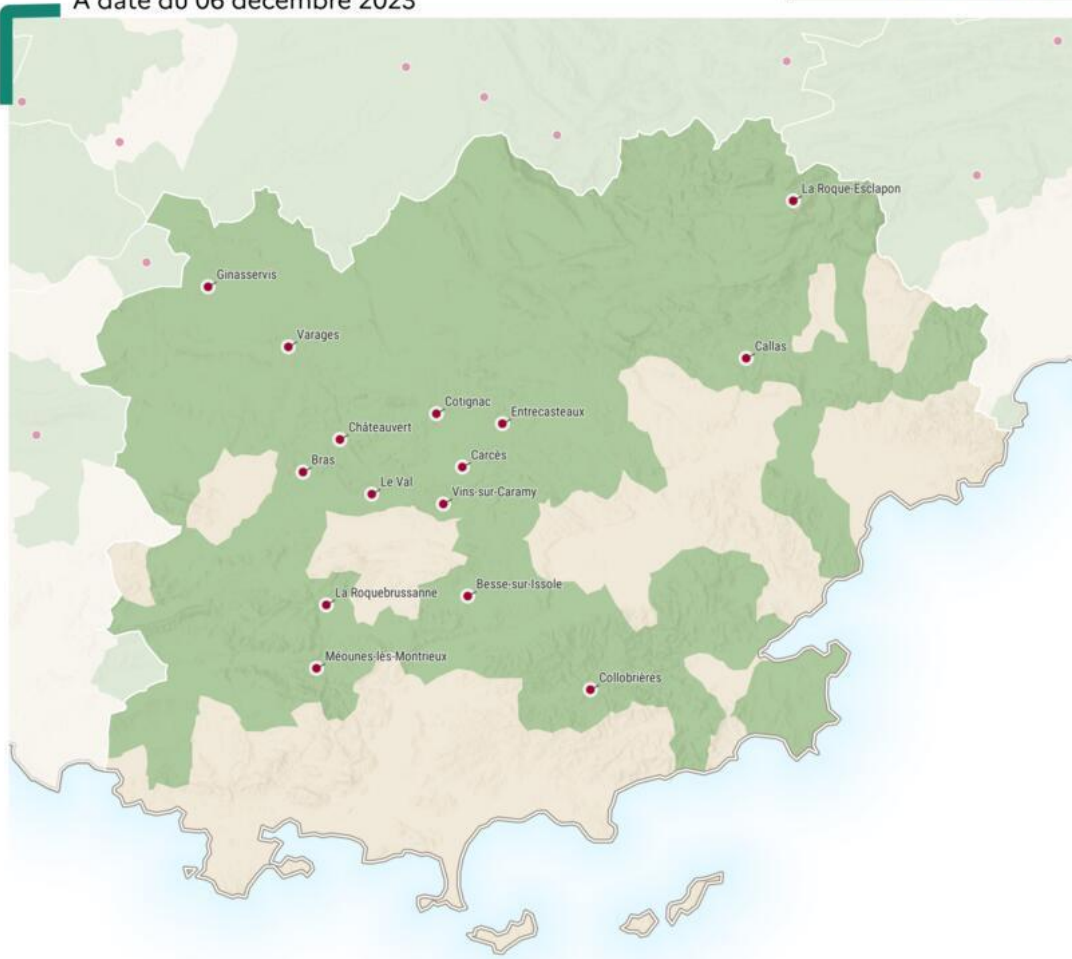
■ rurale ■ urbaine

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 ; INSEE, 2023 ; Grille communale de densité à 7 niveaux (la classe "urbaine" contient les niveaux 1 à 4 et la classe "rurale" contient les niveaux 5 à 7) • Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Var (83)

15 communes labellisées Villages d'avenir

À date du 06 décembre 2023



10 km

Répartition des communes selon la grille de densité

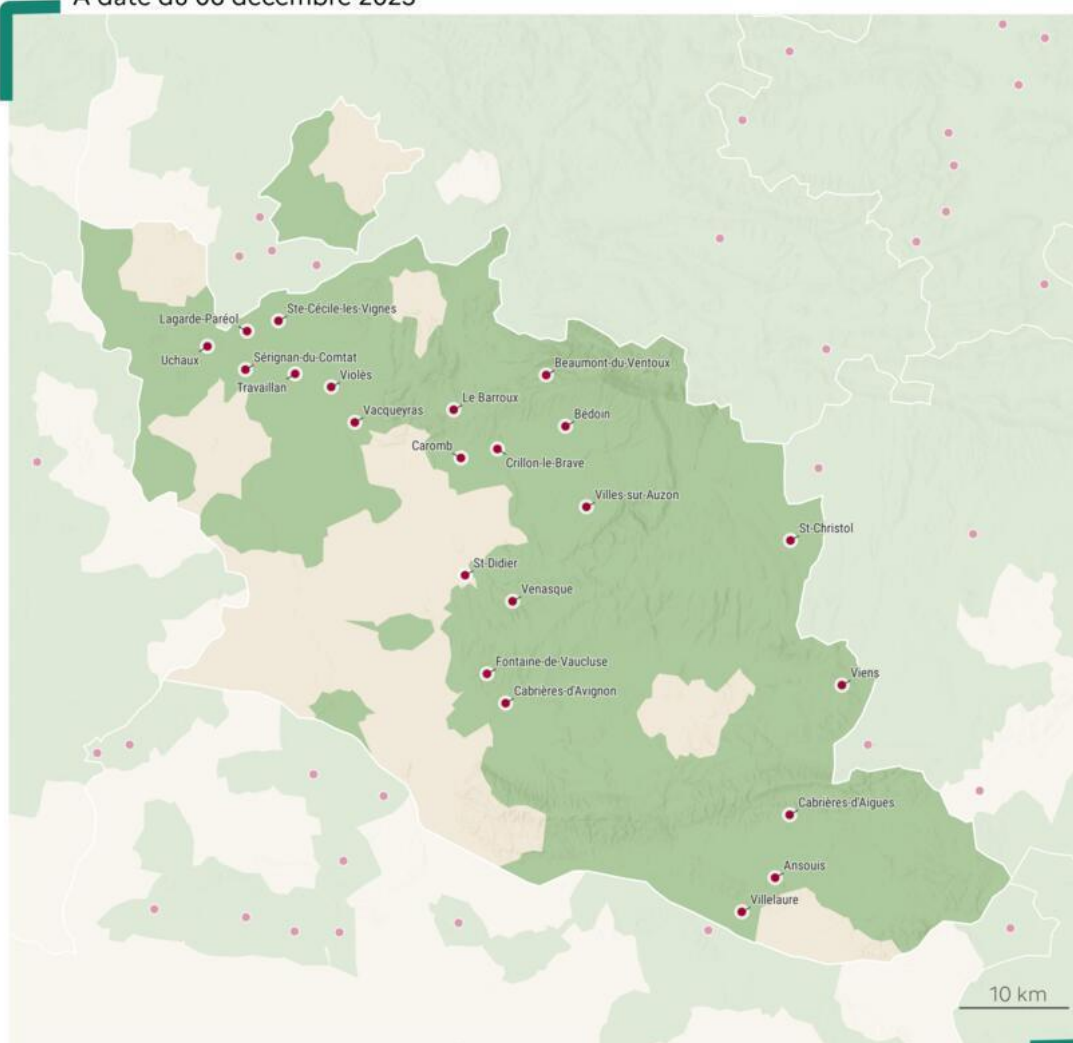
■ rurale ■ urbaine

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 ; INSEE, 2023 ; Grille communale de densité à 7 niveaux (la classe "urbaine" contient les niveaux 1 à 4 et la classe "rurale" contient les niveaux 5 à 7) • Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Vaucluse (84)

22 communes labellisées Villages d'avenir

À date du 06 décembre 2023



Répartition des communes selon la grille de densité

■ rurale ■ urbaine

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 ; INSEE, 2023 ; Grille communale de densité à 7 niveaux (la classe "urbaine" contient les niveaux 1 à 4 et la classe "rurale" contient les niveaux 5 à 7) - Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Annexe n°6 : Projet SHERPA Synthèse & Document de position



SHERPA
Rural Science-Society-Policy
Interfaces



CIHEAM
MONTPELLIER

PROJET SHERPA - REGION SUD

Éléments de synthèse

Jean-Pierre Rolland et Samuel Féret

17 janvier 2023

LE PROJET SHERPA ET SES OBJECTIFS

La Commission européenne a publié en juin 2021 une communication intitulée « Vision à long terme pour les zones rurales : vers des zones rurales plus fortes, connectées, prospères et résilientes à l'horizon 2040 ». Elle est assortie d'un pacte rural pour y engager les parties prenantes publiques et privées et d'un plan d'action rural. Cette initiative politique est coordonnée par la Commissaire à la démocratie et à la démographie (Dubravka Suica), mais principalement pilotée par la DG Agri.

Le projet SHERPA (Sustainable Hub to Engage into Rural Policies with Actors, 2019-2023) a pour objectif de contribuer à cette vision à long terme des zones rurales. A cette fin, 41 plateformes multi-acteurs (MAP) ont été mises en place sur toute l'Europe, qui rassemblent une représentation diversifiée des acteurs de la science, de la politique et de la société, afin de recueillir et d'organiser les points de vue de leurs membres sur l'avenir des zones rurales.

Les membres des plateformes étaient invités à débattre de leur vision de l'avenir de leurs territoires ruraux pour les 20 prochaines années, ainsi que des opportunités et défis locaux dans ces territoires. L'horizon temporel proposé est le même que celui envisagé par la Commission européenne pour la vision à long terme, soit 2040.

En région Sud, la plateforme SHERPA a été animée par le CIHEAM Montpellier (Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes) avec l'appui du Réseau rural régional. Entre 2020 et 2023, la plateforme Région Sud a connu **3 cycles de réflexion** concernant :

- La vision à long terme pour les zones rurales
- L'avenir des zones rurales à l'horizon 2040 : futurs désirables et gouvernance des transitions
- L'aménagement des territoires ruraux dans le contexte de changement climatique

Pour chaque cycle de réflexion, la plateforme s'est réunie deux fois à distance ou en mixte et les échanges ont permis l'élaboration de 3 documents de position et deux documents de travail, en français et en anglais.

PRINCIPAUX RESULTATS DES TRAVAUX DE LA PLATEFORME SHERPA EN REGION SUD

Le premier résultat est la mise en place de la plateforme multi-acteurs elle-même qui associe des chercheurs (sociologue, agronome, géographe...), des représentants du secteur et de la société civile et des représentants des décideurs publiques, appuyés par des experts régionaux.

Tout long des trois cycles, la plateforme a intégré de nouveaux participants, en particulier des maires ruraux et/ou de la région, mais aussi des représentants des GAL et s'est nourrie des expertises régionales (INSEE, GREC-Sud, DRAAF, Chambre d'agriculture, Ademe...). De l'avis des participants, un tel dispositif est unique ; il permet de partager et de confronter les points de vue de publics très différents qui se rencontrent rarement, favorisant ainsi une réflexion et des propositions de grande qualité.

Le second résultat est une lecture commune du contexte actuel des territoires ruraux en région Sud et l'identification des défis majeurs ainsi que des principales opportunités à l'horizon 2040 pour ces territoires.

En premier lieu, ces espaces ruraux, confrontés aux évolutions démographiques, aux changements climatiques et à la crise sanitaire de la Covid-19, connaissent des transitions sociales, démographiques, économiques et écologiques qui vont s'accroître à l'horizon 2030-40.

Depuis les années 2000, on constate un repeuplement des espaces ruraux du fait de la périurbanisation et du dynamisme démographique des communes rurales isolées. Toutefois, cette croissance démographique ralentit depuis une dizaine d'années, la population vieillit et le ratio de dépendance économique se dégrade.

Les effets des changements climatiques auxquels la région est déjà confrontée vont s'accroître dans les vingt prochaines années et impacter notamment les espaces naturels et les secteurs du tourisme et de l'agriculture.

L'économie et l'emploi dans les territoires ruraux reposent dans une grande mesure sur les services touristiques et de proximité et sur l'agriculture. Outre l'adaptation au changement climatique, l'économie rurale doit aussi s'adapter aux nouvelles demandes sociétales que la crise sanitaire a semble-t-il accentué (retour à la nature, préservation de l'environnement, absence de pesticides, alimentation saine et de qualité...). On constate aussi une forte demande pour le développement de l'économie de proximité y compris l'économie sociale et solidaire (services à la personne, commerces, artisanat...) et l'économie verte.

Dans les zones rurales, les revenus sont généralement plus faibles (emplois plus précaires et niveaux de formation plus bas, mais le niveau de vie y est souvent meilleur qu'en ville. La crise sanitaire, tout en accentuant cette précarité, a aussi montré la résilience des espaces ruraux. Les inégalités y sont plus faibles, la participation sociale et la vie citoyenne plus riches, contribuant à une plus forte cohésion sociale. La qualité de vie, témoin de modes de vie singuliers, est un atout fort des espaces ruraux.

En région Sud, l'offre en équipements et services est plus importante et plus diversifiée qu'ailleurs en France, y compris dans ses espaces ruraux, mais est inégalement répartie sur le territoire. Dans un contexte de déprise des services publics de proximité, le développement d'une approche territoriale adaptée et la coopération entre les territoires doit permettre de mieux répondre aux différentes attentes des résidents et des touristes et d'être plus efficient.

La crise du COVID a souligné plus encore l'importance de l'accès au numérique pour l'attractivité des zones rurales et donc la nécessité d'une réelle inclusion numérique, respectant aussi le droit à la déconnexion.

De manière générale cette crise sanitaire aura des impacts durables sur la situation sociale et économique notamment des territoires ruraux de la région, sur la nature des emplois, sur l'accès aux services ou encore sur les mobilités.

Tenant compte de ce contexte 6 grands défis qui sont sources d'opportunités pour les territoires ruraux ont été identifiés :

- **la pression urbaine et l'artificialisation des espaces naturels et des terres agricoles ;**
- **le vieillissement accru de la population et le déficit croissant de populations jeunes dans les zones rurales ;**
- **l'adaptation au changement climatique ;**
- **l'adaptation de l'activité et des emplois aux nouvelles demandes sociétales ;**
- **la pauvreté dans les zones rurales et la qualité de vie ;**
- **un accès équitable aux services dans les espaces ruraux y compris concernant le numérique.**

A partir de ces défis, la plateforme a précisé quatre grandes problématiques, piliers d'une vision de la ruralité ou plutôt des ruralités de la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur à l'horizon 2030-40 :

- **Repenser les mobilités et les sédentarités dans les espaces ruraux,**
- **Créer les activités et les métiers de demain dans les zones rurales,**
- **Gérer, conserver et valoriser un capital naturel régional unique,**
- **Développer de nouveaux outils et modes de gouvernance pour accompagner les transitions économiques et écologiques dans les zones rurales.**

Lors du second cycle de réflexion, la plateforme de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a affiné ses réflexions avec pour troisième résultat la proposition des **contours d'un futur désirable pour les espaces ruraux de la région**. Huit priorités ont ainsi été identifiées pour atteindre ce futur désirable : l'accès au logement, les mobilités, l'accès aux services de proximité, l'accès au numérique, l'adaptation au changement climatique, l'économie et l'emploi, le développement et l'adaptation du secteur agricole et alimentaire et aussi du secteur du tourisme. Pour chacune des priorités des objectifs concrets et des pistes de mesures de transition ont été proposés. Par ailleurs, **la gouvernance de la résilience pour piloter les transitions a été considérée comme un élément essentiel pour mettre en œuvre toutes ces mesures et répondre de manière pérenne aux défis des territoires ruraux dans la région**. Elle a fait l'objet de propositions concrètes à destination des décideurs publics, tant au niveau régional, national qu'europpéen.

Enfin, le dernier cycle de réflexion a permis d'**approfondir la thématique des territoires ruraux dans le contexte de changement climatique**. Des réponses concrètes mises en place dans la Région Sud ont été identifiées pour chacun des principaux enjeux du changement climatique pour ces territoires (l'aménagement du territoire et la gestion de la biodiversité ; un secteur agricole et un régime alimentaire plus responsables et plus durables ; une mobilité réduite ou maîtrisée ; la réduction de la demande énergétique : un facteur clé ; un habitat plus résilient ; adapter le secteur touristique ; maintenir et renforcer l'accès aux services dans les territoires ruraux et promouvoir une activité économique plus résiliente). Puis en s'inspirant de l'exercice de prospective de l'ADEME : « Transition(s) 2050, choisir maintenant, agir pour le climat », la plateforme a fait **des**

recommandations en matière de stratégie, d'élaboration et de mise en œuvre de transition souhaitable pour ces territoires : une transition « juste », qui privilégie plus de sobriété et de frugalité, basée sur les enjeux de chaque territoire, ce qui implique l'élaboration de projets de territoire ainsi qu'une coopération territoriale, nécessitant une offre d'ingénierie et des financements adaptés.

La dynamique de la plateforme de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'analyse produite et les résultats obtenus ont été reconnus et appréciés par le consortium qui anime et coordonne le projet SHERPA à Bruxelles. Ces analyses et les propositions concrètes développées par la plateforme favorisent la prise en compte des attentes des espaces ruraux de la région Sud dans la nouvelle vision à long terme pour les zones rurales qu'élabore la Commission européenne.

Ces travaux ont reçu aussi reçu un accueil très favorable au niveau régional et national. Ils ont contribué à alimenter le débat sur la ruralité dans la région Sud dans le contexte d'élaboration et de mise en œuvre des futurs programmes FEADER et FEDER/FSE (cf. le rapport sur la ruralité présenté par la Région en décembre 2020 « Provence-Alpes-Côte d'Azur, une Région tournée vers la ruralité »), mais aussi dans le cadre de la révision du SRADDET et du processus d'élaboration des projets LEADER. Soulignons aussi la participation de SHERPA aux travaux de l'INSEE sur la ruralité.

Les résultats de la plateforme SHERPA, ont montré toute l'utilité d'une telle interface science-société-décideurs pour mieux appréhender et prendre en compte la diversité et la richesse des territoires ruraux de la région. Or, le projet SHERPA touche aujourd'hui à sa fin, alors que la mise en œuvre de la vision de l'UE à long terme des zones rurales (Plan d'action rural de l'UE, Pacte rural, Observatoire rural) et sa déclinaison aux niveaux national et régional ne fait que débuter.

L'ensemble des productions du projet Sherpa est accessible sur le site du Réseau rural régional : [Réseau Rural de la région Paca - Projet SHERPA \(maregionsud.fr\)](http://maregionsud.fr)



SHERPA
Rural Science-Society-Policy
Interfaces

Une vision pour les territoires ruraux

SHERPA Document de position

L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES RURAUX DANS LE CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

DOCUMENT DE POSITION

PLATEFORME REGION SUD

Version 16.11.2022

Contacts

Animateur Jean-Pierre ROLLAND

Coordinateur Samuel FERET

Sherpa reçoit un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de l'accord de subvention No. 862448



Table des matières

1. Objectifs de la 3^{ème} phase de la Plateforme SHERPA Région	3
2. Des effets du changement climatique qui devraient s'accroître dans une région déjà fortement impactée	4
3. Les principaux enjeux du changement climatique pour les territoires ruraux en Région Sud et les réponses concrètes apportées	5
3.1. L'aménagement du territoire et la gestion de la biodiversité	5
3.2. Un secteur agricole et un régime alimentaire plus responsables et plus durables	6
3.3. Une mobilité réduite ou maîtrisée	10
3.4. La réduction de la demande énergétique : un facteur clé	11
3.5. Un habitat plus résilient	12
3.6. Adapter le secteur touristique	12
3.7. Maintenir et renforcer l'accès aux services dans les territoires ruraux et promouvoir une activité économique plus résiliente	13
4. Principales politiques publiques européenne, nationale et régionale et l'exercice de prospective de l'ADEME	15
4.1. Politiques publiques au niveau européen	15
4.2. Politiques et initiatives nationales et régionales	16
4.3. L'exercice de prospective de l'ADEME : « Transition(s) 2050, choisir maintenant, agir pour le climat »	18
5. Quelles stratégies de transition privilégiées et quels appuis à leur élaboration et mise en œuvre ?	20
Annexes	24
Annexe 1 – Scénarios ADEME	24
Annexe 2 Les principaux messages clés de l'ADEME	25
Bibliographie	26
Remerciements	28
Liste des membres de plateforme SHERPA – Région Sud	28

Objectifs de la 3^{ème} phase de la Plateforme SHERPA Région

Pour cette 3^{ème} phase, le thème retenu après discussion avec le réseau rural est celui de **l'aménagement des territoires ruraux dans le contexte de changement climatique**. En effet, les discussions de la deuxième phase SHERPA ont montré que la question de l'adaptation des territoires ruraux au changement climatique est un enjeu majeur pour la région dans le cadre notamment de la mise en œuvre de la nouvelle loi française résilience-climat. Ce thème pourrait être l'axe transversal du prochain AMI LEADER. Lier cet enjeu à la programmation LEADER et aux autres projets territoriaux en région Sud, notamment portés par le FDER/FSE, peut en effet permettre de répondre de manière concrète à de nombreuses priorités identifiées dans les travaux précédents de la plateforme SHERPA.

Cette programmation, mais également la programmation du FEDER et du FSE, se doivent de tenir compte des différents documents de politique publique généraux ou sectoriels relatifs à la lutte contre le changement climatique au niveau européen, national mais surtout régional (Green deal, Climato Law, Plan stratégique Horizon 2021-27, nouvelle PAC, Fourche à la fourchette, le plan climat national, la stratégie d'adaptation nationale, Plan Climat régional : Gardons une COP d'avance, le plan de relance...).

L'objectif final est de favoriser l'adéquation des projets territoriaux, et en particulier des projets LEADER, avec ces documents, notamment le SRADDET, dont un des domaines d'intervention est la lutte contre le changement climatique, la loi climat-résilience et la stratégie d'adaptation régionale « Une COP d'avance ». Il s'agit aussi d'identifier en quoi ces politiques et programmes répondent ou non aux enjeux d'adaptation et de transition des territoires ruraux et de faire des propositions d'aménagement.

Outre les éléments contenus dans le premier document de travail SHERPA issu notamment du GREC-Sud, pour animer les échanges lors de cette 3^{ème} phase, nous nous sommes appuyés d'une part sur une présentation synthétique des principaux documents de politiques publiques régionales, nationales et européennes, d'autre part, sur les scénarios de transition ADEME à l'horizon 2050 « Choisir maintenant agir pour le climat ».

Les deux ateliers de la plateforme en juin et en septembre 2022 ont permis :

de repréciser et hiérarchiser les principaux enjeux et défis du changement climatique pour les territoires ruraux de la région Sud

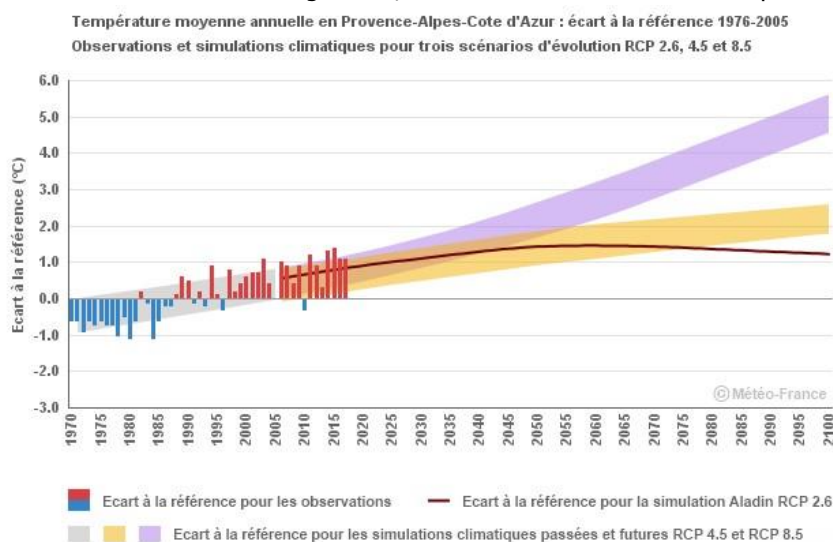
d'identifier des actions concrètes développées dans les territoires ruraux répondant aux différents défis et préciser quelles stratégies de transition et d'adaptation développer et mettre en œuvre pour répondre à ces enjeux

de faire des recommandations en termes d'amélioration de politique publique et d'appui à la mise en œuvre des projets pour appuyer ces transitions (appui européen, national, régional, implication citoyenne, élaboration PCAET).

Des effets du changement climatique qui devraient s'accroître dans une région déjà fortement impactée

Comme le rappelle le GREC dans son panorama concernant la région Sud, la zone méditerranéenne est identifiée comme un des « hotspots » pour les impacts du changement climatique qui se font déjà sentir. Les tendances en cours devraient se poursuivre et même s'accroître. Ainsi, les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement annuel jusqu'aux années 2050, de jour comme de nuit, avec une fréquence accrue de canicules et des épisodes de sécheresse. Le nombre de gelées devrait encore diminuer, mais l'impact des gelées tardives devrait s'amplifier sur des cultures de plus en plus en avance de végétation. Cette tendance conjuguée à la hausse des températures accentuera la sécheresse des sols en été et aura des conséquences notables à long terme sur la gestion de la ressource en eau et la sensibilité des forêts aux incendies.

Même si les incertitudes sont grandes, la tendance est à la baisse des pluies estivales pour tout le bassin méditerranéen avec un allongement du nombre de jours consécutifs sans précipitation, qui s'accompagnerait d'une diminution drastique des réserves d'eaux souterraines⁴.



Le niveau d'enneigement devrait continuer à diminuer, notamment en basse et moyenne montagne et la réduction des principaux glaciers se poursuivre².

Par ailleurs, les événements climatiques extrêmes devraient se multiplier et s'intensifier (vagues de chaleur, tempêtes, fortes pluies...), avec pour corollaire des risques naturels accrus auxquels sont confrontés une grande partie des territoires ruraux de la région (feux de forêts, crues et inondations, éboulements).

Dans les territoires ruraux de la région Sud, ces effets vont en particulier impacter (cf. document de travail, phase 3) :

- les ressources en eau
- les milieux naturels et la biodiversité
- le secteur agricole
- le secteur du tourisme

⁴ GREC-Sud, Provence Alpes Côte d'Azur, une région face au changement climatique, novembre 2015 ² Cf. sur ce sujet le site : <https://www.climsnow.com/> sur l'adaptation au changement climatique et les projections d'évolution de l'enneigement

Les principaux enjeux du changement climatique pour les territoires ruraux en région Sud et les réponses concrètes apportées

Des échanges lors du premier atelier, il ressort que les scénarios ADEME confirment et confortent une grande partie des enjeux et défis identifiés lors des précédentes phases et mettent en évidence d'autres thématiques qui avaient été moins abordées (cf. aussi Plateforme Région Provence Alpes Côte d'Azur, [Document de position, Avenir des zones rurales à l'horizon 2040 : futurs désirables et gouvernance des transitions](#), 15 nov. 2021). De plus, les scénarios de l'ADEME permettent de requestionner ces enjeux et défis dans une démarche prospective pour élaborer des stratégies de transition face aux effets du changement climatique dans les territoires ruraux. Le second atelier et la recherche documentaire (cf. GREC Sud, FNE PACA et Leader France)⁵ a permis d'identifier des actions concrètes illustrant les réponses développées dans les territoires ruraux aux différents enjeux ou défis identifiés.

L'aménagement du territoire et la gestion de la biodiversité

La question de l'aménagement du territoire est centrale pour atteindre la neutralité carbone. Il s'agit notamment de stopper l'artificialisation des espaces naturels et des terres agricoles et d'accompagner la dynamisation du foncier, notamment agricole (cf. point suivant). Le point essentiel ici est **d'accompagner les collectivités territoriales, et en particulier les communes des territoires ruraux, à réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030, pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette en 2050**, fixé par la loi Climat résilience et inscrit dans les SCOT, SRADET, PLU.

La gestion des forêts et plus globalement la préservation des espaces naturels et de la biodiversité (en termes d'adaptation et d'atténuation), ainsi que la valorisation des services écosystémiques, sont des éléments importants pour atteindre la neutralité carbone. Les enjeux du changement climatique et de la perte accélérée de la biodiversité sont intimement liés. La CE et l'ADEME identifient ainsi la nature et les services qu'elle apporte, comme un atout essentiel des territoires ruraux pour lutter contre les effets du changement climatique (cf. notamment le rôle majeur joué par les sols en matière de puits de carbone des espaces naturels, agricoles et forestiers). L'Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement (ARBE) Région Sud, plateforme partenariale et collaborative, est pour les territoires ruraux un opérateur important à mobiliser concernant les sujets de la biodiversité et de transition écologique.

Voici deux exemples d'actions contribuant à mieux prendre en compte la biodiversité des territoires ruraux⁶:

. **L'atlas de la biodiversité communale** mis en place à Arles, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt de l'Agence Française de la Biodiversité, par deux partenaires associatifs, le CPIE Rhône - Pays d'Arles et le Conservatoire d'Espaces Naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui se sont associés au Parc Naturel Régional de Camargue et la commune d'Arles pour réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) à Arles. Il s'agit d'un inventaire participatif de 3 espèces présentes dans la ville : les chauves-souris, les amphibiens et les papillons. Ce sont les habitants qui sont invités à répertorier la biodiversité urbaine. De tels Atlas sont développés aussi dans le PNR du Verdon.

L'identification des continuités écologiques réalisée par le PNR du Verdon, en association avec l'Institut méditerranéen d'écologie et de biodiversité (IMBE/Aix-Marseille Université), a permis, en croisant les regards et

⁵ . GREC SUD, [Solution concrètes pour s'engager dans les transitions en région Provence Alpes Côte d'Azur](#), décembre, 2021

. FNE PACA, [Objectifs de développement durable : Associations et collectivités agissent ensemble en Provence Alpes de Côte d'Azur](#), janvier 2020

. LEADER France, Réseau rural français, [Leader et transitions écologiques. Climat, Energie, Biodiversité](#) et <https://leaderfrance.fr/projets/>

⁶ <https://fnepaca.fr/wp-content/uploads/2020/04/20200403-maquette-odd-paca.pdf>

différents diagnostics (agriculture, pastoralisme, forêt, paysage, biodiversité), de dessiner une trame verte et bleue adaptée aux enjeux du territoire⁷.

Concernant la forêt, outre la nécessité de travailler sur une gestion durable de celle-ci en fonction des terrains et des espèces, il est, comme le souligne le GREC, « fondamental d'adopter une stratégie de gestion adaptative déclinée selon les spécificités des contextes locaux d'altitude, de versant, d'espèces... ». Il s'agit aussi de limiter les risques d'incendies de forêts, via une meilleure gestion préventive (débroussaillage, feux dirigés, pâturage...).

On peut citer ici deux actions qui contribuent à élaborer et mettre en œuvre une telle stratégie :

. **L'observatoire des relations forêt-climat**, situé à Roquefort-la-Bédoule (Bouches-du-Rhône), mis en place par les scientifiques de Font-Blanche, étudie les composantes des cycles de l'eau et du carbone, avec une large gamme de mesures au niveau du sol, des arbres et de l'éco-système⁶.

. **Le projet de recherche et développement intitulé MEDForFUTUR**, porté par le Centre national de la propriété forestière (délégation PACA) en partenariat avec l'ONF et l'INRAE (soutien Fransylva PACA), avait pour objectif de dynamiser l'adaptation de la gestion aux changements climatiques en proposant des sylvicultures innovantes adaptées au contexte méditerranéen⁸.

Un secteur agricole et un régime alimentaire plus responsables et plus durables

Les participants conviennent que le secteur agricole et les choix des consommateurs en matière d'alimentation sont des éléments centraux pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Les points majeurs identifiés par les membres de la plateforme sont les suivants :

LE FONCIER AGRICOLE

Pour maintenir et développer les exploitations agricoles sur les territoires ruraux, il s'agit de protéger le foncier agricole (y compris les bâtiments), voire le reconquérir et le rendre plus accessible, notamment via un soutien à l'installation des nouveaux agriculteurs. Il faut ainsi activer les différents outils de coopération existants (SAFER, EPF, Terres de liens...), voire préempter des terres agricoles (cf. Pays d'Arles), pour transmettre les terres agricoles et installer de nouveaux producteurs.

Notons que, dans le contexte d'un objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050, la question foncière doit être abordée de manière globale (agriculture, habitat, commerce, réseaux...) dans les SCOT et PLU.

Projet agricole FEADER « Protéger et mobiliser le foncier agricole dans le Parc naturel régional des Alpilles autour de sites pilotes »

L'agriculture régionale contribue à la structuration et à la préservation de l'espace, à la gestion des risques, à la protection des paysages, à la gestion du patrimoine naturel, comme au développement économique des zones rurales.

A travers ce projet, le Parc Naturel Régional des Alpilles en partenariat avec la Chambre d'agriculture 13, la SAFER PACA, Terre de Liens PACA, l'ADEAR 13 et CASA 13 poursuivent leurs efforts en termes de dynamisation du foncier agricole et de reconquête des friches (SAFER PACA).

DES MODES DE PRODUCTION AGRICOLE PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

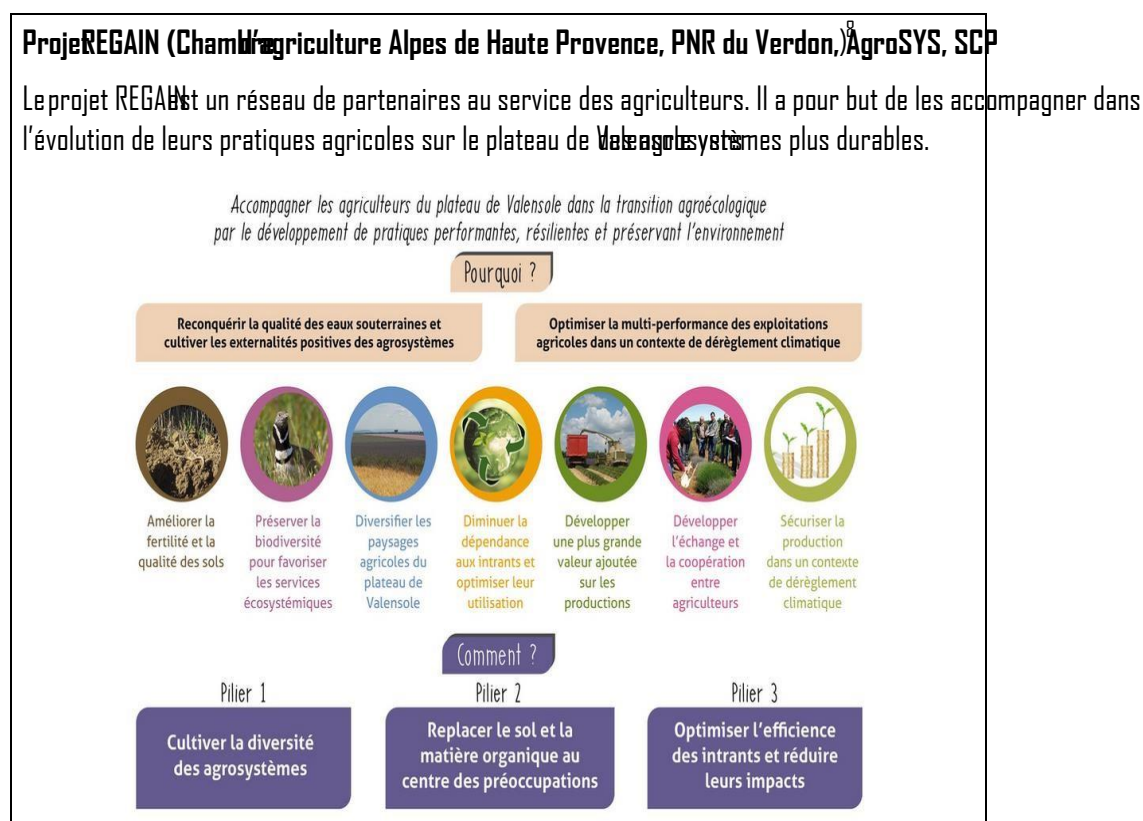
⁷ [Le parc naturel région du Verdon face aux défis du changement climatique](https://www.inrae.fr/actualites/foret-melangee-font-blanche-observatoire-faire-avancerconnaissances-fonctionnement-forets-mediterraneennes), juin 2021 ⁶

www.inrae.fr/actualites/foret-melangee-font-blanche-observatoire-faire-avancerconnaissances-fonctionnement-forets-mediterraneennes

⁸ <https://paca.cnpf.fr/nos-actions/preservation-de-l-environnement/medforfutur-adaptation-des-foretshttps://paca.cnpf.fr/nos-actions/preservation-de-l-environnement/medforfutur-adaptation-des-forets-aux-changementsaux-changements>

Il s'agit ici de promouvoir des modes de production plus durables (agriculture biologique, agro-écologie, agroforesterie, agro-biodiversité fonctionnelle, pastoralisme ...), moins gourmands en eau, de développer et d'adopter des espèces plus résistantes aux fortes chaleurs, au gel tardif et au stress hydrique, voire de changer dans certains cas de culture.

Outre une réorientation des aides de la PAC en faveur des modes de production plus durables, une inflexion de l'enseignement agricole (lycée, école d'agronomie) et de la recherche agronomique est également un puissant levier.



LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

Pour le GREC-Sud, l'enjeu ici est de gérer les tensions dans l'usage d'une ressource de plus en plus contrainte alors que les besoins devraient augmenter avec un accroissement général de l'activité⁹. Il s'agit donc d'économiser l'eau et de gérer le partage de la ressource entre l'amont et l'aval, entre villes et campagnes, entre les différents secteurs de l'économie, à travers des solidarités et une coopération entre les territoires du même bassin versant. C'est le rôle notamment des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE), comme celui de la Durance ou encore celui du Verdon qui instaure une solidarité amont-aval.

<https://paca.chambres-agriculture.fr/la-chambre-dagriculture-des-alpes-de-haute-provence/vous-etesagriculteur/optimiser-vos-pratiques/la-demarche-regain/>

GREC-PACA, Climat et changement climatique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, mai 2016

PNR du Luberon - Projet « Economisons l'eau ! »,

En 2014, le Parc du Luberon a lancé le projet « Économisons l'eau », en partenariat avec l'association Gesper et le Graine Paca, financé par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et l'Europe (Feder). Ce programme vise à garantir durablement l'accès à l'eau pour tous sur le territoire et compenser la hausse des besoins en eau potable due à l'augmentation de la population sans grever les ressources déjà déficitaires dans certains secteurs⁹.

(cf. aussi : « Economisons l'eau en région Provence-Alpes-Côte d'Azur », Guide pratique à destination des collectivités réalisé par GESPER)

En agriculture, outre, le choix de cultures moins consommatrices d'eau, il s'agit ici d'optimiser l'irrigation notamment en limitant les fuites et les gaspillages, en soutenant les agriculteurs pour une irrigation « intelligente », ou encore en valorisant l'eau de pluie et en retraitant les eaux usées.

« G de l'eau »

Huit fermes d'Alpes de Haute Provence ont adhéré en 2019 au GIEE "G de l'eau" pour une surface globale de 685 ha. « Les fermes engagées dans cette démarche sont des fermes isolées sur des zones déficitaires. Elles ont une sensibilité particulière à la ressource en eau et à l'impact de son rejet dans l'environnement. Elles doivent mettre en place des systèmes d'économie d'eau, de valorisation de l'eau de pluie, et de retraitement des eaux usées. »¹⁰.

Les outils ClimAgri (ADEME) et Agrybalise¹¹

ClimAgri® est un outil et une démarche de diagnostic énergie-gaz à effet de serre pour l'agriculture et la forêt, à l'échelle des territoires, diffusé par l'ADEME. Agrybalise est une méthode qui fournit des indicateurs d'impacts environnementaux des produits, incluant toutes les étapes intervenant dans la fabrication des produits (du champ à l'assiette) et prenant en compte différents enjeux environnementaux (climat, eau, air, sol...). Ces outils permettent, comme c'est le cas dans le Pays d'Apt-Luberon, d'accompagner les agriculteurs et les autres acteurs des systèmes alimentaires territoriaux, dans l'élaboration d'une transition agricole et alimentaire territoriale.

RELOCALISATION DE LA PRODUCTION ET DE LA TRANSFORMATION AGRICOLE

La relocalisation de la production et de la transformation agricole, alliée aux renforcements des circuits courts et de proximité, contribue à améliorer la sécurité alimentaire des territoires et favorise, en limitant les intermédiaires, une meilleure rémunération des producteurs et transformateurs et enfin limite les déplacements et donc les émissions de gaz à effet de serre.

La crise sanitaire a accentué le développement de systèmes alternatifs de distribution et les circuits courts et de proximité : multiplication d'initiatives locales et solidaires de vente de produits et mise en relation directe du producteur et du consommateur (drives fermiers, marchés de producteurs, AMAP, plateformes, click and collect, ventes en ligne etc.) ; multiplication des démarches collectives (mutualisation des modes de distribution et de livraison des productions, regroupements d'agriculteurs, etc.) ; mise en place de collaborations avec les acteurs de la grande distribution pour l'écoulement des produits ne pouvant être vendus dans leurs circuits de vente habituels (référencement de producteurs locaux, promotion des produits festifs, mise en avant des produits français).

Le réseau des PAT en région Sud

⁹ <https://www.parcduluberon.fr/un-quotidien-a-preserver/milieux-naturels-et-biodiversite/eaux-et-rivieres/economisons-leau/>

¹⁰ <https://paca.chambres-agriculture.fr/les-actualites-proches-de-vous/detail-de-lactualite/actualites/8fermes-engagees-dans-le-giee-g-de-leau/>

¹¹ <https://expertises.ademe.fr/agriculture-foret/production-agricole/passer-a-laction/dossier/evaluationenvironnementale-agriculture/loutil-climagri>

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) permettent de développer une approche globale des systèmes alimentaires territoriaux intégrant le secteur agricole. Ils ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines¹². Le réseau régional des PAT est animé par le Réseau rural, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la DRAAF, la DREETS, l'ADEME et la Chambre régionale d'agriculture. Il regroupe aujourd'hui 28 PAT, dont 25 émergents ; 6 PAT sont également en réflexion, ce qui permet de couvrir la quasi -intégralité du territoire. Le réseau permet les échanges et la mutualisation d'outils entre les différents acteurs impliqués¹³.

RENFORCEMENT DES MESURES ET DES AIDES AU SECTEUR AGRICOLE POUR LUTTER CONTRE LES RISQUES NATURELS

Pour lutter contre les risques agricoles, il est tout d'abord important de réduire les sols nus afin de limiter les risques d'érosion, de ruissellement et d'éboulement.

Il s'agit aussi de revaloriser les aides agro-environnementales pour entretenir les territoires ruraux et de valoriser les solutions fondées sur la nature et les services écosystémiques dans ces dispositifs de soutien. On pourrait par exemple lier le montant des aides aux risques existants (cf. carte des risques¹⁴)

Il s'agit aussi de tenir compte, comme pour la forêt, des multiples fonctions de l'agriculture, dont la protection des risques, et pas seulement sa fonction productive. Ainsi, on peut imaginer une aide au pastoralisme comme « outil » d'entretien des territoires et de gestion des risques.

LA MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE

Les modes de consommation alimentaires sont aussi un levier important pour atteindre l'objectif de neutralité carbone et plus globalement pour une transition écologique durable, via à la fois une diminution de la consommation de viande, la lutte contre le gaspillage alimentaire (cf. Association SOLAAL qui facilite le don agricole), mais aussi le développement de la consommation de produits locaux et de produits respectant l'environnement, y compris dans la restauration collective, ainsi que l'utilisation de circuits courts (cf. point précédent). Ces évolutions répondent aussi à de nouvelles demandes sociétales pour une agriculture, une pêche et une alimentation plus saines et plus respectueuses de l'environnement et qui rémunèrent les producteurs et les pêcheurs. La sensibilisation et l'éducation aux questions d'alimentation, notamment dans les écoles, est un levier important pour les changements de modes de consommation.

Il s'agit aussi de prendre en compte les inégalités d'accès à une alimentation saine et de qualité qui se sont creusées avec la crise sanitaire et s'aggravent avec l'inflation (développement des paniers solidaires).

Régalm PACA

Le réseau régional de lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires, REGALIM PACA, initié par la DRAAF, l'ADEME et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur permet la rencontre et l'échange entre les acteurs régionaux des différentes familles : la production agricole, la transformation des produits agricoles et agro-alimentaires, la distribution, la consommation (restauration collective et grand public). Il traite de 4 sujets principaux : la sensibilisation du grand public, la quantification du gaspillage en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la lutte anti-gaspi en RHD et le don agricole et alimentaire¹⁵.

Le Réseau REGAL

¹² <https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-quun-projet-alimentaire-territorial>

¹³ <https://reseau rural.maregionsud.fr/chantiers/projet-alimentaire-territorial/le-reseau-des-pat-en-regionsud/>

¹⁴ : Cf. notamment l'observatoire régional des risques majeurs <http://observatoire-regional-risques-paca.fr/> et le site <https://www.georisques.gouv.fr/>

¹⁵ <https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/regalim-paca-reseau-regional-de-lutte-contre-les-pertes-et-legaspillage-r548.html>

Ce réseau fédère des acteurs de la région (entreprises agricoles et agroalimentaires, établissements scolaires, collectivités, citoyens) et projets (territoires organisés) autour d'une ambition commune : développer une alimentation de proximité et de qualité en restauration scolaire et collective en s'appuyant sur une agriculture durable et plurielle ancrée sur le territoire. Il permet de développer de nouvelles coopérations sur le territoire, de nouvelles régulations entre acteurs économiques (producteurs agricoles, entreprises de transformation, chefs de cuisines, gestionnaires, ...) qui s'entendent sur les modalités de leurs échanges en fonction de leurs contraintes réciproques dans une logique de co-construction de filières. ¹⁶.

Le secteur agricole est également important en termes d'atténuation grâce à la captation de carbone par les sols, d'où l'importance là aussi de l'évolution des modes production et du choix des cultures pour développer les puits de carbone (agroécologie, prairies...). La production de bioénergie peut aussi être un levier important en termes d'atténuation (cf. point suivant).

Une mobilité réduite ou maîtrisée

Le secteur du transport est un grand émetteur de GES, la mobilité est donc considérée comme un enjeu majeur pour atteindre la neutralité carbone.

Il s'agit ici de :

REDUIRE LES DEPLACEMENTS

Pour ce faire, il faut notamment relocaliser la production et l'activité dans les zones rurales (cf. « démobilité », limitation des déplacements pendulaires), développer les circuits courts (agriculture mais aussi autres biens et services), les services itinérants et s'appuyer sur l'essor du numérique (développement du télétravail, du coworking, des tiers-lieux...).

DEVELOPPER DANS LES TERRITOIRES RURAUX L'OFFRE DE TRANSPORTS ALTERNATIFS A LA VOITURE

Il s'agit de développer dans les territoires ruraux les transports collectifs, les cars et navettes, le transport à la demande, l'auto-partage, le covoiturage, le transport solidaire, le vélo électrique ou non..., notamment via des plateformes de transports multimodaux dans les petites et moyennes centralités et de mettre en oeuvre des plans de mobilité rurale et des schémas cyclables, quand le relief les rend possibles et accessibles.

PROMOUVOIR ET AIDER LE REMPLACEMENT DES VEHICULES THERMIQUES PAR DES VEHICULES ELECTRIQUES

Il s'agit de promouvoir le remplacement des véhicules de transport collectifs et individuels (notamment en autopartage) thermiques, par des véhicules électriques. Pour les véhicules personnels, ce remplacement devrait s'appuyer sur un système d'aides différenciées juste et équitable qui pourrait aussi bénéficier à l'acquisition de modes de transport plus doux (cf. vélo, vélo électrique).

AMELIORER LA COORDINATION, LE MAILLAGE DE TRANSPORTS ENTRE LES DIFFERENTS TERRITOIRE

Ce maillage doit permettre d'accéder à tous les territoires et donc de lutter contre l'isolement. Il nécessite une coordination des différents plans de de mobilité territoriaux, à l'échelle régionale.

Se déplacer autrement dans les Alpes¹⁷

« Le collectif Mobil'Hautes-Alpes est né fin 2020 de la nécessité de promouvoir un projet offrant aux hauts-alpins, mais pas seulement, des alternatives à l'usage de la voiture individuelle. Apporter une vraie réponse aux besoins du territoire

¹⁶ https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/REGAL_V_cle0215a6.pdf

¹⁷ <https://www.mobilhautesalpes.com/>

et protéger notre environnement d'exception sont les deux boussoles qui guident nos actions. » Le projet vise à promouvoir un maillage de mobilité pour réduire l'usage de la voiture individuelle.

Schéma de mobilité rurale du territoire de la Communauté Territoriale Sud Lubéron (COTELUB)¹⁸

En 2016, COTELUB a adopté son schéma de mobilité rurale et dix-huit fiches actions associées qui traitent de l'ensemble des modes de déplacement : transports publics, covoiturage, modes actifs... Les priorités portent notamment sur le développement de la voiture partagée : pôles d'échanges multimodaux et covoiturage et le développement des mobilités douces. Parmi les nombreuses initiatives : l'autostop local, organisé par la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Rezo Pouce (www.rezopouce.fr), tourné vers un public à majorité jeune et/ou non-motorisé,

La réduction de la demande énergétique : un facteur clé

Tous conviennent que la réduction de la demande en énergie est le facteur clé pour atteindre la neutralité carbone. Cette demande, comme l'indique l'ADEME, dépend plus globalement de la demande de biens et services. Si des innovations technologiques peuvent contribuer à limiter la demande énergétique et améliorer l'efficacité énergétique, les participants promeuvent avant tout une plus grande sobriété. Cela signifie, d'une part, des changements de modes de vie, plus ou moins importants, vers plus de frugalité (cf. notamment l'alimentation, la mobilité...), d'autre part, des modes de production moins énergivores (cf. notamment le secteur de l'industrie, mais aussi le secteur agricole, les services) et enfin promouvoir l'économie circulaire. La demande d'énergie concerne aussi l'habitat, tant en matière de nouvelles constructions que d'adaptation de l'existant (cf. point suivant). Plus de sobriété ne doit pas non plus faire oublier la nécessité d'un accès énergétique à bas prix pour les plus démunis.

Enfin, au-delà de la demande, il s'agit aussi de remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables (solaire, éolien, bioénergie...). Le développement des bioénergies, mais aussi du solaire, sur des terres agricoles pose toutefois la question d'une possible concurrence avec la production alimentaire. Sur les territoires ruraux de la région Sud, on assiste au développement de centrales villageoises. Ce sont des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui portent des projets en faveur de la transition énergétique en s'inscrivant dans une logique de territoire. Elles associent citoyens, collectivités et entreprises locales et contribuent aux objectifs énergétiques en tenant compte d'enjeux territoriaux transverses (développement économique local, intégration paysagère, lien social, etc.).¹⁹ ».

Le projet de centrale villageoise du Queyras²⁰

En 2013, le PNR du Queyras élabore un Plan Climat Energie Territorial, qui vise l'autonomie énergétique du Queyras en 2050, s'engage à soutenir des projets d'énergies renouvelables citoyens dans son plan climat énergie. L'association

Ener'guil est créée par les habitants, soutenue par le parc, afin de mettre en place des toitures photovoltaïques sur des

bâtiments publics et privés dans le Guillestrois-Queyras. En juin 2015, elle devient une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) pour lancer des appels à actionnariat : citoyens, sociétés et collectivités locales répondent présents. Aujourd'hui, l'énergie est vendue à Enercoop et EDF avec un contrat de rachat de 20 ans. En 2021, la SCIC rassemblait

¹⁸ <https://www.cotelub.fr/images/5->

[Documents/Documents_Structurels/Sch%C3%A9ma_de_Mobilit%C3%A9_Rurale.pdf](https://www.cotelub.fr/images/5-Documents/Documents_Structurels/Sch%C3%A9ma_de_Mobilit%C3%A9_Rurale.pdf)

¹⁹ <https://www.centralesvillageoises.fr/>

²⁰ <https://www.pnr-queyras.fr/energies-renouvelables-lexemple-denerguil/> et

<https://www.energuil.centralesvillageoises.fr/>

263 sociétaires, dont 13 collectivités, avec 20 toits installés générant l'équivalent de la consommation de 100 foyers en électricité hors chauffage.

Un habitat plus résilient

Comme cela avait été souligné lors de la seconde phase du projet SHERPA, la rénovation et la réhabilitation des logements existants (voire la déconstruction/reconstruction), est un enjeu important en termes de sobriété énergétique, tout en tenant compte de la contrainte de préservation du patrimoine. Cela concerne en particulier les passoires thermiques qui nécessitent un plan ambitieux au niveau national et régional à destination notamment des propriétaires et des co-propriétaires en particulier les moins aisés et des bailleurs sociaux (cumul de la Primrenov et d'autres aides nationales ou locales, comme le chèque énergie durable de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

En dehors de l'existant, il s'agit aussi de promouvoir des modes de construction durable à l'image de la nouvelle charte de la construction à Marseille²¹, notamment en mettant en œuvre des matériaux de qualité pérenne, de préférence naturels ou biosourcés ; en privilégiant les circuits courts et le réemploi des matériaux pour réduire l'impact carbone des constructions ; en privilégiant le recours à la ventilation naturelle et les dispositifs favorisant le confort d'été hors climatisation et les dispositifs de rafraîchissement mécaniques...

Notons, dans le cas de la rénovation de vieux bâtiments, la contrainte des Bâtiments de France qui rend parfois difficile toute action de rénovation.

Il s'agit aussi de se demander pourquoi et comment habiter dans les territoires ruraux demain :

Quelles nouvelles constructions et de quels types (maison individuelle, habitat collectif, habitat partagé/cohabitation ...), dans le contexte de mise en œuvre de l'objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 (lien avec PLUI, SCOT) ? ;

Faut-il limiter la construction des résidences secondaires, le développement des locations courte durée et des résidences de tourisme ?

Quid de l'utilisation des logements vacants et des résidences secondaires et des logements touristiques peu utilisés hors période touristique ?

Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM) : une démarche locale et collaborative

La démarche BDM, Bâtiment Durable Méditerranéen, est une démarche de qualité environnementale des bâtiments portée par l'association de professionnels du bâtiment Envirobat-BDM. La démarche, spécialement créée pour les spécificités constructives et le climat méditerranéen, a été lancée en 2008 en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et s'est déployée rapidement sur le pourtour méditerranéen. Ce label garantit un niveau de qualité énergétique et environnementale. Il permet de favoriser le bioclimatisme, minimiser l'impact des matériaux, réduire les consommations d'eau et d'énergie pour préserver le confort et la santé des occupants, tout en tenant compte des enjeux sociaux et économiques²².

Adapter le secteur touristique

Le secteur du tourisme est très important pour les territoires ruraux de la région et est fortement impacté par les effets du changement climatique. Il est urgent de proposer, notamment en zone de montagne, une

nouvelle offre touristique prenant en compte les effets existants et à venir du changement climatique, ainsi que les nouvelles demandes sociétales. Il est aussi important de travailler aux changements de comportement des touristes dans la fréquentation des espaces naturels (limitation de la fréquentation, sensibilisation aux enjeux climatiques et de préservation de la biodiversité, ...), ainsi qu'à l'acceptabilité sociale du tourisme afin de limiter les conflits dans les territoires.

²¹ Ville de Marseille, *Fabriquons la ville ensemble, Charte de la construction durable*, oct. 2021

²² https://www.envirobatbdm.eu/sites/default/files/2019-06/4_guide_demarche_BDM_201901.pdf

Le système de mobilité doit être repensé pour qu'il soit plus résilient et en adéquation avec l'attractivité et la transition touristique, et prenne en compte l'évolution des flux touristiques induite par le changement climatique (cf. par exemple la hausse du nombre de touristes dans les Alpes lors de la période de canicule cet été).

Enfin, la gestion de l'offre de logement de tourisme, des résidences secondaires et la mise aux normes des logements anciens (cf. point précédent) sont également des sujets d'importance.

Le Plan de croissance de l'économie touristique²³

Le plan de croissance de l'économie touristique élaboré par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur prend en compte la contrainte climatique et prévoit des actions spécifiques pour adapter l'offre montagne. Il s'agit aussi de s'appuyer sur la nouvelle définition des zones rurales pour réorienter les politiques publiques et de créer de la donnée touristique, avec à la clé la réédition du memento du tourisme.

Le programme Espaces Valléens à l'heure du changement climatique

Depuis 2007, dans le cadre d'une approche interrégionale qui détermine des orientations stratégiques à l'échelle du Massif des Alpes (Convention Interrégionale du Massif des Alpes et Programme Opérationnel Interrégional du Massif des Alpes), l'État et les Régions Sud et Auvergne Rhône Alpes, accompagnent le développement touristique des territoires alpins dans le cadre du programme « Espace valléen ». Dans la Communauté de communes Alpes Provence Verdon il a contribué à la dynamique de diversification de l'offre touristique pour asseoir un positionnement touristique durable à l'année.

Dans le cadre de la candidature pour la période 2021-27, l'actualisation de la stratégie de diversification touristique et le programme d'actions qui en découle, supports de la sélection « Espace Valléen », ont fait l'objet d'une redéfinition en 2021, en y intégrant les nouveaux enjeux définis par le partenariat de massif : l'adaptation au changement climatique, la prise en compte des nouvelles attentes des clientèles et la cohérence territoriale²⁴. **Mobilité douce dans les PNR - Cheminsdesparcs.fr**

www.cheminsdesparcs.fr est le site de référence de la randonnée dans les Parcs de la région. Innovant et bilingue, il propose une sélection de balades et randonnées et promeut la mobilité douce dans les Parcs naturels régionaux de la région Sud. Chaque itinéraire comporte des renseignements pratiques (cartographie, durée, difficulté, dénivelé...) et informe sur les points d'intérêt remarquables tels que les patrimoines naturels, culturels ou paysagers.

Maintenir et renforcer l'accès aux services dans les territoires ruraux et promouvoir une activité économique plus résiliente

Si cette thématique a été un peu moins évoquée lors des derniers travaux, elle n'en demeure pas moins essentielle dans le contexte d'adaptation au changement climatique et elle fait l'objet de nombreuses demandes des territoires ruraux dans le cadre de l'appel à projets LEADER 2023/27.

Comme nous l'avions évoqué dans les précédentes phases, la vitalité économique et sociale et l'attractivité des espaces ruraux dépendent de l'économie de proximité (commerces, artisanat, TPME, services à la personne, services culturels...). L'accès aux services de proximité au niveau des bassins de vie est un enjeu essentiel, en particulier concernant : l'école primaire, le médecin généraliste et les services/commerces de proximité (café, boulangerie, annexes bancaires, ...) qui sont aussi des lieux de convivialité. Or, on assiste à une déprise des services publics, y compris la fermeture de classes et/ou d'écoles, à des départs en retraite massifs des médecins généralistes difficiles à remplacer, ainsi qu'à la fermeture des commerces de proximité.

²³ Plan de croissance de développement de l'économie touristique, Plan de croissance de l'économie touristique, Schéma Régional de Développement Touristique 2017-2022, Région Sud

²⁴ <https://ccapv.fr/tourisme/programme-espace-valléen>

Si l'on veut des territoires ruraux attractifs et favoriser une relocalisation de la production et ainsi limiter les déplacements (cf. aussi point précédent), il est important de réinvestir dans des services

En termes d'emplois, le développement de l'économie verte et de l'économie circulaire (la transition agroécologique, la gestion des déchets, la production d'énergie renouvelable et l'isolation des logements), mais également de l'économie sociale et solidaire, déjà fortement implantée sur les territoires ruraux de la région, devrait être également une priorité. Ce sont des sources importantes d'activités et d'emplois nouveaux et des activités en général plus durables et résilientes qui répondent aussi aux enjeux du changement climatique.

Enfin, le développement du numérique programmé sur l'ensemble de la région peut être un formidable atout pour l'activité dans les territoires ruraux. Même si les externalités négatives en termes de dépenses énergétiques doivent être prises en compte, il est source de compétitivité et d'innovations et favorise l'emploi local, via le développement du travail à distance et l'émergence de nouvelles formes de travail collaboratif.

Le Label Bistrot de Pays²⁵

Les Bistrots de Pays sont des lieux de convivialité qui offrent des services de proximité et mettent à l'honneur la gastronomie locale en cuisinant des produits frais, locaux, de saison, en circuits courts.

Maison France service itinérante – CBE (Comité de bassin d'emplois) Sud-Lubéron/Val Durance²⁶

Le CBE Sud Luberon/Val De Durance a mis en place une maison France service itinérante afin d'offrir un accès de proximité aux services publics. Ainsi un relais est proposé chaque semaine dans 6 communes du territoire.

Projet LEADER GAL Sisteron Buëch : création d'un cabinet paramédical pluriprofessionnel

Fin 2019, afin d'améliorer l'offre de soins locale et du territoire, la Communauté de commune du Sisteronais-Buëch, a financé, dans le cadre du programme LEADER, l'installation d'un cabinet paramédical pluriprofessionnel. Ce cabinet est un lieu partagé par des professionnels de santé qui mutualisent des locaux, des moyens techniques de haut niveau et des moyens humains²⁷.

Ma boutique à l'essai – Projet LEADER INHA - GAL Pays Serre Ponçon Ubaye Durance

L'INHA (Initiative Nord Hautes Alpes), accompagné par le GAL Pays Serre Ponçon Ubaye Durance, a mis en œuvre le dispositif « Ma boutique à l'essai » sur le territoire de la Communauté de communes de Serre-Ponçon afin d'accompagner les créateurs de commerce et d'insuffler une nouvelle dynamique dans les centres-bourgs. Il s'agit notamment de redynamiser les centres-villes et bourgs, d'accompagner durablement les porteurs de projet, de lutter contre la désertification rurale et de permettre à un territoire de se saisir du développement économique²⁹.

Principales politiques publiques européenne, nationale et régionale et l'exercice de prospective de l'ADEME

L'élaboration et la mise en œuvre de projets territoriaux s'inscrivent dans un contexte institutionnel, tant européen que national et régional, que synthétise le schéma suivant et qui visent à limiter les effets du changement climatique et l'émission de gaz à effet de serre.

²⁵ <https://www.bistrotdepays.com/bistrots>

²⁶ <http://www.cb sudluberon.com/maison-france-services-itinerante/>

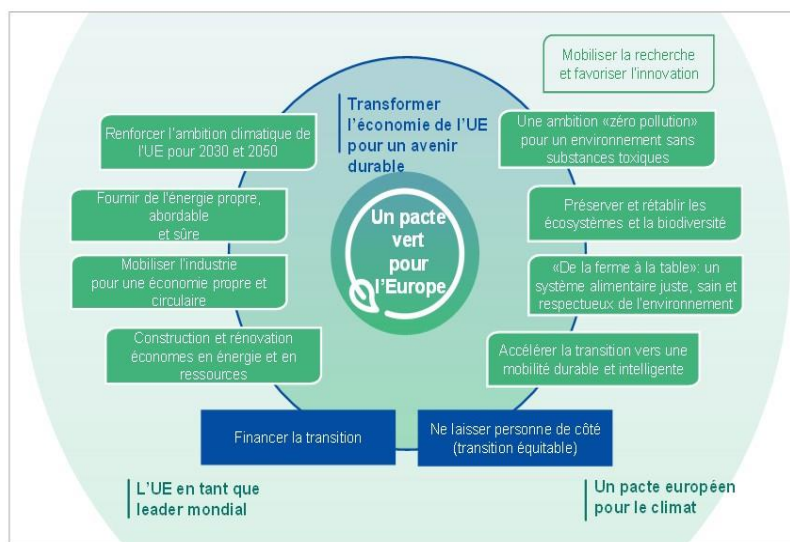
²⁷ <https://www.sisteronais-buech.fr/economie-et-tourisme/leader/les-projets-finances-par-leader/> ²⁹ <https://accessr.eu/projets/ma-boutique-a-lessai/>



Politiques publiques au niveau européen

EUROPEAN GREEN DEAL (PACTE VERT) : AMBITION DE FAIRE DE L'EUROPE UN CONTINENT NEUTRE EN CARBONE EN 2050²⁸

Face au défi climatique, le Green Deal ou pacte vert de l'UE a pour ambition d'aboutir à un continent neutre en carbone à l'horizon 2050, **avec une diminution d'au moins 55 %, des émissions de GES à horizon 2030 par rapport à 1990**. Il devient le cadre de référence pour instaurer la durabilité dans toutes les politiques européennes.



COMMUNICATION CE : VISION A LONG TERME POUR LES ZONES RURALES (2021)

²⁸ Commission européenne, « Le pacte vert pour l'Europe » [COM(2019) 640 final]

Dans cette communication²⁹, la Commission Européenne souligne que « **les zones rurales jouent un rôle actif dans les transitions verte et numérique de l'Union**. Grâce à la production durable de denrées alimentaires, **à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique**, les zones rurales jouent un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs du pacte vert pour l'Europe, de la stratégie « De la ferme à la table »³² et de la stratégie en faveur de la biodiversité³⁰ de l'UE. Si les zones rurales se heurtent à des difficultés spécifiques liées au changement climatique et à la dégradation de l'environnement, elles ont un rôle central à jouer à la fois en termes d'adaptation et d'atténuation.

Dans sa vision des zones rurales à l'horizon 2040, la Commission imagine ainsi des zones rurales résilientes qui favorisent le bien être. « **La préservation des ressources naturelles, la restauration des paysages, y compris des paysages culturels, l'écologisation des activités agricoles et le raccourcissement des circuits d'approvisionnement permettront de renforcer la résilience des zones rurales au changement climatique, aux risques naturels et aux crises économiques**. En tant que fournisseurs de services de protection des écosystèmes et de solutions pour atteindre la neutralité carbone, les zones rurales ont un rôle de plus en plus important à jouer dans l'atténuation du changement climatique et dans la bioéconomie et l'économie circulaire durables. Les zones rurales devraient s'appuyer sur des activités économiques durables dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture et de l'agroalimentaire, ainsi que sur un éventail diversifié d'activités économiques plus écologiques³¹ qui promeut le stockage du carbone dans les sols agricoles et la production locale et communautaire de haute qualité.”

Enfin, la Commission souligne que « l'attention accrue portée à l'atténuation du changement climatique, y compris grâce à la **production d'énergies renouvelables**, est une occasion que les zones rurales doivent saisir pour lutter contre la précarité énergétique, à condition que les services écosystémiques soient évalués de manière appropriée et que les modèles économiques conservent leur valeur au sein des communautés rurales. »

Politiques et initiatives nationales et régionales

LA LOI CLIMAT ET RESILIENCE³²

La loi « Climat et Résilience », promulguée le 24 août 2021, traduit une partie des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat. Elle compte plus de 300 articles à l'issue de son vote par le Parlement. Son tout premier article, issu du débat parlementaire, impose que l'État s'engage à respecter l'objectif européen de baisse d'au moins 55% des émissions des gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030. La loi s'articule autour de 5 grandes thématiques : consommer, produire et travailler, se déplacer, se loger et se nourrir.

Parmi ces mesures phares, on peut citer : des logements mieux isolés ; des villes moins polluées ; moins d'avion, plus de trains ; moins d'emballages dans la vie des Français ; moins de bétonisation des terres (ZAN en 2050) ; le soutien aux énergies renouvelables et le renforcement de la protection judiciaire de l'environnement.

LE PLAN CLIMAT 2 DE LA REGION SUD « GARDONS UNE COP D'AVANCE » (2021-2027)

Le nouveau Plan climat « Gardons une COP d'avance », voté le 23 avril 2021, est la continuité de la politique environnementale de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il s'articule autour de 6 axes : Air, Mer, Terre, Energie, Déchets et Chez vous, au quotidien et contient 141 mesures, notamment :

Baisser de 28 % les gaz à effet de serre dans le secteur des transports, à horizon 2026 (par rapport à 2012) ; Développer des infrastructures et services adaptés à l'intermodalité et à la mobilité durable (15% de report

²⁹ Commission européenne, « Une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE – vers des zones rurales plus fortes, connectées, résilientes et prospères à l'horizon 2040 » [COM(2021) 345 final]. ³² Commission européenne, « Une stratégie “De la ferme à la table” » [COM(2020) 381 final].

³⁰ Commission européenne, « Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 » [COM(2020) 380 final].

³¹ Commission européenne, « Plan d'action en faveur du développement de la production biologique » [COM(2021) 141 final].

³² Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Ministère de la Transition énergétique, Loi climat et résilience : l'écologie dans nos vies, 24 août 2021

modal en 2030) ; Déployer de nouvelles solutions de mobilité en zones peu denses (covoiturage, autopartage, transport à la demande).

Préserver et restaurer la biodiversité marine ; Protéger et gérer durablement 50 % des aires marines ; Préserver 70 % des milieux aquatiques en bon état...

Certifier 50 % des surfaces agricoles en H E ou Agriculture Biologique d'ici 2028 ; Préserver le foncier agricole et augmenter de 5 % les zones irriguées d'ici 10 ans ; Valoriser une alimentation saine et de qualité et favoriser la vente directe ; Protéger et valoriser la biodiversité ; Planter 3 millions d'arbres et pour lutter contre le feu doubler les effectifs de la Garde régionale...

Atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 (mobilité décarbonée, sobriété et autonomie énergétique des bâtiments, zéro fumée dans l'industrie) ; Multiplier par 5 la production d'énergie renouvelable ; Produire 28 000 tonnes d'hydrogène ; Baisser de 28 % les gaz à effet de serre dans le secteur des transports à horizon 2026...

Mettre l'économie circulaire au service des citoyens et créer un marché régional des matières premières secondaires de qualité...

Pour le mettre en place, 40 % du budget de la Région est dédié à ce nouveau plan climat et les fonds européens (FEDER, FSE, FEADER...), notamment dans le cadre du Green deal seront mobilisés à hauteur de 800 millions d'euros sur la période 2021-2027. Il s'agit aussi d'accompagner les communes et les EPCI dans la transition écologique à travers des « Contrats de territoire climat ». Il s'agit enfin de consacrer 50 % du budget de l'économie à la lutte contre le changement climatique, de développer l'économie sociale et solidaire et l'écotourisme. Cela implique une modification du SRADDET en conséquence.

LE SRADDET REGION SUD³³

Créé par la loi Notre, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), déploie la stratégie de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur 2030 et 2050, pour l'avenir de nos territoires. Ce schéma des schémas est intégrateur et prescriptif, pour dépasser les logiques sectorielles.

Ce plan ambitieux instaure une vraie rupture au cœur de la stratégie régionale. Il s'agit de :

Réinventer le modèle de développement territorial pour une région attractive pour les entreprises et la population,

Rompre avec les logiques de consommation extensive des ressources naturelles pour une région solidaire et résiliente,

Atténuer les logiques de concurrence territoriale.

Le SRADDET coordonne ainsi l'action régionale dans les domaines définis par la loi, dont la lutte contre le changement climatique. Pour améliorer la résilience du territoire face aux risques liés au changement climatique et lutter contre les effets du changement climatique, le SRADDET déploie une stratégie visant : (i) à lutter contre le changement climatique par la réduction de la consommation énergétique, des émissions et des pollutions ; (ii) à améliorer la résilience du territoire en protégeant les populations, la biodiversité et les espaces naturels, puits de stockage de CO₂.

L'axe 3, Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource, reprend un grand nombre des objectifs du SRADDET en lien avec cette problématique. Les principaux objectifs du SRADDET liés à la thématique du changement climatique concernent :

L'énergie et la décarbonation (neutralité carbone en 2050, 100 % de la consommation d'énergies renouvelables à l'horizon 2050)

³³ Région Sud, Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), Synthèse du Projet arrêté le 18 octobre 2018

Les mobilités : report vers des modes de mobilité plus collectifs et durables (5 % à l'horizon 2030) et déploiement de modes de transport propres et développement des nouvelles mobilités

Le logement : rénovation thermique et énergétique de 50 % du parc ancien en 2050

La gestion des ressources naturelles : préservation des ressources en eau, des milieux aquatiques et des zones humides ; gestion durable et dynamique de la forêt, préservation et promotion de la biodiversité, des trames vertes et bleues et des fonctionnalités écologiques des milieux...

Les modes de production et de consommation : accompagnement de la transition vers de nouveaux modes de production et de consommation agricoles et alimentaires ; développement du numérique au service de l'équilibre et de l'égalité des territoires

L'aménagement du territoire : limitation de 50% de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers à horizon 2030 et 0 perte de surface agricole irriguée ; concentration des nouveaux développements en zones urbaines ; préservation de la qualité des espaces ruraux et naturels et l'accès aux services dans les centres locaux de proximité

Les déchets : réduction de la production de déchets ; promotion du recyclage et développement de l'économie circulaire

4.3. L'exercice de prospective de l'ADEME : « Transition(s) 2050, choisir maintenant, agir pour le climat³⁴ »

Alors qu'en 2019, la France a inscrit dans la loi l'objectif de neutralité carbone en 2050, l'ADEME a mené pendant deux ans des travaux de prospective pour proposer des scénarios permettant d'atteindre cet objectif. Ce travail vise à alimenter le débat public et éclairer les décisions incontournables à prendre à court et moyen termes. M. Leroy PDG de l'ADEME souligne que « cet exercice de prospective adopte une approche innovante, dépassant largement les enjeux de l'offre et de la demande d'énergie pour couvrir également les sujets clés de la neutralité carbone et de l'adaptation au changement climatique que sont les ressources, l'usage des sols, l'évolution des modes de vie, etc. ».

L'ADEME propose ainsi 4 scénarios « types » pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050, inspirés des scénarios d'évolution socio-économique mondiale utilisés par le GIEC dans son rapport spécial 1,5 °C de 2018. Chaque scénario, très contrasté, offre une trajectoire particulière illustrant les champs des options possibles à long terme et éclairant les décisions incontournables à prendre à court terme.

Chacun couvre : les modes de vie (société, alimentation, habitat, mobilité), le rapport au progrès, la gouvernance, les territoires, et l'économie (macro-économie, industrie), comme le synthétise le schéma suivant. Les scénarios proposés vont du scénario basé sur une frugalité contrainte, impliquant de fortes modifications des modes de vie, à un scénario basé sur une forte mobilisation des technologies, dont certaines encore à développer (cf. aussi annexe 1).

³⁴ ADEME, Transition(s) 2050, Choisir maintenant agir pour climat, Rapport et Synthèse

Récits des scénarios

 S1 GÉNÉRATION FRUGALE	 S2 COOPÉRATIONS TERRITORIALES	 S3 TECHNOLOGIES VERTES	 S4 PARI RÉPARATEUR
<p>Frugalité contrainte</p> <p>Villes moyennes et zones rurales</p> <p>Low-tech</p> <p>Rénovation massive</p> <p>Nouveaux indicateurs de prospérité</p> <p>Localisme</p> <p>3x moins de viande</p>	<p>Modes de vie soutenables</p> <p>Économie du partage</p> <p>Gouvernance ouverte</p> <p>Mobilité maîtrisée</p> <p>Fiscalité environnementale</p> <p>Coopérations entre territoires</p> <p>Réindustrialisation ciblée</p>	<p>Technologies de décarbonation</p> <p>Biomasse exploitée</p> <p>Hydrogène</p> <p>Consumérisme vert</p> <p>Régulation minimale</p> <p>Métropoles</p> <p>Déconstruction / reconstruction</p>	<p>Consommation de masse</p> <p>Étalement urbain</p> <p>Technologies incertaines</p> <p>Économie mondialisée</p> <p>Intelligence artificielle</p> <p>Captage du CO₂ dans l'air</p> <p>Agriculture intensive</p>

Il ressort de ces travaux 9 messages clés :

Tous les scénarios sont difficiles et nécessitent une planification orchestrée des transformations, associant l'État, les territoires, les acteurs économiques et les citoyens

Atteindre la neutralité carbone repose sur des paris forts

Pour tous les scénarios, il est impératif d'agir rapidement

La réduction de la demande en énergie, liée à la demande de biens et de services, est le facteur clé

L'industrie va devoir se transformer

Le vivant est l'un des atouts principaux de cette transition

L'adaptation des forêts et de l'agriculture devient donc absolument prioritaire pour lutter contre le changement climatique

Dans tous les scénarios, en 2050 l'approvisionnement énergétique repose à plus de 70 % sur les énergies renouvelables

Cet exercice met 5 grandes problématiques en débat : le degré de sobriété, l'importance des puits de carbone, le régime alimentaire durable, l'économie du bâtiment et le modèle industriel (cf. aussi annexe 2).

Dans ce cadre, l'ADEME a également préparé plusieurs feuillets thématiques, dont "Feuilleton Territoires" des Transition(s) 2050³⁵ qui vise à :

Susciter l'intérêt des territoires pour les Transition(s) 2050 et les exercices de prospective vers la neutralité carbone ;

Donner aux territoires les éléments pour « s'approprier » les Transition(s) 2050 en s'intéressant à la gouvernance des actions de transition vers la neutralité carbone ;

Partager les grands enseignements des exercices prospectifs conduits dans les territoires et donner quelques exemples concrets et inspirants pour se lancer dans une démarche prospective.

Quelles stratégies de transition privilégier et quels appuis à leur élaboration et mise en œuvre ?

³⁵ ADEME, Transition(s) 2050, Choisir maintenant agir pour climat, Feuilleton territoire

Sur la base des travaux de l'ADEME et des principaux enjeux du changement climatique pour les territoires ruraux, les membres de la plateforme SHERPA ont fait les recommandations suivantes en matière de stratégie, d'élaboration et de mise en œuvre de transitions souhaitables pour ces territoires :

Plus de frugalité et de sobriété

S'il y a des éléments de proposition intéressants dans tous les scénarios proposés par l'ADEME, pour les participants à l'atelier le changement de modes de vie vers plus de sobriété et de frugalité est nécessaire, toutefois, il faut tenir compte de l'acceptabilité sociale de ce changement et prendre en compte les inégalités.

Les solutions technologiques ne sont pas à exclure, mais ne sont pas suffisantes, d'autant qu'elles sont parfois incertaines, tant en termes de faisabilité, d'efficacité que de coût (cf. scénario 4 notamment). De plus, ne baser la stratégie d'adaptation et d'atténuation que sur des solutions technologiques, sans modifier les modes de production et de consommation, ne permet pas de s'attaquer aux causes du changement climatique et repousse la mise en œuvre urgente de décisions plus pérennes (« non-action ») rendant ainsi improbable l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Une « transition juste »

Les notions d'égalité, d'équité et de justice sociale ont été plusieurs fois mentionnées dans les débats. Pour que la transition soit acceptée de tous, elle doit être juste et donc prendre en compte les inégalités entre les groupes sociaux, et notamment les inégalités d'accès aux ressources, mais aussi les inégalités territoriales.

Pour que la transition soit acceptable socialement, il faut qu'elle contribue aussi à plus de justice sociale. Cela implique d'une part, que les populations les mieux dotées soient davantage mises à contribution et d'autre part, de prévoir des mesures d'accompagnement pour permettre aux populations les moins bien dotées de pouvoir s'adapter.

De même, à l'échelle de la région, une coopération entre les différents territoires ruraux et urbains qui la constituent, est indispensable. D'une part, les effets du changement climatique ne s'arrêtent pas à la frontière d'un territoire et la réponse apportée par ce territoire aura un impact sur les territoires voisins (cf. par exemple la gestion des ressources en eau). D'autre part, la transition doit favoriser plus d'équité entre des territoires inégalement dotés mais complémentaires (cf. par exemple, des territoires de montagne riches en ressources en eau et en biodiversité, mais isolés, avec un accès aux services compliqué, une offre de mobilité limitée / des territoires urbains avec un très bon accès aux services, une offre de mobilité complète, et qui dépendent de l'eau de la Durance). Il s'agit de promouvoir ici la coopération et la solidarité entre les différents territoires comme c'est le cas dans le cadre du SAGE du Verdon par exemple.

Comme l'indique l'ADEME³⁶, « pour conduire à une transition écologique désirable et faisable, les efforts doivent être partagés entre les acteurs et ne pas reposer uniquement sur les citoyens. Pour les répondants, il revient à l'État, et plus largement aux décideurs politiques, d'impulser les transformations à travers une volonté politique ambitieuse et ce, quels que soient les scénarios. Les entreprises dont les activités ont des impacts environnementaux plus importants que les ménages ont également un rôle à jouer. Plus spécifiquement, certains répondants considèrent que l'État doit d'abord aider les entreprises à réduire leurs impacts, quitte à taxer celles qui ne jouent pas le jeu ».

Pour faciliter l'acceptation d'une transition juste, outre une plus grande implication et information des citoyens, cette transition devrait s'appuyer sur des mesures d'impacts d'environnementaux et climatiques sur tout le territoire de la région permettant d'identifier qui doit faire les efforts (territoires urbains/ruraux, entreprises/citoyens...) et d'évaluer les efforts réalisés par les différents acteurs.

Territorialiser les enjeux et définir un projet de territoire

Comme souligné lors des échanges, ce sont aux territoires ruraux (cf. nouvelle approche de l'INSEE), de construire leur propre vision et stratégie et donc de s'affranchir d'une certaine « tutelle urbaine ». Lors de la première phase du projet SHERPA, il avait été acté qu'il n'existe pas une ruralité mais de multiples ruralités ; il est donc indispensable de territorialiser les enjeux liés au changement climatique et de développer des

³⁶ ADEME, Transition(s) 2050, Choisir maintenant agir pour climat, Feuilleton Modes de vie

approches basées sur des diagnostics territoriaux pour identifier les vulnérabilités et les capacités d'adaptation. Les réflexions menées dans le cadre du projet « Stratégies de résilience des territoires » du Shift Project, qui visent notamment à accompagner les élus locaux « dans leur réflexion et dans leur passage à l'action » sont ici également intéressantes à mobiliser³⁷.

Ainsi, les participants à l'atelier conviennent, comme le souligne l'ADEME, que quel que soit le scénario choisi, « une approche systémique est nécessaire du fait de l'interdépendance entre les secteurs ». Il faut dépasser une approche thématique et définir des projets de territoire (cf. point suivant), ce qui implique aussi de prendre en compte la temporalité des décisions à mettre en œuvre et de les planifier (urgences à court terme, actions à moyen et long terme).

Au niveau d'un EPCI, le Plan climat air énergie territorial (PCAET), intégrant les enjeux de biodiversité, devrait être le projet de territoire de transition écologique qui peut servir de socle au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Or, début 2022 seuls 10 PCAET ont été adoptés en région Sud sur les 35 obligatoires. Le PCAET nécessite un diagnostic initial concernant notamment la situation énergétique, les émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique. Sur cette base, une stratégie est élaborée qui précise des objectifs qui soient ambitieux et réalistes, répondant aux principaux enjeux identifiés précédemment, y compris en termes de biodiversité et un plan d'action pour les atteindre. Pour chaque action concrète, les modalités de mise en œuvre et de financement sont précisées, dont les actions LEADER et les initiatives financées dans le cadre du FEDER et du FSE. La charte des PNR est ici un élément important à prendre en compte (cf. point suivant)

Il faut aujourd'hui passer des orientations et des stratégies définies au niveau européen, national et régional à l'action dans les territoires ruraux, « reconnecter ces stratégies avec la réalité de terrain » et les décliner localement. Le bon échelon pour l'action est celui où l'on fait, ce peut être la commune, le département, le bassin de vie, la région en fonction du projet mis en œuvre et du périmètre de gouvernance. Cela suppose aussi de donner les moyens d'agir et d'une volonté politique à tous les échelons de décision (cf. point suivant).

L'importance d'une gouvernance et d'une coopération territoriale

Un projet ou contrat de territoire (cf. Plan climat 2 Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) est d'abord un projet de société qui implique une large adhésion de toutes les parties prenantes : institutions, décideurs publiques, agents économiques, mais aussi citoyens. Comme le souligne l'ADEME : « au-delà des pratiques concrètes, ce sont également des valeurs, des « visions du monde » et notamment des approches du « vivre ensemble », de l'organisation de la vie sociale, qui expliquent les adhésions ou réticences à l'égard de certains scénarios³⁸ ». Pour reprendre les termes du projet SHERPA, il s'agit de construire collectivement « un avenir désirable ».

En s'appropriant cet exercice de prospective comme le propose l'ADEME, il s'agit pour les collectivités territoriales, de coconstruire « un projet de transition écologique durable et non subi ». Au niveau des territoires, les GAL qui sont une valeur ajoutée majeure du dispositif LEADER, doivent contribuer activement à cet exercice, notamment pour expérimenter et faire émerger les projets ruraux qui contribuent à cet objectif. Cependant ces scénarios sont aujourd'hui très macro et doivent être déclinés au niveau des territoires pour qu'ils soient appropriables.

Les PNR du fait de leur mission et de leur gouvernance favorisent le dialogue et l'échange sur le devenir des territoires ruraux et sur les grands enjeux auxquels ils font face, notamment ceux liés au changement climatique. A travers leur charte et la mise à disposition d'une ingénierie de proximité les PNR ont un rôle important a joué comme outil territorial privilégié pour accompagner la transition écologique dans la région Sud.

³⁷ The Shift Project, Climat, crises : comment transforme nos territoires, Le cahier « résiliences des territoires » octobre 2012 et les cahiers par territoires, notamment : campagne, montagne et littoraux <https://theshiftproject.org/les-cahiers-territoires/>

³⁸ ADEME, Transition(s) 2050, Choisir maintenant agir pour climat, Feuilleton territoire

Au final, il s'agit de prendre en compte les multiples ruralités, la multiplicité des structures, des stratégies et des instruments d'appui existants, pour aboutir à un maillage qui soit inclusif et intègre les zones interstitielles.

Au niveau la région, le SRADDET est le document qui doit permettre d'assurer la cohérence et la complémentarité des différentes stratégies régionales, mais aussi des projets des territoires qui la composent, ainsi que des instruments disponibles, y compris nationaux et européens. En cours de réécriture il se doit donc d'être revu à l'aune des enjeux du changement climatique et de l'exercice de prospective développé par l'ADEME. Il doit également favoriser la coopération entre les différents territoires qui la composent.

Comme nous l'avons indiqué lors de la seconde Phase SHERPA, « l'implication citoyenne doit aussi être renforcée pour passer d'une simple implication à une co-construction des politiques publiques pour une approche territoriale renouvelée. Ainsi, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet ou contrat de territoire doivent être inclusifs et associer l'ensemble des parties prenantes, afin de favoriser les propositions provenant des territoires eux-mêmes³⁹ ». Des espaces d'échanges et de co-construction, impliquant les citoyens sont nécessaires. De plus, la formation et la sensibilisation des populations des territoires ruraux aux enjeux climatiques et environnementaux est indispensable, au même titre que la prise en considération de l'ensemble des connaissances dont sont dotées l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, associations, citoyens etc.).

De même, il est urgent que les décideurs publics dans nos territoires ruraux, en particulier les élus municipaux, soient mieux formés et informés sur ces enjeux, sur les différents schémas et stratégies existants pour y répondre et sur les différents financements et outils mobilisables.

Les besoins en d'ingénierie dans les territoires et de financement adaptés

Comme déjà évoqué lors des précédentes phases, un appui en matière d'ingénierie et d'assistance à maitrise d'ouvrage sera déterminant pour « accompagner les communes et les EPCI dans la transition écologique à travers des « Contrats de territoire climat » comme l'indique le la Région dans son nouveau Plan climat.

Cette ingénierie existe (ADEME, ARBE, CEREMA Agences de développement, PNR, Anah, Banque des territoires, UNADEL⁴⁰...), mais elle n'est pas toujours connue ou semble inaccessible. Elle doit pouvoir être mise à disposition des communes, mais aussi des autres acteurs locaux (structures associatives, collectifs citoyens, agences de développement ...) et mutualisée dans les territoires ruraux. Dans ce contexte, l'enjeu est aussi « de pouvoir compléter une ingénierie d'expertise (technique, juridique) par une ingénierie d'animation et de coopération, susceptible d'accompagner une dynamique collective multi-acteurs »⁴¹. Ce devrait être un des principaux chantiers de l'Agence nationale de la cohésion des territoires qui assure d'abord un rôle de « fabrique à projets » pour permettre aux collectivités de mener à bien leurs projets, en mutualisant les compétences des agences départementales d'ingénierie publiques, de la région ou encore

des structures d'appui indépendantes. Rappelons ici aussi que le Plan d'action rural dans le cadre de la Vision à long terme pour les zones rurales évoque « le soutien en faveur des municipalités rurales dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique en s'appuyant notamment sur la convention des maires pour le climat et l'énergie ».

Pour mettre, en œuvre leur stratégie de transition, les territoires ruraux doivent pouvoir bénéficier des outils et financements adaptés, comme cela a déjà été soulevé lors des précédentes phases.

Ainsi, la part du budget du FEADER de 5% consacrée à la ruralité devrait être augmentée pour répondre à l'ambition affichée par la Commission européenne dans sa vision à long terme pour les zones rurales. Il est indispensable de renforcer le programme LEADER qui permet de promouvoir des projets innovants et durables, répondant aux attentes des territoires et aux montants financiers gérables et supportables par les porteurs de projets. L'animation de programme à travers les GAL qui permet de faire remonter les attentes

³⁹ Plateforme Région Provence Alpes Côte d'Azur, Document de position, Avenir des zones rurales à l'horizon 2040 : futurs désirables et gouvernance des transitions, 15 nov. 2021

⁴⁰ Union nationale des acteurs du développement local, <https://unadel.org/>

⁴¹ UNADEL, 2021, Les transitions territoriales, un défi et une opportunité pour les acteurs du développement territorial, Unadel-Irdsu, p.14

des territoires ruraux et donc de construire des projets adaptés est une valeur ajoutée majeure du dispositif LEADER. Cette fonction doit être renforcée (budgétairement et en compétence) afin d'assurer la continuité du programme sur le territoire et la qualité du service proposé. Des lignes de financement plus importantes pour le fonctionnement, mais également l'animation, la formation et les actions d'information et de pédagogie sont nécessaires et des outils de financement spécifiques devraient être développés pour les projets hybrides qui prennent en compte et valorisent l'utilité sociale de ces projets.

Il est par ailleurs urgent que Commission européenne, l'Etat et la Région travaillent en lien avec les porteurs de projets à une simplification des procédures administratives et financières trop coûteuses et complexes. Le préfinancement des projets est aussi un enjeu majeur pour les petits porteurs de projets, compte tenu des montants en jeu et des délais de paiement. Comme évoqué lors de la précédente phase, l'implication, dès la construction, du projet de la Banque des Territoires qui est partenaire de l'ANCT, ou bien encore l'Agence France Locale également partenaire de l'ANCT pourrait être une piste de solution. Des préfinancements ou des prêts relais par une banque privée pourraient aussi être envisagés, avec une garantie de la Région ou de l'Etat.

En dehors du programme LEADER et des aides de la PAC (cf. point suivant), les autorités de gestion (régions), devraient mobiliser tous les fonds européens disponibles pouvant être ciblés sur la ruralité en fonction des thématiques et des projets concernés. C'est en particulier le cas des mesures FEDER Rural, notamment pour répondre aux enjeux d'aménagement du territoire.

Enfin, concernant plus spécifiquement la transition des territoires ruraux pour une agriculture et une alimentation plus durable, celle-ci suppose des évolutions notoires de la PAC, notamment via des aides liées à la main d'œuvre employée et non plus aux surfaces et des aides plus conséquentes pour les productions qui respectent l'environnement (agriculture biologique, agroécologie...).

Document de position | L'aménagement des territoires ruraux en région Sud dans le contexte de changement climatique

Annexe 1 – Scénarios ADEME

LA SOCIÉTÉ EN 2050		S3 TECHNOLOGIES VERTES	S4 PARI RÉPARATEUR	
MODS DE VIE	S1 GÉNÉRATION FRUGALE	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de nouvelles technologies que de sobriété • Consumérisme « vert » au profit des populations solvables, société connectée • Les services rendus par la nature sont optimisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarde des modes de vie de consommation de masse • La nature est une ressource à exploiter • Confiance dans la capacité à réparer les dégâts causés aux écosystèmes 	Société
	S2 COOPÉRATIONS TERRITORIALES	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de 30 % de la consommation de viande • Ensemble des logements rénovés mais de façon peu performante : la moitié seulement au niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC) 	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation de viande quasi-stable (baisse de 10 %), complétée par des protéines de synthèse ou végétales • Maintien de la construction neuve • La moitié des logements seulement est rénovée au niveau BBC • Les équipements se multiplient, alliant innovations technologiques et efficacité énergétique 	Alimentation
	Société	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche de sens • Frugalité choisie mais aussi contrainte • Préférence pour le local • Nature sanctuarisée • Division par 3 de la consommation de viande • Part du bio : 70 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution soutenable des modes de vie • Économie du partage • Équité • Préservation de la nature inscrite dans le droit • Division par 2 de la consommation de viande • Part du bio : 50 % 	Habitat
	Alimentation	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation massive et rapide • Limitation forte de la construction neuve (transformation de logements vacants et résidences secondaires en résidences principales) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilités accompagnées par l'État pour les maîtriser : infrastructures, télétravail massif, covoiturage • + 12 % de km parcourus par personne • 30 % des trajets à pied ou à vélo 	Mobilité des personnes
	Habitat	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction forte de la mobilité • Réduction d'un tiers des km parcourus par personne • La moitié des trajets à pied ou à vélo 	<ul style="list-style-type: none"> • Ciblage sur les technologies les plus compétitives pour décarboner • Numérique au service de l'optimisation • Les data centers consomment 10 fois plus d'énergie qu'en 2020 	Technique
	Mobilité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Innovation autant organisationnelle que technique • Règne des low-tech, réutilisation et réparation • Numérique collaboratif • Consommation des data centers stable grâce à la stabilisation des flux 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre de régulation minimale pour les acteurs privés • État planificateur • Fiscalité carbone ciblée 	Gouvernance
Technique	<ul style="list-style-type: none"> • Innovation autant organisationnelle que technique • Règne des low-tech, réutilisation et réparation • Numérique collaboratif • Consommation des data centers stable grâce à la stabilisation des flux 	<ul style="list-style-type: none"> • Métropolisation, mise en concurrence des territoires, villes fonctionnelles 	Territoire	
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Décision locale, faible coopération internationale • Réglementation, interdiction et rationnement via des quotas 	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance verte, innovation poussée par la technologie • Spécialisation régionale • Concurrence internationale et échanges mondialisés 	Macro-économie	
Territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle important du territoire pour les ressources et l'action • « Démétropolisation » en faveur des villes moyennes et des zones rurales 	<ul style="list-style-type: none"> • Décarbonation de l'énergie • 50 % de l'acier, mais aussi de l'aluminium, du verre, du papier-carton et des plastiques viennent du recyclage 	Industrie	
Macro-économie	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux indicateurs de prospérité (écarts de revenus, qualité de la vie...) • Commerce international contracté 	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance qualitative, « réindustrialisation » de secteurs clés en lien avec territoires • Commerce international régulé 		
Industrie	<ul style="list-style-type: none"> • Production au plus près des besoins • 70 % de l'acier, mais aussi de l'aluminium, du verre, du papier-carton et des plastiques viennent du recyclage 	<ul style="list-style-type: none"> • Production en valeur plutôt qu'en volume • Dynamisme des marchés locaux • 80 % de l'acier, mais aussi de l'aluminium, du verre, du papier-carton et des plastiques viennent du recyclage 		

9

messages clés

01

Les quatre voies présentées, chacune dotée de sa propre cohérence, permettent à la France d'atteindre la neutralité carbone en 2050. **Mais toutes sont difficiles et nécessitent une planification orchestrée des transformations, associant État, territoires, acteurs économiques et citoyens.**

02

Atteindre la neutralité repose sur des paris forts, aussi bien sur le plan humain (changements de comportements) que technologique (puits de carbone en particulier). Tous les scénarios comportent donc une part de risque. Mais tous n'entraînent pas les mêmes conséquences environnementales, sociales et économiques.

03

Pour tous les scénarios, il est impératif d'agir rapidement: les transformations socio-techniques à mener sont d'une telle ampleur qu'elles mettront du temps à produire leurs effets. Il faut entreprendre dès cette décennie la planification et la transformation profonde des modes de consommation, de l'aménagement du territoire, des technologies et des investissements productifs.

04

La réduction de la demande en énergie, elle-même liée à la demande de biens et de services, est le facteur clé pour atteindre la neutralité carbone. Cette réduction peut aller de 23 % à 55 % par rapport à 2015 suivant les scénarios, chacun reposant sur un équilibre différent entre sobriété et efficacité énergétique.

05

L'industrie va devoir se transformer non seulement pour s'adapter à une demande en profonde mutation mais également pour décarboner sa production. Cela nécessitera des plans d'investissements de grande ampleur et un effort de l'ensemble de la société pour accompagner les territoires en mutation et former les salariés aux nouveaux métiers.

06

Le vivant est l'un des atouts principaux de cette transition permettant de combiner trois leviers stratégiques: le stockage de carbone, la production de biomasse et la réduction des gaz à effet de serre. Il est donc indispensable de maintenir un équilibre entre les usages alimentaires et énergétiques de la biomasse avec la préservation des fonctions écologiques, comme la biodiversité et le stockage de carbone grâce à une approche globale de la bioéconomie.

07

L'adaptation des forêts et de l'agriculture devient donc absolument prioritaire pour lutter contre le changement climatique. La résilience des écosystèmes est d'autant plus cruciale qu'ils en subissent de plus en plus fortement les impacts.

08

La pression sur les ressources naturelles varie considérablement d'un scénario à l'autre. C'est particulièrement le cas pour l'eau d'irrigation ou les matériaux de construction, dont les volumes consommés varient d'un facteur 2 entre certains scénarios.

09

Dans tous les scénarios, en 2050 l'approvisionnement énergétique repose à plus de 70 % sur les énergies renouvelables et l'électricité est le principal vecteur énergétique. Pour autant, cela ne peut en aucun cas légitimer le gaspillage d'énergies, afin de limiter la pression sur les ressources.

ARBE Région Sud, <https://www.arbe-regionsud.org/>

ADEME, Transition(s) 2050, Choisir maintenant agir pour climat, Feuilleton territoire

ADEME, Transition(s) 2050, Choisir maintenant agir pour climat, Rapport et Synthèse

ADEME, Transition(s) 2050, Choisir maintenant agir pour climat, Feuilleton Modes de vie

Bâtiments durables méditerranéens,

https://www.envirobatbdm.eu/sites/default/files/2019-06/4_guide_demarche_BDM_201901.pdf

Bistrots de Pays <https://www.bistrotdepays.com/bistrots>

Centrales villageoises <https://www.centralesvillageoises.fr/>

CBE Sud Luberon, <http://www.cbesudluberon.com/maison-france-services-itinerante/>

Chambre d'agriculture PACA, <https://paca.chambres-agriculture.fr/les-actualites-proches-devous/detail-de-lactualite/actualites/8-fermes-engagees-dans-le-giee-g-de-leau/>

Climagri, <https://expertises.ademe.fr/agriculture-foret/production-agricole/passer-a-laction/dossier/evaluation-environnementale-agriculture/loutil-climagri>

Climsnow, <https://www.climsnow.com/> sur l'adaptation au changement climatique et les projections d'évolution de l'enneigement

CNPF PACA, <https://paca.cnpf.fr/nos-actions/preservation-de-l-environnement/medforfutur> <https://paca.cnpf.fr/nos-actions/preservation-de-l-environnement/medforfutur-adaptation-des-forets-aux-changements>

Commission européenne, « Une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE – vers des zones rurales plus fortes, connectées, résilientes et prospères à l'horizon 2040 » [COM(2021) 345 final]

Commission européenne, « De la ferme à la table » [COM(2020) 381 final].

Commission européenne, « Le pacte vert pour l'Europe » [COM(2020) 640 final].

Commission européenne, « Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 » [COM(2020) 380 final].

Commission européenne, « Plan d'action en faveur du développement de la production biologique » [COM(2021) 141 final].

COTELUB, <https://www.cotelub.fr/images/5->

Documents/Document_Structurels/Sch%C3%A9ma_de_Mobilit%C3%A9_Rurale.pdf

Energuil, <https://www.energuil.centralesvillageoises.fr/>

Espace valléen, <https://ccapv.fr/tourisme/programme-espace-valleen>

FNE PACA, Objectifs de développement durable : Associations et collectivités agissent ensemble en Provence Alpes de Côte d'Azur, janvier 2020

GAL Sisteronais Buèch, <https://www.sisteronais-buech.fr/economie-et-tourisme/leader/les-projetsfinances-par-leader/>

GREC SUD, Solution concrètes pour s'engager dans les transitions en région Provence Alpes Côte d'Azur, décembre, 2021

GREC-Sud, Climat et changement climatique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, mai 2021

GREC-Sud, Les effets du changement climatique sur l'agriculture et la forêt en Provence-Alpes-Côte d'Azur, nov. 2021

GREC-Sud, Provence Alpes Côte d'Azur, une région face au changement climatique, nov. 20 5

INRAE, www.inrae.infrawan.fr/actualites/foret-melangee-font-blanche-observatoire-faire-avancerconnaissances-fonctionnement-forets-mediterraneennes

LEADER France, Réseau rural français, Leader et transitions écologiques. Climat, Energie, Biodiversité

Leader France, <https://leaderfrance.fr/projets/>

Le parc naturel région du Verdon face aux défis du changement climatique, juin 2021

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Ministère de la Transition énergétique, Loi climat et résilience l'écologie dans nos vies, 24 août 2021

PNR du Luberon, <https://www.parcduluberon.fr/un-quotidien-a-preserver/milieux-naturels-etbiodiversite/eaux-et-rivieres/economisons-leau/>

Ma boutique à l'essai, <https://accessr.eu/projets/ma-boutique-a-lessai/>

Mobilités Hautes Alpes, <https://www.mobilhautesalpes.com/>

Ministère de l'agriculture, Programme Alimentaire Territorial, <https://agriculture.gouv.fr/quest-cequun-projet-alimentaire-territorial>

Observatoire régional des risques majeurs <http://observatoire-regional-risques-paca.fr/> et le site <https://www.georisques.gouv.fr/>

ONF, <https://www.onf.fr/onf/recherche/+60f::video-medforfutur.html>

Plateforme Région Provence Alpes Côte d'Azur, Document de position, Avenir des zones rurales à l'horizon 2040 : futurs désirables et gouvernance des transitions, 15 nov. 2021

Plateforme Région Provence Alpes Côte d'Azur, Document de position, Vision à long terme pour les zones rurales : contribution de 20 plateformes science-société-politique, 19 oct. 2020

Plateforme Région Provence Alpes Côte d'Azur, Document de travail, Vision à long terme pour les zones rurales : contribution de 20 plateformes science-société-politique, 17 juil. 2020

PNR Queyras, <https://www.pnr-queyras.fr/energies-renouvelables-lexemple-denerguil/>

Projet Régalm, [https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/regalim-paca-reseau-regional-de-lutte](https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/regalim-paca-reseau-regional-de-luttehttps://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/regalim-paca-reseau-regional-de-lutte-contre-les-pertes-et-le-gaspillage-r548.html)
<https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/regalim-paca-reseau-regional-de-lutte-contre-les-pertes-et-le-gaspillage-r548.html>

Projet REGAIN, <https://paca.chambres-agriculture.fr/la-chambre-dagriculture-des-alpes-de-hauteprovence/vous-etes-agriculteur/optimiser-vos-pratiques/la-demarche-regain/>

Projet REGAL, https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/REGAL_V_cle0215a6.pdf

Réseau rural Région Sud, <https://reseau-rural.maregionsud.fr/chantiers/projet-alimentaireterritorial/le-reseau-des-pat-en-region-sud/>

Région Sud, Gardons une COP d'avance, Le plan climat de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Région Sud, Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), Synthèse du Projet arrêté le 18 octobre 2021

The Shift Project, Climat, crises : comment transforme nos territoires, Le cahier « résiliences des territoires » octobre 2012 et les cahiers par territoires, notamment : campagne, montagne et littoraux, <https://theshiftproject.org/les-cahiers-territoires/>

Ville de Marseille, Fabriquons la ville ensemble, Charte de la construction durable, oct. 2021

Remerciements

Nous tenons à remercier ici l'ensemble des participants à la plateforme Région Sud qui ont contribué par leurs apports, tout au long de cette 3^{ème} phase du projet SHERPA, à nourrir la réflexion sur l'aménagement des territoires ruraux dans le contexte de changement climatique. La qualité des échanges et le partage de points de vue, notamment lors des deux ateliers de travail, ont permis la rédaction de ce troisième document de position qui contribuera, nous l'espérons, à faire progresser la vision à long terme des espaces ruraux aux niveaux européen, national et régional, à considérer ces territoires comme des territoires à part entière et à construire des politiques publiques qui répondent aux défis auxquels ils doivent répondre.

Une attention toute particulière au réseau rural de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui accompagne le CIHEAM depuis le début du programme SHERPA.

Liste des membres de plateforme SHERPA – Région Sud

CIHEAM

Jean-Pierre ROLLAND : animateur

Samuel FERET : Coordinateur

Tristan BERCHOUX

Réseau Rural – Région Sud

Christelle CASO

Christel FRANCAERT

Chercheurs

Maud HIRCZAK – Maître de conférences Aix-Marseille Université, LEST CNRS UMR 7317

Lucie GERVASONE : Doctorante en sociologie - Aix-Marseille Université, Laboratoire Population Environnement Développement

Représentants de citoyens ou d'entreprises locales

Sandrine PERCHEVAL : ADRETS, Centre d'études et de ressources pour le développement des services au public dans les Alpes et dans les territoires ruraux

Bastien GIRAUD : Directeur – Fédération Nationale des Bistrots de pays

Marie-Paule CHAUVET : Productrice agricole, membre du comité de programmation Leader Pays d'Arles

Représentants des décideurs politiques

Éric BLOT - Directeur du Parc naturel des Alpilles

Nicolas BOUEDEC – Parc naturel du Lubéron

Sophie CROQUETTE – Chef de Projet - Pôle d'équilibre territorial et rural du pays d'Arles

Julien MATELLINI - Directeur – Agence de développement Alpes de Haute Provence

Géraldine POLLET – Directrice de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Eau Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Jean-Paul DAVID – Conseiller régional, Président de la Commission Agriculture, Ruralité, Elevage et Forêt et maire de Guillaumes

Gérald MARTINEZ – Maire de Saint Léger les Mèlèzes

Lionel TARDY – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Maire de Rosans

Représentants d'institutions

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Boris COURANT – Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux
Sandrine ANDREANI – Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux
Quentin DILASSER - Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux
Isabelle POMPIDOU - Service FEADER
Florence CICALINI, Service coordination des programmes régionaux
Barbara COTTAIS - Service coordination des programmes régionaux
Agnès VERDEAU - Service connaissances des territoires
Christine LOUSSERT, Service SCOPE

Département des Alpes de Haute de Provence

Pascale BONNAFOUX – Direction des Stratégies d'Aménagement territorial

INSEE PACA

Benjamin MEREAU

Benjamin SAKAROVITCH - INSEE

Frédéric CHATEL - INSEE

GREC-SUD

Philippe ROSSELLO - Coordinateur et animateur du GREC-SUD

Julie GATTACECCA

Chambre régionale d'agriculture

Alice RABINE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Provence Alpes Côte d'Azur

Patrice FAUCHIER – DRAAF/PACA

Représentants de GAL

Romain FRANCOU – GAL Pays Gapençais

Olivier JOURDAN - GAL Sisteronais Buëch

Pauline MELKA – GAL Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon

Caroline MACLE – GAL Pays Briançonnais

Jonas LAFARGE – COTELUB Pays d'Apt Lubéron

Cécile PROVOST - GAL Provence Verte Sainte-Baume.

Gaëlle RIO - GAL Dignois et GAL Durance Provence

Marine TULLIACH - Gal Alpes et Préalpes Azur

The content of this document does not reflect the official opinion of the European Union.

Responsibility for the information and views expressed therein lies entirely with the author(s).



Annexe n°7 : Support réunion de travail Associations de Maires et communes



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Stratégie régionale 2024-2028 en faveur de la ruralité :

« Pour des territoires ruraux 100% climat »

Support réunion de travail avec les
Associations de Maires et communes de la
région Sud

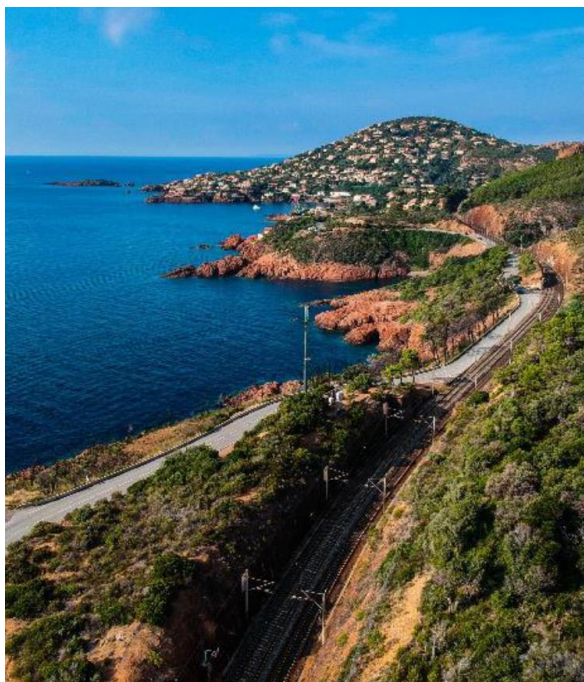
+ interventions

Mardi 12 mars 2024 de 10h à 12h



13/03/2024

1



Pourquoi une stratégie en faveur de la ruralité ?

Jean-Paul DAVID

- Président du Réseau Rural Régional
- Conseiller Régional,
- Président Commission Agriculture Ruralité, Élevage et Forêts
- Président de la Régie régionale des transports
- Président d'honneur de l'association des Maires des Alpes-Maritimes
- Maire de Guillaumes
- Vice-Président de la Communauté de communes Alpes d'Azur



EN QUELQUES MOTS

La Région Sud, c'est ...

- Plus de 5 millions d'habitants dont 750 000 vivant dans les territoires ruraux (15% de la population régionale)
- 6 Départements :
 - Bouches-du-Rhône : 2 048 070 habitants (40,2%)
 - Alpes-Maritimes : 1 097 410 habitants (21,5%)
 - Var : 1 085 189 habitants (21,3%)
 - Vaucluse : 561 941 habitants (11%)
 - Alpes de Haute-Provence : 165 451 habitants (3,2%)
 - Hautes-Alpes : 140 605 habitants (2,8%)
- 52 intercommunalités dont 32 intercommunalités rurales
- 946 communes dont 724 sont des communes rurales couvrant 75% du territoire régional et représentant 9 PNR : Alpilles (13), Baronnies provençales (05), Camargue (13), Luberon (04 & 84), Mont-Ventoux (84), Préalpes d'Azur (06), Queyras (05), Sainte-Baume (13 & 83) et Verdon (04 & 83). Un 10^{ème} est en cours de création dans le Massif des Maures d'ici 2028



ENJEUX & ATTENTES

Des territoires face aux défis économiques, sociaux et climatiques

- **Besoin de repenser les aménagements durables**
Ilots de fraîcheurs, réhabilitation des bâtiments, rénovation thermique, pistes cyclables et voies piétonnes...
- **Préservation de notre patrimoine naturel, culturel et culturel**
- **Besoin de développement et de l'économie de proximité, de l'agriculture et des circuits courts**
- **Besoin de renforcer l'attractivité touristique de nos territoires**
- **Manque de moyens humains et de ressources**
Ingénierie territoriale et financière
- **Complexité et aberration réglementaire**
Zéro Artificialisation Nette, SRU
- **Fort sentiment de déclin, d'isolement des territoires ruraux et des besoins grandissants en services de santé à la population**
Croissance démographique, vieillissement de la population
- **Désenclavement de nos territoires et accompagnement à leur transition numérique**

ENGAGEMENTS DU PRESIDENT

Renforcer notre proximité avec tous les territoires ...

- Être à l'écoute des territoires
- Accroître l'équité territoriale
- Mettre en place un accompagnement « sur-mesure »
- Jouer un rôle de chef de file sur les grands enjeux environnementaux
- Être ambassadeur/porte-voix des collectivités auprès du gouvernement
- Renforcer le partenariat et la co-construction avec les associations d'élus pour rapprocher davantage la Région de ses territoires (Montagne, littoral, rural...)
- Elaborer des dispositifs spécifiques répondant aux enjeux de développement et de résilience
- Simplifier nos processus et accompagner nos territoires dans leurs demandes de subvention





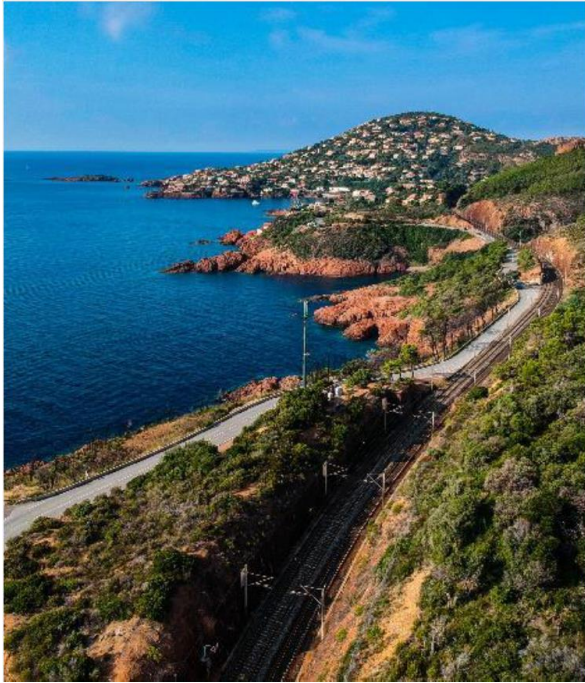
La Région Sud récompensée par la Marianne d'or pour son action dans le développement durable, le 5 décembre 2023



Signature du protocole d'expérimentation de la planification écologique en Région Sud entre la Première ministre Elisabeth BORNE et Renaud MUSELIER, Président de la Région SUD, le 14 novembre 2022

...Et construire ensemble une Région 100% climat

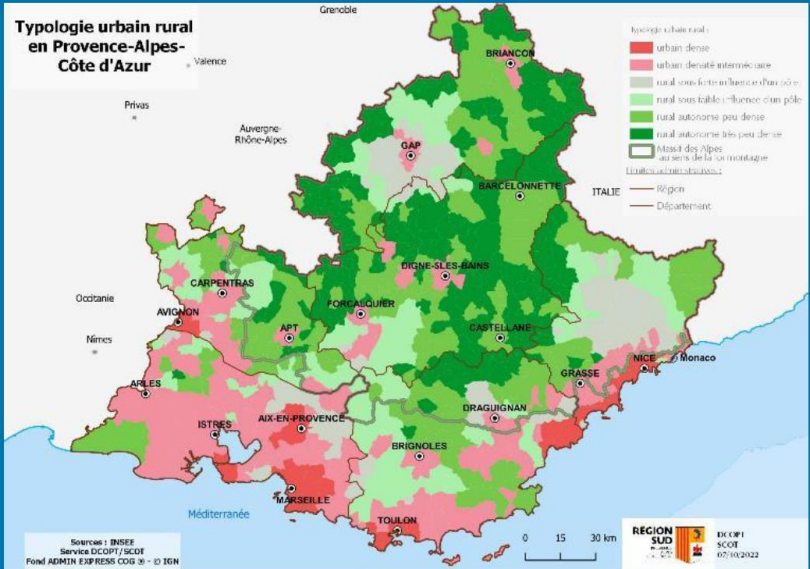
- ❑ **2017** : Plan climat « Une COP d'avance » avec 30 puis 40% de notre budget dédié à la lutte contre le changement climatique
- ❑ **2019** : SRADDET (Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire) : accompagner les territoires ruraux à anticiper le changement climatique
- ❑ **2021** : Plan climat « Gardons une COP d'avance »
- ❑ **2022** : Protocole expérimental de planification écologique et vote du budget vert
- ❑ **2023** : Déploiement opérationnel des dispositifs régionaux découlant du 1^{er} budget 100% climat (favoriser l'innovation écologique dans les projets de territoire)



Bilan de l'action régionale en faveur de la ruralité

Christel FRAN CART et Christelle CASO,
Réseau Rural Régional

LA RURALITÉ OU LES RURALITÉS EN RÉGION SUD ?



Commentaires

- G Cristiani et G Botella : Echantillonnage INSEE pertinente mais insuffisante, typologie "vue d'avion". La Région doit considérer les territoires avec une vue plus locale : les ruralités ne doivent pas se limiter à la définition de l'INSEE

UNE RÉGION AUX CÔTÉS DES TERRITOIRES RURAUX DEPUIS 2016



Calcul du bilan financier de l'intervention régionale de 2016 à 2023

- Extraction des montants des subventions attribuées aux territoires ruraux grâce à la **localisation des aides** pour l'ensemble des dispositifs régionaux sur les 8 années
- Ajout des aides attribuées à des acteurs régionaux **basés sur des périmètres urbains** mais dont l'action bénéficie aux territoires ruraux (ex : Chambre régionale d'agriculture)
- **Ajout des dépenses liées à la commande public** (ex : transports, lycées...)

UNE RÉGION AUX CÔTÉS DES TERRITOIRES RURAUX DEPUIS 2016



Détail du budget par secteurs principaux :

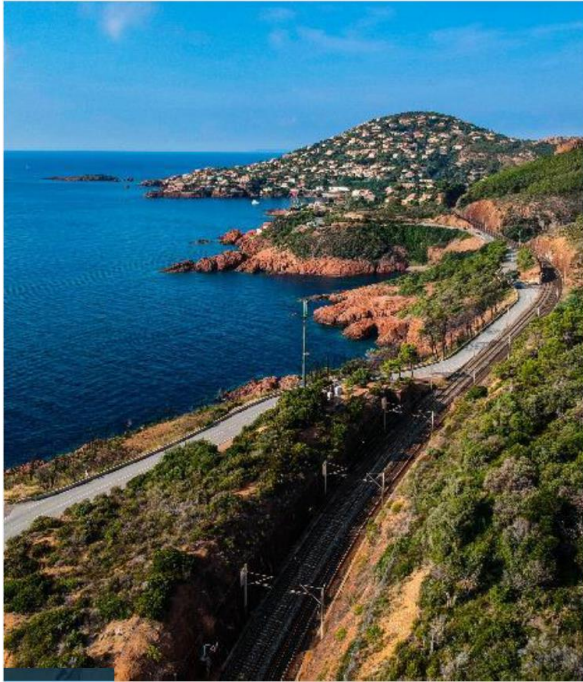
- Transports : 946,1 M€
- Lycées : 692,2 M€
(50 lycées sur 173 en région)
- Agriculture : 128,4 M€
- Energie : 56,1 M€
- Environnement : 83,5 M€
Dont 49 M€ pour le fonctionnement des PNR
- Solidarités – santé : 31 M€
- Sécurité : 2,1 M€
- Aménagement du territoire : 397,1 M€
- Habitat : 1,7 M€
- Tourisme : 42,6 M€
- Développement économique - Numérique : 128,4 M€
- Formation - Apprentissage : 163 M€
- Culture : 98,7 M€
- Sport : 16,1 M€
- Autre (recherche enseignement supérieur, jeunesse, foncier, prospective, ...) : 45 M€

UNE RÉGION AUX CÔTÉS DES TERRITOIRES RURAUX DEPUIS 2016



- 2,832 Mds € de financements régionaux en faveur de la ruralité sur la période 2016 – 2023
- 268 millions d'euros de financements européens en faveur de la ruralité : **33,2 millions d'euros** via le FEDER Rural et **234,7 millions d'euros** via le FEADER

Soit un soutien de 3,1 milliards d'euros en faveur de la ruralité en région Sud



Quelle nouvelle stratégie régionale pour penser la ruralité de demain ?

Christel FRAN CART et Christelle CASO,
Réseau Rural Régional

DEMARCHE METHODOLOGIQUE POUR L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE EN FAVEUR DE LA RURALITÉ



Stratégie Plans Climat « Une Cop d'avance » et « Gardons une Cop d'Avance » :

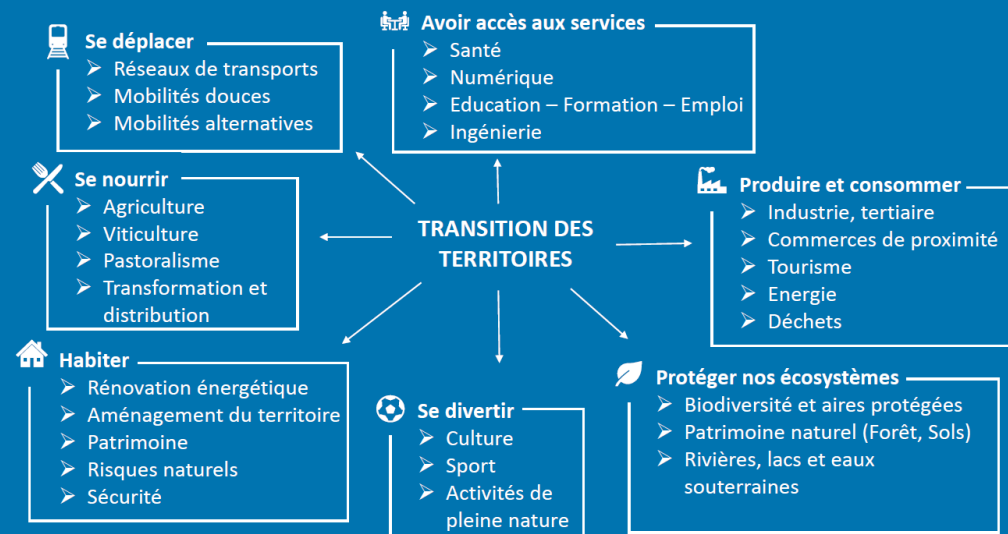
- 5 axes : Air / Terre / Mer / Energie / Déchets
- Première déclinaison dans le cadre de la stratégie régionale de la biodiversité avec la proposition d'enjeux : habiter / se déplacer / se nourrir / protéger les écosystèmes / produire et consommer / se divertir

Déploiement opérationnel du protocole expérimental de planification écologique :

- Structuration autour des grands enjeux suivants : mieux se déplacer / mieux se loger / mieux préserver / mieux produire / mieux se nourrir / mieux consommer

- Convergence des approches pour l'élaboration de la stratégie ruralité
- Nécessité d'intégrer deux axes complémentaires :
 - le soutien à la vitalité culturelle et sportive « se divertir »
 - le maintien des services à la population « avoir accès aux services »

LES 7 GRANDS ENJEUX DE LA TRANSITION





1 Se déplacer



Enjeux

- Garantir un accès équitable aux transports pour tous
- Mailler le territoire régional rural à travers une offre de transport décarbonée

Notre réponse

- Elaboration de Contrats opérationnels de mobilité et des Plans de mobilité de solidaires
- Mise en œuvre de la planification écologique pour la mobilité - 4 orientations (AcoRS) :
 1. **Adaptation aux défis écologiques et sociaux** : Dispositif « Zéro émission sur route » (borne de recharge électrique)
 2. **Conversion des véhicules et diminution de l'intensité carbone des carburants** : Dispositif « Chèque transition bio-éthanol »
 3. **Report modal et la multimodalité** : Dispositif « Soutien aux aires de covoiturage dans leur dimension multimodale »
 4. **Sobriété des modes de vie et des déplacements motorisés associés** : Dispositif « Soutenir l'usage du vélo en Région SUD – Plan VELO »
-

Commentaires

- Pierre Corporandy :
 - Souhaiterait une révision de la tarification et des horaires des trains (comparaison Train/bus, train bien plus cher et complexe).
 - Plan vélos dans le cadre du chemin de fer de Provence.
- Denise Leiboff :
 - Y a-t-il eu une étude pour définir les horaires ? Horaires adaptées en fonction des besoins (priorité collégiens et lycéens).
- Pierre Vollaire :
 - Souhaiterait que l'on profite des JO 2030 pour améliorer les temps de trajet.
- Marc Beynet :
 - Réouverture de la gare Bâtie Neuve et La Freissinouse qui permettrait de réduire les voitures sur Gap.
 - Augmenter la fréquence des TER sur la ligne Gap-Embrun en été.
- Michel Gros :
 - Souhaiterait une meilleure coordination entre les intercos et les autorités organisatrices des transports « tout le monde se renvoie la balle »
 - Identifie des trous dans la raquette sur le réseau de transports en bus



② Avoir accès aux services



Enjeux

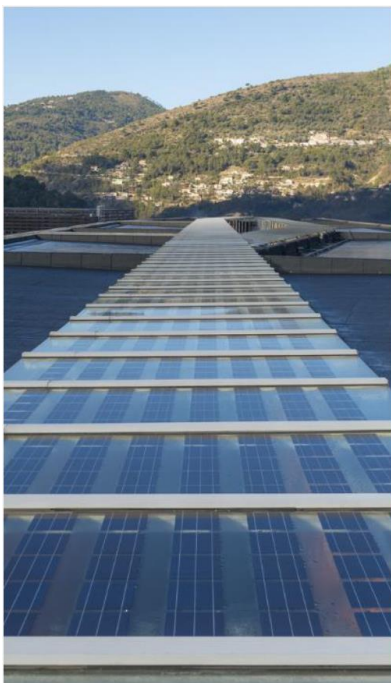
- Maintenir un accès équitable aux services publics : santé, éducation
- Accompagner la transition numérique les territoires

Notre réponse

- Lutter contre les déserts médicaux et de l'accès aux soins de proximité une priorité : Dispositifs « Installation de médecins » et « Maison de santé »
- Contribuer au fonctionnement à la construction, l'entretien et la rénovation des lycées
- Finaliser le déploiement du Très Haut Débit pour les territoires avec un objectif de 100% début 2025
- ...

Commentaires

- M Gros :
 - Nécessiter de décorrélérer les financements de la Région et de l'ARS pour mieux accompagner l'installation de médecins dans les territoires ruraux (cercle vicieux)
- Daniel Spagnou :
 - Stopper la disparition des Services publics dans les territoires ruraux et des maisons France service (prendre en compte les menaces de fermeture de maisons France service)
 - Souhaiterait un "plan marshal" pour la ruralité sur les 04 et 05, 4 à 5 mesures fortes pour la ruralité de montagne
- Eric Varin (CESER) :
 - Il y a le maintien de services publics mais aussi de services aux publics - dont les maisons de santé, les commerces de proximité.



3 Produire et consommer



Enjeux

- **Produire et consommer durable et responsable** : production d'énergies renouvelables, valorisation de la filière bois, gestion et traitement des déchets
- **Préserver le maillage économique local** dont l'impact des changements climatiques dans l'économie touristique

Notre réponse

- **Remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables** : Dispositif « Plan solaire » (projets autoconsommation d'énergie)
- **Soutenir la filière bois (transformation et valorisation)** : Dispositif « Volet Massif - filière bois » (développement bois certifié « Bois des Alpes »)
- **Renforcer les installations de gestion des déchets des territoires ruraux** : Dispositif « Contrats d'objectifs déchets (COD) » (soutien aux équipements et à la valorisation)
- **Soutenir l'économie de proximité, l'économie sociale, solidaire et circulaire** : Dispositif « Plateforme Régionale de l'Economie Circulaire »
- **Déployer une stratégie d'accompagnement à un tourisme durable pour 2023-2028** : Dispositif « Contrats stations 2030 » (accompagnement à une stratégie d'aménagement)
-

Commentaires

- Pierre Vollaire :
 - Travailler activement et à court terme sur le repositionnement des stations de ski de basse et moyenne altitude (modele économique, logement, remontées mécaniques...) : La Région facilitatrice
 - Sur l'aspect foncier, l'immobilier de loisir est un réel sujet. Il n'existe pas d'aide sur la résidence secondaire (pas d'aide de la prime renov par ex).
- Michel Gros : importance de la question des déchets (exutoire), production énergétique et bois et plantation arbres
- Marc Beynet :
 - Propose de développer l'université du bois dans la commune d'argentière
 - chaque département doit garder ses déchets (sécurité et pollution des transports de déchets entre départements)
- Eric Varin :
 - Avis du CESER sur l'agrivoltaïsme produit en novembre 2023, Avenir des stations de montagne (octobre 2022), Aménagements pour le développement de l'itinérance douce en région,
 - Sur la filière bois, il y a un gros problème d'exploitation du bois dans les terrains en pente qui nécessite des dispositifs particuliers mais le plus important c'est le transport des grumes sur des routes de montagne qui ne sont pas adaptées et difficile d'accès (largeur des voies, des ponts pour traverser les cours d'eau ...). L'exploitation des bois nécessite aussi un travail entre les propriétaires publics et privés de ces forêts »





4 Protéger nos écosystèmes



Enjeux

- Favoriser l'adaptation des territoires au changement climatique grâce à une biodiversité préservée
- Sauvegarder et gérer la ressource en eau

Notre réponse

- **Protéger nos espaces naturels (PNR, RNR, CEN)** : Dispositifs « Contrat de parcs », « Restauration des continuités écologiques »
- **Gérer nos forêts, lutter contre les îlots de chaleur, prévenir les inondations** : Programme 5 millions d'arbres
- **Préserver les cours d'eau et les eaux souterraines** : Dispositif « gestion des milieux aquatiques »
- **Lutter contre la sécheresse** : Plan Or Bleu
-

Commentaires

- Michel Gros :
 - Rappel de la volonté de planter 5 millions d'arbres avec d'importants moyens financiers qui permettent de répondre aux besoins.
 - Concernant les ENR et la filière bois, la ruralité peut se mobiliser. La Région pourrait proposer des prêts garantis sur l'autoconsommation ou des taux négociés et avantageux.
 - Salue la pertinence et l'efficacité de l'outil PNR
- Pierre Voltaire : Intégrer technologie et composante d'innovation dans la protection écosystème (captation data).



5 Se divertir



Enjeux

- Faciliter l'accès à une offre culturelle variée
- Rendre la pratique sportive accessible à tous
- Favoriser les activités de pleine nature

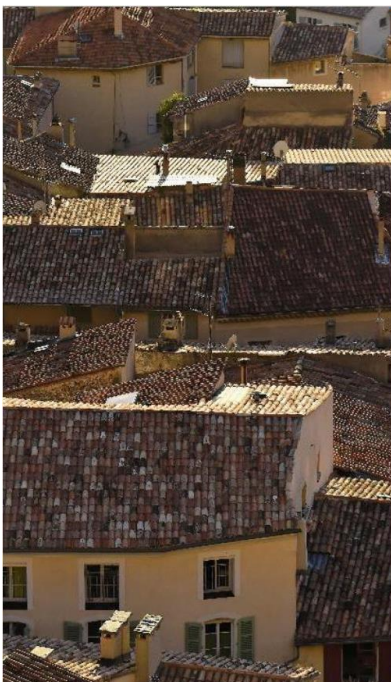
Notre réponse

- Développement d'une offre de proximité et d'une animation culturelle à l'année
- Restaurer le patrimoine et préserver l'identité de nos villages
- Accompagner la création culturelle
- Soutenir la lecture
- Proposer une offre et des équipements sportifs diversifiés dans les territoires ruraux
-

Commentaires

- Agnès Rossi : information concernant le financement de tournées "ça c'est le sud" pour qu'il y ait des prestations culturelles quasi-gratuite sur tous nos territoires
- Eric Varin : Avis du CESER sur l'itinérance en modes doux fait état du petit patrimoine rural etc., Avis sur le renforcement des activités physiques et sportives en région, etc.





6 Habiter



Enjeux

- Accompagner l'aménagement durable des communes
- Améliorer la sobriété énergétique des logements
- Anticiper les risques naturels majeurs et assurer la sécurité de tous

Notre réponse

- Dispositif « Nos Communes d'abord »
- Dispositif «AMO pour accompagner les démarches de sobriété énergétique des communes rurales »
- Fonds d'urgence solidarité (interventions exceptionnelles : tempêtes ALEX, ALINE...)
- Plan « Région Sud, la région sûre » Acte II voté en juin 2023 incluant la sensibilisation de 2 000 lycéens à la lutte contre la radicalisation
-

Commentaires

- Pierre Vollaire : Situation complexe avec raréfaction foncier. Besoin de l'aide de la Région pour impulser une dynamique (hébergement des saisonniers par exemple ?)
- Agnès Rossi : il existe une aide de rénovation hébergements touristique pour les professionnels (gîte, centres de vacances, etc)
- Denise Leiboff : Existe-t-il une aide pour l'achat de foncier par communes ? Dispositif Nos communes d'abord ou via l'Etablissement public foncier régional qui peut faire un portage foncier pour intervenir très rapidement.



7 Se nourrir



Enjeux

- Assurer une souveraineté alimentaire régionale
- Soutenir une alimentation plus responsable et durable
- Pérenniser les pratiques pastorales

Notre réponse

- **Accompagner à l'installation et au renouvellement des générations d'agriculteurs** : Dispositif « Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) »
- **Rénover et moderniser les infrastructures d'irrigation pour gérer la ressource hydraulique** : Dispositif « Modernisation des réseaux d'hydraulique agricole »
- **Soutenir le pastoralisme** : Dispositifs « Aide aux équipements pastoraux collectifs »
- **Développer des alternatives pour des modes de production plus responsables** : Dispositif « Contrat de transition pour les exploitations agricoles »
- **Label régional « 100% valeurs du Sud » (collaboration équitable)**
-

Commentaires

- Denise Leiboff : "Aide équipements pastoraux **collectifs**", pourquoi collectif ? Géraldine Pollet : vérifie le point mais il y a un dispositif investissement des exploitation pour de l'équipement. Le dispositif collectif permet un taux d'aide plus important pour le financement des cabanes./Filière laine comme la filière lait peut être une possibilité (tissu des JO avec laine locale ?)
- JP David : il existe aussi les filières truffes, amandes, demain pistache...
- Michel Gros : Attention de ne pas ajouter trop de contraintes (simplification)/Essayer de favoriser l'agriculture maraîchère (plus de demande que d'offre à ce jour)./Adapter et faire évoluer les pratiques culturales pour faire face aux changements climatiques.
- Eric Varin : mentionne les nombreux avis rendus par le CESER parmi lesquels ceux portant sur les Projets Alimentaires Territoriaux.



maregionsud.fr



ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE DES TERRITOIRES RURAUX

1. Accompagnement à l'ingénierie territoriale et financière
2. Rapprocher la Région des territoires
3. Renforcer l'écoute de tous les territoires





Accompagner l'ingénierie territoriale et financière



- **Des structures et partenaires de proximité :**
 - **Maisons de Région :** cinq structures appuient en ingénierie des porteurs de projets avec 392 équivalents temps plein (captage de financements publics)
 - **Réseau rural régional :** appui financier et technique aux équipes d'animation des Groupes d'action locale en charge de Leader
 - **Webinaires et formation** déconcentrés sur les départements
 - **Partenaires de proximité :** Insite (volontariat rural), Bistrots de Pays, ADRETS...
- **Des outils numériques :**
 - **Pour simplifier les démarches :** A votre service, Allo Région Sud, Plateforme des Maires
 - **Pour élaborer ses projets de territoires :** plateforme Connaissance des territoires, DataSud

Vous avez une question ?

- Numéro vert « Allô Commune » : 0 800 730 098
- Service « Allo Région Sud » : 04 91 57 57 57 - *espace usager unique régional*

Contactez le numéro vert dédié aux communes de la région Sud
Service et appel gratuits

0 800 730 098

Des outils numériques pour vous aider dans vos démarches ?

- Plateforme connaissance du territoire



- Plateforme élus et Maires



Des solutions à portée de clic !



RENFORCER L'ÉCOUTE DE TOUS LES TERRITOIRES

› Partager

- Les rencontres connaissance du territoire
- Les manifestations et événements organisés par la Région (Convention des Maires, COPIL thématiques, AGORA thématiques...)

› Former

- Les cycles de formation aux Fonds européens
- Les webinaires dédiés à l'appropriation de nouveaux dispositifs régionaux (Nos Communes d'Abord et Parcours Sud : Territoires intelligents Innovants et Durables)

› Concerner/Animer

- Les Instances territoriales de Dialogue dans les 4 bassins dans le cadre du SRADDET
- Les concertations des territoires pour l'élaboration de stratégies régionales
- Le Réseau Rural Régional, GAL, PNR ...



Et demain

RAPPROCHER PLUS ENCORE LA RÉGION DES TERRITOIRES RURAUX EN RÉPONDANT À TROIS ENJEUX :



1. Accompagner à la transition écologique nos territoires ruraux :

- En cohérence avec les objectifs du SRADDET, la stratégie climat « Gardons une cop d'avance », le budget 100% climat

2. Adapter les dispositifs régionaux à la ruralité pour une réponse sur-mesure aux besoins de nos concitoyens

- Nos territoires d'abord (EPCI)/Programme LEADER (GAL)/Parcs Naturels Régionaux/Espaces valléens (Montagne)

3. Fédérer les acteurs des territoires ruraux pour l'efficacité des politiques régionales

- Concertation, partage, écoute, formation, coconstruction ...

QUELLE ANIMATION POUR DÉPLOYER LA STRATÉGIE ?

- **Modalités d'animation et de suivi de la stratégie ruralité**
 - Une réunion par an avec les associations de maires et de maires ruraux
 - Une réunion par an du Comité de suivi élargi du Réseau rural régional

- **Composition du comité de suivi du Réseau rural régional :**
 - élus régionaux du Réseau rural
 - représentants des 6 Départements
 - représentants des 15 associations de maires et communes de la région Sud
 - représentants de GAL
 - représentant du réseau régional des PNRs
 - partenaires de l'Etat impliqués dans les chantiers thématiques du Réseau rural (DRAAF / DREAL / ADEME)
 - Associations ...

ACTEURS DE LA RURALITÉ EN REGION SUD

ETAT

Préfectures/sous-préfectures

Services déconcentrés :
Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ...

Etablissements publics :
Office National des Forêts, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Agence nationale de la cohésion des territoires, ...

COLLECTIVITÉS

Collectivités territoriales (Région, Départements, communautés de communes) et Communes

Organismes régionaux :
Comité Régional de Tourisme, Agence régionale de la biodiversité et de l'Environnement (ARBE), Réseau des parcs naturels et réserves naturelles régionales
Divers : Groupes d'Action Locale (GAL), ...

CHAMBRES CONSULAIRES

Chambres d'Agriculture

Chambres de commerce et d'industrie

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
...

MONDE ASSOCIATIF

Associations et structures d'accompagnement du développement rural
...

MONDE ÉCONOMIQUE

Fédérations professionnelles (agriculture, tourisme, commerce, artisanat)
...

QUEL PLAN DE COMMUNICATION POUR UNE MEILLEURE APPROPRIATION DES POLITIQUES REGIONALES EN FAVEUR DE LA RURALITE ?

- Quelle méthode ?
- Quels supports ?
- Quels moyens ?
-



Commentaires

- Pierre Vollaire : Tiers-lieux intéressant à porter, des études sont en cours sur le sujet à Serre Ponçon (nous transmettra les éléments). Il est nécessaire de penser la pérennité du modèle sur plusieurs années.
- Robert Tchobdrenovitch : le Vaucluse 5ème département le plus pauvre de France, la Région devrait participer davantage, bien définir la ruralité et aider équitablement les territoires. La crise des communes rurales similaire à la crise agriculture car on fait disparaître les petites communes. Cite l'exemple de l'OPAH : s'il n'y a pas de transfert de compétences vers l'EPCI, il n'y a pas d'OPAH.
- Marc Beynet : Pour les prochains RDV, il souhaite en amont une réunion avec les associations des maires ruraux.
-

Merçi



Annexe n°8 : RESSOURCES

Index des cartes

- Page 4 – Typologie urbain rural en Provence-Alpes-Côte d’Azur

https://connaissance-territoire.mareregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Annuaire/Cartes/Typologie_urbain_rural.pdf

- Page 6 - Typologie des ruralités selon l’étude ACADIE – février 2023

https://connaissance-territoire.mareregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Annuaire/Cartes/CarteRuralite.pdf

- Page 10 - Ancrage territorial de la Région (mai 2024)

https://connaissance-territoire.mareregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Annuaire/Cartes/Ancrage_Territorial.pdf

- Page 13 - Les Espaces Valléens – Août 2022 (août 2022)

https://connaissance-territoire.mareregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Annuaire/Cartes/Espaces_Valleens_2022.pdf

- Page 14 - Périmètres de GAL et EPCI (juillet 2021)

https://connaissance-territoire.mareregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Annuaire/Cartes/GAL_2014_2020_PNR_Agglos_01.pdf

- Page 15 - Les lycées publics de la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur (octobre 2023)

https://connaissance-territoire.mareregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Annuaire/Cartes/Lycees_Publics_Type_2022.pdf

- Page 16 - Appel à projets Patrimoine rural 2020-2023

https://connaissance-territoire.mareregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Annuaire/Cartes/AAP_Patrimoine_Rural.pdf

- Page 16 - Appel à projets Patrimoine rural 2020-2023 – Synthèse par département

https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Annuaire/Cartes/AAP_Patrimoine_Rural_Synthese_Dep.pdf

- Page 17- Action culturelle – Subvention régionale par commune entre 2016 et 2023 (communes rurales) (mai 2024)

https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Annuaire/Cartes/Action_Culturelle_2016_2023.pdf

- Page 19 - Bassins de mobilité (loi LOM) gares et lignes ZOU ! (mai 2024)

https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Annuaire/Cartes/Bassins_Mobilite_Gares_LignesZOU_2024.jpg

- Page 20 – Schéma d’orientation des itinéraires de véloroutes et voies vertes en région Provence-Alpes-Côte d’Azur

https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Annuaire/Cartes/Annexe_Velo_route_et_voies_vertes_CarteSchema_0415.pdf

- Pages 22 et 27 - Localisation des Sud Labs et des OIR (mai 2024)

https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Annuaire/Cartes/SudLabs_OIR.jpg

- Page 26 - Les espaces naturels protégés (mai 2024)

https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Annuaire/Cartes/EspacesNaturelsProteges.jpg

- Page 30 - Espaces artificialisés, agricoles et forestiers – Parcs naturels régionaux, réserves naturelles régionales et nationales (août 2023)

https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Annuaire/Cartes/OCSOL_Espaces.jpg

- Page 31 - Stations de skis et destinations touristiques infrarégionales (mai 2024)

https://connaissance-territoire.mareregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Annuaire/Cartes/Stations_Ski.jpg

- Page 32 – Maisons régionales de la santé labellisées

https://connaissance-territoire.mareregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Annuaire/Cartes/C24021_Maisons_regionales_sant_e_labellisees_V3.pdf

- Page 33 - Nombre d'aléas naturels par commune (inondation, feu de forêt, mouvement de terrain, séisme et avalanche) (mai 2024)

https://connaissance-territoire.mareregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Annuaire/Cartes/Nb_Risques_Nat_Com.pdf

- Page 89 - Espaces valléens 2015-2020

https://connaissance-territoire.mareregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Annuaire/Cartes/Espaces_Valleens_2015_2020.pdf

- Page 90 - Groupes d'Action Locale LEADER 2014/2020 (septembre 2023)

https://connaissance-territoire.mareregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Annuaire/Cartes/GAL_2014_2020_PNR_Agglos_01.pdf

- Page 119 - Répartition territoriale des projets inscrits dans les conventions d'ambition territoriale

https://connaissance-territoire.mareregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Annuaire/Cartes/CPER_CAT.jpg

- Page 128 – Le soutien de la Région aux territoires : Contrats « Nos Territoires d'Abord » (mai 2024)

https://connaissance-territoire.mareregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Annuaire/Cartes/NTD.pdf

- Page 130 – Groupes d'Action Locale LEADER 2023-2027

https://connaissance-territoire.mareregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Annuaire/Cartes/GAL_2023_2027_PNR_EPCL.jpg

- Page 133 - Les Espaces Valléens – Février 2024

https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Annuaire/Cartes/Espaces_Valleens_2024.jpg

- Page 174 - Contrat stations 2030 : un cap d'avance (août 2022)

https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Annuaire/Cartes/Contrats_Stations_2030.pdf

Autres ressources

▶ France Ruralités

→ Le plan France Ruralités : <https://www.ecologie.gouv.fr/france-ruralites-plan-equite-territoriale>

→ France Ruralités Revitalisation : <https://www.ecologie.gouv.fr/france-ruralites-revitalisation-reforme-adoptee-lunanimite-au-senat-en-loi-finances-2024-entre-en>

▶ La vision à long terme des zones rurales de l'Union Européenne et les outils associés

→ La vision rurale de l'Union Européenne : https://rural-vision.europa.eu/rural-vision_en

→ Les outils de la vision rurale de l'Union Européenne : https://rural-vision.europa.eu/index_en?prefLang=fr

▶ Les travaux sur l'adaptation au changement climatique des territoires ruraux

→ Les cahiers thématiques et territoriaux du GREC-SUD : [GREC-SUD – Tous nos cahiers thématiques et territoriaux en un seul clic.](#)

→ Le projet SHERPA : <https://reseaurural.maregionsud.fr/chantiers/vision-a-long-terme-des-zones-rurales/projet-sherpa/>

▶ Les outils de planification et de connaissance du territoire

→ Le SRADDET : <https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/sraddet-avenir-de-nos-territoires>

→ Le référentiel aménagement durable de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'attention des maîtres d'ouvrage : https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Pages_SRADDET/Guides_mise_en_oeuvre_SRADDET/Referentiel_Amenagement_Durable.pdf

→ Le Portail partenarial Connaissance du territoire : <https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/>

→ L'infrastructure de données ouvertes interopérable et de services Datasud.fr : <https://www.datasud.fr/portal/>

→ La plateforme de valorisation du foncier économique régional de Rising Sud : <https://www.risingsud.fr/actualites/nos-actualites/redecouvrez-la-plateforme-de-valorisation-du-foncier-economique-regional>

► Les fonds et programme européens en région Sud

→ Le site Internet des fonds européens en région Sud : <https://europe.maregionsud.fr/>

→ Les informations sur le programme Leader : <https://reseau rural.maregionsud.fr/leader/> ; <https://europe.maregionsud.fr/programmes/programmes-feader/leader-2014-2020>

► Les réseaux et observatoires régionaux

→ Le Réseau rural régional : <https://reseau rural.maregionsud.fr/>

→ Le portail du Réseau de l'économie circulaire en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : <https://www.reseau-prec.org/>

→ L'observatoire régional les risques majeurs : <https://observatoire-regional-risques-paca.fr/>

► Les structures et partenaires de proximité

→ L'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement (ARBE) : <https://www.arbe-regionsud.org/>

→ Le réseau des Parcs Naturels Régionaux : <https://www.monreseau-pro-pnrsud.fr/>

→ Rising SUD : <https://www.risingsud.fr/>

→ La Société du Canal de Provence : <https://canal-de-provence.com/>

→ Le Comité Régional du Tourisme : <https://provence-alpes-cotedazur.com/>

→ Arsud : <https://arsud-regionsud.com/>

→ In Site – Association pour le volontariat rural : <https://www.insite-france.org/>

→ Les Bistrot de Pays en région Sud : <https://www.bistrotdepays.com/region-provence-alpes-cote-dazur>

→ L'association pour le service civique Unis Cité : <https://www.uniscite.fr/>

→ L'Association pour le Développement en Réseau des Territoires et Services (ADRETS) : <https://adrets-asso.fr/?Accueil>

→ Le réseau Educ'alpes : <https://www.educalpes.fr/Accueil>

→ La Commission internationale pour la protection des Alpes - CIPRA : <https://www.cipra.org/fr>

→ Mobil'idées : <https://www.mobilidees.org/>